



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

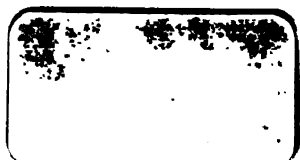
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

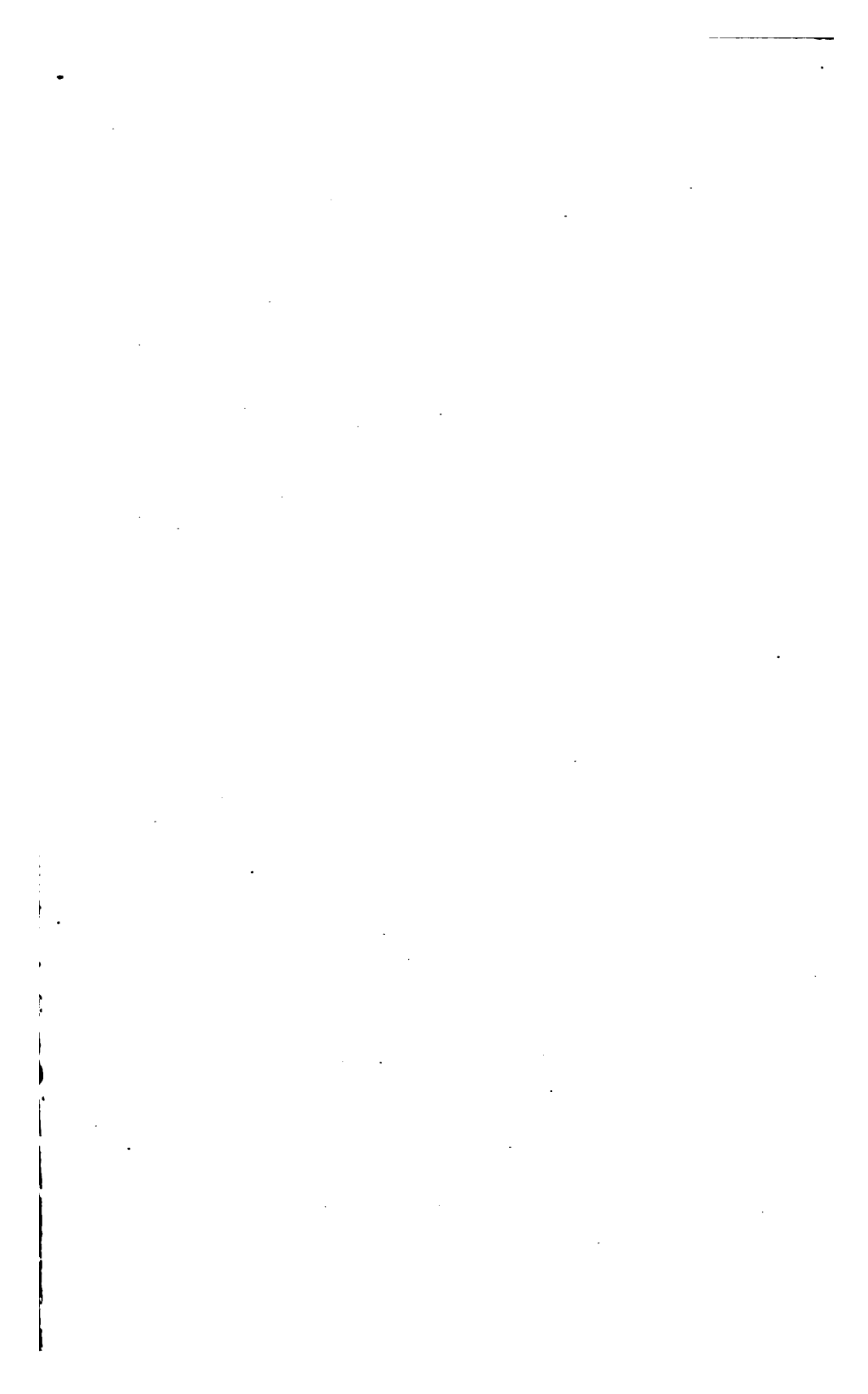
Nous vous demandons également de:

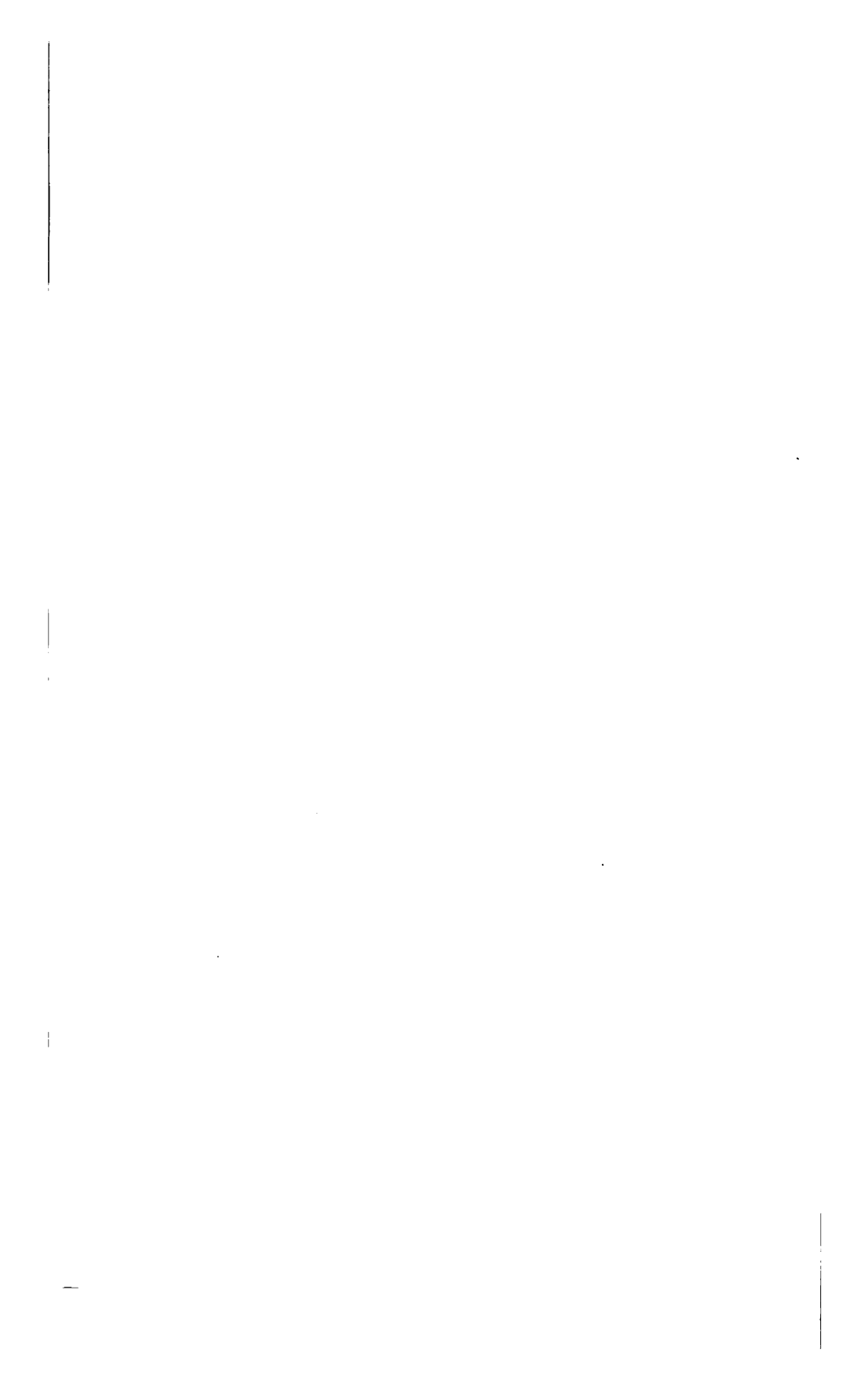
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

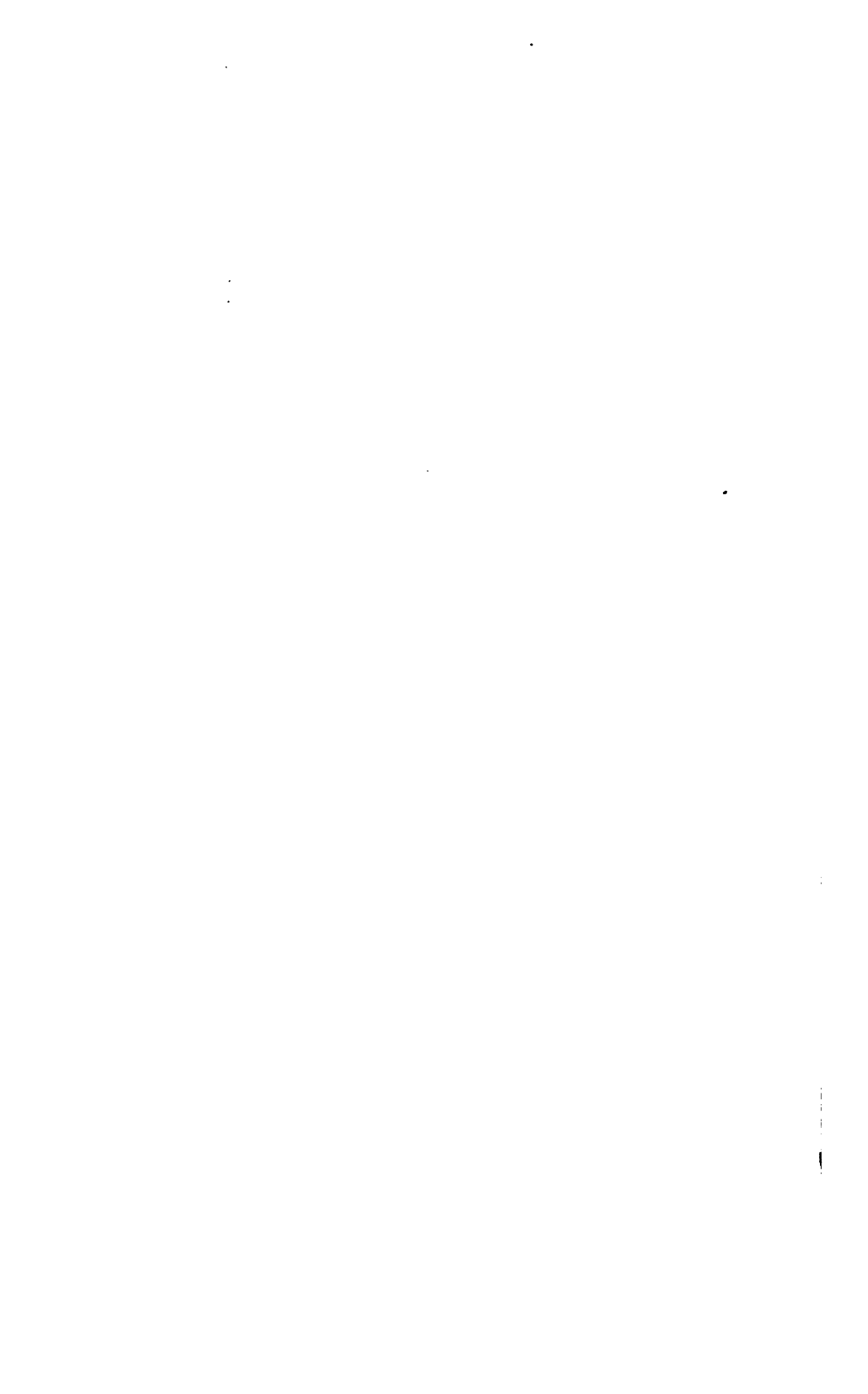
À propos du service Google Recherche de Livres

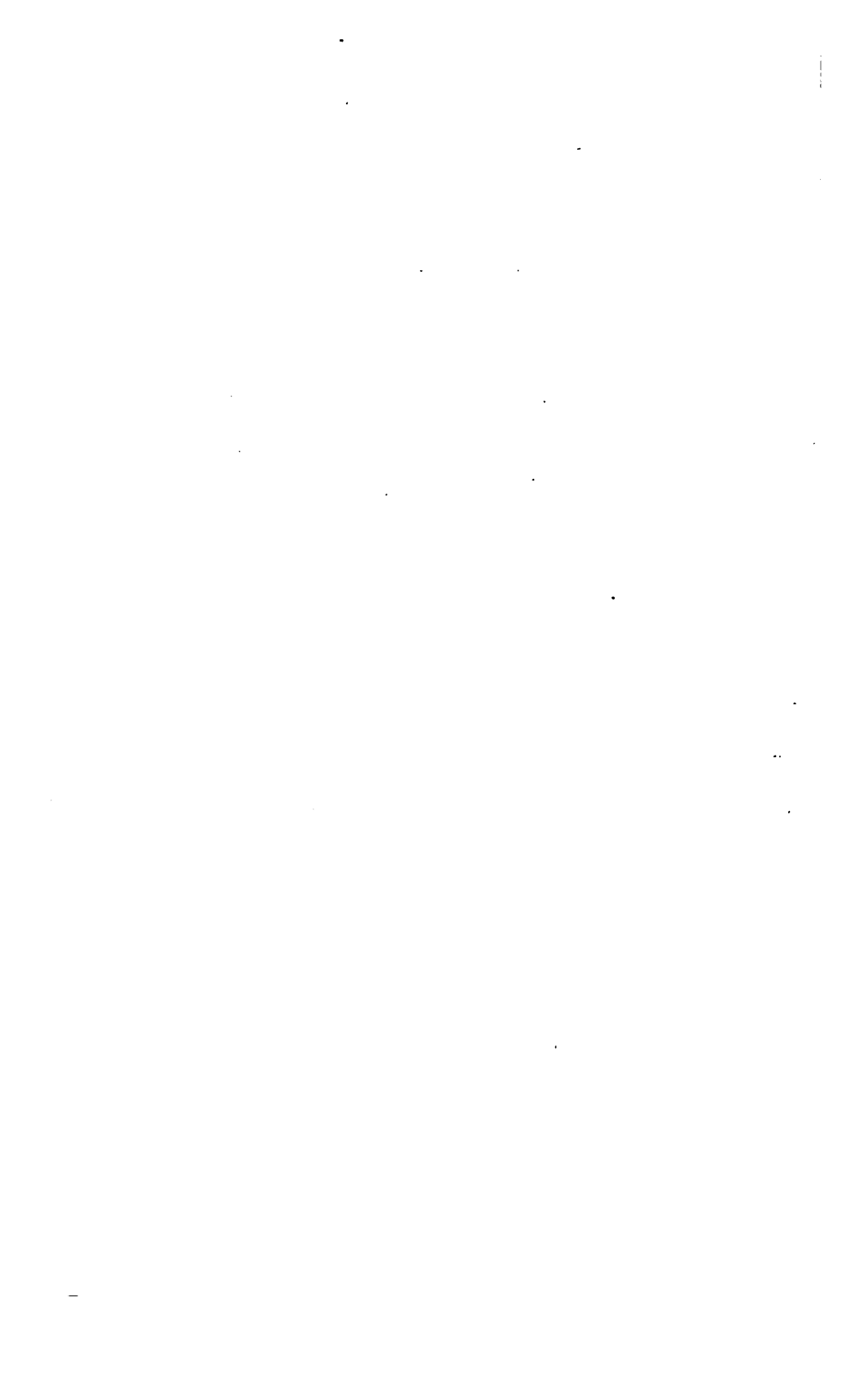
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











276

MÉMOIRES

D'ARCHÉOLOGIE

D'ÉPIGRAPHIE ET D'HISTOIRE

PAR

GEORGES PERROT

MEMBRE DE L'INSTITUT
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C^o, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS

1754 C. 5

✓

✓

✓

✓

MÉMOIRES

D'ARCHÉOLOGIE

D'ÉPIGRAPHIE ET D'HISTOIRE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont. (En collaboration avec MM. E. Guillaume, architecte, et J. Delbet, docteur en médecine.) 2 vol. in-fol., un de texte (392 pages, 163 inscriptions), l'autre formé de 80 planches et 7 cartes. Paris, Didot, 1872.

Souvenirs d'un voyage en Asie-Mineure. Michel Lévy, in-8
2^e édition, 1866.

De Galatia provincia romana. Thorin, in-8, 1867.

Mémoire sur l'île de Thases. Thorin, in-8, 1864. (Extrait des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. I, 2^e série.)

L'île de Crète, souvenirs de voyage. Hachette, in-18, 1867.

Essais sur le droit public et privé de la république athénienne. — Le droit public. Thorin, in-8, 1867. — Ouvrage couronné par l'Académie française.

L'éloquence politique et judiciaire à Athènes. — Première partie : Les précurseurs de Démosthène. 1 vol. in-8, Hachette, 1873. — Ouvrage qui a obtenu de l'Académie française, en 1873, le prix Bordin.

La science du langage, cours professé à l'Institut royal d'Angleterre, par Max Müller, traduit de l'anglais par MM. G. Harris et G. Perrot. 1 vol. in-8, Durand, 2^e édition, 1868.

Nouvelles leçons sur la science du langage, de M. Max Müller, traduit par les mêmes. 2 vol. in-8, Durand et Pedone-Lauriel, 1867 et 1868.

Essais sur la mythologie comparée, les traditions et les coutumes, traduit de l'anglais par G. Perrot (correspond au second volume des *Chips from a German workshop*, de Max Müller). 1 vol. in-8, Didier et C^{ie}, 1873.

MÉMOIRES

D'ARCHÉOLOGIE

D'ÉPIGRAPHIE ET D'HISTOIRE

PAR

GEORGES PERROT

MEMBRE DE L'INSTITUT
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE
DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI DES AUGUSTINS, 25

—
1875

Tous droits réservés.



16 DEC 87

OXFORD

A MON CHER CONFRÈRE

W.-H. WADDINGTON

HOMMAGE AFFECTUEUX ET RECONNAISSANT

PRÉFACE

J'imite un exemple que mes maîtres m'ont donné : comme plusieurs d'entre eux, j'ai cru pouvoir réunir dans ce volume des travaux qui ont paru dans différents recueils périodiques ou dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait bien voulu écouter la lecture. Le lien par lequel ils se rattachent l'un à l'autre est facile à saisir ; dans chacun de ces essais, j'ai cherché à jeter quelque lumière sur un côté du passé humain que l'histoire n'éclairait point d'une lumière directe, qui restait en dehors des tableaux tracés par ce que l'on appelle la littérature.

C'est d'abord de l'Asie-Mineure qu'il s'agit. De cette contrée que bordent leurs colonies, comme autant de navires à l'ancre sur le rivage, les Grecs, pendant de longs siècles, ne savent rien, que quelques noms de princes, de peuples et de villes ; et pourtant il y a dans la péninsule, bien avant Crésus et la conquête perse, des États qui sont déjà parvenus à un assez haut degré de civilisation, grâce à l'Assyrie autour de laquelle ils gravitent et dont ils subissent

l'influence. Ces états sont en relation, d'une part, avec les vallées du Tigre et de l'Euphrate, de l'autre avec tout le bassin de la mer Égée. Système de poids et mesures, éléments des arts plastiques, procédés de construction et d'ornementation, règles à suivre pour traduire par la couleur ou le relief la forme vivante, tout ce qu'ils recevaient d'une main, de l'autre ils le transmettaient aux Hellènes, leurs voisins ; si l'on peut ainsi parler, ils faisaient la chaîne entre l'Orient et l'Occident. Les nations de la Haute-Asie, comme par exemple la Chine, n'ont travaillé que pour elles-mêmes ; il a fallu inventer à nouveau, bien des siècles après, ce qu'elles avaient trouvé et gardé pour leur propre usage ; au contraire, rien ou presque rien ne s'est perdu de ce qu'avaient découvert l'Égypte et son élève, son héritière, l'Assyrie. Si les choses se sont passées ainsi, c'est aux Phéniciens et aux peuples de l'Asie-Mineure que nous le devons ; c'est grâce à eux que toutes ces méthodes, que tous ces instruments de la vie policée sont entrés dans un courant qui, malgré bien des détours, n'a plus rien laissé tomber de ce qu'il emportait dans son élan. Tout ce qui a été acquis par cette voie a été conquis sans retour ; tout a pu être inscrit, d'une manière définitive, au compte des profits, et constituer un capital qui a toujours été en s'accroissant. Cappadociens, Phrygiens, Lydiens, d'autres encore dont nous commençons à épeler les

noms dans les inscriptions assyriennes, méritent donc d'être cités parmi les principaux facteurs de la civilisation gréco-italienne ; or, c'est celle-ci qui, après s'être répandue sur tous les rivages de la Méditerranée, se développant et s'élargissant de proche en proche, est devenue, dans ces derniers temps, non plus nationale, mais humaine, et travaille partout à transformer la surface de la planète, à la mettre tout entière en valeur. Le rôle que ces utiles intermédiaires ont joué dans ces siècles lointains se dérobe presque complètement à la curiosité, du moins chez les historiens anciens ; raison de plus pour invoquer, pour susciter d'autres témoins. C'est ce que nous nous sommes proposé de faire ; nous avons interrogé, à défaut des livres, les monuments de ces races disparues, ou plutôt le petit nombre d'entre eux que le temps a épargnés. La première idée de cette enquête nous était venue sur le sol même de la péninsule, dans les forêts de pins de la Phrygie Épicète, dans les pittoresques ravins de la Ptérie ; mais, forcés de nous borner aux provinces septentrionales, nous n'avions pu relever par nous-même toutes les traces que ces peuples avaient laissées du golfe de Smyrne au Taurus, d'Amasia à Tarse. Nous avons depuis lors poursuivi nos recherches dans les descriptions des autres explorateurs de cette contrée, comme dans les collections publiques et privées. Cette étude, cette comparaison

n'ont fait que confirmer les pensées que nous avons conçues en mesurant avec M. Guillaume les tombes phrygiennes ou pontiques et les rochers sculptés de la Cappadoce. Les conclusions auxquelles nous sommes arrivé nous semblent devoir s'imposer aux esprits non prévenus. Nous les avons entourées de bien des réserves; nous n'avons pas prétendu savoir ce qui reste encore, ce qui restera toujours peut-être ignoré, l'histoire même de ces peuples, le secret de leurs croyances et de leurs langues, la suite des luttes qui firent passer de l'un à l'autre l'ascendant de la puissance militaire et de la supériorité morale. Ce que nous avons tenté, c'est comme de relever une piste à travers un pays inconnu, à travers les gorges des montagnes et les steppes des hauts plateaux, c'est de distinguer les traces de l'une des principales routes que la civilisation ait suivie dans son mouvement d'Orient en Occident; c'est d'en compter les étapes et d'en marquer la direction au moyen de quelques jalons solidement plantés en terre (1).

C'est de l'Asie-Mineure, croyons-nous, que les Grecs, lorsque s'éveilla leur génie, tirèrent ces premiers exemples, ces premières indications, ces procédés et ces tours de main qui leur épargnèrent de

(1) *Le bas-relief de Nymphi d'après de nouveaux renseignements* (II); *Un bronze d'Asie-Mineure* (III); *L'art de l'Asie-Mineure, ses origines, son influence* (IV).

longs tâtonnements et leur permirent de faire, dans le domaine de la plastique, des progrès si rapides. Cet art dont nous avons signalé et tâché d'éclairer les origines obscures et lointaines, nous le retrouvons avec notre essai sur *l'étude et l'usage du modèle vivant*, adulte, triomphant, sûr de lui même, de ses instruments et de ses démarches, pour tout dire en un mot, arrivé à la perfection. Cette perfection, il l'a due surtout à l'habitude qu'il a de bonne heure prise de travailler, de dessiner et de modeler d'après le nu : il a ainsi donné à la forme humaine, dans les figures de ses peintres et de ses sculpteurs, une franchise et une justesse de mouvement, une noblesse [sincère, un accent et une expression, une vérité que n'avaient jamais connue ses prédécesseurs, ceux que l'on peut, en un certain sens, appeler ses maîtres. Nous constatons, nous admirons les résultats ; nous saisissons bien l'esprit général, le caractère de cette méthode ; mais sur la manière dont les artistes grecs dirigeaient leurs études en vue d'acquérir cette prodigieuse habileté de main, cette exécution à la fois libre et savante, nous avons bien peu de détails. Aucun historien n'a daigné accorder la moindre attention à de pareils sujets, et les ouvrages que quelques artistes avaient écrits sur la pratique et les procédés de leur art ne nous sont pas parvenus. Nous avons donc pensé rendre service en rapprochant trois ou quatre textes qui

jettent quelque jour sur un côté de la question. Voici, ce nous semble, ce qui en résulte : les sculpteurs et les peintres, à Athènes et ailleurs, s'inspiraient surtout du corps humain sans cesse surpris, grâce à la liberté des mœurs grecques et au climat, dans le feu de l'action et l'aisance d'un mouvement qui n'est point commandé et ne se sait point regardé; mais ayant à leur disposition les esclaves et les courtisanes, ils n'ignoraient point l'emploi du modèle, et, surtout pour leurs figures de femme, ils le faisaient souvent poser dans leurs ateliers.

Du reste, les maîtres seuls devaient recourir à ce supplément d'informations, et cela pour des œuvres d'un caractère élevé et d'une importance exceptionnelle, où le rendu était poussé très-loin. Pour les travaux ordinaires, pour ceux qui tiennent à la fois de l'art et de l'industrie, comme les vases peints, comme les terres cuites, comme les stèles funéraires, comme les peintures murales qui font la décoration intérieure des appartements, on se contentait à moins de frais ; tout cela, qu'on me passe ici un terme d'atelier, était fait *de chic*. Ces artistes, d'une main rapide et sûre, produisaient sans compter ; mais pour guider leur pointe ou leur pinceau, leur ciseau et leur ébauchoir, ils n'avaient pas seulement les leçons qu'ils avaient prises, les formes et les types qu'ils s'étaient appropriés pendant leur apprentissage ; l'éducation

professionnelle s'entretenait, se renouvelait, se perfectionnait sans cesse par les occasions que la vie antique leur ménageait chaque jour de confronter leurs œuvres avec la nature. Les images qu'ils traçaient à chaque instant, ils avaient lieu de les comparer aux plus purs exemplaires de la beauté virile ou féminine que pût offrir une race toujours améliorée et ennoblie par une savante discipline physique, par la gymnastique et tous les exercices qui s'y rattachent. Il y avait là, pour tous ceux qui cultivaient les arts plastiques dans une de leurs applications diverses, un enseignement de toutes les heures, d'autant plus efficace qu'il était indirect et comme instinctif ; sans qu'ils en eussent conscience, la forme animée venait se réfléchir et s'imprimer dans leurs esprits ; ils l'y retrouvaient, du moins dans ses grandes lignes et son mouvement d'ensemble, dès qu'ils avaient, soit à tirer des figures de la terre ou du marbre, soit à les dessiner sur la panse d'un aryballe ou dans le large champ d'une muraille que l'on ne voulait point laisser froide et nue. Cette curiosité du regard toujours en éveil, toujours averti et souvent charmé, corrigeait les routines du métier ; grâce à elle, dans des œuvres anonymes qui s'échappaient des mains de leurs auteurs en nombre indéfini, beaucoup mettaient ce grain d'originalité, ce tour et cet air d'invention personnelle qui donnent droit au titre d'artiste.

L'art grec, alors qu'il décorait les cités campagniennes et les habitations de la Rome d'Auguste, était déjà, on n'en saurait disconvenir, en pleine décadence ; il vivait de son passé, des formes et des types qu'il avait créés et combinés dans un autre âge, alors qu'il était vraiment inspiré et fécond. Dans de telles conditions, on aurait pu craindre qu'il ne devînt banal, uniforme, monotone ; or, dans ces *peintures du Palatin* que nous avons étudiées, nous avons retrouvé, avec un grand goût dont la tradition ne s'est pas encore perdue au siècle d'Auguste, cette liberté d'interprétation, ces intéressantes diversités de touche et d'accent qui révèlent des auteurs différents, dont chacun a son style, sa manière de voir et de traduire la nature. La convention, le procédé n'ont point ici passé partout leur niveau et partout effacé les nuances, supprimé les personnes, comme cela est arrivé en Égypte et ailleurs encore ; la peinture murale, à Rome, n'a pas tout à fait le même caractère qu'à Pompei, et, dans un même édifice, le peintre de l'Io n'a pas le même dessin et la même couleur que celui de la Galatée. A côté de ce que nous appellerions des tableaux d'histoire, comme les deux auxquels nous venons de faire allusion, des scènes de genre, des vues de ville, des paysages, de claires feuillées et des arabesques d'un charmant caprice. Ainsi, pour avoir débuté par l'étude sincère de la nature

et ne s'en être jamais tout à fait détachée, alors même qu'elle ne savait plus la rendre avec autant d'originalité et de puissance, la peinture grecque gardait encore en Italie, au premier siècle de notre ère, une noblesse, une variété, une franchise d'allures qui semblaient un défi aux lois mêmes du temps et de la vie.

De toutes les cités grecques, Athènes, dans sa courte et brillante existence, est celle qui a été la plus éprise des lettres et des arts, qui a le plus vécu par l'esprit. Pour retrouver une société où le sentiment et la passion du beau fussent aussi répandues, il faut aller jusqu'à la Florence du quinzième et du seizième siècle, et encore, dans celle-ci, la plastique avait le pas sur la poésie. On y retrouve bien Ictinus et Mnésiclès, Phidias et Alcamène ; mais où sont les Eschyle, les Sophocle, les Euripide, les Aristophane de la renaissance toscane ? Athènes est donc plus accomplie, plus surprenante encore que sa rivale italienne, par cette réunion de tous les dons et de toutes les gloires ; mais, à cela près, les ressemblances sont frappantes. Un trait commun qui les rapproche encore, c'est le goût du commerce, le génie des affaires. Là où la richesse peut donner tant de plaisirs nobles et délicats, on la recherche avec ardeur : point d'argent, point de beaux tableaux et de belles statues, point de meubles élégants, point de palais.

et de temples somptueusement décorés. Or, si c'est l'industrie humaine qui crée les premiers capitaux, ceux-ci n'acquière toute leur valeur et toute leur vertu, n'en font naître d'autres plus considérables que si le crédit intervient pour les rendre mobiles et féconds, pour les multiplier en quelque sorte par eux-mêmes. Sans une bonne organisation du crédit, pas d'industrie puissante, pas de commerce étendu et vraiment actif. De même que Florence, Athènes avait à cet égard devancé les temps : malgré bien des erreurs économiques, comme celles dont est entachée sa législation sur les blés, elle avait résolu de la manière la plus sensée et la plus pratique plusieurs problèmes difficiles. En assurant aux hypothèques une publicité que Rome n'a jamais su leur donner, le législateur avait comme mobilisé la propriété foncière ; il avait développé les transactions dont la terre peut être l'objet et l'avait rendue plus apte à servir de gage commode et sûr. Il avait fait plus ; il avait reconnu implicitement que l'argent est une marchandise comme une autre, dont le prix ne doit être réglé que par la loi de l'offre et de la demande ainsi que par la proportion des risques à courir ; l'État n'intervenait pas dans la fixation du taux de l'intérêt, et le contrat était la loi des parties. Grâce à ces sages mesures et à cette liberté d'action, il s'était fondé à Athènes de nombreux comptoirs ou *tables*, analogues à nos ban-

ques. Ces institutions de crédit, toute la Grèce les connaissait ; mais nulle part elles ne semblent avoir eu autant d'importance et avoir joué un rôle aussi utile qu'en Attique. Athènes, après avoir été, du temps d'Aristide, de Cimon et de Périclès, la capitale politique de la Grèce, en resta pendant près d'un siècle encore la métropole artistique et littéraire, industrielle et commerciale. Dans cet ascendant qui survit à des désastres tels que ceux de la Sicile et d'Ægos Potamos, il y a un phénomène dont l'histoire ne me paraissait point avoir rendu suffisamment compte : j'ai cru retrouver et signaler une des causes qui l'expliquent dans la modeste et laborieuse activité de ces *trapézites* auxquels les Hérodote, les Thucydide, les Xénophon n'ont pas fait l'honneur de les nommer. Je ne puis même pas dire que j'aie rétabli quelques pages perdues dans l'histoire économique d'Athènes ; ce chapitre, personne dans l'antiquité n'avait eu l'idée de l'écrire, et, dans ces dernières années, à peine avait-on essayé d'en marquer la place dans l'ensemble et d'en tracer une première esquisse. Sans prétendre épuiser la matière, nous avons voulu être plus complet. Nous avons exposé les opérations de la principale maison de banque d'Athènes, et nous l'avons suivie, pendant près d'un siècle, dans le cours de ses entreprises et sous quatre gérances successives ; nous avons montré qu'elle n'était pas seule de son espèce ;

sans parler des temples et de leurs fabriques, qui prétaient aussi aux particuliers et aux villes, de nombreux concurrents disputaient à Pasion et à Phormion la clientèle des négociants et des armateurs d'Athènes et de toute la Grèce. Bien des détails dont on serait curieux nous échappent encore ; cela suffit pourtant à faire comprendre comment Athènes était devenue vers cette époque, pour le monde hellénique tout entier, la grande dispensatrice du crédit et le principal marché des capitaux.

Athènes, à la fin de ce siècle, succombait devant la Macédoine ; mais Alexandre renversait l'empire perse et menait jusqu'aux frontières mêmes de l'Inde, comme un cortège de fête, la marche triomphante de la civilisation grecque. C'est alors seulement que le génie grec pénètre en conquérant dans l'intérieur de cette Asie-Mineure dont il n'avait jusqu'alors possédé et cultivé que les rivages ; il lui rend avec usure ce qu'il lui avait emprunté autrefois. L'idiome grec fait peu à peu disparaître les langues de ces peuples qui avaient jadis tant appris aux colons éoliens et ioniens ; les arts de la Grèce transforment les anciennes cités lydiennes et phrygiennes, élèvent de splendides édifices dans les forêts de la Bithynie, dans les âpres montagnes de la Lycie et de la Pamphylie, étalent toute leur pompe et déploient toute leur élégance dans le voisinage même de ces vieux

monuments dont s'étaient inspirés autrefois les premiers architectes et les premiers sculpteurs de la Grèce. Il reste pourtant, dans le centre et le nord de la péninsule, bien des districts où, même au temps des Séleucides et des rois de Pergame, ne pénètre guère l'esprit nouveau ; le brigandage y persiste, comme en Pisidie et en Isaurie, ou bien, parmi des bois épais et sans chemins, certaines tribus continuent à mener dans de rares clairières une vie presque sauvage, et, sur le steppe herbeux, des groupes de pasteurs à demi-nomades, comme aujourd'hui les Turcomans, poussent devant eux leurs troupeaux et promènent leurs tentes de poil de chèvre. Aucune des dynasties héritières de la Macédoine qui se partagent la péninsule n'acquiert un ascendant assez marqué pour arriver à la réunir tout entière sous un seul sceptre et parvenir à y faire régner par la force une paix durable. Les divisions de ces princes, qu'entretient la politique romaine, y jettent le trouble, y font bien des ruines, y retardent le progrès de la culture et de la richesse ; d'ailleurs les Grecs, pas plus dans l'antiquité que de nos jours, n'ont jamais su faire une route ; ils n'en ont même jamais senti le besoin. Or, sans des routes, qui exigent ici de véritables travaux d'art, impossible de relier l'une à l'autre les diverses régions de cette vaste contrée, d'établir des relations faciles et rapides entre

des bassins séparés par de hautes montagnes, entre les plateaux du centre et les ports de la côte. Seules la conquête et l'administration romaine ont su donner à la péninsule, du Taurus à la mer, un système de voies carrossables, y faire régner un ordre et une sécurité qu'elle n'avait jamais connue, implanter dans celles de ses parties qui étaient jusqu'alors demeurées le plus sauvages la vie urbaine avec ce qu'elle suppose d'habitudes policées, de respect des lois, de goût pour le bien-être et d'amour des arts. Ce grand changement s'achève dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère et pendant tout le cours du second.

C'est à cette période de transformation que sont consacrés plusieurs des essais que contient ce volume, ainsi ceux qui sont intitulés : *Trois inscriptions inédites d'Asie-Mineure* (VI), *Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire* (VII), *De la disparition de la langue gauloise en Galatie* (IV), *La campagne de César contre Pharnace* (X). L'étude sur *deux inscriptions de Thrace* (VIII) nous conduit dans une région voisine que nous avons déjà abordée avec le mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire ; là encore nous sommes dans une contrée qui touchait à la Grèce, que le génie grec avait longtemps effleurée et comme côtoyée, sans réussir

à l'envahir, à l'occuper, à la modifier profondément. Qu'il s'agisse des gorges et des plateaux de l'Asie-Mineure ou de la région des Balkans et du bas Danube, nous arrivons à une même conclusion, une même idée se dégage de ces recherches : la Grèce ne pouvait achever à elle seule la tâche qu'elle avait si brillamment commencée. Elle avait emprunté de divers côtés les éléments d'une civilisation très-supérieure à ce qui l'avait précédée; elle les avait groupés, élaborés, fondus en un ensemble harmonieux. Il y avait là tous les matériaux, et surtout toutes les méthodes d'une civilisation complète, dont les parties essentielles, bien liées l'une à l'autre, ne devaient plus se séparer et se perdre; mais la Grèce, qu'elle eût à sa tête une cité libre comme Athènes ou des monarchies militaires comme la Macédoine et ses héritières, n'avait pas le bras assez long et la main assez forte pour imposer à toutes les races arriérées cette haute civilisation et les sacrifices qu'elle réclame des instincts sauvages; la Grèce n'était point capable de réunir dans son œuvre commune des peuples d'origine différente, de les tenir tous attachés à un même travail, de les contraindre à entrer et à demeurer engagés pendant longtemps dans les liens d'une vaste fédération qui fit front de toutes parts contre la barbarie. La Grèce n'avait pas assez l'idée et le génie de l'administration; c'était sous le régime municipal

qu'elle était née, qu'elle avait grandi ; elle n'en concevait point d'autre ; jamais elle ne sut élargir le cadre étroit de la cité et donner aux habitants de différentes villes mêmes intérêts et mêmes droits, dans un vaste État dont ils seraient tous citoyens. Lors même que, dans sa décadence, elle parut préférer la forme monarchique, la monarchie ne rendit pas, dans ce monde gréco-oriental, les services que l'on pouvait en attendre. En Égypte, elle sut maintenir l'ordre administratif qu'y avaient établi des traditions vieilles de milliers d'années ; partout ailleurs, au moment même où elle semblait fonder l'unité, le morcellement et la confusion reparaissaient aussitôt, le désordre augmentait. La puissance éphémère et toujours contestée des Lysimaque, des Antigone, des Séleucus ne sut rien organiser en dehors des anciennes limites du monde grec, ni en Europe, ni en Asie. Pour que la civilisation grecque achevât de pénétrer et de transformer ces groupes de populations que son influence avait depuis si longtemps touchées et comme entamées, il fallut que Rome prît, si l'on peut ainsi parler, la suite de ses affaires, qu'elle se fit, dans tout l'Orient, le champion et le héraut de l'hellénisme. C'est par la conquête romaine, par la persévérante énergie de ses légats, de ses procureurs, de ses ingénieurs, que toute l'Europe orientale, toute la vallée du Danube fut défrichée, exploitée,

fécondée, qu'elle vit ses forêts s'ouvrir aux routes et aux marchands, ses rivières se couvrir de bateaux, des villes populeuses s'élever là où ne se dressaient autrefois que des cabanes de paysans ou des tentes de bergers. Il en fut de même en Asie-Mineure, et dans tout l'Orient, ce fut le grec, non le latin, qui devint la langue des peuples, ainsi gagnés par l'empire romain à une vie nouvelle. Nous avons cherché à faire comprendre la politique par laquelle le sénat d'abord, puis surtout les empereurs, développèrent dans ces contrées une prospérité jusqu'alors inconnue. Peut-être cette politique s'inspirait-elle moins d'un profond calcul qu'elle n'était commandée par la nécessité de pourvoir, avec un personnel restreint, à l'administration d'un immense empire ; mais, de toute manière, elle atteignit merveilleusement ce double résultat : d'une part assurer l'action régulière du pouvoir central et le faire partout obéir ; de l'autre entretenir la vie municipale et provinciale, en respectant, parfois en restaurant les anciennes traditions nationales. A la fois simple et savante, cette organisation employait au profit du présent toutes les forces qu'avait créées le passé ; elle avait des stimulants pour toutes les énergies, des prix pour toutes les ambitions. A la plupart des hommes elle offrait les magistratures de la cité ; à quelques-uns les grandes-prêtrises, les dignités de la province, de

cette fédération qui représentait et perpétuait dans une certaine mesure l'ancienne indépendance ; à un très-petit nombre, elle faisait entrevoir comme dans le lointain les honneurs de l'état romain, et à mesure que le droit de bourgeoisie romaine se répandait d'un bout à l'autre de l'empire, accordé ici à des individus, là à des groupes tout entiers, les espérances ainsi provoquées devenaient plus faciles à réaliser. Dès la fin du premier siècle de notre ère, les provinciaux voyaient un homme issu de leurs rangs succéder aux Jules et aux Claudes, devenir le maître de la terre. A partir de l'avènement de Trajan, dans ce monde romain qui enveloppe tout le bassin de la Méditerranée, il n'y a plus ni vainqueurs ni vaincus ; bientôt, par un progrès naturel, tous les sujets de l'empire en seront devenus les citoyens.

Le régime qui porta ces fruits, on le connaissait déjà, dans ses traits généraux et ses grandes lignes, par les historiens grecs et latins ; mais ce sont surtout les inscriptions qui nous permettent d'entrer dans le détail. Elles nous révèlent des formes d'activité, des groupes, des charges, des situations dont aucune trace n'était demeurée dans les auteurs ; ce sont elles, ce sont les ruines sans nombre, partout restées éparses sur le sol des contrées jadis comprises dans l'empire, qui nous permettent de restituer par la pensée ce monde disparu ; ce sont elles qui nous

donnent l'idée la plus nette et la plus vive des provinces au temps des Antonins, de cette abondance, de cette richesse universelle, de ce fourmillement de vie jusque dans des régions conquises sur le désert, comme la *province d'Arabie*, et que le désert devait bientôt reprendre pour les garder jusqu'à nos jours. Dans notre *Exploration archéologique de la Galatie*, nous avons eu plus d'une occasion de signaler les monuments de tout genre qui nous représentent l'état des provinces orientales, nous attestent le bien-être de leurs populations, le mouvement et le luxe de leurs cités pendant les premiers siècles de notre ère ; ici, en commentant quelques inscriptions du Pont et de la Mésie, nous arrivons aux mêmes conclusions. Pour retrouver dans la région méditerranéenne une population aussi dense, un sol aussi bien aménagé, une industrie aussi florissante, une semblable moyenne d'aisance et de sécurité, il faut descendre jusqu'à notre temps, et encore certaines des parties de ce vaste ensemble, comme les pays aujourd'hui soumis aux Turcs, n'ont-elles jamais vu renaître la prospérité dont elles jouissaient sous l'empire romain. Avant que la Grèce et l'Asie-Mineure soient redevenues ce qu'elles étaient au lendemain des voyages d'Hadrien, il faudra peut-être encore des siècles.

En revanche, dans ces pays dont ne s'est point encore emparée la civilisation moderne ou qu'elle n'a

qu'effleurés à peine, l'esprit de l'homme a gardé des traces plus nettes d'un passé que le présent n'a point là comme ailleurs éclipsé et fait oublier par ses nouveautés et ses splendeurs. Ces souvenirs des empires et des prospérités disparues, ces vestiges des mythes et des religions d'autrefois, nous les avons cherchés dans les conversations et les récits naïfs des paysans grecs et albanais, à deux pas d'Athènes même, de sa bibliothèque et de son université ; par notre étude sur *Quelques croyances et superstitions populaires des Grecs modernes*, nous n'avons voulu qu'indiquer à nos jeunes camarades de l'école française une voie dans laquelle il y a encore, pensons-nous, plus d'une découverte à faire. C'est là un terrain que, je ne sais pourquoi, nous avons semblé jusqu'ici abandonner à la curiosité des savants allemands, élèves des frères Grimm. Pourtant rien n'est plus intéressant que cette sorte d'archéologie morale, que ces recherches qui font pénétrer jusque dans l'âme même d'un peuple et d'une race ; on a quelque chose des joies et des surprises du géologue. Comme lui, à mesure que l'on poursuit son enquête et que l'on s'enfonce plus avant, on découvre, on distingue des couches plus anciennes, et on y lit l'histoire d'événements et de pensées, de révolutions sociales et religieuses dont les livres n'ont souvent point gardé la mémoire. Les voyageurs français, s'ils veulent

s'en donner la peine, semblent plus aptes que d'autres à réussir dans ce genre d'exploration ; ils ne tiennent pas à distance, comme le font les Anglais, leurs serviteurs, leurs hôtes, ceux au milieu desquels ils vivent. Il y a dans notre caractère, quand nous savons nous défendre du persiflage, quelque chose de gai et de bon enfant, de familier et d'humain qui met les gens à l'aise et provoque leurs confidences. Celles-ci, pour être sincères et complètes, doivent être involontaires ou, tout au moins, faites avec plaisir et entrain, par quelqu'un qui ne se méfie pas de ses auditeurs. Aucune puissance humaine, on l'a très-bien dit, ne saurait desceller les lèvres de la vieille grand'mère à qui l'on demande des contes, lorsqu'elle s'est une fois mis dans la tête que l'on veut se moquer d'elle et de ses héros ; mais que de degrés encore entre le témoignage obstinément refusé et celui que tronque une mauvaise volonté qui n'ose se traduire par le silence, ou celui qu'altère tantôt le désir de se faire valoir, tantôt une demi-science acquise dans les livres ! Comme il faut savoir choisir avec discernement ses auteurs et les prendre à l'heure et dans la disposition favorable ! comme il est malaisé de savoir traduire fidèlement leurs paroles !

Notes de voyage recueillies, il y a longtemps déjà, au milieu de la fumée qui remplit les chaumières grecques, études de géographie historique et descrip-

tions de monuments figurés, explication et commentaire d'inscriptions, observations philologiques, on trouvera donc dans ce volume un peu de tout : c'est que nous avons cherché à atteindre le but par plusieurs chemins. Littérature, philologie, archéologie, épigraphie, autant de méthodes pour attaquer le problème qu'aucune d'elles ne peut prétendre résoudre tout entier par ses propres ressources, autant de réactifs dont chacun met en liberté et fait apparaître quelques-uns des éléments que renferme l'obscur et complexe mystère du passé. Toutes ces sciences ne sont que les pourvoyeuses de l'histoire; elles lui apportent leurs matériaux, leurs résultats. Ceux peut-être à qui elle doit le plus, ce sont ces esprits sévères qui ont le courage de s'enfermer dans une seule étude, de consacrer à un seul procédé d'investigation tout ce qu'ils ont de force et de vie; ils creusent plus avant, ils font plus de découvertes; mais aussi, quel plaisir pour l'esprit que d'essayer l'une après l'autre ces routes dont chacune a ses beautés originales, ses points de vue et ses surprises! quelle joie que d'explorer le terrain en tous sens et par tous les sentiers, de battre tous les buissons! Pourquoi résister à cette tentation quand il est si doux d'y céder?

ARCHÉOLOGIE



I

DE L'ÉTUDE ET DE L'USAGE DU MODÈLE VIVANT

CHEZ LES ARTISTES GRECS

(*Revue archéologique*, nouvelle série, tome I.)

Dans quelle mesure les peintres et les sculpteurs anciens ont-ils fait usage du *modèle*, c'est-à-dire de la figure vivante, ordinairement plus ou moins nue, et posant pendant un certain temps sous les yeux de l'artiste, dans une attitude choisie et indiquée par lui-même ? Je ne connais aucun texte classique qui réponde à cette question ; mais, dans l'étude de l'antiquité, est-il beaucoup de nos curiosités que satisfassent les textes, et que saurait-on des histoires grecque et romaine sans ce que l'on en devine (1) ?

(1) Cf. Otfried Müller, *Archéologie de l'art*, § 328, avec la note 2. Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 janvier 1864, intitulé *Les destinées de la sculpture et la critique moderne*, M. Ch. Lévyéve touche à cette question, avec le talent et le sentiment de l'art

4 DE L'ÉTUDE ET DE L'USAGE DU MODÈLE VIVANT.

Les habitudes de notre société moderne, telles que les ont faites les croyances chrétiennes et le climat, ne fournissent guère à l'artiste d'occasions d'apercevoir le corps humain à découvert, dans toute la beauté du mouvement et de la vie ; s'il veut le contempler tel que Dieu l'a créé, l'étudier de près et en reproduire la couleur, les formes et le jeu, il lui faut amener dans son atelier un homme ou une femme qui, par métier et à tant l'heure, se dévêtit devant lui, se laisse placer comme il l'entend la tête, les bras et les jambes, et se tient pendant plus ou moins longtemps immobile sous son regard. Hors de là, tout ce que ne lui dérobe pas notre costume, ce sont les mains et la tête ; c'est parfois, au bal par exemple, les épaules et la naissance du sein ; c'est parmi des haillons en lambeaux une poitrine amaigrie par la misère ; c'est un pied rougi par le froid et barbouillé de la fange du ruisseau.

A l'artiste grec, au contraire, il est à peine besoin de le dire, le nu s'offrait partout librement et comme de lui-même ; c'étaient les gymnases où s'exerçaient les adolescents, et les grands jeux de la Grèce où de solennelles récompenses honoraient les perfections du corps, la force, la dextérité, l'agilité, la souplesse ; c'était, à Éleusis, Vénus

dont il a donné tant de preuves. Sans produire aucun texte nouveau, il indique dans quelles belles attitudes et sous quels charmants aspects les processions et d'autres fêtes publiques montraient aux artistes les femmes mêmes de condition libre ; il rappelle aussi les exercices auxquels se livraient en public les jeunes filles spartiates.

sortant des eaux, devant tout le peuple athénien, sous les traits de Phryné ; c'étaient, à Sparte, les lutttes et les courses des vierges doriennes, à peine vêtues de la courte tunique sans manches et fendue sur le côté : elle laissait à découvert les bras, la jambe jusqu'au-dessus du genou et l'un des flancs ; enfin, c'était partout l'enivrement et le désordre des bacchanales, comme ces festins où le plaisir n'eût pas été complet sans la présence et les danses lascives de garçons et de jeunes filles enveloppés de draperies molles et transparentes, qui servaient bien plutôt à relever et à varier leur nudité qu'à la couvrir (1).

Le peintre ou le sculpteur, de quelque côté qu'il se tournât, rencontrait donc partout de beaux corps dans leur fleur, comme dit le poète, qui semblaient solliciter ses regards et défier au combat son art rival de la nature. Disposé par son génie, préparé par l'éducation qu'il avait reçue à saisir rapidement et comme au vol le caractère d'une forme, le sens et l'expression d'une attitude et d'un geste, il devait demander, bien plus que ne peuvent le faire maintenant nos maîtres, son inspiration et sa science aux involontaires et naïves confidences de l'action et de la vie. Il y a, dans la nature ainsi étudiée et apprise, une diversité et un imprévu qui la font bien différente de celle qui sert de modèle dans

(1) Voir le *Banquet* de Xénophon.

6 DE L'ÉTUDE ET DE L'USAGE DU MODÈLE VIVANT.

nos ateliers. Si vous savez qu'un étranger, qu'un observateur vous écoute, pensez-vous et surtout parlez-vous comme vous le faites quand vous vous croyez seul avec un ami ? L'esprit, dès qu'il a compris qu'on le regarde et qu'on va le juger, s'arrange et se dispose pour donner de lui-même une bonne opinion, et par là perd souvent quelques-unes de ses meilleures qualités et se fait mal connaître. Il en est de même du corps ; le mouvement surpris a une simplicité et une franchise où n'atteindra jamais le mouvement composé sous l'œil de l'artiste et par son conseil, l'attitude cherchée et commandée. Enfin, à poser, le corps s'ennuie, si l'on peut ainsi parler, et le laisse voir ; cette vivacité, ce feu que nos muscles et nos chairs, aussi bien que les traits du visage, portent tout d'abord dans une action qui les intéresse, ou ne paraissent point ici ou s'éteignent bientôt, et l'on n'a plus alors devant soi en quelque sorte que le mouvement abstrait, quelque chose comme un visage sans expression et sans vie. C'est ainsi qu'un bon plâtre d'après l'antique est souvent plus vivant et plus vrai que le modèle en chair et en os.

Cela ne veut pas dire que les artistes grecs, soit pendant les longues études préparatoires qui précédaient pour eux la pratique de leur art, soit plus tard même, quand ils étaient arrivés à la plénitude de leur science et de leur talent, pour remplir un cadre, pour achever d'exprimer une

idée que leur aurait fournie quelqu'une de ces scènes, quelqu'un de ces spectacles que je viens de rappeler, ne se soient point, eux aussi, servi du modèle vivant, et n'aient pas souvent fait poser devant eux. De modèles d'homme, il n'en est question nulle part, et l'on comprend qu'avec les gymnases, qui leur étaient toujours ouverts, et où le corps de l'homme se montrait sans cesse à eux sous tant d'attitudes et d'aspects divers, ils n'en aient eu guère besoin ; il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'ils avaient à leur disposition les esclaves, dont ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient, sans attirer l'attention de personne, sans que l'on remarquât qu'ils les employaient à tel service plutôt qu'à tel autre (1). Quant au corps de la femme, malgré toutes les occasions de l'apercevoir nu, en tout ou en partie, qu'offrait la liberté des mœurs grecques, il ne pouvait s'exposer et se découvrir à leurs regards aussi continuellement et d'une manière aussi complète ; aussi les artistes semblent-ils avoir fait des modèles féminins un

(1) L'histoire du vieillard d'Olynthe (Seneca, *Controv.*, V, 10) acheté par le peintre Parrhasius et torturé par lui afin de lui servir de modèle pour un tableau représentant le supplice de Prométhée, est plus que douteuse. Parrhasius jouissait déjà, avant l'année 400, d'une réputation bien établie (Xénophon, *Mémorab.*, III, 10) ; il ne peut donc guère avoir été encore occupé à peindre cinquante-trois ans plus tard, en 347. Il y aurait au moins là une erreur de nom qui rend très-suspect le fond même de l'anecdote. En tout cas, ce récit nous indique quel parti les artistes ont souvent pu tirer des esclaves, modèles gratuits, auxquels ils pouvaient imposer les attitudes même les plus pénibles, sans avoir à compter avec leurs résistances et avec leur fatigue.

8 DE L'ÉTUDE ET DE L'USAGE DU MODÈLE VIVANT.

bien plus grand usage, comme nous l'attestent divers faits rapportés à d'autres fins par différents écrivains de l'antiquité. Ce sont les plus belles jeunes filles de Crotone posant devant Zeuxis pour son Hélène, et lui apportant ces charmes divers dont il doit faire la beauté parfaite (1); c'est cette Théodote, chez qui Socrate conduisit un jour ses disciples, et qu'il trouva donnant séance à un peintre (2); c'est Laïs, dont les artistes, et Apelles tout le premier, aimaient à copier la gorge et le sein (3). De Théodote, Xénophon nous dit expressément qu'elle faisait ce que nous appellerions le *métier de modèle*. « Des peintres venaient la trouver pour dessiner d'après elle, et elle exposait à leurs yeux toutes ses beautés. » Bien d'autres courtisanes, qui n'ont pas eu, comme Théodote, l'honneur de passer à la postérité pour avoir reçu des leçons de Socrate, faisaient sans doute comme elle, et ajoutaient à leur industrie cette branche lucrative de commerce (4).

(1) Cic., *De invent.*, II, 2.

(2) Xénoph., *Mémor.*, III, 11.

(3) Athénée, III, 588 d.

(4) O. Müller (l. l.) se trompe, à ce que je crois, en pensant trouver dans un passage de Plutarque (*Périclès*, § 13) la mention de femmes qui auraient servi de modèles à Phidias. Voici les mots dont se sert Plutarque: Ἐλευθέρας γυναῖκας εἰς τὰ ἔργα φοιτώσας. Il s'agit ici de femmes de condition libre qui venaient visiter les travaux, les ateliers des sculpteurs et les chantiers de construction. C'est ainsi que l'ont compris tous les traducteurs.

II

LE

BAS-RELIEF DE NYMPHI

D'APRÈS DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

(*Revue archéologique*, nouvelle série, t. XIII.)

A propos des deux figures de style asiatique que M. E. Guillaume et moi nous avons découvertes, en 1861, dans la province de Haïmaneh, auprès de l'entrée d'une antique forteresse appelée par les habitants du pays *Ghiaour-kalé*, figures que nous avons décrites et représentées d'abord dans la *Revue archéologique*, t. XII (nouv. sér.), puis dans notre *Exploration archéologique de la Galatie* (p. 156-163, pl. IX et X), nous avons été amenés à rappeler un autre monument analogue, le bas-relief de Nymphi, où l'on a cru reconnaître, sur la foi d'Hérodote, un guerrier égyptien, monument du passage de Sésos-

tris (1). Nous avons saisi cette occasion d'insister sur les différences sensibles que nous offraient les diverses représentations de ce bas-relief qui, jusqu'à ce jour, avaient été mises sous les yeux des savants ; les deux principaux dessins, ceux qui donnaient la figure à plus grande échelle et avec le plus de détails, se ressemblaient si peu pour les proportions et pour le style, qu'on avait peine à croire, au premier moment, que MM. Kiepert et Texier eussent travaillé d'après le même modèle (2). La figure a des proportions bien plus courtes, bien plus ramassées, disions-nous, dans le dessin de M. Kiepert que dans celui de M. Texier ; elle a l'air plus assyrienne dans le premier, plus égyptienne dans le second. Avec M. Kiepert, nous étions d'avis, en dépit de l'assertion d'Hérodote, de ne point chercher ici un monument du passage d'un conquérant égyptien ; les rapports frappants que nous signalions entre cette figure et celles que l'on a trouvées, sculptées de même sur le roc, en d'autres points de la péninsule, nous faisaient re-

(1) II, 106.

2) *Archæologische Zeitung*, I, 33. Texier, *Description de l'Asie-Mineure*, I^o, t. II, p. 302-308, et pl. 132 ; *Asie-Mineure* (3^o, *Univers pittoresque*), p. 261-62 et pl. I. M. de Moustier a bien, il est vrai, pris une photographie du monument de Nymphi, et c'est d'après son cliché que le prétendu Sésostris a été reproduit dans son *Voyage de Constantinople à Éphèse* (*Tour du Monde*, t. IX, p. 266) ; mais (on ne peut conserver aucun doute à ce sujet quand on a eu entre les mains cette photographie) l'objectif avait été placé, non pas en face du bas-relief, mais tout à fait de côté, de sorte que la figure s'est trouvée complètement déformée.

connaître ici plus volontiers le cachet d'un art propre à l'Asie-Mineure, d'un art qui serait comme un rameau détaché de l'art assyrien. Il nous manquait pourtant, pour appuyer ce rapprochement sur une base solide, un élément des plus importants ; nous ne pouvions juger que des détails de l'ajustement, qui étaient à peu près pareils dans les deux dessins ; mais il nous était impossible d'apprécier le style et les proportions, tant que nous n'aurions pas à notre disposition une copie qui pourrait nous inspirer toute confiance, tant que nous serions forcés d'hésiter entre deux interprétations aussi sensiblement différentes. Le regret que nous exprimions à ce propos nous a valu une obligeante communication de M. Ernest Renan ; il a mis à notre disposition une photographie du monument de Nymphi qu'il venait de recevoir de M. Hyde Clarke, directeur du chemin de fer de Smyrne à Aïdin, membre de plusieurs sociétés savantes, et l'un des hommes qui connaissent le mieux l'Asie-Mineure, qui en étudient les antiquités avec le plus de zèle et d'ardeur. M. Clarke avait réussi à faire prendre, par un habile photographe de Smyrne, M. Svoboda, un excellent cliché du bas-relief, objet de tant de controverses. Nous venons aujourd'hui, avec l'autorisation de MM. Renan et Clarke, communiquer aux savants que préoccupent ces délicates questions de style et d'origine une exacte reproduction de l'épreuve qui

nous a été confiée ; le procédé litho-photographique, auquel la *Revue* a bien voulu recourir sur notre demande, réunit à la fidélité incontestable de l'image tracée par la lumière la solidité et la durée de l'impression lithographique.

En étudiant avec quelque attention la planche ci-jointe (1), on reconnaîtra que l'instrument au moyen duquel a été obtenu le cliché était bien placé en face et au niveau du bas-relief, et que par suite toutes les largeurs nous sont exactement données. Il n'en est pas tout à fait de même des hauteurs ; la surface du rocher étant inclinée en talus, il résulte de cette disposition une légère déformation. Étant donnée la disposition des lieux, qui offre, à ce qu'il paraît, de très-grandes difficultés à l'emploi de l'appareil photographique, il était peut-être bien difficile d'éviter ce petit défaut ; M. Clarke, nous le savons, s'est donné toutes les peines du monde pour que le cliché fût pris dans les meilleures conditions possibles. Il n'y aurait que très-peu de chose à faire pour redresser la figure, l'inclinaison du talus étant assez faible, et pour obtenir ainsi, dans un dessin, des rapports tout à fait exacts. Même en tenant compte de cette altération, quelque légère qu'elle soit, on peut reconnaître et affirmer, d'après cette image, que le dessin de M. Kiepert, quoiqu'il pêche en élargissant, en alourdissant un peu trop la figure, se rap-

(1) Planche I.

proche beaucoup plus de la vérité que celui de M. Texier (1).

Quand on a sous les yeux la photographie que nous reproduisons et qu'on la rapproche des deux figures de Ghiaour-kalé et de celles de Boghaz-keui (2), on est aussitôt frappé d'une ressemblance qu'auraient pu contester ceux qui se seraient appuyés sur le dessin de M. Texier. Malgré la différence des armes (l'arc et la lance ne se retrouvent point à Ghiaour-kalé ni à Boghaz-keui) (3), il y a tant de rapports que l'on ne saurait, à ce qu'il nous semble du moins, conserver aucun doute sur l'origine commune de tous ces monuments sculptés sur le roc. Le mouvement de la figure est identique à celui des figures de Ghiaour-kalé et de Boghaz-keui ; c'est le même bonnet, orné aussi d'une espèce d'uréus ; c'est la garde de l'épée, qui a même forme et est indiquée de même manière ; c'est la tunique, qui offre le même aspect et qui descend jusqu'au même point ; c'est enfin la chaussure, si curieuse et si caractéristique. Mais ce qui est encore plus important, ce qui fait

(1) M. Kiepert paraît avoir pris le contour de l'arc, qui est incomplètement évidé dans sa partie inférieure, pour le contour de la figure même. De là un épaississement sensible du corps.

(2) *Explorat. archéol. de la Galatie*, pl. 10, 30-52.

(3) M. Hyde Clarke nous fait remarquer que les armes du pseudo-Sésostris, comme il l'appelle, sont celles-là même que porte le roi sur certaines dariques. Il y en a où l'arc et la lance occupent juste la place que leur assigne Hérodote dans la description qu'il fait de la figure que l'on a cru reconnaître dans le monument de Nymphi.

encore sur l'observateur qui a quelque habitude des questions d'art une impression plus profonde, c'est la ressemblance complète des proportions, l'identité de style qui existe entre tous ces bas-reliefs de l'Asie-Mineure. Non seulement ils sont tous ainsi dessinés, à plat et sans modelé, ou avec un modelé si faible qu'il n'en subsiste rien aujourd'hui, au centre d'une aire, d'une sorte de niche, creusée dans la surface du roc ; mais c'est la même attitude donnée au corps, les mêmes dimensions proportionnelles des différentes parties, la même manière de représenter soit le nu, soit le vêtement. Or, on le sait, les peuples chez qui l'art est encore en enfance, une fois qu'ils ont adopté une manière plus ou moins exacte de représenter la figure humaine et ses accessoires, ne s'en écartent plus tant que leur civilisation ne se perfectionne pas ; ils la reproduisent indéfiniment, sans s'essayer à la varier, sans que l'on puisse trouver, dans les œuvres successives de cette plastique rudimentaire, ces différences toutes personnelles, ces diversités infinies d'interprétation qui supposent un art très-maître de lui-même, très-sûr de lui et des moyens qu'il emploie. Au début de toute plastique et dans la première période de son développement, on arrive vite à une certaine forme conventionnelle, toujours la même comme proportions, comme attitude et comme costume. Le peintre ou le sculpteur se sent encore inhabile à imiter le modèle

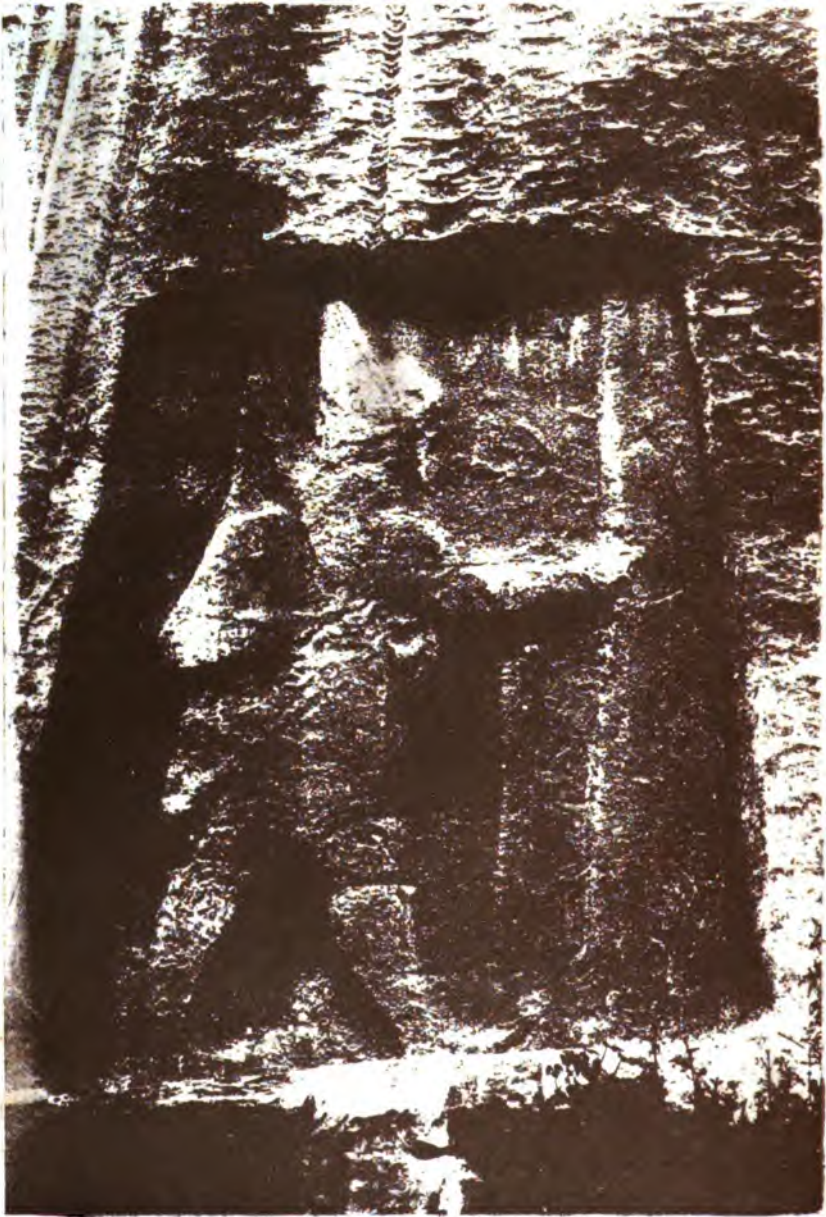
sous tous ses aspects et dans la succession de ses changements possibles ; il figure donc toujours le corps posé et vêtu de même ; et, quels que soient les défauts de cette représentation, elle suffit aux esprits naïfs à qui elle s'adresse ; bien des peuples ne dépassent point la période où l'art répète indéfiniment cette sorte de type abstrait, signe plutôt que copie de l'objet figuré. Or, il suffit pour s'en convaincre de rapprocher les différentes figures que nous avons indiquées et de les mesurer de l'œil : des rochers de la Cappadoce à ceux de la Lydie, un même type avait été adopté, une même convention avait cours, était comprise et acceptée par toutes les imaginations. Cette interprétation, on ne saurait trop le répéter, diffère à tous égards de celle qui avait prévalu en Égypte ; elle a bien plus de rapports avec celle où s'était arrêté, à une époque qu'il est difficile de fixer avec précision, l'art assyro-babylonien.

On s'est appuyé, pour confirmer l'assertion d'Hérodote et l'origine égyptienne du bas-relief, sur le prétendu cartouche hiéroglyphique qui se trouverait entre la tête de la figure et la lance. Il y a déjà longtemps, comme nous l'avons constaté, que les égyptologues ont déclaré ne pas reconnaître dans les signes qu'on leur présentait un groupe d'hiéroglyphes lisible. Notre photographie prouve d'ailleurs que l'on a singulièrement exagéré la netteté que présentent ces signes. D'après le

dessin de M. Texier, ils seraient aussi visibles, aussi bien conservés que l'arc, par exemple, ou la lance ; or, tandis que ces deux accessoires se distinguent aisément et paraissent ressortir sur le fond, on voit seulement, dans notre planche, qu'entre la tête et la lance se trouvaient certains signes ; mais quelle était au juste la forme de ces signes, c'est ce que l'on ne saurait déterminer, même sur l'épreuve directe, un peu plus nette et présentant de plus vives arêtes (1). Le seul fait certain, c'est l'existence en cet endroit d'un groupe de signes ; or, cette disposition est loin de prouver l'origine égyptienne. Nous avons trouvé à Boghaz-keui, devant des figures où ne se retrouve certes aucun souvenir, aucune imitation de l'Égypte, des groupes de symboles auxquels on aurait pu prêter tout aussi bien qu'à celui de Nymphi le caractère d'un groupe d'hiéroglyphes ; tantôt ils sont isolés dans le champ où se détache la figure ; tantôt ils sont renfermés dans une sorte de cadre qui affecte

(1) Voici ce que nous écrit à ce sujet M. Hyde Clarke, qui a visité plusieurs fois le monument avec des érudits et des connaisseurs anglais, français, allemands : « Pour la question des hiéroglyphes, tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont examiné le monument, sont d'avis qu'il n'y a point là d'hiéroglyphes, et qu'il n'y en a jamais eu ; il y a des emblèmes assurément, comme sur d'autres monuments de ce genre. Pour la question de cartouche, dans l'état délabré du monument, je n'ose affirmer positivement ; mais mon impression est contraire au cartouche. Je ne pense pas qu'il y ait une simulation du cartouche, ni rien qui rappelle l'Égypte. » M. Waddington, qui a vu, lui aussi, le monument, est tout à fait du même avis.





Procede Poteym

Lithoplat Lemercier & Cie de Senlis Paris

ENCLOSURE DE DYMPIE
d'après une photographie de M. Desbordes

la forme d'une édicule (1). Quelques variétés que l'on puisse d'ailleurs relever dans la manière dont sont placés et groupés ces symboles, ce qui ressort de cette comparaison, c'est que la présence, dans le champ du bas-relief, de certains signes groupés à peu près comme le sont les hiéroglyphes dans l'écriture hiératique de l'Égypte ne nous autorise aucunement à parler d'influence ou d'imitation de l'Égypte, encore bien moins à attribuer à des artistes égyptiens l'ensemble de l'ouvrage. Cette combinaison, cette manière de placer et de grouper certains signes, était, nous le voyons par les bas-reliefs de la Ptérie, dans les habitudes des rudes sculpteurs qui nous ont laissé ces étranges monuments des vieilles monarchies de la péninsule (2).

Avant de quitter le monument de Nymphi, faisons une dernière remarque. Hérodote parle de deux monuments de Sésostris, comme il dit, dont l'un se trouverait sur la route de Smyrne à Sardes, et

(1) Voir *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 44, 45, 47, 48, 50. Dans le mieux conservé des bas-reliefs assyriens du Nahr-el-Kelb (F de la planche des *Monumenti inediti*) plusieurs emblèmes sont réunis, dans le champ, devant la tête de la figure.

(2) Il nous semble apercevoir un certain rapport entre le peu que nous distinguons des emblèmes ou signes gravés devant la figure de Nymphi et les moins effacés des signes qui forment un grand tableau, composé de plusieurs longues lignes parallèles, sur un rocher de Pterium (*Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 35). Nous tenons à la disposition du savant que tenterait cette comparaison les photographies originales, toujours un peu plus nettes que la reproduction litho-photographique, et plus susceptibles d'être étudiées à la loupe.

l'autre sur celle d'Éphèse à Phocée. On a généralement regardé le guerrier de Nymphi comme représentant le prétendu Sésostris de la route de Sardes ; celui de la route d'Éphèse serait encore à trouver, en admettant que le temps ne l'ait point détruit. Selon toute apparence, c'est le contraire qui est vrai, et il faut renverser la proposition. Il suffira de jeter les yeux sur la carte de M. Kiepert pour douter que le monument dit de Nymphi soit sur la route de Smyrne à Sardes, et, comme nous en avertit M. François Lenormant, qui a visité le prétendu Sésostris, cette impression est bien plus vive encore quand on se trouve sur le terrain et qu'on parcourt ce canton. La route moderne de Smyrne aux ruines de Sardes, qui ne peut s'écarter sensiblement de l'ancienne route, suit la vallée du *Nif-Tchäi*, qui est dirigée de l'est à l'ouest. Le bas-relief se trouve à une grande heure de cette route, dans le ravin latéral de *Karabéli*. Ce ravin est dirigé du sud au nord, et le bas-relief n'est visible que quand on s'est engagé dans cette gorge, où coule un petit affluent du Nif, et qu'on l'a remonté jusqu'à une certaine hauteur. Jamais la route de Smyrne à Sardes n'a pu pénétrer dans cette gorge, et il serait étrange qu'Hérodote indiquât comme se trouvant sur cette route un bas-relief qui aurait été caché à plusieurs kilomètres du chemin, dans une étroite brèche de la montagne. On se demande aussi pourquoi l'antique conquérant, quel qu'il

soit, aurait été cacher ce monument de son passage et de ses exploits dans un ravin détourné et où personne n'aurait passé. Tout s'explique si l'on admet que c'était la route directe d'Éphèse à Phocée qui traversait la gorge de Karabéli. Que l'on regarde l'excellente carte à laquelle il faut toujours renvoyer pour tout ce qui se rapporte à la géographie de l'Asie-Mineure, et l'on se convaincra que cette route d'Éphèse à Phocée a dû passer par un des ravins qui sont parallèles à celui de Karabéli. La présence dans celui de Karabéli du guerrier qui a vu Hérodote nous prouverait que de toutes ces gorges qu'a pu suivre la route d'Éphèse pour venir couper, en quelque point voisin du bourg actuel de Nymphi, la route de Smyrne à Sardes, c'est la gorge de Karabéli qui avait été préférée. Il serait curieux de chercher, par une exploration attentive de tout ce district, s'il existe encore quelques vestiges de l'ancienne voie, et d'examiner si l'étude du terrain confirme la conjecture que nous a suggérée notre savant ami, M. François Lenormant.

Si l'on conservait quelques doutes sur l'origine de la figure de Karabéli, et que l'on inclinât encore à l'attribuer à l'Égypte, on n'aurait, comme contre-épreuve, qu'à examiner les dessins qui nous ont fait connaître les monuments, certainement égyptiens, qui, sur la côte de Syrie, au Nahr-el-Kelb et à Adloun, rappellent les conquêtes et le passage

de Rhamsès (1). On verra combien, dans ces bas-reliefs égyptiens de Syrie, tout diffère de nos bas-reliefs de l'Asie-Mineure. Ce n'est plus ni le même style, ni les mêmes proportions dans les figures, mais quelque chose de bien plus élancé, de bien moins trapu ; ce n'est ni la même pose, ni le même ajustement. Le cadre des bas-reliefs égyptiens a aussi un tout autre caractère ; au Nahr-el-Kelb, au lieu d'une niche grossièrement pratiquée dans le rocher, nous trouvons un élégant édicule que surmonte un entablement ; cet entablement est formé d'une sorte de frise que remplit le disque ailé, et d'une corniche que caractérise la gorge égyptienne. Comment le conquérant qui, pour perpétuer le souvenir de ses victoires, aurait, en Syrie, fait tailler dans le roc, avec un soin extrême, des bas-reliefs du plus pur style égyptien, accompagnés de longues inscriptions hiéroglyphiques, se serait-il contenté, en Asie-Mineure, d'une figure exécutée dans un tout autre style, avec bien moins de soin et d'art, où rien, ni la décoration, ni les proportions, ni le costume, n'eût été égyptien ?

(1) On trouvera ces dessins, à une grande échelle, dans les *Monumenti inediti* de l'Institut archéologique, 1838, pl. 21 (*Annali*, t. X, p. 12) ; dans Léon de Laborde, *Voyage de l'Asie-Mineure et de la Syrie*, pl. 31, 32, 33 ; dans Lepsius, *Ägyptische Denkmäler*, partie III, pl. 197. — On les trouvera réduits dans le *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, juin 1854, et dans deux planches ajoutées par M. de Bertou, l'auteur des premiers dessins publiés par l'Institut archéologique, à un article qui se trouve dans la onzième année de la *Revue archéologique* (1^{re} série). Cet article a pour titre : *Lettre à M. de Saulcy sur les monuments égyptiens du Nahr-el-Kelb*.

Sans parler du prétendu cartouche, l'inscription, aujourd'hui disparue, qu'Hérodote nous assure avoir été gravée sur le baudrier, d'une épaule à l'autre, nous est encore une raison de douter. On l'a déjà remarqué, ce n'est point ainsi que l'artiste égyptien disposait les textes hiéroglyphiques; ce n'est point cette place qu'ils occupent dans les bas-reliefs du Nahr-el-Kelb, qui, suivant l'historien, appartiendraient à la même époque et au même règne que celui de Karabéli (1).

L'opinion qu'Hérodote repousse avec une certaine vivacité était donc la vraie; ils ne se trom-

(1) Hérodote paraît avoir été frappé de la différence qu'il y avait entre les figures qu'il avait vues en Ionie et qu'il attribuait à Sésostris, et celles qu'il avait remarquées « dans la Palestine syrienne, » comme il dit. L'inscription qui se trouvait, affirme-t-il, sur la poitrine du guerrier de Nymphî, ne contenait ni le nom, ni la patrie du conquérant représenté. En admettant donc que l'on ait donné à Hérodote une traduction fidèle, et non purement arbitraire, de cette inscription écrite dans un système de signes dont Hérodote lui-même n'avait pas la clé, rien dans cette inscription n'autorisait Hérodote, lui-même à l'air de le sentir, à reconnaître ici Rhamsès; c'est de sa part une attribution qui s'explique par l'impression que lui avaient faite les récits des prêtres relatifs aux victoires de Sésostris. « Vous retrouverez, lui avaient-ils dit, jusqu'en Colchide, les traces du passage de Sésostris. » Ainsi averti et prévenu, Hérodote ne pouvait manquer de les retrouver; partout où s'offrait à lui une de ces images de conquérant taillées dans le roc, il croyait aussitôt reconnaître Sésostris. Il ne put pourtant s'empêcher de remarquer que les bas-reliefs de la Syrie étaient accompagnés d'inscriptions qui donnaient le nom de Sésostris (il avait sans doute appris en Égypte à reconnaître les cartouches de certains rois), tandis qu'en Ionie le conquérant ne se nommait pas, et que ceux-ci pouvaient voir une statue de Memnon dans ce qui, pour Hérodote, était un Sésostris. Qu'on relise avec attention le chap. 106 du liv. II, et on se rendra compte des différences qu'Hérodote avait observées entre les bas-reliefs authentiques de Rhamsès en Syrie et les pseudo-Sésostris d'Ionie.

paient pas ceux qui, dans le guerrier armé de l'arc et de la lance, aimaient mieux voir Memnon que Sésostris ; pour leur donner raison, il suffit de traduire leur assertion dans le langage de la science moderne. Memnon, dans les traditions de l'épopée, c'était un roi d'Assyrie (1) ; or, quel que soit le souverain ou le peuple qui ait été ici représenté, il est certain que dans cette figure, comme dans celles que nous en avons rapprochées, l'influence qui se marque de la manière la plus évidente, ce n'est pas celle de l'art égyptien, mais celle de cet art assyrien qu'ont fait connaître à l'Europe les découvertes de MM. Botta et Layard (2).

L'impression de ce travail était déjà terminée quand nous avons reçu de M. Hyde Clarke une

(1) Les Grecs appelaient sans doute *statues de Memnon* les sculptures assyriennes ou médiques qui représentaient le type aujourd'hui si bien connu de nos archéologues, le roi, coiffé de la tiare, avec le grand nez busqué, la chevelure et la barbe frisées. Ceux des Grecs que leurs affaires avaient conduits à la cour du grand roi s'étaient familiarisés avec ce type dans les palais de Ninive et de Babylone ; en le retrouvant sur les rochers de la Syrie et de l'Asie-Mineure, ils lui avaient donné le nom du héros qui représentait pour eux, dans sa légendaire splendeur, la puissance de la lointaine Assyrie.

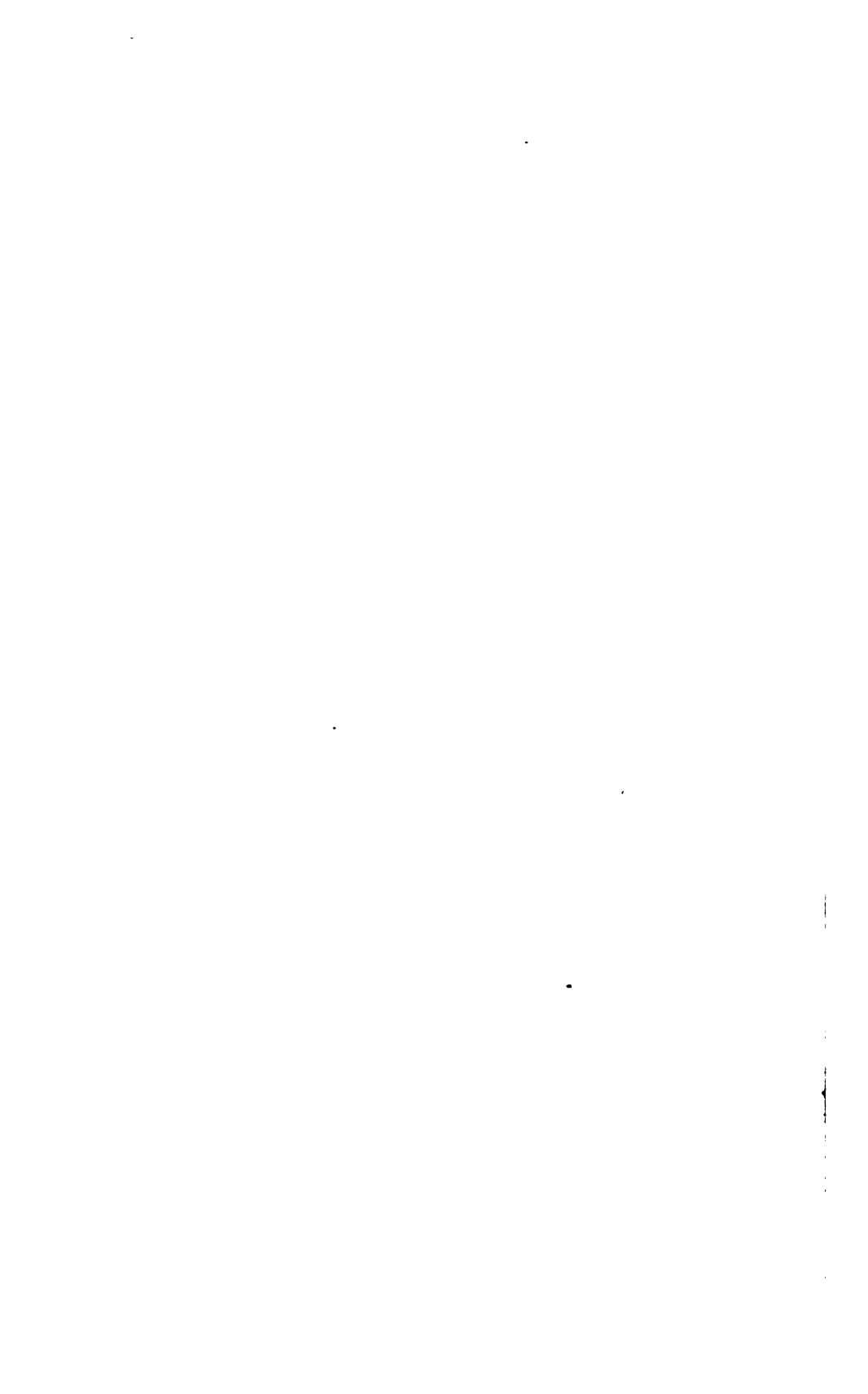
(2) Nous sommes heureux que nos impressions et nos conjectures soient en parfait accord avec celles de M. Clarke : « Mon humble avis, nous écrit-il, est que ce monument n'est pas proprement assyrien, mais qu'il se rattache au style, à l'art de l'Assyrie, que peut-être il représente un type allié, mais indépendant. »

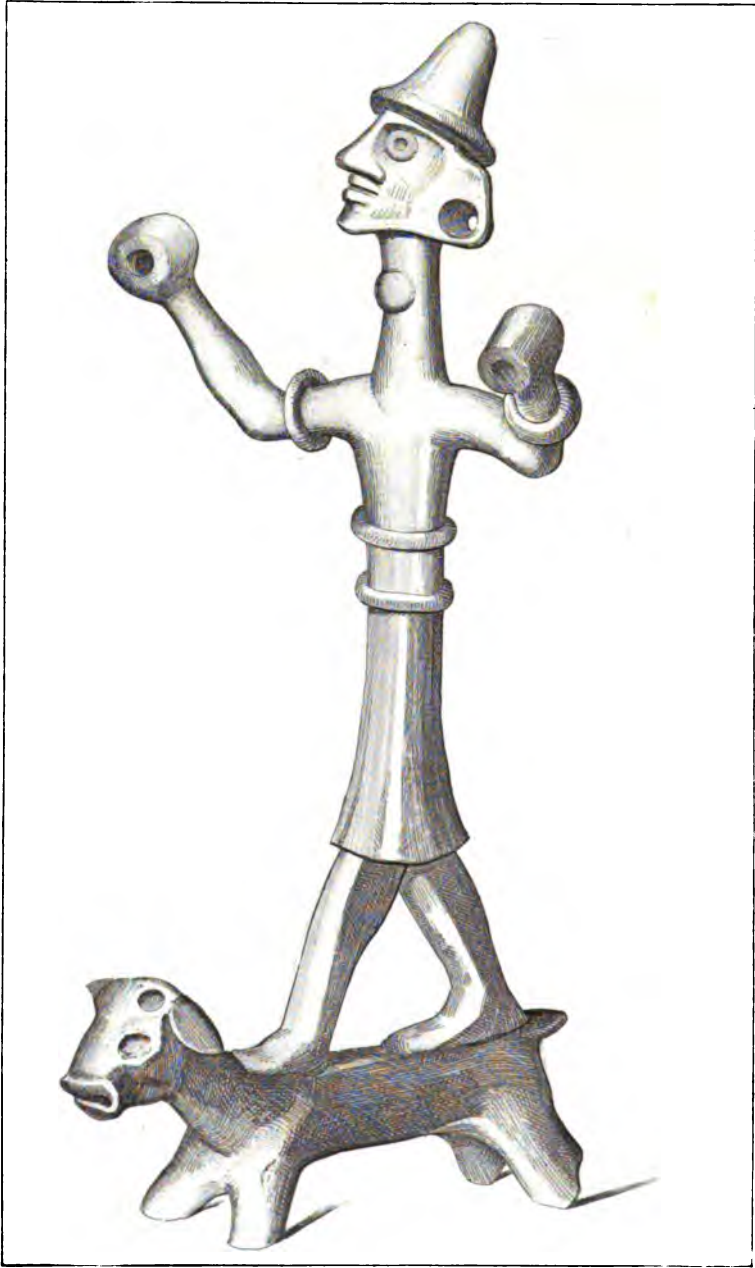
photographie de la célèbre figure du mont Sipyle, entre Magnésie et Smyrne, où on a cru reconnaître la Niobé dont parlent Sophocle et Ovide. Nous aurions cherché à mettre cette épreuve sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, si elle avait pu, comme celle du guerrier de Nymphi, leur apprendre quelque chose ; mais cette figure colossale est tellement fruste que, si l'on n'était pas averti d'avance de ce que l'on doit chercher dans l'image photographique, au premier abord l'œil ne s'y retrouverait pas et ne saurait où se prendre. L'habile artiste, M. Svoboda, s'était pourtant arrangé pour obtenir son cliché au meilleur moment de l'année, quand il y a sur la gigantesque statue le moins d'eau coulant le long du roc, et le moins d'herbe attachée aux anfractuosités de la pierre.

Le seul renseignement que l'on puisse tirer de cette photographie, c'est que la figure était, comme nos bas-reliefs de Boghaz-keui, de Ghiaour-kalé et de Nymphi, taillée au centre d'une sorte de niche pratiquée dans la surface du roc. Il y a là le même procédé, la même disposition générale. Seulement le relief de la Niobé est bien plus fort ; c'est presque une ronde-bosse. Quant à trouver dans cette masse, qui donne certainement l'idée d'une femme assise, un simple accident du roc, un *lusus naturæ*, c'est là une manière de voir à laquelle, nous assure M. Clarke, il faut tout à fait renoncer ; les traces du travail humain sont évidentes, nous

dit-il, pour quiconque a vu le monument. La photographie même, attentivement étudiée, suffit à donner cette impression. C'est là tout ce qu'on peut affirmer. Dans l'état où les siècles ont mis cet étrange monument, il paraît difficile que la science aille plus loin, et qu'elle arrive à déterminer quels étaient le style et le caractère de cette figure, quels en étaient les attributs, et quel nom il convient de lui donner (1).

(1) M. Texier croit reconnaître dans cette figure une statue de Cybèle dont parle Pausanias (III, 22). Voir son *Asie-Mineure (Univers pittoresque)*, p. 265. Cette figure colossale a été donnée par Steuart (*A Description of some ancient monuments still existing in Lydia and Phrygia*, p, Londres, 1842).





L. Dardel sc

Imp. Ch. Bardon aux Presses

BRONZE D'ASIE MINEURE. (Musee du Louvre)

III

UN BRONZE D'ASIE-MINEURE

(*Revue archéologique*, nouvelle série, tome XIX.)

La figure qui est représentée, grandeur de l'original, dans notre planche II, fait partie du cabinet de M. de Saulcy, qui l'a mise obligeamment à notre disposition et nous a invité à la publier dans la *Revue* (1). Nous aurions fort désiré, avant d'accepter cette tâche, savoir exactement la provenance de cette statuette; malheureusement, le père Timothée Tingghir, mékhitariste, qui l'a cédée à M. de Saulcy, n'a pu nous donner d'autre renseignement, sinon qu'elle lui avait été adressée de Constantinople par un de ses correspondants, et que celui-ci croyait qu'elle provenait de l'intérieur de l'Anatolie, des environs d'Ancyre.

Toute vague qu'elle soit, cette indication suffit

(1) Depuis le moment où a été écrit cet essai, ce bronze a été donné au Louvre par M. de Saulcy; il est exposé dans une des galeries du premier étage, sur le quai.

déjà pour nous avertir de ne pas céder à la tentation, que l'on éprouve au premier abord, de rapprocher cette figurine des idoles trouvées en Sardaigne. Ces petits bronzes, sur lesquels le général Albert Della Marmora a appelé l'attention des érudits (1), se trouvent aujourd'hui représentés par un nombre plus ou moins grand d'échantillons dans toutes les collections publiques de l'Europe, et notamment dans le cabinet des médailles de Paris; Gerhard, dans un mémoire qui a été récemment réimprimé dans le recueil de ses opuscules, en a démontré l'origine phénicienne (2). Or, si l'on examine avec attention les figures de provenance sarde que Gerhard a reproduites dans les planches qui accompagnent son mémoire (3), ou que l'on manie celles que possède le Cabinet de Paris et dont plusieurs sont d'une bizarrerie qui défie toute description, on reconnaît qu'il n'y a guère d'autre ressemblance que la barbarie et la brutalité de l'exécution. Il serait déplacé d'employer le mot de style à propos de si grossières ébauches; mais il y a des différences frappantes entre le faire des idoles sardes et celui de notre

(1) *Voyage de la Sardaigne*, pl. 34. D'après M. A. Bouillier (*L'île de Sardaigne*, Paris, Dentu, in-8, 1865, p. 55), le musée de Cagliari possédait, il y a quatre ans, environ 200 de ces figurines dont les plus hautes n'atteignent pas un pied.

(2) *Gesammelte Akademische Abhandlungen und kleine Schriften*, XI. *Ueber die Kunst der Phoenicier* (t. II, p. 1-21).

(3) *Abbildungen*, Tafel XLIV und XLV.

figure ; celle-ci, quoique d'une gaucherie toute primitive, n'a pas la difformité menaçante et grotesque des bronzes sardes ; elle ne reproduit aucune des variétés de coiffure et de costume que ceux-ci présentent ; elle n'a aucun de ces attributs, le trident ou le bident, les cornes figurant les rayons solaires, le phallus, les disques lunaires, les serpents, etc., dans lesquels Gerhard retrouve la trace des conceptions religieuses propres aux Phéniciens et la preuve de l'origine phénicienne (1). Au contraire, nous avons ici un motif, l'homme debout sur un lion, qui ne se retrouve dans aucune des figures découvertes jusqu'ici en Sardaigne, mais qui se rencontre fréquemment ailleurs ; nous avons des détails de costume qui, tout indiqués qu'ils soient ici d'une manière purement conventionnelle, ne laissent pas méconnaître leur ressemblance avec des particularités analogues signalées dans des figures plus importantes. Où faut-il chercher ces analogies ? Il n'est pas permis, quand on a vu se dérouler aux flancs des rochers de la Ptérie ces Panathénées barbares dont la véritable interprétation est encore une énigme, d'hésiter un instant.

Ce type du roi ou du dieu debout sur un animal, qui est tantôt un lion ou une lionne, tantôt une panthère, une licorne ou un bouc, semble en effet

(1) Voir particulièrement, dans le mémoire cité plus haut, la page 12.

avoir été familier aux populations qui, avant l'époque où la langue de la Grèce et le culte de ses dieux se répandirent dans toute l'Asie, occupaient l'Asie-Mineure à l'est de l'Halys et au sud du Taurus. On le retrouve dans toute cette contrée, où semble avoir dominé l'élément sémitique et l'influence des civilisations qui avaient leur centre sur les rives du Tigre et de l'Euphrate. C'est à Tarse, en Cilicie, cette statue dite de Sardanapale que représentent si souvent les monnaies de bronze de cette ville (1); l'animal sur lequel le dieu se tient debout a l'air tantôt d'une espèce de bouc ou d'antilope, tantôt d'un lion; parfois le corps semble d'un lion, et le front est armé de cornes. Quant au Sardanapale, on aperçoit le carquois sur l'épaule, l'arc dans une main, la bipenne dans l'autre; sur quelques pièces on distingue le glaive pendu au côté (2).

A *Boghaz-Kewi*, qui est probablement, comme l'a

(1) On en trouvera un échantillon dans une des planches, la 43^e, figure 3, qui accompagnent le mémoire de Gerhard déjà cité. Plusieurs autres de ces monnaies, sur lesquelles revient ce même type avec de légères différences, ont été reproduites dans l'ouvrage de F. Lajard, *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés du culte de Vénus en Orient et en Occident* (in-8, 1840, Gide), pl. IV, fig. 8 et 9, pl. XIV. H, fig. 7.

(2) M. Victor Langlois, qui vient d'être si prématurément enlevé aux études archéologiques et orientales, a donné, dans l'ancienne *Revue archéologique*, t. X, p. 527-537, une description, accompagnée de dessins faits par lui-même sur les lieux, des restes du grand monument connu aujourd'hui à Tarsous sous le nom de *Dunuk-tach*, qui portait sans doute, à son sommet, la statue colossale de style assyrien si souvent figurée sur les monnaies de Tarse.

cru M. Texier, Ptérium, place forte cappadocienne détruite par Crésus, nous retrouvons des représentations que l'on a déjà rapprochées du Sardapale de Tarse ; dans l'endroit connu sous le nom de *lasili-kaïa*, « la pierre écrite, » le groupe principal de cette grande scène sculptée sur le roc, qui semble représenter une entrevue entre deux rois ou deux souverains, les personnages principaux, ceux dont tous les autres forment le cortège, sont debout, portés les uns sur des montagnes, ou sur des hommes dont le col et la tête se courbent sous les pieds du maître, les autres sur des lions et des aigles à deux têtes (1).

A *Euiuk*, sur la face intérieure du chambranle de la porte, nous avons signalé les premiers une figure à longue robe que soutient, de la même manière, un aigle à deux têtes (2).

D'où vient, dans la sculpture, l'emploi de ce symbole dont nous n'avons pas ici à discuter et à approfondir le sens, d'ailleurs facile à saisir tant que l'on ne prétend point entrer dans le détail et attacher une valeur particulière à chacune des variétés de ce motif qui se prête à des combinaisons très-différentes ? Il faut y voir, selon nous,

(1) Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 41, 45, 47. On trouvera toutes ces figures du groupe central, avec leurs différents supports, réunies dans la pl. 3 du volume que M. Ch. Texier a donné en 1862, sous le titre *Asie-Mineure*, à la collection de l'*Univers pittoresque* (in-8°, Didot).

(2) *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 67 et 68.

une trace de cette influence assyrienne dont on retrouve la marque, comme nous avons déjà essayé de le montrer (1), dans tous les monuments de l'Asie-Mineure antérieurs à la réaction victorieuse du génie grec.

Mais, pourrait-on dire, dans ces colosses enlevés aux portes des palais assyriens pour orner les musées de Londres et de Paris, dans ces bas-reliefs arrachés aux ruines des palais de Sargin, de Sennachérib et d'Assourbanipal, nulle part on ne trouve ces figures de roi ou de divinité montées sur des lions ou sur d'autres animaux. Cela est vrai ; les artistes dont le ciseau a sculpté les blocs d'albâtre qui ornaient les façades et les chambres royales de *Khorsabad* ou de *Kouioundjik* et de *Nimroud*, ceux dont le pinceau a tracé sur les carreaux vernissés de *Khorsabad* ces figures aux vives couleurs qui formaient autour des portes un si riche encadrement, ne paraissent pas avoir employé ce symbole et reproduit ce motif ; mais il se retrouve pourtant en Assyrie, dans la vallée du Tigre, sinon au seuil et dans les salles des palais, au moins sculpté, comme en Cappadoce, au flanc des rochers. Il nous suffira de renvoyer aux bas-reliefs voisins de *Malthaia*, village situé à un peu

(1) *Revue archéologique* (nouvelle série), t. XII : *Ghiaour-kalé-si, ses murailles cyclopéennes et ses bas-reliefs taillés dans le roc* ; t. XIII : *Le bas-relief de Nymphis d'après de nouveaux renseignements*. Voir encore *Exploration archéologique de la Galatie* p. 158-163.

plus d'une journée de marche vers le nord-nord-ouest de Mossoul, et à ceux de *Bavian*, autre village qui se trouve à peu près à la même distance de cette ville vers le nord-nord-est (1). M. Rouet, gérant du consulat de France à Mossoul, signalait aussi, dans une lettre datée du 19 octobre 1845, la découverte qu'il avait faite, à treize lieues de cette ville, et sur la cime d'une haute montagne nommée *Chandouc*, de trois bas-reliefs analogues taillés dans le roc (2).

De tous ces bas-reliefs, qui représentent des personnages royaux, héroïques ou divins montés sur des animaux, les plus importants que nous ayons sous les yeux sont ceux de *Malthaia*, figurés avec grand soin dans une des planches du bel ouvrage de M. Place (3). On y voit dix-neuf figures portées sur des animaux. Parmi ces animaux, on distingue le lion, le taureau, un lion ailé, une espèce de griffon à tête d'aigle, mais sans ailes, etc.

(1) M. Layard n'avait pas vu lui-même, dans son premier voyage, les figures de *Bavian*. Il en reproduit seulement (*Nineveh and its remains*, t. II, p. 142) une description que lui a communiquée un de ses compagnons, M. Ross, et où sont mentionnées plusieurs « figures de prêtres ou de dieux » debout sur des lions ou des griffons. Mais il les a visitées dans un second voyage, et dans son grand ouvrage in-f° de 1853 (*The monuments of Nineveh*) il les représente, pl. 51. Les figures ont, d'après lui, environ vingt-cinq pieds de haut. Il a été lui-même à *Malthaia*, et donne une description complète de ces sculptures (t. I, p. 230). Ailleurs il fournit le dessin d'une des figures de ces bas-reliefs, où il voit *Myliäta*, et qui est à peu près identique à une des figures de *Iasilikaia*, en *Ptérie* (t. II, p. 212).

(2) *Journal asiatique*, t. VII, p. 280.

(3) *Ninive et l'Assyrie*, gr. in-f°, pl. 45.

Certains des personnages ainsi supportés rappellent, d'une manière frappante, par leur attitude et leur costume, plusieurs des figures de Boghaz-Keui.

Pourquoi ce symbole, que l'on rencontre déjà en Égypte (1), absent des palais de Ninive, se retrouve-t-il, en plusieurs endroits et tant de fois répété, dans les bas-reliefs sculptés sur les rocs des montagnes assyriennes, non loin des rives du Tigre et de l'ancienne capitale de l'Assyrie ? C'est là une question à laquelle nous ne nous chargeons pas de répondre. Dira-t-on que les sculpteurs des résidences princières, plus habiles et plus raffinés que les auteurs de ces rudes bas-reliefs perdus dans la montagne, ont écarté ce motif comme offrant aux yeux une image invraisemblable et bizarre ? Mais ce sont les Grecs seuls qui ont eu de ces délicatesses ; leurs mythes établissaient aussi une relation entre le lion et certaines de leurs divinités, Cybèle et Bacchus par exemple ; mais au lieu de figurer Cybèle et Bacchus ainsi juchés, dans un équilibre instable, comme des acrobates, sur le dos d'un lion, les artistes grecs ont trouvé plus satisfaisant pour l'œil et pour l'esprit, plus conforme aux vraisemblances et d'un arrangement

(1) Voir une figure de la déesse égyptienne Ken, debout sur une lionne, que M. Lajard (*Recherches sur le culte de Vénus*, pl. XIV), et après lui M. Layard (*Nineveh and its remains*, t. II, p. 212), ont empruntée à une stèle du Musée britannique.

plus heureux, de mettre la divinité dans un char et de faire traîner le char par des lions. Ce qui tendrait à prouver que les artistes des palais de Ninive n'ont pas eu ce scrupule, c'est la confusion des formes naturelles et les étranges combinaisons qui se retrouvent partout dans leur œuvre ; ici ce sont des animaux qui ont une tête humaine, là des taureaux ou des lions ailés, ailleurs des hommes à tête de lion. Il vaut donc mieux penser que si les bas-reliefs des monuments voisins de Mossoul ne nous offrent pas le motif que nous étudions, cela tient à quelque autre raison. Peut-être la conception religieuse que traduit ce symbole était-elle quelque peu différente de celle qui dominait au moment où s'élevèrent les palais qu'ont exhumés Botta, Layard et Place ; peut-être ces figures taillées dans le roc n'appartiennent-elles point à la même période de la civilisation assyrienne et au même empire que la décoration des résidences royales jusqu'ici étudiées par nos érudits. Quoiqu'il en soit, les cylindres et les amulettes, qui nous offrent souvent des figures de dieux debout sur des lions, griffons ou autres animaux, suffisent à nous prouver que c'était là un symbole qui, pendant plusieurs siècles, fut familier aux imaginations dans toute la région sur laquelle s'étendit l'influence assyrienne (1). Il est souvent difficile de

(1) On trouvera un certain nombre de ces cylindres et de ces amulettes, portant le type que nous étudions, dans les *Recherches sur la*

savoir au juste d'où proviennent ces petits objets, qui ont passé de main en main avant d'arriver dans un cabinet d'antiquaire ; mais il n'est pas de collection de quelque importance, formée en Orient, qui ne contienne, parmi les pièces classées comme provenant de la Syrie et de la Mésopotamie, un certain nombre de ces représentations, parfois accompagnées de caractères cunéiformes (1).

Le motif que reproduit notre bronze est donc représenté en Assyrie par plusieurs bas-reliefs importants qui existent encore, taillés à même le roc, dans les montagnes de la rive gauche du Tigre, au nord de Ninive ; on le retrouve aussi sur les amulettes et les cylindres provenant de la même contrée. Enfin il frappe nos yeux en Cappadoce, sur les rochers de Iasili-Kaia et sur un des blocs de granit qui forment la porte du palais d'Euiuk ; il se rencontre en Cilicie, sur les monnaies de Tarse, qui nous représentent en raccourci le monument célèbre dont M. Langlois a étudié les débris. L'histoire nous prouve que ces froids plateaux de la Cappadoce n'ont jamais possédé un centre de civilisation ; tant que les idées et les formes qui les traduisent ne sont pas venues de l'Occident, de l'Asie grecque, aux peuples habitant cette région,

culte de Vénus, pl. XVII, fig. 8, 9, 10, 11 ; pl. XXII, fig. 7. On en rencontrera aussi dans l'ouvrage de M. Layard, *The monuments of Nineveh*, in-8°, pl. 69, ff. 6, 40, 44.

(1) Lajard cite (pl. XVII, fig. 11) une tablette trouvée à Babylone, qui porte, avec une inscription cunéiforme, le groupe qui nous occupe.

elles leur sont arrivées de l'Orient, de Ninive ou de Babylone, puis d'Ecbatane et de Suse. Avant d'être une province de l'empire d'Alexandre et de Séleucus, la Cappadoce a été, pendant de longs siècles, une satrapie des rois d'Assyrie, de Médie et de Perse. La Cilicie, de même, a été soumise à l'influence sémitique avant de l'être à la grecque. Il paraît donc contraire à toutes les vraisemblances que le symbole sculpté sur les rochers de la Ptérie et reproduit par notre bronze ait passé soit des rivages ciliciens, soit du bassin de l'Halys, dans celui de l'Euphrate et du Tigre ; c'est le contraire qui est probable, pour ne pas dire certain, et c'est à l'Assyrie qu'il faut en rapporter l'invention et l'origine.

Nous avons commencé par étudier le motif même du groupe ; nous en avons suivi la trace depuis le monument de Tarse et les rochers de la Ptérie jusque dans le voisinage de la grande capitale assyrienne. Il nous reste à signaler certains détails par lesquels notre bronze se rapproche particulièrement des figures qui se voient encore, sculptées sur le roc, en différents points de l'Asie-Mineure.

Prenons d'abord la coiffure. Elle rappelle tout à fait celle que portent ces deux figures colossales que j'ai le premier découvertes à neuf heures au sud-ouest d'Ancyre, dans le district appelé Haïmaneh, près du petit village d'*Hoïadja*, à l'entrée d'une forteresse construite en grand appareil

polygonal (1). Il y a plus : dans cette double saillie qui, des deux côtés de la figure, forme le prolongement de la joue, il me semble reconnaître, grossièrement figurée, la pièce d'étoffe ou de cuir qui, chez les guerriers de Ghiaour-Kalé, accompagne le bonnet conique et tombe sur la nuque pour protéger le col et les oreilles. Cette saillie, j'y avais vu au premier moment une exagération de l'oreille ; mais la déformation serait énorme et bien plus marquée que celle à laquelle ont été soumis les autres traits du visage. Il me paraît donc plus naturel de croire que cette saillie représente, dans l'intention du sauvage artiste par qui a été modelée cette figure, la chevelure nattée ou une pièce de cuir tombant sur la nuque et sur l'oreille. La place de l'oreille, au bas de cette saillie, est indiquée par un large trou où s'insérerait certainement un anneau, comme celui que l'on voit dans une des figures sculptées sur le roc à Boghaz-Keui (2) et dans plusieurs bas-reliefs d'Euiuk (3).

Nous ne pouvons tirer aucune induction ethnographique des traits du visage, vu la grossièreté de l'exécution : ainsi l'œil est formé seulement par un cercle d'un léger relief, percé d'un petit trou au milieu.

Une autre particularité que nous retrouvons à

(1) *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 156-163, pl. IX et X. *Revue archéologique* (nouv. sér.), t. XII, p. 1-14.

(2) *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 49.

(3) *Ibid.*, pl. 56, 62, 67.

Ghiaour-Kalé (1), à Boghaz-Keui (2), à Euiuk (3), c'est la ceinture formant un bourrelet très-accusé au-dessus des hanches, et serrant ainsi à la taille une courte jaquette qui s'arrête au-dessus du genou et laisse les jambes nues.

Un trait particulier à notre bronze, ce sont les *armillæ* dont sont ornés les bras, et que nous ne retrouvons point dans les autres figures d'Asie-Mineure auxquelles nous nous sommes sans cesse reportés dans cette description. Quant à la chaussure, qui présente dans presque toute la série de ces figures une forme caractéristique, ici, par suite de la négligence de l'exécution, elle n'est même pas indiquée.

Cette exécution est tellement lâchée, tellement conventionnelle, qu'il est difficile de voir dans ce bronze une œuvre d'art, l'œuvre même d'un art naïf et barbare. Il n'y a point ici d'effort pour lutter contre la nature : les formes du corps, les détails de l'habillement ne sont indiqués que d'une manière abstraite, si l'on peut ainsi parler, et sans aucune intention d'imiter, même de loin, la réalité. C'est là un caractère qui se retrouve, de tout temps, dans les amulettes, les idoles domestiques et autres objets analogues ; tout ce que demande la piété, c'est qu'on lui rappelle, d'une manière suffisam-

(1) *Exploration archéologique*, pl. 10.

(2) *Ibid.*, pl. 39, 40, 44, 45, 48, 50, 52.

(3) *Ibid.*, pl. 56, 61, 62, 63.

ment claire, un certain type divin, certains attributs qui parlent à son imagination, qui provoquent sa respectueuse adoration, qui éveillent ses craintes ou ses espérances. Notre bronze est tout à fait traité dans ce système ; le sculpteur n'a pas essayé de modeler le buste ; il ne lui a pas donné beaucoup plus d'épaisseur qu'au col même de la figure. Les mains et les pieds ne sont pas plus soignés. Le lion, ou plutôt la lionne, car il n'y a aucune trace de crinière, est indiquée plus grossièrement peut-être encore.

Chose curieuse, cette figure, si mauvaise d'exécution, est très-satisfaisante de pose et d'aplomb. Les pieds du personnage sont placés, sur la croupe de l'animal, de manière à donner à l'homme, pendant que la lionne marche, le plus de solidité possible : l'homme est en parfait équilibre sur la bête qui le porte. C'est ce qui semblerait prouver que ce bronze n'appartient pas à une époque aussi barbare qu'on serait tenté de le croire au premier abord, mais qu'il faut y voir une réduction hâtive et populaire de quelque type que la religion avait déjà consacré, et que de grandes figures, semblables à celles qui sont sculptées sur les rochers de l'Asie-Mineure ou de la vallée du Tigre, avaient rendu familier aux yeux et à l'imagination des peuples.

A quel trait du modèle correspondait un détail que nous devons signaler, la saillie formée, au

milieu du col, par une espèce de bouton ou de petite bosse que l'on distingue fort bien sur le dessin ? Est-ce la pierre principale, le fermoir d'un collier ? Mais on ne voit pas trace d'un cercle se continuant autour du cou, comme le font les *armillæ* qui entourent les bras. Ce bouton n'est-il pas autre chose que le *cartilage thyroïde*, ou, comme on dit vulgairement, la pomme d'Adam, traitée avec beaucoup d'exagération ? Quand les autres saillies des formes, comme le genou et le mollet, ne sont même pas indiquées, il serait étrange que ce détail fût aussi vigoureusement accentué.

Les mains, comme les oreilles, portaient certainement autrefois des pièces ajoutées après coup. Quels étaient ces attributs ? Il est impossible de le dire aujourd'hui. On se représenterait assez volontiers la bipenne dans une main, l'arc ou la lance dans l'autre. Sur le dessus de la tête de l'animal, à peu près au milieu du front, on remarque aussi un petit trou qui a peut-être reçu jadis un ornement ajouté.

Arrivé au terme de cette étude, il me reste à résumer les observations qu'elle m'a suggérées, les hypothèses auxquelles elle m'a conduit.

Par sa donnée principale, par cette disposition qui donne un lion pour support à une figure humaine debout sur la croupe de l'animal, notre bronze reproduit donc un type qui, de l'Assyrie, paraît avoir été porté chez les populations sémitiques, ou

soumises à l'influence sémitique, de la Cilicie et de la Cappadoce : différents détails d'ajustement, le bonnet conique, la ceinture, la jaquette tombant jusqu'au-dessus du genou, le rapprochent tout particulièrement des figures que nous trouvons sculptées sur les rochers de l'Asie-Mineure, et où nous avons reconnu les monuments d'un art local, rameau secondaire de l'art assyrien, qui a dû servir d'intermédiaire entre l'Assyrie et la Grèce (1).

Dans cette figurine, il faut, selon toute apparence, voir une réduction, toute conventionnelle, d'un type connu, une idole dont l'intérêt principal est de nous montrer quel rôle le type ici grossièrement reproduit jouait dans les idées religieuses et le culte du peuple qui a sculpté les monuments auxquels nous avons comparé ce bronze.

On le voit, l'étude directe de cette figure nous aurait conduit à la croire originaire des provinces orientales de l'Asie-Mineure. Ce résultat s'accorde tout à fait avec les indications qui nous ont été

(1) Comme M. de Longpérier, Gerhard croit aussi que l'Assyrie a exercé bien plus d'influence sur l'art grec que l'Égypte et que la Phénicie ; il pense que c'est surtout par l'intermédiaire des peuples de l'Asie-Mineure que s'est établie la communication et que se sont transmis les exemples. Il le dit de la manière la plus formelle dans le mémoire sur *l'art des Phéniciens* que nous avons déjà eu l'occasion de citer. Après avoir indiqué différents motifs que l'art grec primitif aurait empruntés à l'Assyrie, à sa décoration architecturale et aux dessins de ses étoffes, il ajoute : « Ces types artistiques paraissent avoir été portés en Grèce bien moins par les Phéniciens que par les peuples de l'Asie-Mineure, maîtres de routes commerciales qui passaient par Comana et Tarse pour atteindre Ninive et Babylone (p. 16). »

données sur la provenance de ce bronze. Nous regrettons de ne pas avoir à cet égard de renseignements plus précis ; on nous a promis de tâcher d'en recueillir, en remontant, s'il y avait moyen, jusqu'au premier possesseur de cette figurine. En attendant que l'on tienne cette promesse, nous avons voulu signaler tout d'abord aux lecteurs de la *Revue* ce petit monument : c'est la première statuette de bronze, si nous ne nous trompons, qui reproduise ce type du héros ou du dieu debout sur la croupe d'un lion, type qui ne s'était rencontré jusqu'ici que sur des monuments d'une autre matière et d'un autre caractère.

IV

L'ART DE L'ASIE-MINEURE

SES ORIGINES, SON INFLUENCE

(*Revue archéologique*, nouvelle série, tome XXV.)

I

Ce que je me propose, dans l'étude que l'Académie veut bien m'autoriser à lui soumettre (1), c'est de donner comme l'épilogue et la conclusion de mon *Exploration archéologique* (2), aujourd'hui terminée après douze ans de travail ; c'est d'en dégager et de réunir certaines notions qui s'y trouvent éparses ; c'est de définir ainsi les traits d'un

(1) Ce Mémoire a été lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 4 avril 1873.

(2) *Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, exécutée en 1861, et publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique, par Georges Perrot, Edmond Guillaume et Jules Delbet. 2 vol. in-fol., 392 pages, 80 planches et 7 cartes, chez Didot, 1872.

art propre à l'Asie-Mineure, art dont les monuments, antérieurs à toute influence grecque, s'offrent à nous depuis les bords du golfe de Smyrne jusqu'au fond de la Cappadoce. Je me bornerai, dans cette recherche, aux monuments que j'ai moi-même étudiés sur le terrain, avec mes collaborateurs, MM. E. Guillaume et J. Delbet ; la riche Lyoie et tous les pays situés sur les versants méridionaux de la péninsule resteront, pour le moment, en dehors de ces remarques, quoiqu'il m'eût été facile d'y chercher plus d'un point de comparaison (1). Je me restreindrai au centre et au nord de la presqu'île, région qui jusqu'ici a bien moins attiré les explorateurs et occupé les érudits.

Voici la liste des principaux monuments sur lesquels porteront mes observations :

1° *Le bas-relief de Nymphé*, dans le voisinage de Smyrne. Connu depuis longtemps, ce monument

(1) Pour augmenter le nombre des monuments sur lesquels s'appuierait cette conclusion, il resterait à dessiner avec exactitude et à publier un curieux monument que M. Hamilton a découvert, en 1836, auprès de la ville de *Beycheir* ou plutôt du village d'*Eflatoun*, dans l'ancienne Isaurie (*Researches in Asia Minor*, II, p. 350). D'après lui, ce bas-relief, qui comprend dix personnages, est de style tout à fait primitif et rappelle les sculptures de Persépolis ; mais le croquis qu'il en donne est tellement informe, qu'il serait prématuré de chercher à en deviner le sujet et l'origine. Il paraît d'ailleurs dans un état de conservation satisfaisant, et nous ne saurions trop engager les futurs explorateurs de l'Asie-Mineure à tourner leurs pas de ce côté. Celui qui rapporterait un dessin fidèle ou une photographie de ce monument pourrait, à juste titre, revendiquer l'honneur de l'avoir découvert, car M. Hamilton n'a fait ici que piquer la curiosité des savants, sans la satisfaire à aucun égard.

avait été jusqu'ici reproduit de la manière la plus inexacte et, par suite, avait reçu les explications les plus erronées. Je l'ai étudié à nouveau dans la *Revue archéologique*, d'après une photographie que je dois à l'obligeance de M. E. Renan, et je crois avoir prouvé que, malgré l'assertion d'Hérodote, ce bas-relief n'a rien d'égyptien (1).

2° La belle tombe phrygienne appelée *Deliktitch* (la pierre percée), que nous avons les premiers mesurée et dessinée dans la vallée moyenne du Rhyndacos, près d'Harmandjik (2).

3° Les monuments funéraires dans lesquels, au centre de la Phrygie, on a cru reconnaître la nécropole des rois phrygiens et où l'on a lu le nom de Midas ; la forteresse voisine, *Pichmich-Kalési*, que nous avons été les premiers à étudier (3).

4° La forteresse connue sous le nom de *Ghiaour-Kalési*, que nous avons découverte à une journée de marche vers le sud-ouest d'Ancyre. Nul n'avait encore vu ni ses murailles cyclopéennes, ni les figures colossales qui en décorent l'entrée (4).

5° Le lion de *Kalaba* encastré dans une fontaine turque presque aux portes d'Angora. On ne s'explique pas comment ce beau débris d'un art tout oriental, débris à peu près unique dans la

(1) Voir plus haut, page 9 et suivantes, et planche 1.

(2) *Exploration archéologique*, p. 103-107 et 112, et pl. 5 et 6.

(3) *Exploration*, etc., p. 135-149, 169, et pl. 8.

(4) *Exploration*, etc., p. 156-163, pl. 9 et 10. *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XII, p. 1.

ville et dans ses environs, avait échappé à tous les voyageurs (1).

6° Les monuments de la Ptérie, qui se partagent en trois groupes, ceux de *Boghaz-Keui*, ceux d'*Euiuk* et ceux d'*Aladja* (2). Les premiers se composent d'une vaste enceinte retranchée avec plusieurs forts détachés, des restes d'un palais, et d'une suite de bas-reliefs sculptés sur les parois d'une salle et d'un couloir taillés dans le roc ; c'est ce que l'on nomme *Iasili-Kaïa* (la pierre couverte d'images). Ces imposants débris, que M. Texier avait eu l'honneur de découvrir, n'étaient connus que par des planches dont l'élégance avait fait, non sans raison, suspecter la sincérité. C'était Hamilton qui avait le premier signalé les restes du palais d'*Euiuk* ; mais il avait interprété de la manière la plus étrange des ruines qu'il avait aperçues à la nuit tombante (3), et M. Barth, dans son *Voyage de Trébizonde à Scutari*, avait dû se borner à appeler l'attention de ses successeurs sur ce monument dont il avait deviné le vrai caractère (4). Près d'*Aladja*, il y a plusieurs tombes, dont une est

(1) *Exploration, etc.*, p. 326-320, pl. 32.

(2) *Exploration, etc.*, p. 321-364, pl. 34-52, 53-68, 12. *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XXIII, p. 157-168, 209-213, 281-289, 345-352 ; t. XXIV, p. 15-35.

(3) *Researches in Asia Minor*, t. I, p. 382. Hamilton change les deux sphinx en deux gros oiseaux, et l'ensemble des ruines lui rappelle, dit-il, des restes druidiques.

(4) *Reise von Trapezunt nach Scutari* (1830, 4°, Gotha, Iustus Perthes), p. 42-43.

parmi les plus importantes que nous ayons rencontrées en Asie-Mineure (1). Nous avons passé huit jours à Boghaz-Keui, et cinq à Euiuk; nous avons dégagé un certain nombre de bas-reliefs enterrés; nous n'avons rien épargné pour rapporter de tous ces objets des représentations fidèles qui rassurent la conscience des érudits (2).

II

Tous ces monuments ont un caractère commun qui en révèle tout d'abord la haute antiquité; les artistes qui les ont créés ne savent point encore se détacher et comme s'affranchir du relief terrestre. En Ptérie seulement, les dispositions que nous li-

(1) M. Barth, faute d'avoir trouvé à temps un guide, passa dans le voisinage de cette tombe sans la visiter. Elle n'était connue, jusqu'à nous, que par le petit croquis qu'en donne Hamilton, t. I, p. 402. Voir *Exploration archéologique*, p. 339-340, 351, et pl. 33.

(2) Le seul ouvrage, en dehors du nôtre, où plusieurs de ces monuments de la Ptérie aient été représentés avec quelque exactitude, est un voyage publié à Londres, en 1870, par un missionnaire américain, M. Van Lennep, que nous avons eu occasion de rencontrer à Amasia. Résidant depuis de longues années en Asie-Mineure, il avait parcouru en tous sens cette région; il parlait la langue et connaissait admirablement les mœurs du pays. Ce n'est point un érudit, comme il le prouve quand il essaie d'expliquer l'origine des monuments de Boghaz-Keui et d'Euiuk; mais ses dessins, reproduits dans son livre par la gravure sur bois, ont été faits avec soin et rendent assez fidèlement le style des sculptures. L'ouvrage a pour titre: *Travels in little known parts of Asia Minor*, 2 vol. in-8, Murray. C'est dans le tome II, au chapitre 19, que se trouvent la description et la représentation des monuments de la Ptérie.

sous sur le sol nous conduisent à admettre l'existence d'édifices ressemblant par leurs traits principaux aux palais assyriens ; mais nulle part nous ne trouvons un de ces monceaux de décombres que présentent les ruines de quelque édifice gréco-romain. Ces palais, avec leurs épaisses murailles construites en briques ou en pisé, avec leur médiocre hauteur, ont dû être le dernier effort de cet art primitif. Tout au plus faut-il mettre encore au compte de l'architecture proprement dite des murailles d'appareil polygonal qui, dans les acropoles, surmontent les escarpements ou les remplacent là où la pente s'adoucit ; encore ces gros blocs, assemblés sans ciment, ne sont-ils, pour ainsi dire, que le prolongement du rocher, avec lequel, d'en bas, l'œil serait tenté de les confondre. Parfois, comme à Ptérium, une porte décorée de moulures et d'emblèmes s'ouvre dans cette muraille, tandis qu'ailleurs, à Pichmich-Kalési, l'entrée était formée par l'écartement de deux rocs, où avait été creusée une rainure destinée à recevoir une sorte de herse.

Pressée par les exigences auxquelles il lui fallait répondre, l'architecture civile et militaire s'enhardit ainsi la première ; mais l'architecture funéraire et l'architecture religieuse se bornent à modifier la surface du sol et ses saillies, à profiter de ses accidents naturels. D'un bout à l'autre de l'Asie-Mineure, les premiers peuples qui aient laissé des traces d'eux-mêmes dans l'histoire ont

taillé en mille manières leurs montagnes de calcaire, de marbre, de trachyte et de granit, comme s'ils eussent eu affaire à une molle argile. Il n'est pas un voyageur qui ne témoigne de l'impression qu'ont produite sur lui ces grands travaux. Les anciens ne pouvaient pas, comme nous, employer la poudre à canon et la mine ; mais ils n'étaient pas pressés, et ils avaient les bras des esclaves. C'était surtout le culte des morts et le désir d'assurer leur éternel repos qui les avait portés à attaquer ainsi le flanc des montagnes pour y mettre à l'abri le cadavre du chef de la famille ou de la tribu, dans une chambre bien close que les escarpements de quelque âpre ravin défendaient contre toute indiscrete curiosité. L'habitude une fois prise, on avait continué à appliquer ces mêmes procédés à des travaux du genre le plus varié. Ici ces peuples se creusèrent des habitations dans le roc friable ; là ils lui confièrent ou des inscriptions ou des sculptures, qui traduisaient leurs croyances ou qui rappelaient des événements historiques ; ailleurs ils le façonnèrent en citadelles où de profonds silos, des citernes et des puits ménagés dans la pierre vive permettaient de tenir pendant de longs mois, sans manquer de blé ni d'eau, contre l'ennemi campé dans la plaine.

Nous pourrions, pour ces forteresses, renvoyer à l'acropole d'Amasia et à ses profondes galeries souterraines, que Strabon nous décrit avec admi-

ration (1). Mais le type le plus frappant et le plus complet de ce genre d'architecture, c'est Pichmich-Kalési (2). Là, sur un court et étroit plateau aplani en forme de terrasse, on trouve des chambres, des citernes, des créneaux, des meurtrières, de nombreux degrés, un chemin de ronde, taillés dans le roc. La haute cage d'un grand escalier qui descend vers la plaine a été ménagée, avec le ciseau, dans la masse même de la montagne, et l'on a obtenu de la même manière un ouvrage extérieur, une tour ronde, derrière laquelle se creuse une casemate qui servait de corps de garde.

L'habitude de façonner ainsi les surfaces que, dans ce pays accidenté, le roc offre partout au ciseau dut conduire de bonne heure à employer, pour représenter les êtres vivants, cette convention que nous appelons le bas-relief. Il serait bien difficile et bien long d'évider dans le roc une figure en ronde bosse ; il ne suffirait pas en effet de l'en détacher, il faudrait encore ménager autour d'elle un espace qui permit d'en faire le tour et de la voir, à distance convenable, sous tous ses aspects. Rien de plus aisé, au contraire, que de tracer une silhouette sur une paroi que la nature a souvent comme préparée d'avance ; quelques heures de travail

(1) *Exploration archéologique*, p. 373-374, pl. 70, et *Revue archéologique*, n. s., t. XXIV, p. 201-220.

(2) *Exploration*, p. 144-146, 169, et pl. 8. Cf. *Revue archéologique*, nouv. sér., t. IV, p. 325.

suffisent pour ravalier le champ et préparer le cadre. Dans les monuments primitifs de cette région, nous n'avons donc trouvé que des bas-reliefs, pas une figure en ronde bosse. Divers indices nous conduisent à considérer le palais d'Euïuk comme le plus moderne des monuments de cette catégorie ; or, même à Euïuk, la figure n'a pu se dégager encore de la pierre dont elle est tirée ; dans les sphinx et dans un taureau qui déchire un bélier, la partie antérieure est travaillée en ronde bosse, tandis que le reste du corps se profile seulement en silhouette sur la face externe du bloc (1). Partout ailleurs nous ne trouvons que des bas-reliefs, où le procédé est partout le même : on y remarque, avec des différences d'exécution qui paraissent tenir surtout à la différence des matériaux employés, ressemblance complète des proportions, identité de style. Non seulement tous ces bas-reliefs sont dessinés à plat et sans modelé, ou avec un modelé si faible qu'il n'en subsiste rien aujourd'hui, au centre d'une aire, d'une sorte de niche creusée dans la surface du roc, mais c'est la même attitude donnée au corps, les mêmes dimensions proportionnelles des différentes parties, la même manière de représenter soit le nu, soit le vêtement.

Prenons d'abord le mouvement général. Il y a un type qui se retrouve, sans variante notable, en

(1) *Exploration*, pl. 57.

Lydie, en Phrygie, en Cappadoce (1). C'est celui d'un personnage qui a le corps porté en avant, les jambes assez écartées, un bras étendu avec la main plus ou moins levée, l'autre replié devant la poitrine, de manière que l'avant-bras forme avec le bras un angle aigu et dessine une ligne à peu près parallèle au sol. C'est ainsi que se présentent, entre autres, toutes ces figures armées qui, soit à Boghaz-Keui, soit dans la grande enceinte, soit dans le couloir voisin où nous les avons dégagées de la terre qui les couvrait, exécutent une sorte de danse ou de marche militaire (2). L'analogie n'est pas moins frappante dans le costume et dans les accessoires. Pour nous en tenir au type que nous venons d'indiquer, la tiare n'est ni la tiare assyrienne ni la tiare perse, mais un bonnet en pointe, rejeté en arrière, qui rappelle certaines des variétés du *kulah*

(1) Le guerrier de Nymphi, les figures de Ghiaour-Kalé, la plupart des personnages de Boghaz-Keui, quelques-uns de ceux d'Euiuk.

(2) Voir *Exploration*, pl. 39, 40 et 52. — Notre planche III, que la *Revue archéologique* avait empruntée à notre *Exploration*, en reproduit la planche 35, et aidera à mieux juger de la valeur des observations que nous suggèrent les monuments de la Périe. C'est un développement, à une même échelle, des bas-reliefs de la grande enceinte, d'une sorte de salle creusée à ciel ouvert dans un massif de rochers près de *Boghaz-Keui* et connue sous le nom de *Iasili-Kaia*. Il a dû être disposé en trois parties pour ne pas trop réduire cette échelle et pour rester dans les limites du cadre de la planche. La première partie comprend tout le cortège de gauche; la seconde partie représente le cortège de droite, et la troisième nous montre l'ensemble du grand bas-relief central où les deux cortèges viennent se rencontrer et où se trouvent ces personnages montés sur des animaux dont nous parlons avec quelque détail dans la présente étude.

On voit ainsi que le cortège de gauche se compose de quarante-cinq

ou bonnet persan aujourd'hui en usage dans l'Iran et le Turkestan. Ce doit être la *κρυβασία* sic *δέξυ ἀσπίδιον* qu'Hérodote prête aux Scythes (1). La tunique courte n'est portée, dans les bas-reliefs assyriens et perses, que par des personnages secondaires; dieux, génies, rois et seigneurs y ont toujours des vêtements amples et longs. Au contraire, à Nymphie et à Ghiaour-Kalé, où l'on s'accorde à voir un conquérant représenté dans son costume de guerre, à Boghaz-Keui, chez les deux personnages les plus importants du bas-relief central, nous trouvons cette tunique courte et collante, serrée aux hanches, et se terminant, au-dessus du genou, par une bande saillante. Les jambes sont nues. La courte dague a une poignée en forme de demi-lune; à Ninive, il n'y a pour saisir ce glaive qu'une espèce de boule ou de bouton. Un trait important à noter, c'est la forme de la chaussure, ce sont ces souliers à pointe relevée et recourbée en arrière qui rappellent ce que l'on nommait au XV^e siècle les souliers à pou-

figures, y compris celles qui en portent le chef, et que celui de droite en a vingt-deux seulement. Cette planche permet de comparer la grandeur des différentes figures; elle montre aussi la relation des bas-reliefs entre eux et la hauteur de chacun au-dessus du sol.

La suppression des grandes ombres, des taches de toute sorte qui rendent les photographies obscures ou confuses, nous a permis d'indiquer clairement l'ensemble et même les détails de tous les bas-reliefs. Des lignes ponctuées séparent les bas-reliefs qui occupent les différentes parois, et des lettres de rappel, indiquant la place de chacun d'eux dans le plan général (voir *Revue archéologique*, t. XXIII, pl. 9), permettent de trouver facilement le bas-relief correspondant.

(1) VII, 64.



D



...AZ-KEUI) IASILI-KAIA

...LIEFS DE LA GRANDE ENCEINTE





laine. Cette chaussure, nous la trouvons à Nymphi, à Ghiaour-Kalé, puis en Cappadoce, aux pieds de tous les personnages. On la rencontre encore dans plusieurs monuments de la péninsule, dans ce bas-relief d'Iconium où M. Texier a vu un guerrier lycaonien (1), et aux pieds de plusieurs des figures féminines qui décorent le monument lycien de Xanthos connu sous le nom de *tombeau des Harpies* (2). Cette chaussure paraît donc avoir été en usage d'un bout à l'autre de la péninsule, tandis que, dans les bas-reliefs de Ninive et de Persépolis, les pieds sont presque toujours nus comme dans les statues grecques, ou chaussés de simples sandales. Le soulier à pointe recourbée ne s'y rencontre que par exception, aux pieds de soldats, de captifs ou de tributaires.

Sans nous arrêter aux figures secondaires qui, dans nos bas-reliefs cappadociens, se pressent autour du personnage dont nous avons décrit la pose et le costume, nous pouvons prendre celui-ci comme le type qui caractérise les bas-reliefs de cette région. Les exemplaires qui en sont connus jusqu'ici ne sont peut-être qu'une faible partie de ceux qui existent dans un pays dont tant de districts restent inexplorés. Dans combien de lieux d'ailleurs les tremblements de terre et la main de l'homme ont dû

(1) *Asie-Mineure (Univers pittoresque)*, p. 653 et pl. 5.

(2) *Institut de correspondance archéologique, Monuments*, in-fol., t. IV, pl. 3.

effacer jusqu'aux derniers vestiges de semblables monuments ! Nous en connaissons pourtant assez pour reconnaître là un type dont la valeur et le sens furent compris, pendant un certain temps, d'un bout à l'autre de la péninsule, et que dut reproduire bien des fois la main de ces sculpteurs primitifs.

Les peuples chez qui l'art est encore dans l'enfance, une fois qu'ils ont adopté une manière plus ou moins exacte de représenter la figure humaine et ses accessoires, ne s'en écartent plus tant que leur état social ne se modifie pas profondément ; ils la reproduisent indéfiniment sans s'essayer à la varier, sans que l'on puisse trouver, dans les œuvres successives de cette plastique rudimentaire, ces différences toutes personnelles, ces diversités infinies d'interprétation qui supposent un art très-maitre de lui-même, très-sûr des moyens qu'il emploie. Au début de toute plastique et dans la première période de son développement, on arrive vite à une certaine forme conventionnelle, toujours la même comme proportion, comme attitude et comme costume. Le peintre ou le sculpteur se sent encore inhabile à imiter le modèle sous tous ses aspects et dans la succession de ses changements possibles ; il figure donc toujours le corps posé et vêtu de même. Quels que soient les défauts de cette représentation, elle suffit aux esprits naïfs à qui elle s'adresse ; bien des peuples ne dépassent

point la période où l'art répète indéfiniment cette sorte de type abstrait, signe plutôt que copie de l'objet figuré. Or — il suffit pour s'en convaincre de rapprocher les différentes figures que nous avons indiquées et de les mesurer de l'œil — des rochers de la Cappadoce à ceux de la Lydie, une même convention avait cours, était acceptée par toutes les imaginations.

A laquelle des races qui se sont disputé ce sol avant que l'hellénisme s'en emparât appartenaient les rudes ouvriers dont nous venons d'étudier les œuvres? C'est une question que nous n'osons point aborder ici; il serait peut-être d'ailleurs prématuré, dans l'état actuel de nos connaissances, de prétendre y répondre autrement que par des conjectures plus ou moins ingénieuses. Les faits que nous avons réunis posent un autre problème, qui appartient au domaine propre de l'archéologie, celui de savoir où il faut chercher les origines et les modèles de cet art que nous regardons comme spécial à l'Asie-Mineure. Ce problème gardera toujours certaines obscurités, par suite du petit nombre des monuments conservés. L'archéologue peut pourtant essayer de le résoudre, et les résultats auxquels il arrive lui inspirent d'autant plus de confiance que les inductions tirées par lui des monuments s'accordent mieux avec le peu que les textes antiques nous apprennent de la plus ancienne histoire de la péninsule.

III

L'art de l'Asie-Mineure est original, nous l'avons dit, par les matériaux qu'il emploie de préférence, par certaines de ses dispositions, par tel ou tel symbole, tel ou tel détail de costume que l'on ne rencontre point ailleurs. Il nous reste à chercher s'il est né de lui-même, ou s'il trahit une influence et s'il imite des exemples étrangers.

Prenons d'abord l'architecture. C'est là que se montre le plus indépendant, à certains égards, le génie des races qui ont imprimé au sol de la péninsule une si durable empreinte de leur persévérant labeur. Nulle part ailleurs le roc qui forme l'écorce terrestre n'a été attaqué en tous sens avec cette hardiesse obstinée; ainsi, sous le couteau de l'ouvrier, une pièce de liége se change en un de ces modèles d'architecture que nous réunissons dans nos musées. Ceci s'explique, selon toute apparence, par la nature montueuse de la péninsule; la facilité avec laquelle se travaillaient la plupart de ces roches provoqua les populations à les entamer à l'aide d'outils que forgeaient les mineurs du Pont, les Chalybes, ces métallurgistes légendaires.

Ce que certaines tombes ont de remarquable, c'est la manière dont le cadavre a été enfoui, dans

celles qui passent pour les plus anciennes. On ne pénétrait point dans le caveau funéraire par la baie qui de loin semble s'ouvrir dans la façade ; cette baie n'est qu'une porte simulée, purement décorative. Avant qu'elle eût été défoncée par les chercheurs de trésors, le caveau n'était accessible que par une sorte de cheminée qui venait déboucher au sommet du massif où était pratiqué ce tombeau. Après l'ensevelissement, cet orifice était clos par une dalle que devaient bientôt cacher à tous les yeux l'herbe et les broussailles. Cet arrangement, nous avons pu le constater dans la belle tombe phrygienne de Delikli-tach ; tout indique qu'on retrouverait un puits analogue dans l'intérieur du grand monument connu, depuis Leake (1), sous le nom de Tombeau de Midas, monument qui, lui aussi, n'a qu'une porte simulée (2). Dans les tombes où divers signes nous révèlent une origine plus moderne, cette disposition a disparu (3). Si elle n'a point été suggérée à l'architecte par le seul

(1) *Journal of a Tour in Asia Minor* (in-8, 1824), p. 24-34. C'est en 1800 que Leake a fait cette belle découverte.

(2) Aucun voyageur, à notre connaissance du moins, n'a encore réussi à atteindre le sommet du rocher dont un des côtés a été taillé avec tant de soin et offre la grande façade décorative qu'ont dessinée et représentée MM. Steuart, Léon de Laborde et Texier. Nous l'avons tenté, mais sans succès. Il nous aurait fallu rester plus longtemps dans ce lieu, nous munir de cordes et peut-être tailler des marches dans la pierre. (Voir *Exploration*, p. 105-106.)

(3) Ainsi nous ne rencontrons cette cheminée ni à Kumbet (*Exploration*, p. 136-142, 168, pl. 7), ni dans les tombes royales d'Amasia. Pour cette raison, malgré l'intérêt que ces monuments présentent à d'autres égards, nous les laissons en dehors de cette étude.

désir de mieux mettre le corps à l'abri des insultes, c'est à la Phénicie que l'ont empruntée les plus anciens habitants de l'Asie-Mineure; or, comme l'a montré M. Renan, c'est de la tombe égyptienne que procède la tombe phénicienne (1). Nous aurions donc là une ingénieuse combinaison architecturale qui, de la lointaine Égypte, serait arrivée de proche en proche jusqu'en Phrygie (2).

Des maisons solides et chaudes où l'on fût bien abrité contre les vents violents qui balaient les grands plateaux découverts, des forteresses où l'on trouvât une sûre défense, des tombeaux où l'on dort en paix, tout cela, les flancs entaillés du rocher le fournirent aux habitants de la contrée. Cependant, à mesure que se développa la richesse, on sentit le besoin de s'enhardir, de tenter des

(1) Voir, dans la *Mission de Phénicie* (p. 70 et suivantes), la description de la nécropole de Marathus. M. Renan remarque (p. 76) que, dans cette nécropole, on descend dans le caveau tantôt par un puits rectangulaire, tantôt par un escalier taillé dans le roc. En général, dit-il, l'escalier est un signe d'une époque plus moderne. Ce qui est primitif, c'est le puits, emprunté à l'architecture funéraire des Égyptiens, architecture dont M. Mariette a donné, dans la *Revue archéologique* (t. XIX, p. 7-22, 81-89), une théorie si claire et si précise.

(2) Signalons encore, comme indices de rapports entre l'art primitif de l'Asie-Mineure et celui de la Phénicie, l'emploi de symboles tels que l'uræus et le disque ailé. M. Renan les relève sans cesse sur les monuments phéniciens, et nous les retrouvons en Phrygie (*Exploration*, p. 157, pl. 10) et en Cappadoce (*ibid.*, p. 334, 335, pl. 36). Dans l'espèce de fronton très-aigu qui surmonte le massif de roc où a été creusée la tombe phrygienne de Delikli-tach (pl. 5), ne pourrait-on voir encore une imitation de ces *méghazil* ou pyramides qui, dans la nécropole de Marathus, annonçaient de loin aux vivants la demeure des morts (*Mission de Phénicie*, p. 75-79)?

constructions pour lesquelles abondaient les matériaux. Partout on avait la pierre, partout une argile facile à pétrir et à cuire; là même où manquait le bois, on n'était pas bien loin de belles forêts qui pouvaient fournir de grosses pièces de charpente. Les chefs voulurent donc avoir leurs palais, et deux de ces édifices, dans la Ptérie, ont laissé des traces qui ne permettent guère de se méprendre sur leur destination primitive. Le plus complètement détruit est l'édifice que M. Texier a décrit sous le nom de *Temple d'Anaitis* (1). Les rampes, les terrasses superposées que couronnait le monument, les dispositions intérieures, les pièces secondaires entourant une grande salle centrale, tout, jusqu'à ce trône orné de deux lions, fait songer aux palais de Ninive et de Persépolis (2). Le rapport est encore plus sensible à Euïuk (3). Nous avons là les débris d'un palais construit sur un tertre artificiel, orienté, à peu de chose près, vers les quatre points cardinaux. L'entrée monumentale et ses abords ont été dégagés par nos fouilles; nous y retrouvons, avec deux figures colossales d'animaux fantastiques formant les pieds-droits de la porte, un cortège qui se développe des deux côtés du passage, pour donner aux visiteurs une haute idée de la puissance et de la majesté du

(1) *Description de l'Asie-Mineure*, t. I, pl. 80.

(2) *Exploration*, p. 325-327.

(3) *Id.*, p. 341-349.

prince. Euiuk nous offre donc comme une réduction provinciale des énormes palais assyriens voisins de Ninive. Seulement Euiuk nous présente une curieuse altération du type consacré par l'Assyrie. Les taureaux et les lions ailés et mitrés qui forment le trait caractéristique des portes de *Khor-sabad* et de *Nimroud* ont été remplacés ici par des sphinx debout, mais par des sphinx qui diffèrent, à certains égards, du vrai sphinx égyptien (3). D'autres sphinx semblables paraissent avoir été groupés dans la plaine, en avant de l'édifice. Un artiste élevé dans les traditions assyriennes s'est approprié un motif égyptien et l'a traité de manière à n'en faire qu'une variante de la forme conventionnelle chère aux architectes nivites.

Si, à Boghaz-Keui, nous n'avons pas retrouvé comme à Euiuk l'entrée monumentale du palais, là, comme il arrive souvent en Assyrie, les bas-reliefs, par les représentations qu'ils contiennent, permettent de restituer des membres d'architecture que le temps n'a point épargnés. Regardez les deux édicules figurés dans le champ des bas-reliefs qui portent sur notre plan les lettres K et P (2). A cause de leurs petites dimensions, les formes n'y sont représentées qu'en abrégé ; on n'y reconnaît pas moins deux taureaux mitrés, vus de face,

(1) *Exploration*, pl. 65 et 67 ; cf. p. 341-342.

(2) *Exploration archéologique*, pl. 37, 47 et 50.

tout à fait semblables à ceux qui flanquent les portes assyriennes.

Les colonnes qui, dans ces mêmes édicules, forment le support du globe ailé, ont un chapiteau à volutes qui fait songer à celui que l'architecture grecque a rendu célèbre sous le nom de chapiteau ionique. Or si, dans les ruines assyriennes, on n'a pas retrouvé une seule colonne, les édifices figurés dans les bas-reliefs nous prouvent que l'architecture assyrienne employait, elle aussi, ce mode de support, et décorait de volutes certains chapiteaux. Seulement, autant que l'on peut en juger dans les réductions que nous offrent ces bas-reliefs, les proportions de ces colonnes et de leur chapiteau, dans les édifices assyriens, seraient plus heureuses qu'en Cappadoce (1).

Si tout ce que nous entrevoyons du plan de nos palais cappadociens rappelle les grands édifices royaux des bords du Tigre, il en est de même pour le sujet et le style des sculptures. Le lion terrasant un bélier, que représente notre planche 57, s'il était taillé dans une matière moins dure que le granit et si, par suite, l'exécution en était moins rude, on pourrait le prendre pour un fragment détaché de quelque palais ninivite : c'est une habitude propre aux sculpteurs assyriens que ce mé-

(1) Sur ce proto-ionique de l'Assyrie et de la Cappadoce, voir une note lue par nous à la *Société des Antiquaires de France*, et accompagnée de figures (*Bulletin*, 1871, p. 39-45).

lange des procédés de la ronde bosse et de ceux du bas-relief. Le lion de Kalaba ressemble, d'une manière frappante, au lion colossal de Nimroud, reproduit dans l'ouvrage de M. Layard. Même mouvement, même profil de la tête et de la gueule ouverte; notre lion d'Ancyre paraît d'un contour plus ferme encore, d'un modelé plus simple et plus monumental (1).

Ici, comme en Assyrie, les formes animales sont, relativement, traitées avec plus de fidélité et de hardiesse que la forme humaine. De beaucoup le meilleur morceau que nous ayons à Euïuk, c'est le lion terrassant le bélier, et surtout le taureau qui baisse la tête pour frapper de ses cornes (2). Cette inégalité s'explique. Le commerce transportait dans toute l'Asie antérieure des vases, des cylindres, des étoffes, des tapis où l'art assyrien avait multiplié ces figures d'animaux; on comprend donc que nos sculpteurs de la péninsule, tout en éprouvant quelque embarras pour montrer l'homme dans des attitudes variées, n'eussent guère, quand il s'agissait de représenter un lion ou un taureau, qu'à copier des types connus.

Nous voudrions pousser plus loin cette comparaison, voir ce que l'on peut retrouver du style assyrien dans la manière dont est rendu ici le nu et

(1) *Exploration*, p. 226 et 220, pl. 37; Layard, *Monuments of Nineveh*, in-fol., 2^e série, pl. 2.

(2) Pl. 57.

traduite la musculature. La difficulté, c'est d'abord que ces bas-reliefs de l'Asie-Mineure n'ont jamais, comme exécution, été poussés aussi loin que ceux des palais assyriens ; les calcaires durs ou les roches volcaniques ne se prêtaient pas à un travail aussi curieux que cet albâtre si tendre où le ciseau des artistes ninivites pouvait mettre sans effort toutes les finesses qui le tentaient. C'est, de plus, que les monuments de l'Asie-Mineure sont incomparablement moins bien conservés que ceux des rives du Tigre. Les premiers, exposés à toutes les intempéries sous un climat qui a de rigoureux hivers, ont eu tous leurs contours émoussés par le vent et par la pluie ; les autres se sont gardés sous le sable tiède et sec comme des bijoux dans un écrin. Autant que l'on peut juger aujourd'hui du style de figures aussi frustes que celles de la péninsule, il y avait, dans tous ces bas-reliefs, la même franchise et la même largeur que dans la sculpture assyrienne, quelque chose peut-être d'un peu dur et de trop accusé dans certains mouvements des muscles et des draperies, mais point cette froideur hiératique et cette rondeur qui caractérise, à partir du moyen empire, les monuments de l'art égyptien.

Si nous passons, du style même des sculptures, aux conventions et aux symboles qu'elles contiennent, les mêmes rapports nous frapperont. Nous retrouvons en Assyrie les figures de dieux ou de génies où se mélangent, dans des proportions va-

riables, les formes humaines et les formes animales ; nous y retrouvons, comme à Boghaz-Keuï et à Euiuk, comme dans un bronze d'Asie-Mineure tiré de la collection de M. de Saulcy, que j'ai décrit dans la *Revue archéologique* (1), des animaux, le taureau, le lion, l'antilope, servant de soutien à des personnages royaux ou divins ; une variante propre à la Cappadoce, c'est l'aigle à deux têtes jouant ce même rôle de support (2). Ce qui rappelle le plus les bas-reliefs de Boghaz-Keuï, ce sont ceux que MM. Rouet et Layard ont découverts dans les montagnes de la rive gauche du Tigre, à Bavian et à Malthai, sculptés, comme les nôtres, au flanc des rochers (3). Le combat du lion et du taureau, dont nous avons à Euiuk une variante, le combat du lion et du bélier, paraît avoir eu dans l'art asiatique un sens symbolique ; il a été représenté à Persépolis et ailleurs. Le lièvre étreint par les ser-

(1) 1869, t. XIX, p. 393-402 et pl. 11. — Voir plus haut, p. 25 et pl. II.

(2) Nous avons indiqué (*Exploration*, p. 347) un certain nombre de motifs et de symboles qui distinguent, à quelques égards, les monuments de la Cappadoce de ceux qui ont été trouvés dans d'autres parties de l'Asie-Mineure. Les plus singuliers sont l'aigle à deux têtes et le bâton à crosse ou *lituus* qui n'ont, jusqu'ici, été retrouvés ni dans d'autres sculptures de la péninsule, ni en Assyrie. Si les monuments de l'Asie-Mineure que nous avons groupés dans cette étude ont assez de traits communs pour former ce que l'on appelle en histoire naturelle un genre, ceux de la Ptérie présentent des particularités assez marquées pour constituer comme une espèce au sein de ce genre. De nouvelles découvertes permettront sans doute, avant peu, de définir mieux que nous n'avons pu le faire et le genre et l'espèce.

(3) Layard, *Nineveh and its remains*, t. II, p. 142 ; t. I, p. 230. *Journal asiatique*, t. VII, p. 280. Voir aussi une belle planche de M. Place, *Ninive et l'Assyrie*.

res d'un aigle, les béliers conduits au sacrifice, l'ibex aux longues cornes recourbées, certaines figures de femmes assises, certains objets d'ajustement et de toilette, certaines formes de sceptre, d'armes, d'autels que nous avons signalées en Capadoce se retrouvent trait pour trait, ici sur les rocs de Bavian et de Malthai, là dans les bas-reliefs de Ninive, ailleurs dans les ivoires ou les objets de métal assyriens (1).

Quelque partie de l'art que l'on considère, l'architecture, ses plans et son ornementation, ou la sculpture, ses procédés et ses conventions, le rapport entre les monuments de l'Assyrie et ceux de l'Asie-Mineure est donc frappant, incontestable. Ce rapport, il n'y a que deux manières de l'expliquer : par une influence que l'Asie-Mineure aurait exercée sur l'Assyrie ou l'Assyrie sur l'Asie-Mineure. Entre ces deux hypothèses, l'esprit ne saurait hésiter. La comparaison directe des monuments suffirait à mettre sur la voie de la vraie solution. Comme importance, comme finesse d'exécution, comme variété de formes, les monuments de la péninsule sont très-inférieurs à ceux de l'Assyrie ; il s'ensuit qu'ils sont des imitations et non des modèles. L'histoire nous conduit aux mêmes conclusions. Ces

(1) *Exploration*, p. 346. L'aigle à deux têtes étreignant de chacune de ses serres un lièvre se retrouve sur une pierre gravée qui fait partie de la collection de M. de Gobineau. Voir *Revue archéologique*, 1874, t. XXVII, pl. IV, et t. XXVIII, p. 34 (n° 371 du catalogue).

froids plateaux de la Cappadoce, de la Lycaonie et de la Phrygie orientale n'ont jamais possédé de grandes cités populeuses et créatrices. Tant que les habitants de cette région n'ont pas reçu de l'Occident, de l'Asie grecque, les idées et les formes qui les traduisent, elles leur sont arrivées de l'Orient, de Babylone et de Ninive, puis d'Ecbatane et de Suse. Avant d'être une province de l'empire d'Alexandre, l'Asie-Mineure a été, pendant de longs siècles, une dépendance des empires d'Assyrie, de Médie et de Perse. La Lydie parait avoir acquis une certaine importance politique; mais ce royaume, avec sa population mêlée où domina longtemps l'élément sémitique, avec ses frontières mal définies et les puissants voisins qui le pressaient de toutes parts, Grecs d'Ionie sur les côtes, Mèdes sur l'Halys, n'eut point d'originalité religieuse ni artistique. Jusqu'au jour où s'éveilla le génie grec, il n'y a eu, pour toute l'Asie antérieure, d'autre centre, d'autre foyer de civilisation que les capitales de la grande vallée de l'Euphrate et du Tigre. De là venaient, diversement réfractés suivant les divers milieux qu'ils traversaient, les rayons que les artistes grecs rassemblèrent ensuite en une nouvelle et plus brillante flamme.

IV

La vraie fonction historique de ces peuples de l'Asie-Mineure dont le rôle peut nous paraître effacé, ç'a été de servir d'intermédiaires entre l'Assyrie et la Grèce. C'est là une opinion que se sont accordés à soutenir et à répandre, en France M. de Longpérier, en Allemagne Ed. Gerhard. Pour ne citer que ce dernier, voici comment il s'exprime dans son mémoire *sur l'art des Phéniciens* (1) : après avoir indiqué différents motifs que l'art grec primitif aurait empruntés à l'Assyrie, à sa décoration architecturale et aux dessins de ses étoffes, il ajoute : « Ces types artistiques paraissent avoir été portés en Grèce bien moins par les Phéniciens que par les peuples de l'Asie-Mineure, maîtres de routes commerciales qui passaient par Comana et Tarse, pour atteindre Ninive et Babylone. » Il ne se fait point, dans l'intérieur de la péninsule, une découverte qui n'apporte quelque preuve nouvelle à l'appui de cette thèse. Par malheur, l'état fruste de nos bas-reliefs taillés dans le roc interdit de pousser la comparaison jusque sur le terrain où les rapports, pour des yeux exercés,

(1) *Gesammelte Academische Abhandlungen und kleine Schriften*, XI. *Ueber die Kunst der Phoenicier* (t. II, p. 1-21).

deviennent le plus nets et le plus concluants. Parmi tant de figures que nous avons dessinées, pas une ne nous fournit l'occasion de rapprochements comme ceux que l'on a indiqués entre le guerrier de Marathon ou telle autre statue grecque archaïque et les figures assyriennes ; le modelé du nu et des traits, le rendu des muscles nous échappe.

Force nous est donc de nous borner à l'architecture et à l'ornementation. Là nous trouvons de bien curieux indices à signaler. Le plus intéressant nous est fourni par les édicules figurés dans deux bas-reliefs de la Ptérie. Les colonnes qui y servent de supports font songer au dorique primitif par leur forme conique très-marquée et par l'absence de bases ; mais elles ont un chapiteau à volutes qui rappelle tout à fait le chapiteau ionique. Ne cherchez sans doute ici aucun de ces ingénieux ornements qui, chez les Grecs, accompagnent la volute : il y a loin entre la colonne du temple d'Erechtée avec son merveilleux chapiteau, et cette courte colonne surmontée d'un chapiteau trop large, de forme elliptique, qui semble aplati sous le poids qu'il porte. Nous avons déjà rapproché ces colonnes cappadociennes de colonnes qui se trouvent figurées à Khorsabad ; en les comparant, nous aurions deux variétés de ce que l'on peut appeler le *proto-ionique* ou l'ionique primitif, l'une et l'autre caractérisées par l'emploi de la volute comme motif principal du chapiteau ; dans l'une ou dans

l'autre on retrouverait les traits secondaires de la colonne grecque ionique, ici les cannelures et l'aminuement de la colonne, là, outre la base, l'astragale au-dessous du chapiteau. L'antiquité tout entière atteste que l'ordre ionique, comme son nom même en témoigne, a pris naissance dans les cités grecques d'Asie-Mineure. Le premier monument célèbre où il ait été substitué à l'ordre dorique, c'est le temple d'Ephèse, au VI^e siècle ; mais, avant de l'employer ainsi dans une œuvre capitale, n'avait-on pas dû travailler à en chercher les proportions et à en combiner les formes ? Nous trouvons le chapiteau à volute en Assyrie, dans le palais de Sargon, qui est du VIII^e siècle ; en Cappadoce, dans un monument dépendant d'une cité qui a été anéantie au plus tard sous le règne de Crésus. N'est-il pas tout au moins fort vraisemblable que les premiers architectes grecs ont emprunté ce beau motif architectural aux constructions des peuples asiatiques, élèves des Assyriens (2) ?

Nous pourrions chercher de même, dans la tombe voisine d'Aladja, un type du dorique primitif (1), et reconnaître dans le tombeau de Kumbet plusieurs membres de l'architecture grecque, comme les denticules et les modillons (3). Nous

(1) Voir Beulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès*, 223-252. M. Beulé incline aussi à croire que l'ordre ionique n'est point né d'un seul jet, que ses éléments existaient dans le vieil Orient.

(2) *Exploration*, pl. 33.

(3) *Id.*, p. 136-142, 168 et pl. 7.

nous abstenons, parce que l'âge de ces monuments, du dernier surtout, prête au doute, et que l'on pourrait expliquer ces rapports par l'influence de l'art grec. Nous nous bornerons à un autre rapprochement. On sait quel rôle jouent, dans l'ornementation grecque la plus ancienne, les animaux représentés combattant par paire ou passant en longues files. Nous avons vu à Euïuk le combat du lion et du bélier ; nous retrouvons ce motif dans les bas-reliefs du temple dorique d'Assos, ainsi que des figures isolées d'animaux passants, analogues au lion de Kalaba. Ce même entablement d'Assos nous offre, dans la figure où l'on a reconnu Protée, le mélange, dans un même personnage, de l'homme et de l'animal. Ce mélange, l'art grec le proscrit plus tard comme disgracieux ; mais ses premiers maîtres avaient pu en emprunter l'idée à des figures comme celle dont les bras et les jambes, à Boghaz-Keui, sont remplacés par des lions (1). Le lion passant de Kalaba, par ses proportions et son dessin tout à la fois énergique et conventionnel, rappelle tout à fait ceux qui sont représentés sur les vases que M. de Witte désigne sous le nom de vases de style asiatique (2) ; or ces vases ont été les premiers modèles des céramistes grecs.

La polychromie était employée en Assyrie pour la décoration des édifices, et les bas-reliefs mêmes

(1) Pl. 49.

(2) De Witte, *Études sur les vases peints* (in-8°, 1865), p. 37-39.

étaient relevés de vives couleurs. Or, sur la belle tombe phrygienne des bords du Rhyndacos, nous avons constaté des traces très-apparentes de polychromie. De nombreuses parties du roc sont encore revêtues d'un stuc assez épais, sur lequel on distingue les tons rouge, noir et blanc. Le linteau était orné de plusieurs grands anneaux rouges ; le soffite, protégé par sa situation, laisse voir un rinceau d'un dessin assez élégant qui s'enlève en clair sur un fond sombre (1). Il demeure démontré que l'art indigène de l'Asie-Mineure a connu l'usage des enduits colorés, qu'il s'en est servi pour suppléer à l'insuffisance d'une taille précipitée, pour remplacer, par une différence ou une opposition de teinte, un relief absent. A Boghaz-Keui, dans la grande salle à ciel découvert que l'on appelle Iasili-Kaïa, toutes les figures ont été couvertes d'une sorte de stuc jaunâtre qui, par places, adhère encore à la surface du roc (2). Les Grecs, dans leurs édifices, ont souvent traité ainsi certains membres d'architecture qui n'étaient point relevés de couleurs vives. Leurs artistes ont donc pu, sous ce rapport aussi, trouver des exemples en Lydie et en Phrygie.

Il serait aisé d'entrer dans un détail plus minutieux : ainsi certains personnages de nos bas-reliefs tiennent ces fleurs que l'art grec archaïque

(1) Pl. 6, fig. 8.

(2) *Exploration*, p. 330.

aime à placer dans la main de ses figures (1); ainsi les tombes phrygiennes nous offriront telle ou telle moulure, la palmette ou le fleuron terminal, dont les ornemanistes grecs devaient faire un fréquent usage. Nous devons nous arrêter : les rapprochements, plus généraux, auxquels nous nous sommes restreints, suffisent à supporter nos conclusions, que nous résumons au terme de ce travail.

Il y a un art, propre à l'Asie-Mineure, représenté par des monuments situés sur des points de la péninsule très-éloignés l'un de l'autre : ce qui le caractérise, ce sont surtout les matériaux qu'il emploie, le parti qu'il a tiré des accidents naturels du sol, son goût pour les tombeaux creusés, pour les bas-reliefs sculptés au flanc du rocher ; ce sont enfin un certain type, un certain costume qui se retrouvent dans les plus importants de ces bas-reliefs (2). A cela près, cet art n'a point un style à lui. Les formes qu'il approprie à ses habitudes, à ses besoins, à ses croyances, c'est à l'art assyrien qu'il les emprunte ; mais,

(1) Voir L. Heuzey, *L'Exaltation de la fleur* (extrait du *Journal des savants*, 1868).

(2) Ce goût, cette tradition ont persisté bien après qu'à l'école des architectes et des sculpteurs grecs on avait appris à construire des édifices et à tailler des figures en ronde bosse. Les tombes des rois de Pont, postérieures au siècle d'Alexandre (*Exploration*, p. 367-374, 381-385, et pl. 70 à 80), sont évidées, avec une patience singulière, dans la masse du rocher ; elles n'y tiennent que par leurs bases, mais elles y tiennent encore. Les bas-reliefs de l'époque gréco-romaine taillés au flanc des montagnes ne sont pas rares en Asie-Mineure (*Exploration*, pl. 12).

autant que nous pouvons en juger par ce que le temps a épargné, cet art de l'Asie-Mineure reste bien loin de ses modèles. S'il a son importance dans l'histoire des progrès de l'esprit humain, c'est donc bien moins par les ouvrages qu'il a produits que par l'influence qu'il a exercée sur les cités grecques de la côte : il a servi d'intermédiaire entre l'Assyrie et la Grèce. Le génie plastique de la race grecque s'éveillait après que son génie poétique avait déjà produit l'épopée, et quand il s'essayait à l'épique et à l'ode ; c'est alors, vers le VII^e siècle, que ces peuples établis dans l'intérieur de la péninsule transmirent aux Ioniens et aux Éoliens ce qu'ils avaient eux-mêmes reçu de l'Orient. Ces traditions et ces procédés, l'art grec allait bientôt en tirer un parti tout inattendu, embellir et développer singulièrement ces formes ; c'était pourtant beaucoup pour lui que de savoir ainsi, dès le début, comment il fallait s'y prendre ; par là de longs tâtonnements lui étaient épargnés. Cette voie de l'Asie-Mineure n'est sans doute pas la seule qu'aient suivie, à travers les terres et les mers, les semences qui sont venues germer sur le sol de la Grèce et y porter des fruits merveilleux, mais c'est la principale ; c'est, pour ainsi dire, la route royale qui met Babylone et Ninive en communication directe avec Smyrne, Milet, Éphèse et Athènes.

V

LES

PEINTURES DU PALATIN

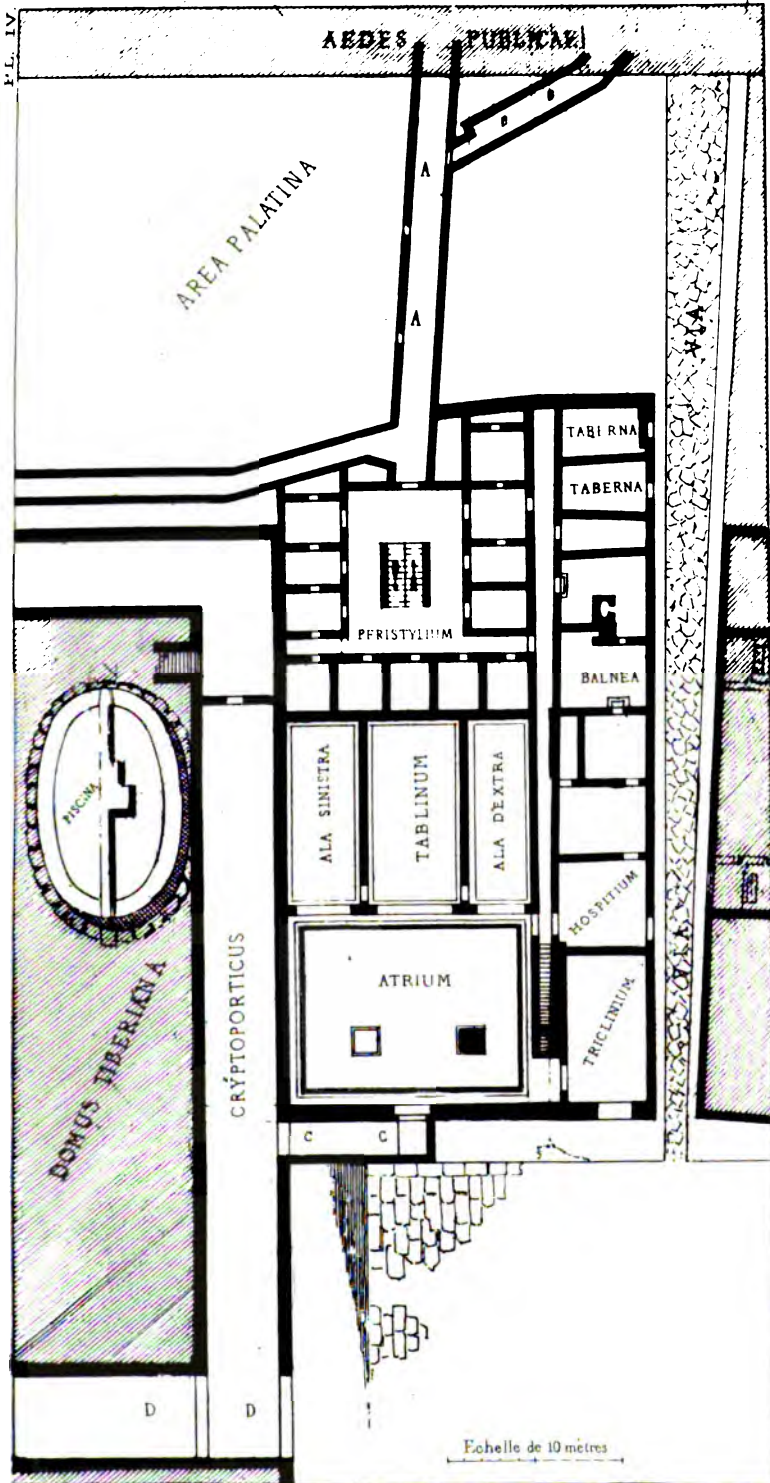
(*Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXI et XXII.)

I

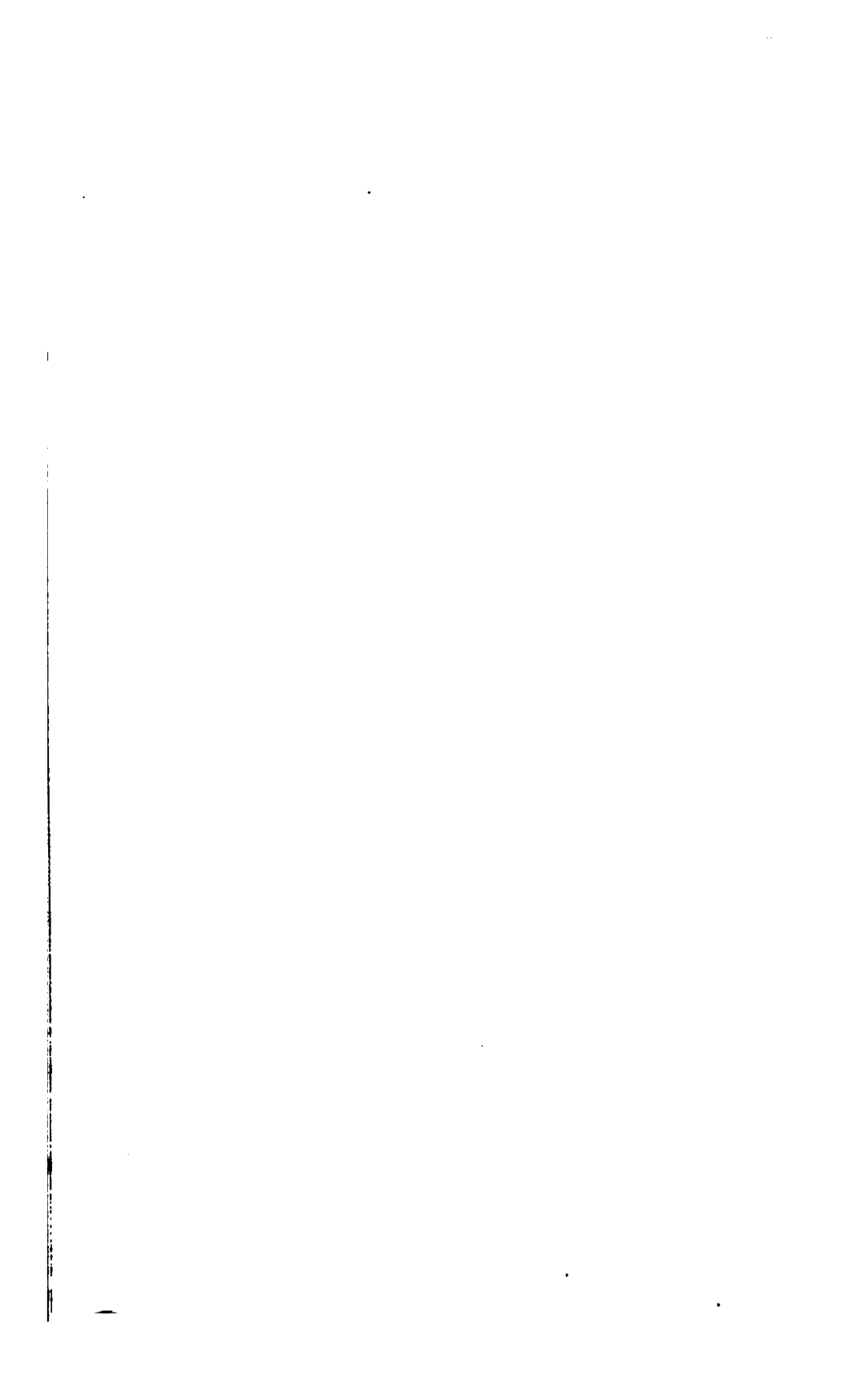
LA MAISON DE LIVIE (1).

Les fouilles exécutées par les ordres et aux frais de l'empereur Napoléon III, dans la partie du mont Palatin qui comprenait les jardins Farnèse devenus en 1861 la propriété de Sa Majesté, ont produit, on le sait, d'importantes découvertes : celles de l'*Auguratorium*, du temple de *Jupiter Vainqueur*, du

(1) M. Léon Renier a bien voulu nous autoriser à reproduire, dans cette réimpression, la savante étude d'épigraphie et d'histoire qu'il nous avait jadis fait l'honneur de mettre en tête de ces essais sur les peintures du Palatin ; nous lui en renouvelons ici nos remerciements. Des objections ont été faites au terme qu'il emploie de *Maison de Livie* ; il les a examinées, ne les trouve pas concluantes, et persiste dans son opinion.



PLAN DE LA MAISON DE LIVIE - Sur le Palatin



temple de *Jupiter Stator*, que depuis la renaissance on avait placé par conjecture dans vingt endroits tous plus ou moins éloignés du lieu où il se trouve réellement ; de la *porta Mugonia*, principale entrée de la *Roma Quadrata* ; du *Civus Victoriarum*, de la *summa via Sacra*, etc., etc. M. Pietro Rosa, le savant antiquaire à qui Sa Majesté a confié la direction de ces fouilles, a réuni sur ces découvertes les matériaux d'un travail d'ensemble qu'il se propose de publier et que nous ne voulons pas déflorer ; nous ne nous occuperons ici que de la plus récente, celle de la maison où la veuve d'Auguste passa probablement les neuf années qu'elle survécut au premier des empereurs romains.

M. Rosa dirigea d'abord ses recherches vers la partie des jardins Farnèse qui avoisine la *villa Mills*, où fut retrouvée, à la fin du siècle dernier, la *maison d'Auguste*. Ces recherches ont eu pour résultat la découverte de la partie publique du palais des empereurs, construite sous Domitien. Une quarantaine de mètres du mur septentrional de cette partie du palais est figurée sur notre planche (1) ; elle y est désignée par les mots *AEDES PUBLICAE*.

A l'est et au nord des *aedes publicae* s'étend une vaste place qui était recouverte, dans toute son étendue, d'une masse de terre et de décombres de cinq à six mètres d'épaisseur ; c'est l'*AREA PALATINA*.

(1) Voyez la planche IV.

Enfin, au nord de l'*area Palatina*, sur le sommet du Palatin qui domine le Vélambre, s'élevait un immense édifice de forme quadrangulaire, qui servait d'habitation aux empereurs, et que les historiens désignent par les noms de *Palatium* et de *DOMUS TIBERIANA* ; notre planche n'en représente qu'une très-petite partie. Cet édifice était, à l'est et au sud, entouré d'un immense portique à demi-souterrain, *CRYPTOPORTICUS*, dont une partie se voit également sur notre planche.

En achevant le déblai de l'*area Palatina*, M. Rosa a découvert, au sud de ce *cryptoporticus* et y attenant, une maison d'étendue médiocre, mais dont les murs subsistent encore jusqu'à la hauteur du premier étage. Ainsi qu'on peut le voir par notre planche, cette maison a son entrée principale dans le *cryptoporticus* de la *domus Tiberiana*. Mais elle existait avant la construction de ce *cryptoporticus* ; c'est ce que prouvent la nature des matériaux employés dans sa construction, et cette circonstance qu'elle est située à un niveau plus bas et qu'il faut descendre trois marches pour pénétrer dans le vestibule (1) qui conduit à son *atrium*. Ses murs, avons-nous dit, subsistent encore jusqu'à la hauteur du premier étage ; ils ont même conservé la plus grande partie de leur revêtement en stuc, et l'on y admire, dans la salle

(1) Lettres C, C du plan.

principale, *TABLINUM*, dans les deux salles situées à droite et à gauche, *ALA DEXTRA* et *ALA SINISTRA*, et dans la salle à manger, *TRICLINIUM*, de magnifiques peintures, les plus anciennes certainement et les plus considérables que l'on ait jusqu'ici découvertes à Rome. Des copies de grandeur d'exécution de celles de ces peintures qui décorent le *tablinum* ont été exposées dernièrement au palais de l'Institut, puis à l'École des Beaux-Arts, où elles sont maintenant déposées (1). Nous en avons fait faire des lithographies que la *Revue* publiera dans ses prochains numéros. Les murs de l'*atrium* et ceux du vestibule par lequel on y arrive sont ornés de peintures décoratives ; ceux des autres chambres ne présentent que des teintes plates.

A qui avait appartenu cette maison, et quel nom faut-il lui donner ?

Suétone nous apprend que la maison paternelle de Tibère était située sur le Palatin (2). En rapprochant ce fait du nom de *domus Tiberiana* donné par les historiens à une partie du palais des empereurs, et de cette circonstance que la maison récemment découverte, quoique séparée du palais proprement dit et d'une époque plus ancienne, en formait cependant une dépendance, puisque son

(1) Ces copies, dues à un artiste de talent, M. Layraud, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, ont été données par l'Empereur à l'École des Beaux-Arts.

(2) « Tiberius natus est Romæ in Palatio. » (*Tib.*, c. v.)

suls de l'an 94 de notre ère, premier propriétaire de ce palais et qui lui avait donné son nom. C'est ainsi encore qu'on a découvert, en 1838, dans la célèbre villa des *Quintili*, sur la voie Appienne, de nombreux tuyaux de plomb sur lesquels on lit (1) :

II · QVINTILIORVM
CONDANIETMAXIMI

c'est-à-dire *des deux Quintilius, Condianus et Maximus*. On sait que ces deux frères, *Sex. Quintilius Condianus* et *Sex. Quintilius Maximus*, furent consuls ensemble en 151 de notre ère, et que Commode les fit tuer pour s'emparer de cette même villa, qui passait pour une des plus belles des environs de Rome (2).

On dira peut-être que Livie avait pu devenir propriétaire de la maison dont il s'agit, comme héritière de son premier mari. Mais cela est inadmissible : Livie, épouse répudiée de *Ti. Claudius Néro*, n'avait pas pu en hériter ; elle n'avait pas pu surtout hériter de la maison paternelle de la famille, alors qu'il restait deux membres de cette famille, Tibère et Drusus, fils de son dernier chef. On ne peut pas supposer non plus que Tibère, devenu empereur, la lui avait donnée. On sait quels furent ses rapports avec sa mère après la

(1) Voy. Canina, dans les *Annales de l'Institut de correspondance arch. de Rome*, t. XXXIV, p. 275.

(2) Dion Cass., lib. LXXII, c. v.

mort d'Auguste (1), et la nature de ces rapports rend tout à fait inadmissible une semblable supposition.

Il est beaucoup plus probable que Livie avait eu cette maison dans sa part de la succession d'Auguste, dont nous avons vu qu'elle fut héritière pour un tiers, et qui, nous le savons par le témoignage de Velleius Paterculus (2), avait acheté un grand nombre de maisons sur le Palatin. Il faudrait alors admettre que la maison paternelle de Tibère était située sur l'emplacement de la partie du palais qu'il fit construire, et qu'elle fut démolie pour cette construction, ce qui, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, explique bien mieux le nom de *domus Tiberiana* donné dans la suite à cette partie du palais des empereurs.

On sait que Livie avait voulu être la première prêtresse de son époux mis au rang des dieux (3). C'est ce qui explique l'existence du couloir souterrain qui se dirigeait de sa maison vers celle d'Auguste; elle l'avait probablement fait construire afin de pouvoir aller, sans passer par la voie publique, remplir les fonctions de son ministère.

(1) « Matrem Liviam gravatus velut partes sibi æquas potentie vindicantem, et congressum ejus assidue vitavit et longiores secretioresque sermones... Toto quidem triennio, quo vivente matre afruit, semel omnino eam nec amplius quam uno die paucissimis vidit horis. » (Sueton., *Tiber.*, c. L.) Voy. aussi Tacit., *Annal.*, lib. I, c. XIV.

(2) Lib. II, c. LXXXI.

(3) Dion Cass., lib. LVI, c. XLVI; Vell. Paterc., lib. II, c. LXXV; Ovid., *De Ponto*, lib. IV, eleg. IX, v. 107.

Ce couloir est aujourd'hui interrompu à la rencontre des *aedes publicae*, construites, comme nous l'avons dit, sous le règne de Domitien. Mais un peu avant d'arriver à ces *aedes*, on remarque dans ce couloir (1) un embranchement qui se dirige vers la droite, et qui a été probablement construit pour les contourner. On y a trouvé un autre tuyau de plomb, soudé avec le premier à la naissance de l'embranchement et portant cette inscription :

IMPDOMITIANICAESARAVG · SVBCVRA
EVTYCHIL·PROC·FEC·HYMNVSCAESARN SER

*Imp[eratoris] Domitiani Caesar[is] Augusti. — Sub cura
Eutichi l[iberti] procuratoris] fec[it] Hymnus
Caesar[is] n[ostri] ser[cus].*

A la mort de Livie, sa maison devint, avec tout son héritage, la propriété de Tibère son fils. Elle fit dès lors partie du domaine impérial, avec lequel elle passa aux empereurs suivants. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle ait appartenu à Domitien. Seulement cette inscription prouve qu'elle existait et était encore soigneusement entretenue lorsque ce prince fit construire les *aedes publicae*, puisque l'on prit alors des mesures pour que sa conduite d'eaux ne fût pas interrompue. Elle existait même longtemps encore après cette

(1) Lettres B, B du plan.

époque; car, dans une lettre du 10 avril 1870, M. Rosa m'apprend que, sur un nouveau tuyau de plomb qu'il vient de découvrir sous le dallage du *peristylum*, tuyau qui est soudé avec celui de *Iulia Augusta*, et qui semble avoir sa prise d'eau dans la piscine que l'on remarque dans un coin de la *domus Tiberiana*, on lit l'inscription suivante :

L·PESCENNIVSEROS· CAESARVM·

Cette inscription doit se lire ainsi : *Lucius Pescennius Eros [fecit]. — Caesarum* (c'est-à-dire *propriété des Césars*).

Les noms de l'ouvrier qui a fabriqué ce tuyau semblent indiquer un affranchi de la famille de *Pescennius Niger*, le compéiteur de Septime Sévère (1). Le mot *Caesarum* désignerait alors ce dernier prince et son fils Caracalla, ou bien celui-ci et son frère Geta. La maison de Livie aurait donc été conservée et entretenue jusque dans les premières années du troisième siècle de notre ère.

On remarque à la partie inférieure de notre planche, au point où finit le *cryptoporticus* (2),

(1) Je ne dis pas de *Pescennius Niger* lui-même, parce qu'il s'appelait *Gaius* et non pas *Lucius* (voy. Eckhel, *D. N. V.*, t. VII, p. 153 et suiv.). On sait du reste qu'après sa mort sa famille fut entièrement détruite, et que ses biens furent réunis au domaine impérial : « *Filii occisi, necata uxor, patrimonium publicatum, familia omnis extincta.* » (Spart., *Pesc.*, c. VI.)

(2) Lettres D, D du plan.

une des grandes portes de la *domus Tiberiana*. M. Rosa m'apprend, dans cette même lettre que j'ai citée tout à l'heure, qu'il vient de découvrir en face de cette porte une rue se dirigeant vers l'extrémité septentrionale du *Circus maximus*, et aboutissant à un *clivus* formé alternativement de pentes douces et d'escaliers, dont les marches de *pepérin*, c'est-à-dire de la pierre employée dans les plus anciennes constructions de Rome, portent les traces évidentes d'un très-long usage. Ce *clivus* ne semble pas être autre chose qu'une localité dont le souvenir se lie, chez les auteurs, aux plus anciennes traditions de la Ville éternelle ; je veux dire l'escalier de Cacus, *scalae Caci*, que Solin (1) place en effet en cet endroit, et au sommet duquel se trouvait la maison de Romulus.

LÉON RENIER.

II

IO, ARGUS, HERMÈS ET HÉRA.

Quand on entre dans la pièce marquée sur notre plan sous le nom de *tablinum*, on aperçoit, encadrés entre de riches colonnes cannelées, figurées

(1) Cap. I, § 18.

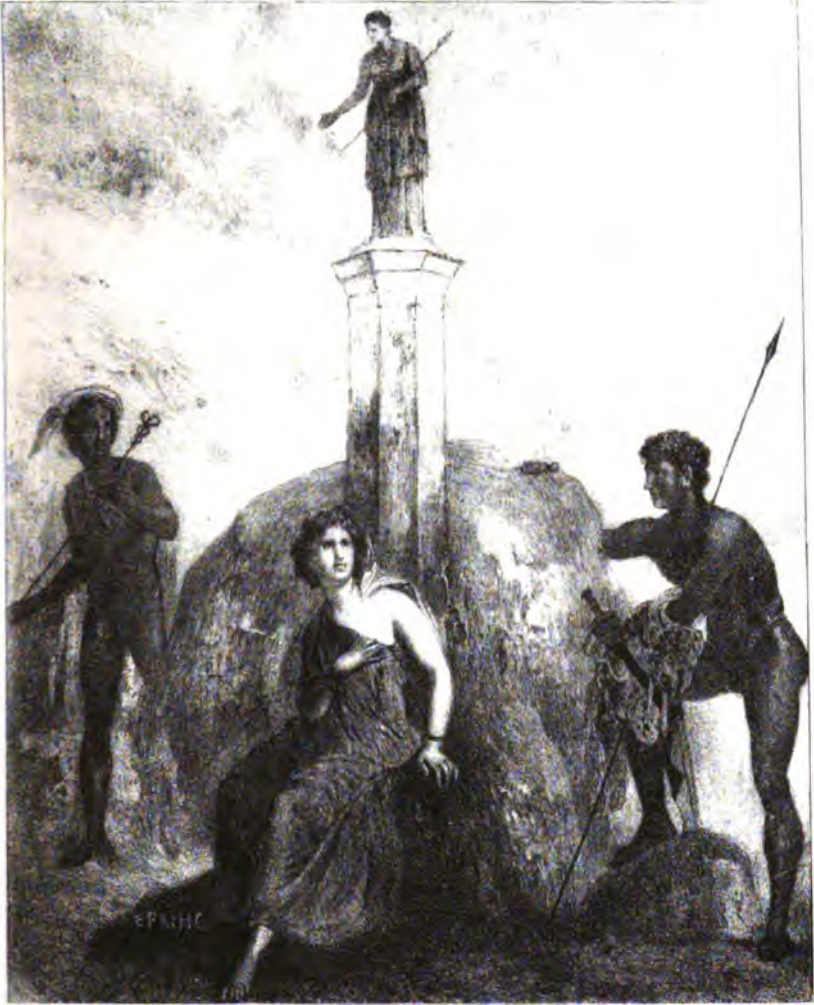


Fig. 1. The scene of the death of the hero, as depicted in the painting of the same name by the artist Ephraim H. H. C.

THE DEATH OF THE HERO

au pinceau, plusieurs tableaux que nous décrivons les uns après les autres. Nous commencerons par le premier que l'on rencontre sur le mur de droite ; c'est aussi celui qui, d'après les copies que nous avons sous les yeux, paraît avoir le plus de valeur artistique ; nous en donnons dans notre planche V, d'après une photographie et d'après la copie de M. Layraud, une réduction due à l'habile crayon de M. Jules Didier, lui aussi ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Le tableau, sans son encadrement figuré par une moulure peinte, a 1^m 35 de large sur 1^m 70 de haut.

Il y a trois personnages, que domine une statue placée sur une colonne hexagonale adossée à un rocher. Cette statue représente une divinité vêtue d'une longue robe ; la tête est nue ; le bras gauche soutient une lance ou un sceptre, placé dans une position oblique qui s'explique peut-être, ainsi que le mouvement de la tête un peu inclinée en avant, par la nécessité de ne point toucher le bord supérieur du tableau ; la main droite, étendue en avant et vers le sol, porte un objet de forme arrondie où il est difficile de ne point reconnaître une patère.

Au pied de la colonne, sur une saillie de rocher, est assise, se présentant de face aux spectateurs, une jeune femme ; un voile blanc, qui flotte derrière le col et la tête, relève l'effet d'une épaisse chevelure dont les masses sombres font au visage

le plus heureux encadrement. Le col, l'épaule, le sein et le bras gauche sont nus ; un manteau violet enveloppe et drapé de ses plis tout le reste du corps, excepté le pied gauche qui sort de l'étoffe, et qui, chaussé d'une sandale, pose légèrement sur le sol. Le bras droit, sous l'*himation*, le retient sur la poitrine qu'il semble prêt à abandonner et à découvrir tout entière ; le bras gauche, mollement arrondi, s'appuie par la paume de la main sur la saillie du rocher, et contribue ainsi à l'équilibre et à l'assiette de la figure. Le poignet est orné d'un bracelet.

A la gauche de cette figure, et presque au même plan, s'en trouve une autre. C'est un homme jeune et fort, dont la nudité, les armes, l'attitude, rappellent ces figures de héros qui reviennent sans cesse dans les peintures des vases et dans celles des fresques campaniennes. Penché en avant, le corps porte tout entier sur la jambe droite ; celle-ci est fléchie, et le pied pose sur une pierre élevée de quelques centimètres au-dessus du sol. Le bras droit s'appuie au rocher auquel est adossée la figure assise ; le bras gauche tombe et s'arrête sur le genou droit, et soutient une peau de bête, de couleur jaunâtre, ainsi qu'une chlamyde violette dont les bouts traînent à terre. La main droite s'attache à l'angle du rocher, tandis que la gauche tient une épée courte ou *parazonium*. Une lance appuyée d'une part à l'épaule et au genou du jeune homme,

tandis que son extrémité inférieure porte sur le sol, complète l'armement du héros.

A gauche de la figure de femme, et sur un plan plus éloigné, s'avance, en tournant autour du roc derrière lequel il a encore la jambe gauche cachée, un autre personnage. C'est Hermès, comme l'indiquent le nom ΕΡΜΗC, écrit au-dessous de lui au pinceau, son *pétase* ailé, et le caducée qu'il porte à la main. Ses formes paraissent plus juvéniles que celles du héros auquel il fait pendant ; un bandeau serre sur son front ses cheveux blonds ; pour tout vêtement, il a, jetée autour du cou, une étroite chlamyde de couleur sombre.

Le fond du tableau, avec la légère altération que les années ont causée aux couleurs de la fresque, a aujourd'hui un caractère très-indécis ; on ne sait trop s'il représente des nuages ou des parois de rochers, des pentes de montagnes.

Quelle est la scène qu'a voulu représenter l'artiste ? M. Rosa, dans la lettre qu'il écrivit l'an dernier à M. Renier pour lui annoncer cette découverte et que nous avons en partie traduite dans la *Revue* (1), reconnaissait ici, outre Hermès, Io et son gardien Argus. Quand les copies de M. Layraud furent exposées à Paris, l'absence d'attributs caractéristiques dans les figures autres que celle d'Hermès éveilla à ce sujet quelques doutes ; mais

(1) T. XIX, p. 461.

une étude attentive du tableau et une comparaison suivie avec les différents monuments d'antiquité figurée, dont la légende de la fille d'Inachus a fourni le sujet, viennent pleinement confirmer la conjecture de M. Rosa.

Indiquons d'abord que l'attitude des personnages se prête le mieux du monde à l'interprétation proposée. Dans cette immobilité de la jeune femme, dans ses beaux yeux levés au ciel, vers la demeure de ce maître des dieux dont l'amour lui a été fatal et qui tarde tant à la protéger, on sent une triste et touchante résignation ; elle attend, et elle s'efforce d'espérer. Le personnage de droite, les yeux fixés sur la figure assise, ramassé sur lui-même et comme tout prêt à s'élancer en avant, a bien l'air d'un vigilant gardien. Quant à Hermès, le seul dont le nom nous soit donné, tout le mouvement de son corps indique une marche lente et silencieuse ; on sent qu'il ne veut pas faire de bruit ni être aperçu ; d'ailleurs le rocher et le piédestal de la statue le cachent encore aux regards de celui qui veille sur la captive. Tout ceci convient parfaitement à l'instant de la légende qui précède le meurtre d'Argus surpris par Hermès.

On s'étonne de ne voir à deux des personnages de ce drame aucun attribut caractéristique ; on rappelle les vases d'ancien style où Io figure sous la forme d'une vache, et où Argus, dans sa lutte avec Hermès, a le corps couvert de ces yeux que lui ac-

corde la plus ancienne forme d'un mythe dont nous n'avons pas ici à scruter les origines et à étudier le sens (1).

Il serait facile de montrer, par de nombreux exemples, que l'art grec, à mesure qu'il se développa, tendit à éliminer ces combinaisons bizarres où s'était complue l'imagination des artistes primitifs, ces mélanges de l'animalité et de la forme humaine qui pouvaient être agréables, décrits par un poète, mais qui, réalisés par le peintre ou le sculpteur, choquaient le goût et les yeux. Peu à peu, une plus fine intelligence des conditions essentielles de la plastique conduisit l'artiste à ramener tout mythe, quelque étranges que fussent les données fournies pour les anciens poètes, à la représentation du corps humain ; les métamorphoses qui formaient le fond de la légende furent rappelées par un simple signe, que tous comprenaient, et qui indiquait assez le sujet de la scène et le caractère des personnages, sans altérer l'harmonie et la beauté des formes. Ainsi un laurier planté à côté d'une

(1) Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. III, pl. C et CI. — Une pierre gravée de style ancien nous montre aussi le corps d'Argus couvert d'yeux. Creuzer-Guigniaut, *Religions de l'antiquité, explication des planches*, n° 604 b. *Annali dell' Istituto*, 1816, p. 147, *Argo ucciso da Mercurio, dipinto d' un vaso ceretano*, et pl. IK (R. Schoene). — Sur les principales interprétations de ce mythe dans les monuments figurés, voir une dissertation de Th. Panofka dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1838). Elle a été publiée à part, sous ce titre : *Argos Panoptes, eine archæologische Abhandlung*, in-4°, Berlin, 1848 (4 planches).

belle jeune fille se débattant dans les bras d'un dieu avertit le spectateur que c'était de Daphné et d'Apollon qu'il s'agissait ; ainsi tantôt une tête de vache placée dans le champ de la peinture, tantôt de petites cornes se dressant sur le front d'une femme, firent songer à Io et à son changement en génisse. De même pour Argus ; on renonça à ces yeux qui, placés sur la poitrine ou sur les jambes, font un si étrange effet et choquent la raison ; Argus devint tantôt, comme ici, un héros dont les armes indiquent le combat qu'il va livrer et le caractère divin, tantôt, comme dans d'autres peintures, un pâtre dont la houlette rappelle les fonctions et fait songer à la génisse, à la victime qu'il est chargé de surveiller (1). Cette pose suffit à indiquer son rôle de gardien. Pour ces deux personnages, ce changement commence déjà avec les vases de Lucanie, qui appartiennent à la dernière période de la céramique (2) ; dans les fresques des villes campaniennes, ce nouveau mode de représentation a tout à fait prévalu. Il est inutile de montrer quels sont les avantages de cette révolution ; une belle jeune femme, dans l'attitude de la dou-

(1) Voir, dans Creuzer-Guignaut, *Religions de l'antiquité, explication des planches*, n^{os} 604 et 604 a, deux pierres gravées où Argus a le caractère d'un pâtre. Il en est de même dans la peinture d'Herculanum que M. Helbig décrit sous le n^o 136.

(2) Voir, dans Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. I, pl. XXV et XXVI, deux vases d'Anzi, dont l'un est d'un assez grand style.

leur et de la résignation, est plus agréable à regarder et intéresse autrement l'imagination que la vache la mieux dessinée.

Mais, dira-t-on, vous ne retrouvez pas ici ces petites cornes qui, dans plusieurs peintures, nous avertissent que nous sommes en présence de la fille d'Inachus. Sans doute, dans la copie de M. Layraud comme dans les photographies que nous avons sous les yeux, il n'y en a pas trace ; mais cela prouve-t-il qu'elles n'aient pas été indiquées autrefois ? D'après la copie peinte, la masse de cheveux qui encadre la tête paraît avoir noirci par l'effet du temps, et il semble, à regarder la toile avec quelque soin, qu'il y ait eu là certains détails indiqués, peut-être une couronne, peut-être d'autres accessoires que l'on ne distingue plus aujourd'hui. Ce qui nous décide à appeler sur ce point l'attention de ceux qui ont le bonheur d'avoir les fresques sous les yeux, c'est ce qui est arrivé à une peinture de Pompéi, appartenant à la maison connue sous le nom de *Panthéon*, qui représente le même sujet que la fresque du Palatin. Elle a été gravée plusieurs fois sans que l'on vit et que l'on reproduisit les petites cornes au front ; c'est même ce qui a conduit les premiers interprètes à y reconnaître Aithra avec Égée ou avec Thésée. M. Helbig, dans son excellent catalogue des peintures campaniennes, où tant d'erreurs sont signalées et relevées, atteste de la manière la plus for-

melle la présence des cornes (1). Ces cornes ont donc pu, à Rome, ou disparaître par l'altération inévitable de la peinture, ou n'avoir pas encore été aperçues ; c'est un point que nous signalons à l'attention de M. Rosa (2).

Il n'y aurait, d'ailleurs, rien d'invraisemblable même à admettre qu'elles n'eussent jamais existé ; le peintre a pu, ou les oublier, emporté par l'élan de son pinceau occupé à jeter autour du front les torsades de cette épaisse et riche chevelure, ou les omettre, par un scrupule d'art et de goût, pour ne pas troubler, par un détail qui rappelle la bête, l'harmonie de cet ensemble, pour ne pas gâter l'expression de cet aimable visage. Cette suppression ne pouvait d'ailleurs causer à personne le moindre embarras ; le spectateur se rappelait aussitôt d'autres tableaux où se trouvait l'attribut caractéristique ici négligé, mais qui, à cela près, offraient les mêmes figures avec les mêmes mouvements. Ce groupe d'Io et d'Argus, représentés sous les traits d'une jeune femme assise et d'un

(1) Helbig, *Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens*, p. 38, n. 131. Voir, sur le livre de M. Helbig, l'analyse que nous en avons donnée dans le numéro de janvier 1870.

(2) Ceci était écrit et publié quand m'arriva une lettre de M. Helbig, que j'avais prié d'aller voir pour moi les originaux, et de lever ainsi quelques doutes qui s'étaient présentés à mon esprit. Absent de Rome au moment où je m'adressais à lui, il ne put me répondre que lorsque déjà était commencée l'impression de ces articles ; voici ce qu'il me dit à propos de cette figure : « Sur le côté droit du front se reconnaît clairement une corne. A la place où devrait se trouver celle de gauche, la couleur a souffert, et on ne distingue plus rien. »

jeune héros debout dans l'attitude significative que nous avons décrite, paraît avoir été un des lieux communs de la peinture décorative, vers le premier siècle de notre ère.

Nous citerons d'abord, comme un de ces tableaux qui ne pouvaient laisser place au doute chez les spectateurs et qui nous enlèvent à nous-même toute hésitation au sujet de notre peinture romaine, la fresque pompéienne à laquelle nous avons déjà fait allusion, et qui porte dans le catalogue de M. Helbig le numéro 131. Elle ne renferme que deux personnages ; ni Hermès, ni la statue de Héra ou Junon ne s'y retrouvent ; mais les deux autres figures, celles où nous reconnaissons Io et Argus, y sont disposées tout à fait comme dans la fresque du Palatin ; c'est même attitude, mêmes accessoires, mêmes draperies (1) ; toute la différence, c'est que l'on distingue, comme l'atteste M. Helbig, les cornes au front d'Io, et qu'Argus n'a pas la lance. A cela près, la similitude ou plutôt l'identité est si frappante, que l'on pourrait voir dans les figures de Pompéi et dans celle du Palatin des copies d'un même original célèbre, reportées

(1) Sur les vases, Io, quand elle n'est pas représentée sous la forme d'une vache, a en général tout le haut du corps nu, et une riche draperie, retenue aux hanches, enveloppe les reins et les jambes. Au contraire, l'arrangement que présente notre figure semble caractériser la figure de Io dans les fresques campaniennes. Il est rare que l'on voie, comme dans le n° 136 de M. Helbig, Io vêtue d'une tunique qui la couvre tout entière.

au moyen d'un calque sur des murs différents (1).

Des variantes de la même composition se retrouvent plusieurs fois à Pompéi. La peinture décrite par M. Helbig, sous le numéro 132, ne diffère de la précédente que par un détail insignifiant ; Argus a ici la lance entre les jambes comme dans la fresque romaine ; mais son bras droit, au lieu d'être en partie caché derrière le roc et de s'y appuyer, porte sur le genou gauche, et c'est lui qui soutient le parazonium. Les cornes sont ici assez apparentes pour que le dessinateur les ait aperçues et reproduites (2). A cela près, même arrangement du rocher, des personnages, des draperies. Il en est à peu près de même pour les numéros 133 et 134 ; nous n'avons à y relever que des variantes sans importance, un léger changement dans l'attitude d'Io, qui, dans la première de ces fresques, a la tête appuyée sur la main gauche ; dans la seconde, toute la partie supérieure du corps nue ; Argus aussi tient, dans ces deux fresques, au lieu de la lance et de l'épée, la houlette du pâtre.

Dans ces quatre compositions, qui ont entre elles et avec la nôtre des rapports si étroits, ne figure pas Hermès ; on voit, au contraire, le dieu rap-

(1) Elle a été figurée, sans les cornes, dans le *Museo Borbonico*, t. II, pl. 12. On la trouvera aussi dans Raoul Rochette, *Choix de peintures de Pompeii*, pl. 4.

(2) *Museo Borbonico*, IX, 50.

proché d'Io et d'Argus dans deux autres fresques pompéiennes, où ce même sujet est compris d'une manière différente (1). Là Argus est assis auprès d'Io, et Hermès, debout devant Argus, se prépare à le séduire et à l'endormir par le don de la Syrinx. Je n'ai retrouvé nulle part, dans les peintures pompéiennes, l'analogie de notre Hermès, placé ainsi au dernier plan, caché aux regards d'Argus par le rocher, et s'avançant sur la pointe du pied pour le surprendre.

Il en est de même du costume d'Argus, sur lequel il convient d'appeler l'attention. Dans la draperie qui repose sur le genou gauche du héros, on distingue, en dessus, une peau de bête, en dessous une chlamyde violette dont le bout traîne à terre. La peau de bête fait allusion à un trait caractéristique de la légende d'Argus ; d'après Apollodore, Argus avait tué un taureau sauvage qui dévastait l'Arcadie, et en avait jeté la peau sur ses épaules (2). Dans un des vases dont le sujet est emprunté à ce mythe (3), Argus est enveloppé de cette peau, et la queue du taureau qui pend jusqu'à terre ne permet pas de se méprendre sur le caractère de l'animal auquel appartient cette dépouille. C'est là ce qui m'a empêché d'accueillir une

(1) Helbig, *ibid.*, n^o 135, 136.

(2) Apollod., *Bibliotheca*, II, 1. Cf. Ovid., *Metam.*, I, 166-167.

(3) *Élite des mon. céram.*, III, pl. 101. On trouvera ce même vase dans le tome II des *Monuments inédits de l'Institut*, pl. 59.

ingénieuse conjecture que j'avais entendu exprimer, conjecture d'après laquelle nous aurions eu, dans la fresque du Palatin, une peau de panthère dont les mouchetures auraient rappelé à l'esprit les yeux que la légende semait sur le corps d'Argus. La tradition et les vases sont d'accord, on le voit, pour nous interdire de chercher ici autre chose que la peau du taureau sauvage tué par Argus.

Un autre détail où l'artiste qui a décoré la maison de Livie, se séparant de ses confrères de Pompéi, se rapproche des peintres céramistes, c'est cette statue qui, du haut de son piédestal, domine toute la scène. Les attributs qu'elle porte, la patère qu'elle tient de la main gauche, la lance ou le sceptre que soutient son bras droit, rappellent, ainsi que sa longue robe et tout le caractère de la figure, plusieurs statues de Héra (1). C'est d'ailleurs la seule déesse dont la présence paraisse ici justifiée par l'intérêt qu'elle prend aux aventures d'Io et Argus. On ne saurait donc reconnaître que Héra dans cette figure. Quant à l'idée de rappeler, par cette statue de Héra placée au-dessus de toute la scène, que la fille d'Inachus était, avant de s'être livrée à Jupiter, prêtresse de Héra (2), et

(1) Une Junon en bronze d'Herculanum a comme attributs la corne d'abondance et la patère. Dans plusieurs statues plus célèbres, où se rencontrent à la fois la haste et la patère, ainsi que dans la Junon Barberini (*Mus. PC L.*, 1, 2) et la Junon de Lorium (*Mus. PC L.*, 1, 3), ces attributs sont dus aux restaurateurs. Voyez Müller-Wieseler, *Atlas*, 56, 57, 58, 64 b.

(2) Apollodori *Bibliotheca*, II, 1.

que c'est Héra qui la punit, nous n'en trouvons point d'exemple dans les peintures de Pompéi dont le sujet était emprunté à ce mythe ; mais l'art archaïque et la céramique même dans sa dernière période aimaient à rapprocher ainsi tous les personnages qui, de près ou de loin, prenaient part à l'action ; c'était là une convention qui leur était familière. Ainsi Pausanias, décrivant le trône d'Apollon Amycléen et les sujets qui y sont sculptés, nous apprend qu'on y voit, entre autres personnages, Héra « regardant du côté d'Io, la fille d'Inachus, déjà changée en vache (1). » Sur un vase de Bomarzo, d'ancien style, une femme placée derrière Io, qui est ici représentée sous la forme d'une génisse, fait, à la vue d'Argus prêt à périr sous les coups d'Hermès, un geste d'effroi ; pour que nous n'ignorions pas quelle est cette femme, à côté d'elle est écrit son nom ΗΕΡΑΣ (2). Un vase de Vulci, cité par le père Secchi, montre deux personnages qui tiennent chacun un sceptre, et que désignent les noms Ζεύς et Ἥρην écrits dans le champ, assistant à la scène du combat d'Hermès et d'Argus (3). Enfin c'est dans des vases de date plus récente que l'on trouve ce rapprochement

(1) Pausanias, III, 18, 13.

(2) Ce vase a été publié par M. Vinet dans la *Revue archéologique*, 1816. p. 312.

(3) Cité par Richard Schœne dans son article des *Annales de l'Institut*, 1846, p. 150, note 1. Sur le vase auquel est consacré cet article, M. Schœne reconnaît Jupiter dans un personnage assis, tenant un

entre la scène ici décrite et la déesse qui a livré Io à Argus, figurée, comme dans la fresque qui nous occupe, par la présence d'une statue de Héra. Dans deux vases de Lucanie, à peintures jaunes et blanches, dont nous avons eu l'occasion de parler déjà, Io est assise aux pieds d'une statue de déesse, dans laquelle on a reconnu Héra ; dans une de ces peintures, la statue, posée sur une colonne ionique, domine, comme ici, toute la scène (1).

Au terme de cette description, nous résumerons en quelques lignes les observations que nous ont suggérées les comparaisons auxquelles nous avons été amenés par l'étude de notre fresque. Il n'y a pas le moindre doute à conserver sur le véritable sujet de cette peinture, quoiqu'un seul personnage soit désigné par son nom et par des attributs significatifs ; elle représente bien Io assise sur un rocher au pied d'une statue de Héra, Argus qui la surveille, Hermès qui s'approche pour la délivrer. Les deux personnages principaux, qui se retrouvent, presque sans aucun changement, à Pompéi, paraissent empruntés à quelque composition célèbre, dont le motif aurait été souvent reproduit

sceptre, qui assiste à la lutte. C'est encore Héra et Jupiter que l'on reconnaît dans deux figures du vase de Ruvo qui est reproduit dans *l'Étite des mon. céram.*, III, 101.

(1) *Étite des mon. céram.*, t. I, pl. 25 et 26. On trouvera aussi ces vases dans les *Monuments inédits de l'Institut de correspondance archéologique*, t. II, pl. 59.

par les décorateurs auxquels nous devons les peintures des villes campaniennes. Ce qui appartiendrait en propre à l'auteur de la fresque romaine, ce serait l'idée de rendre la scène à la fois plus claire et plus dramatique en montrant, à côté du bourreau et de la victime, le libérateur attendu qui s'approche, tandis que préside à toute la scène la déesse dont la colère n'est pas encore apaisée et qui, même après la mort d'Argus, saura infliger à Io de nouveaux tourments. Par cette addition de la figure d'Hermès, par le soin avec lequel il a conservé à Argus sa peau de bête et fait intervenir Héra, le peintre du Palatin se rapproche, dans une certaine mesure, des peintres de vases, et son œuvre tient en quelque sorte le milieu entre les interprétations que la céramique avait données du mythe d'Argus et celle qu'en offre ordinairement la peinture décorative telle que nous la connaissons par les villes ruinées de la Campanie. L'art ancien, s'inquiétant peu de la vraisemblance, semble préoccupé surtout de parler à l'esprit, de lui fournir des sujets de réflexion, en réunissant autour des acteurs principaux d'un mythe tous les personnages accessoires qui figurent à un moment quelconque de ce même récit ; l'art des décorateurs pompéiens, copistes plus ou moins adroits des chefs-d'œuvre de la peinture de chevalet, songe surtout, au contraire, à offrir aux yeux quelques figures d'un arrangement et d'un aspect agréable,

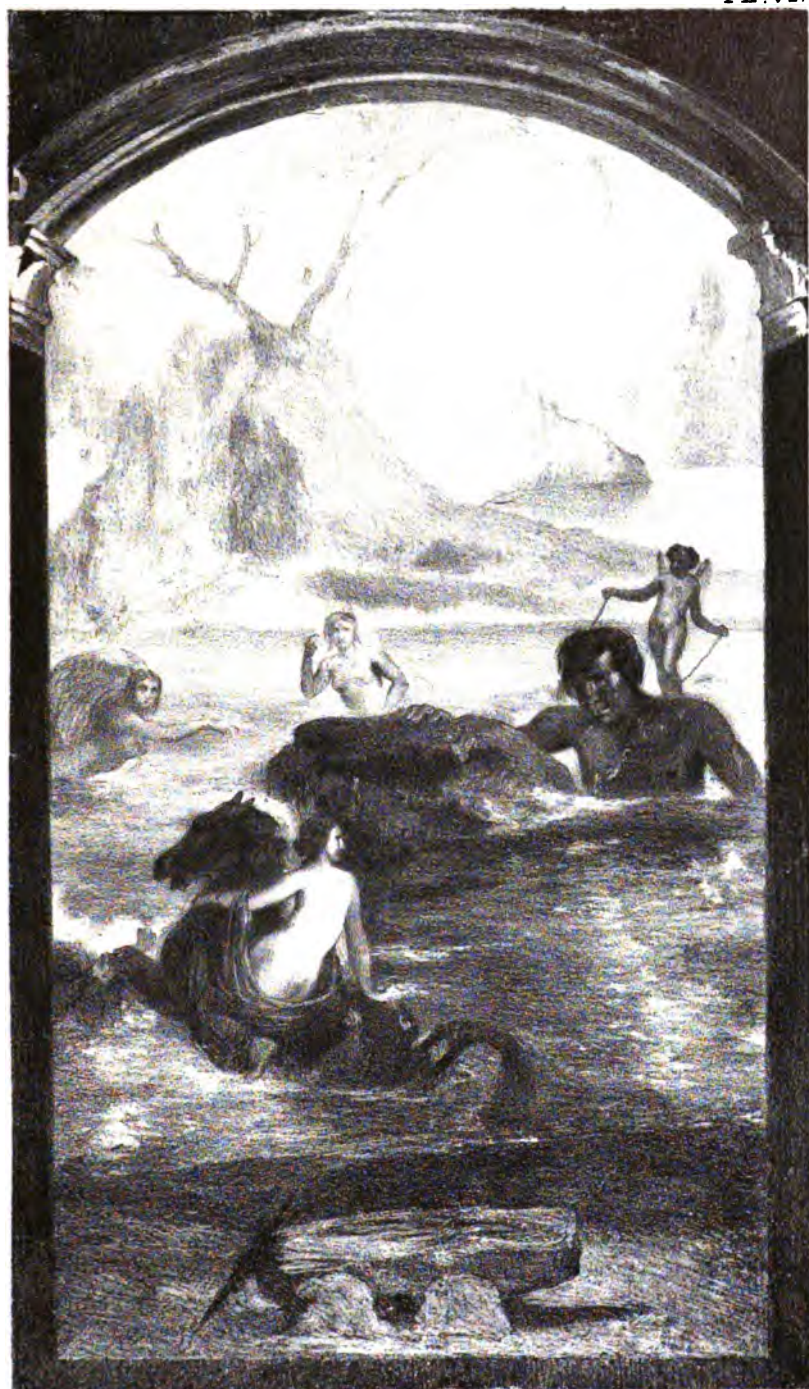
quelquefois d'une expression dramatique et touchante. Notre fresque, par son caractère général, se rattache surtout à l'école pompéienne ; par des détails comme la présence d'Hermès, celle d'Héra, la peau de bête que porte Argus, elle fait penser à l'art des céramistes, et surtout aux vases lucaniens (1).

III

POLYPHÈME ET GALATÉE.

Nous sommes, on s'en souvient, dans le *tablinum* de la maison de Livie ; nous avons décrit le premier tableau que le visiteur, en entrant par l'*atrium*, rencontrait sur le mur de droite. En nous avançant dans cette pièce, qui a près de 10 mètres de long, nous rencontrons un autre tableau, dont nous renverrons l'étude à un prochain chapitre ; ainsi que deux plus petits sujets, cette grande fresque

(1) Ce travail avait déjà paru quand j'ai reçu le numéro de l'*Archæologische Zeitung* qui contient un article de M. Engelmann intitulé : *Io, ein Vasengemælde* (p. 37 et pl. 3). L'auteur y décrit aussi, d'après une photographie, la peinture du Palatin. Comme nous, il reconnaît Junon dans la figure qui est debout sur la colonne. Il conjecture que nous avons peut-être, dans la fresque romaine et dans quelques fresques pompéiennes qui représentent ce même groupe avec de légères variantes, des imitations libres d'un tableau du célèbre peintre Nicias, dont plusieurs ouvrages avaient été apportés à Rome (Plin., *H. N.*, XXXV, 41).

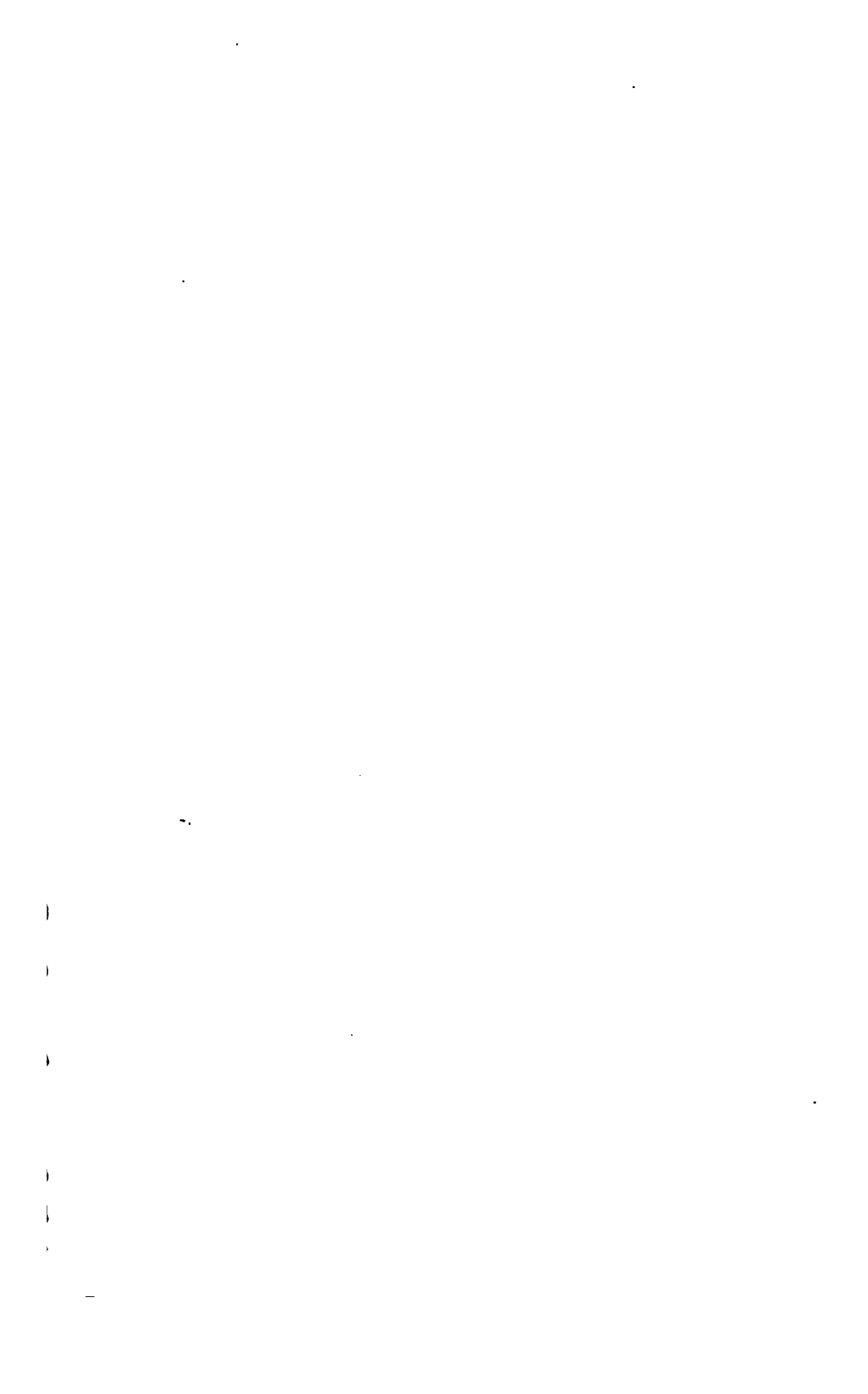


Scène de la

Scène de la vie primitive

Scène de la vie primitive

SCÈNE DE LA VIE PRIMITIVE
D'APRÈS LES DÉCOUVERTES
D'ÉTIENNE SAUVAGE



semble appartenir à ce que nous appelons la *peinture de genre*. Pour achever de décrire tout ce qui, dans cette maison, représente ce que nous pourrions rattacher à la peinture dite *d'histoire*, nous nous occuperons d'abord du tableau qui fait face à l'entrée, qui orne le mur du fond (pl. VI).

Ce tableau a pour cadre extérieur deux colonnes corinthiennes, cannelées, peintes sur le mur, qui supportent une riche et saillante corniche représentée de la même manière. Au centre de cette es-pèce d'édicule, entre deux pieds-droits peints en rouge, dont les impostes forment chapiteau et soutiennent une archivolte de couleur violette, est peint un paysage avec figures. Grâce à ses tons clairs et aux tons très-foncés de cet encadrement, ce tableau, quand les couleurs n'avaient pas encore été altérées, comme elles le sont aujourd'hui dans quelques parties, par le temps et l'humidité, devait assez bien figurer un paysage aperçu par une fenêtre ouverte. C'était là, on n'en saurait douter, l'effet que le peintre s'était proposé d'atteindre ; et la transparence de ses eaux, l'habile dégradation des tons dans les terrains et les arbres du lointain, pouvaient, jusqu'à un certain point, faire illusion (1).

(1) Sur ce genre d'effets et le rôle qu'ils jouaient dans la peinture décorative, en Italie, vers le premier siècle de notre ère, voir les considérations que présente M. W. Helbig, dans son remarquable ouvrage intitulé : *Untersuchungen ueber die Campanische Wandmaleri*, Leipzig, 1873, in-8°. C'est dans le chapitre xxvii qu'il étudie et qu'il

Sur le sujet de cette peinture, on ne saurait hésiter un instant. Il n'y a point ici un nom écrit au-dessous de l'un des acteurs de la scène comme dans la fresque déjà décrite ; mais on reconnaît tout d'abord un sujet cher aux poètes alexandrins et à leurs imitateurs, ainsi qu'aux peintres de Pompéi et d'Herculanum (1).

En effet, un œil indiqué au milieu du front du personnage principal nous avertit que nous avons ici un des Cyclopes, et la présence, en face de lui, d'une Néréide qui se joue au milieu des flots, montée sur un cheval marin, nous atteste, aussi sûrement qu'une inscription, que ce Cyclope c'est Polyphème, que cette nymphe c'est Galatée, que le peintre a mis en scène ce qu'ont chanté Théocrite et Virgile (2), la passion de Polyphème pour la jeune fille qui dédaigne cet étrange amant.

Polyphème, beaucoup plus grand que les autres personnages et ainsi figuré comme un géant,

explique cet artifice des peintres ; il en cite comme exemples (p. 324), à la fois les peintures dont nous occupons ici et différentes fresques de Pompéi.

(1) Homère ne connaît de Galatée que le nom ; il la mentionne, dans l'*Illiade* (XVIII, 45), parmi d'autres Néréides ; mais ni dans ce passage, ni dans le chant IX de l'*Odyssée*, il ne fait la moindre allusion aux amours de Polyphème et de Galatée.

(2) Ovide aussi a introduit dans ses *Métamorphoses* (XIII, 745-895) la plainte de Polyphème et le récit de la mort qu'il inflige à Acis, l'amant préféré. Ces vers sont curieux à lire pour voir où peut mener l'abus de la facilité et la recherche de l'esprit ; Ovide reprend chacun des motifs du thème de Théocrite, et réussit à les gâter tous par des variations qui n'en finissent plus et où se perd l'idée première. Je ne vois d'ailleurs chez lui aucun trait original dont ait pu profiter notre artiste.

est, au milieu et sur la droite du tableau, caché derrière un rocher ; pour pouvoir approcher de plus près celle qu'il aime et mieux se dérober aux regards, il est entré dans l'eau, qui lui monte jusqu'à la poitrine. Sans doute, comme le Cyclope de Théocrite, il ne sait pas nager (1), et ne peut suivre Galatée dans les eaux profondes où elle se dérobe à ses prises. Debout derrière lui, un tout petit Amour ailé semble mener en laisse le géant au moyen de rênes qu'il tient tendues et qui passent autour du col du Cyclope. Celui-ci est figuré comme un vigoureux adolescent encore imberbe (2). Son épaisse chevelure est d'un blond clair.

Polyphème regarde le spectateur, auquel ne le dérobe point le rocher derrière lequel il a cherché un poste d'observation. Ce roc doit au contraire le cacher à Galatée, qui occupe la gauche du tableau. L'hippocampe sur lequel elle est assise se porte en avant avec entrain, et de ses pieds qui battent la vague ainsi que de sa queue il fait jaillir l'eau. Le mouvement de la Galatée n'est pas moins heureux. C'est de dos que nous la voyons ; mais elle vient de tourner la tête du côté où Polyphème est caché ; elle a peut-être, il n'y a qu'un instant, découvert son front au-dessus du récif ou entendu sa plainte, et nous apercevons ainsi de

(1) XI, 60-62.

(2) Dans Théocrite (XI, 9) le Cyclope a déjà une barbe naissante,

ἔστι γυναικίδων περὶ τὸ στόμα τῶς κροτάρας τε.

profil l'aimable visage de la jeune femme. Son bras droit, appuyé sur la croupe du cheval, lui permet de se pencher, sans perdre son équilibre, du côté du Cyclope, tandis que son bras gauche étreint le col de sa monture. Ce même bras retient un manteau rouge qui couvrait sans doute, au moment du départ, le dos et les épaules, mais que la course et la brise ont fait glisser jusqu'au bas des reins; un des pieds aussi passe sous l'étoffe.

A quelque distance de Galatée, sur le second plan, deux autres nymphes, ses compagnes, se jouent dans la mer, où elles sont plongées jusqu'à mi-corps. Celle de gauche, autour de laquelle le vent soulève une flottante draperie jaune, semble nager; l'autre paraît marcher dans une eau peu profonde. Comme le Cyclope, Galatée et ses compagnes ont toutes trois des cheveux blonds.

A l'arrière-plan, des falaises couronnées de quelques arbres descendent presque à pic : on dirait l'embouchure d'un fleuve ou une de ces anses étroites et sinucuses comme la vague en a tant creusé dans les côtes de la mer Égée et de ses îles.

Il nous reste à parler d'un objet assez étrange qui figure tout à fait sur le devant du tableau, posé sur le rivage qui de ce côté limite le bassin liquide, théâtre de la scène. C'est une sorte de disque à peu près rond, de couleur brunâtre, qui paraît évidé et creux au centre; il semble porté sur deux pieds

fort lourds qui l'élèvent de quelques centimètres au-dessus du sol. Ce qui m'avait suggéré une explication que je croyais vraisemblable, c'est la peinture pompéienne décrite par M. Helbig sous le n° 1043. Elle représente, au milieu d'un vaste paysage, Polyphème sur le rivage et Galatée qui chevauche dans la mer sur un dauphin. Or, dans cette fresque, Polyphème a auprès de lui un bétailier qui rappelle sa condition de pasteur, et un grand baquet, évasé vers le haut, qui a certainement le même sens ; ce doit être un de ces vases en bois où les bergers répandent le lait pour l'y laisser cailler (1). Ici j'inclinai à voir de même un ustensile qui ferait allusion à la vie pastorale de Polyphème ; ce serait une de ces auges circulaires où les bergers versent à boire au bétail. Il semble aussi qu'il y ait un bâton appuyé contre l'auge. Dans la plupart des tableaux qui nous offrent Polyphème et Galatée, les peintres ont placé à côté de Polyphème quelques brebis ou chèvres, pour nous faire songer à la vie pastorale que les poètes, à la suite d'Homère, ont tous prêtée à ce Cyclope ; l'artiste qui a décoré la maison de Livie pourrait avoir obéi à la même pensée en ajoutant, peut-être au dernier moment, cet ac-

(1) C'est du moins ce que je conjecture d'après le dessin de Zahn (*Die schoensten Ornamente und merkwuerdigsten Gemælde aus Pompeii, Herculanium und Stabiæ*) que j'ai sous les yeux ; mais ces accessoires sont souvent très-négligemment copiés par les dessinateurs. Il faudrait voir la peinture.

cessoire emprunté aux habitudes et aux nécessités de cette même vie des bergers.

Je n'ai pu, à mon grand regret, voir les originaux ; le témoignage de ceux qui sont plus favorisés ne confirme pas l'hypothèse que m'avait suggérée un examen attentif de la copie. J'ai reçu, au moment où ces pages étaient imprimées, une lettre de M. Helbig, que j'avais consulté sur différents détails de ces peintures. Voici ce qu'il me répond à propos de cet objet : « J'y reconnais un autel grossier, *ara rustica*, fait de pierres, sur lequel est placé du bois à brûler, et contre lequel est appuyée une torche. » M. Helbig est retourné, à notre intention, faire une visite aux peintures du Palatin, et son explication a le mérite de rendre mieux compte de la tige que l'on voit dressée contre cet objet rond ; mais je ne vois pas à quelle circonstance du mythe ferait allusion l'autel. Ce qui d'ailleurs a augmenté mon incertitude, c'est que M. Collignon, membre de l'École française d'Athènes, prié par moi, cet été, de me donner son avis sur ce détail de la peinture, n'y a pas retrouvé l'autel dont parle M. Helbig. Après avoir regardé de près, et à plusieurs reprises, la fresque du Palatin, il ne peut voir là, m'écrit-il, « qu'une pierre plate irrégulière, appuyée sur des pierres plus petites. » Le caractère de cet objet restant assez douteux pour que MM. Layraud, Helbig et Collignon l'aient compris d'une manière si diffé-

rente, je laisse, sous toutes réserves, subsister l'interprétation que j'en avais proposée.

Ce n'est qu'aux peintures des cités campaniennes que l'on peut comparer notre tableau ; ce sujet n'a pas été, à ma connaissance, traité une seule fois par les peintres céramistes, et le seul bas-relief où il se retrouve n'est que d'un médiocre intérêt (1) : Polyphème y est seul avec un Amour qui semble l'inspirer ; assis sous un chêne, il joue de la lyre en chantant sa belle. Galatée ne figure pas dans le champ. C'est, on le voit, une tout autre donnée que celle de notre monument.

Parmi les peintures assez nombreuses qui, dans le livre de M. Helbig, sont citées comme inspirées par cette même légende (1042-1052), il n'en est aucune qui reproduise la disposition que nous trouvons ici, aucune qui paraisse une imitation du même original. Nous ne retrouvons point ici, entre la peinture romaine et certaines des peintures campaniennes, l'analogie frappante que nous avons signalée à propos de la fresque représentant Io, Argus et Héra. Il n'est pourtant, pour ainsi dire, aucun des détails de cette composition dont on ne retrouve le pendant dans quelque autre des peintures que nous décrit M. Helbig.

Ainsi, dans presque tous ces tableaux, Galatée, a demi-nue comme ici et entourée d'une draperie

(1) Winckelmann, *Mon. inéd.*, tab. 96.

qui laisse le haut du corps à découvert, traverse la mer sur un dauphin, et tourne la tête vers Polyphème (1).

Plusieurs de ces peintures, ainsi que le bas-relief décrit par Winckelmann, nous offrent, comme la peinture romaine, des exemples de cette ingénieuse transaction qu'avaient adoptée les artistes pour satisfaire tout ensemble à la tradition constante des poètes et aux conditions essentielles de la plastique. De même qu'ils avaient renoncé à représenter Io sous la forme d'une vache, il leur avait aussi paru impossible de peindre l'amant de Galatée comme un monstre, avec « cet épais sourcil » dont parle Théocrite (2), « qui s'étend d'une oreille à l'autre, et l'œil unique qu'il ombrage. » Ce qui fait sourire quand on l'entrevoit dans les vers du poète, réalisé par le pinceau, serait devenu difforme et disgracieux. On s'était donc arrêté à ce moyen terme : donner à Polyphème deux yeux placés comme ceux de tout le monde, et viser la vieille tradition en conservant au milieu du front l'œil unique des Cyclopes (3). Dans certaines peintures, très-nettement marqué, ce troisième œil produit un assez étrange effet ; ici, à peine indiqué

(1) Numéros 1012, 1013, 1014, 1015, 1046, 1047, 1048, 1049.

(2) XI, 31. De même dans Ovide (v. 851) :

*Unum est in media lumen mihi fronte, sed instar
Ingentis clipei.....*

(3) 1042, 1044, 1048.

et caché dans l'ombre que projette sur le front une épaisse chevelure, il est assez visible pour caractériser le personnage, assez dissimulé pour ne point choquer les regards et ne pas gâter l'ensemble de la figure.

C'est pour la même raison que tous les artistes qui ont abordé ce sujet ont renoncé à couvrir le corps de Polyphème de ce poil qui, chez les poètes, ajoute encore à son aspect sauvage ; il y avait là quelque chose de désagréable à l'œil qu'ils ont évité d'un commun accord, quoique ce soit un des points sur lesquels ne varie pas la tradition poétique, résumée en ces termes par Philostrate : *στέρνον τε και γαστήρα, και τὸ ἐξ ὄνυχας ἤκου, λάσιος πάντα.*

Un trait qui rattache encore notre peinture à d'autres monuments inspirés par la même légende, c'est la présence ici d'un Amour. Cette intervention du dieu qui a égaré l'esprit de Polyphème se retrouve et dans le bas-relief déjà cité et dans plusieurs des peintures campaniennes (1). Tantôt il se tient auprès de Polyphème pour inspirer ses chants, tantôt il porte une lettre à Galatée, tantôt encore il vole au-dessus de la Néréide et la défend contre la chaleur avec un parasol ; nulle part, comme ici, il ne tient le Cyclope en laisse.

Ce qui distingue la peinture romaine de toutes les autres, c'est surtout la place qu'elle a assignée à

(1) 1042, 1043, 1049.

Polyphème, l'idée qu'a eue l'artiste de le faire entrer dans la mer pour se rapprocher de celle qu'il poursuit de ses vœux. Partout ailleurs il est représenté sur le rivage ; c'est là aussi que le place Philostrate dans un des tableaux de cette imaginaire galerie qu'il s'est amusé à nous décrire (1) : ici, au contraire, le pauvre amant s'est risqué dans cet élément liquide où la Néréide se croyait à l'abri de ses poursuites ; l'eau lui monte déjà jusqu'aux aisselles ; il est là, appuyé au récif, plus près de Galatée qu'il n'aurait jamais pu l'être en ne quittant pas la plage, et peut-être, en se jouant dans ces eaux fraîches et tranquilles, la jeune fille passera-t-elle près de lui et pourra-t-il la saisir de son bras puissant ; peut-être sera-t-elle touchée de cette marque d'amour, du péril auquel il s'est exposé pour se rapprocher d'elle et la voir de plus près. L'idée de notre composition est donc ingénieuse et fait honneur à l'artiste. Aucun des poètes que nous possédons ne paraît lui en avoir suggéré l'idée.

L'exécution mérite aussi notre attention. Si quelques figures secondaires, comme l'Amour et les deux nymphes que l'on aperçoit en arrière du rocher, sont plutôt indiquées en quelques coups de pinceau que soigneusement dessinées, le mouvement en est juste et agréable ; quant aux deux

(1) *Imagines*, II, 18 : ... αἶδει δὲ ὑπὸ πλέην ταῦτα... καὶ ἡ μὲν σύγρηξις ἐστὶ ὑπὸ μάλας, καὶ ἀτρεμῆ.

figures principales, au Polyphème et à la Galatée, elles sont l'une et l'autre d'un effet heureux ; j'aime surtout la pose aisée et gracieuse de la Néréide, hardiment jetée sur la croupe du monstre qui l'emporte; la draperie rouge et la brune cri-nière du cheval font ressortir la blancheur des chairs ; un des pieds nus s'échappe aussi du manteau et rase la vague. Les eaux, en arrière des figures, sont restées transparentes et claires ; elles furent le mieux du monde entre les hautes falaises. Au premier plan, la couleur paraît avoir un peu souffert de l'humidité, et la mer ne se distingue pas aussi bien de la plage et du rocher ; mais quand la peinture était fraîche, ce défaut n'existait sans doute pas ; je ne me rappelle point de paysages antiques où il y ait une plus heureuse et plus large interprétation de la nature que dans tout le fond du tableau.

IV

VUE D'UNE RUE DE ROME

Du fond de la salle où nous avons étudié le tableau représentant Polyphème et Galatée, revenons au mur de droite par lequel nous avions commencé, et plaçons-nous en face du tableau où nous avons reconnu Io, Argus et Hermès. A notre

droite nous avons, percée dans cette paroi, une porte de communication qui donnait dans l'*ala dextra*; à notre gauche, occupant dans l'angle le plus reculé la place qui répond symétriquement à la porte de communication, une grande fresque que nous allons décrire. Cette fresque, haute de 2^m 65 sur 1^m 35 de large, représente une rue de Rome que l'on est censé apercevoir par une fenêtre ouverte; notre planche VII en est une réduction. C'est l'existence de la porte à l'entrée du *tablinum* qui a certainement motivé le choix du motif représenté sur le champ du mur à gauche du tableau principal; on a voulu ainsi, en figurant une fenêtre ouverte avec vue sur le dehors, agrandir et égayer la pièce. Tous ceux qui ont voyagé en Italie savent quel goût les Italiens d'aujourd'hui ont conservé pour ces trompe-l'œil, pour ces perspectives que leurs décorateurs savent encore employer avec une rare habileté. On entre dans une cour, et sur le mur du fond, au lieu de la couleur grise et terne du plâtre sale ou de la criarde blancheur du lait de chaux, on aperçoit ou une rue qui fuit bordée de beaux édifices, ou un jardin, des taillis remplis d'oiseaux qui volent dans la feuillée, des treilles où pendent les raisins mûrs. Le regard, sans être induit en erreur, éprouve pourtant un vif plaisir à cette substitution; l'esprit se plaît à jouir d'une illusion qui, suivant que la main du peintre a été plus ou moins adroite, peut se pro-

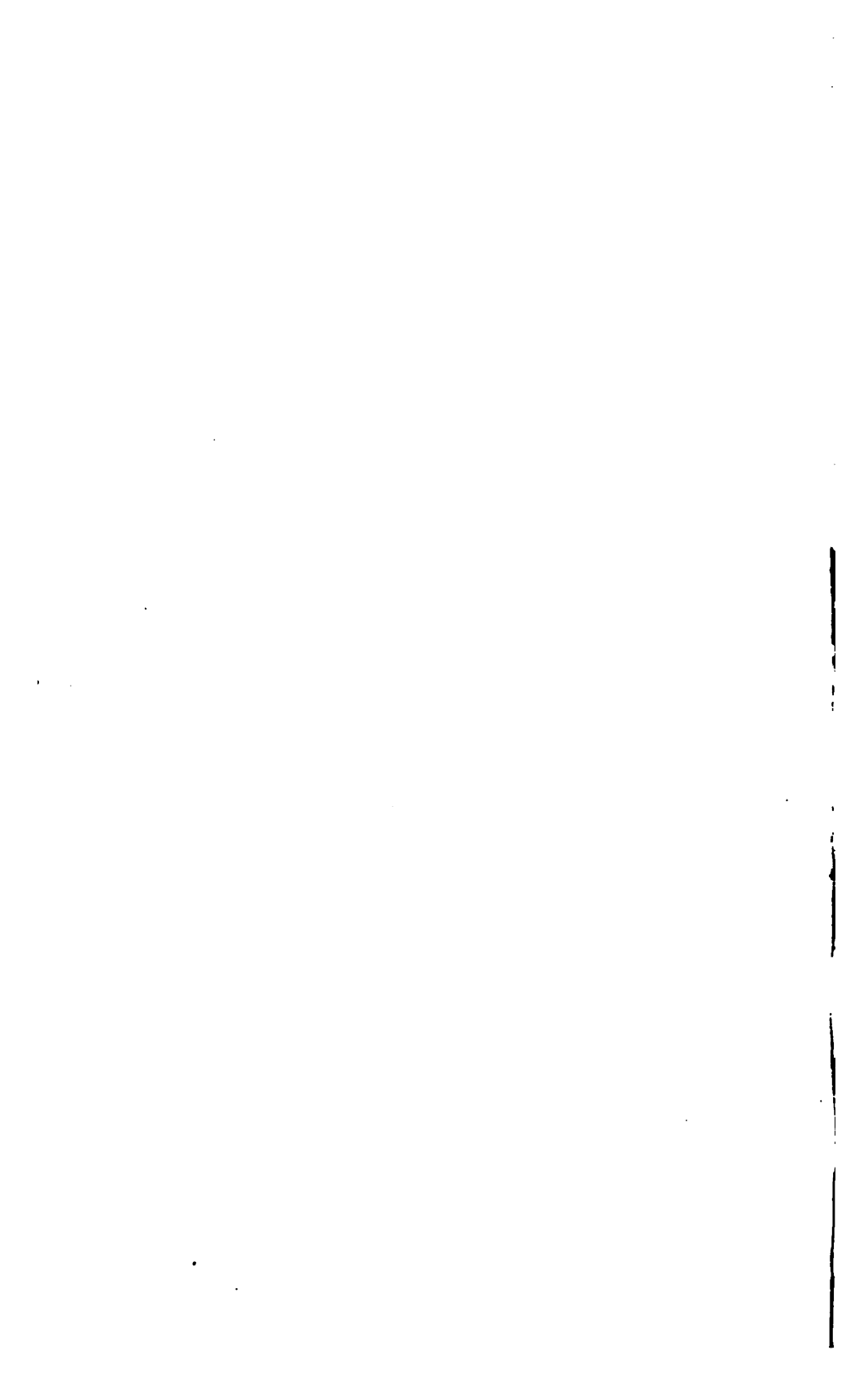


J. Didier l'abbé

Grandes salles 3^e 65 sur 1^{er} 35

Imp. Lemercier & Co. Paris

PEINTURES DE LA MAISON DE LIVIE
VUE D'UNE RUE DE POME



longer plus ou moins longtemps. Des artistes qui décoraient les maisons des cités campaniennes et de la Rome impériale jusqu'à ceux qui étendent aujourd'hui leurs couleurs à la détrempe sur les murs des habitations de Gênes, de Milan, de Padoue et de Bologne, il y a une tradition ininterrompue, un héritage fidèlement transmis de siècle en siècle à travers toutes les vicissitudes politiques.

Il n'y a point ici moyen de se tromper sur l'intention du décorateur ; il a supposé une fenêtre ouverte, telle qu'elle se présenterait au visiteur venant de l'atrium. Du premier pied-droit on n'aperçoit donc que la face intérieure et la saillie d'une corniche qui fait ici l'office d'imposte ; cette corniche, qui se profile sur le ciel, porte sur sa cymaise un sphinx ailé ; mais de l'autre côté de la baie et à son sommet, l'épaisseur du mur est figurée en perspective. Le pied-droit est d'un rouge vif ; la corniche qui le surmonte est de plusieurs couleurs, rouge, vert, blanc et jaune, le sphinx d'un ton de granit. L'épaisseur perspective de l'autre jambage et le dessous du linteau sont d'un rouge sombre.

Ce que l'on est censé apercevoir de cette fenêtre ouverte, ce sont deux maisons ou deux corps de logis situés de l'autre côté d'une rue sur laquelle donnerait cette fenêtre ; l'un de ces corps de logis, celui qui occupe la gauche du tableau, est en saillie sur celui de droite ; sur la face fuyante qui

détermine l'avant-corps, on aperçoit une porte, et au-dessus une étroite fenêtre. A droite, dans la partie supérieure du tableau, il y a une bande verticale de ciel. On n'aperçoit pas le sommet des constructions, qui n'est pas compris dans le champ visuel circonscrit par l'ouverture de la fenêtre.

Dans les deux corps de logis que nous montre notre fresque, on remarque, à chaque étage, des terrasses comme celle qui est au-dessus de la grande porte d'entrée, des balcons ou *mæniana*, les uns découverts, comme celui où se montrent deux femmes, les autres, comme celui qui se trouve à gauche, protégés par un petit toit que supportent des colonnes de style ionique. C'est tout à fait ce que l'on appelle aujourd'hui en Italie une *loggia*.

Le corps de logis principal nous présente une porte à deux battants, qui est ornée de deux pilastres et d'un linteau saillant. C'est un motif de porte que l'on rencontre souvent à Pompéi. Dans les parties supérieures de l'habitation, nous distinguons deux sortes de baies, des portes donnant sur les balcons et des lucarnes qui sont semées assez irrégulièrement sur la face des deux bâtiments; elles diffèrent entre elles de forme et de grandeur.

Plusieurs personnages animent ce tableau. Les deux plus importants, ceux qui occupent le premier plan, c'est une femme de haute taille et une enfant qui sont debout au milieu de la rue et qui paraissent s'avancer vers la droite. La porte est

fermée derrière elles, mais leur position semble pourtant indiquer qu'elles viennent de sortir de la maison. Vêtue d'une tunique d'un violet clair sur laquelle est jeté un manteau jaune, cette femme tient dans la main droite élevée en l'air un objet qui, sur la copie de M. Layraud, a une forme assez arrêtée, sans qu'il soit aisé pourtant d'en déterminer la nature ; on pourrait songer à un fruit, à un bouquet, à un faisceau d'épis. L'objet, quel qu'il soit, se termine au sommet par trois pointes. Ce qui m'empêche d'insister et de reproduire ici cet objet, c'est que M. Helbig m'écrit qu'il ne reconnaît dans la main de cette figure aucun attribut. Ou bien M. Layraud a été trompé par quelque altération des couleurs, ce qui est très-possible pour un détail aussi peu important, ou bien il y avait là des traits encore visibles au moment où a été faite la copie, et qui se sont effacés depuis lors.

La plus petite figure, vêtue d'une tunique talairé d'un rouge clair, tient élevé de la gauche un plat sur lequel est posé un objet dont le caractère est difficile à déterminer. M. Helbig, consulté par moi à ce sujet, se demande si c'est une *acerra* ou un gâteau de sacrifice. Que ce soit l'une ou l'autre de ces deux choses, il semble bien que de toute manière il y ait là les apprêts d'un sacrifice, et l'objet que tient élevé l'autre figure se rattache sans doute à la même pensée et a un caractère analogue.

Sur la terrasse située au-dessus de la porte et les balcons placés devant les fenêtres, plusieurs personnages, quatre femmes, un jeune homme, un enfant, se penchent en avant, comme pour suivre des yeux les deux femmes qui marchent dans la rue. Une de ces femmes, qui paraît tenir une quenouille, est drapée dans un grand voile qui lui couvre la tête et qui retombe sur les épaules.

Faut-il chercher ici un sujet déterminé, se rapportant à la mythologie ou à l'histoire ? Au premier moment, quand on croyait avoir retrouvé dans l'édifice dont nous décrivons les restes la maison patrimoniale de Tibère, on avait eu la pensée de reconnaître dans cette peinture un épisode célèbre de l'histoire de la famille Claudia, à laquelle appartenait Tibère. La grande figure de femme, vers laquelle sont dirigés tous les regards, ne serait autre que la femme de la famille Claudia qui eut l'honneur, en l'an 548 de Rome, de marcher à la tête des femmes romaines allant à Ostie recevoir la statue de la *Bona Dea* qu'un navire apportait de Pessinunte à Rome. L'histoire est diversement racontée : Tite-Live fait de Claudia Quinta une matrone dont la réputation, auparavant contestée, est pour toujours relevée par le rôle qu'elle joue dans cette grande cérémonie religieuse. D'autres récits font de cette Claudia une vestale en faveur de qui la déesse serait intervenue d'une manière éclatante. Elle était soupçonnée d'avoir manqué à ses vœux ;

pour prouver qu'elle n'avait pas démerité de la protection divine, au moment où le navire qui portait la pierre sacrée était pris dans des bas-fonds d'où il ne pouvait se dégager, la vestale y aurait attaché, les uns disent une corde, les autres sa ceinture ; elle aurait tiré sur ce lien, et, obéissant à cette légère impulsion, le navire se serait remis en mouvement et aurait docilement continué sa route. Par ce miracle, la divinité aurait vengé l'honneur injustement accusé de la prêtresse et l'aurait mis au-dessus de tous les soupçons.

Il y a une première objection. Ce qui a suggéré tout d'abord cette explication, c'est l'idée qu'on s'était faite d'avoir retrouvé la maison paternelle de Tibère, l'héritier de l'une des branches principales de la famille Claudia. Si, comme l'a montré M. Renier, il y a toute raison de croire que la maison paternelle de Tibère fut détruite pour faire place au palais qu'il fit construire et qui garda le nom de *domus Tiberiana*, si c'est à la maison de Livie, passée par adoption dans la famille des Jules, qu'appartiennent ces peintures, il devient bien peu vraisemblable qu'on ait eu la pensée de consacrer un des tableaux qui décoraient la principale pièce à un épisode tiré des annales de la *gens Claudia*.

Ajoutons à cela que rien, dans le costume et l'attitude de la femme qui paraît bien être la figure principale, n'indique une vestale ; elle n'a ni le corsage de toile de lin, appelé *carbassus*, ni cette

pièce rectangulaire d'étoffe blanche ornée d'une bordure de couleur que l'on nomme *suffibulum*, et dont les vestales s'enveloppaient, dans les cérémonies du culte, la tête et les épaules ; le rouleau de laine blanche (*infula*) autour duquel était noué un ruban (*vitta*) ne serre point ses blonds cheveux. L'attribut que, d'après la copie, elle porte à la main, n'a bien certainement, quelle qu'en soit la nature, aucun rapport avec une corde ou une ceinture.

Ainsi donc, si par hypothèse on admettait un instant que le peintre ait voulu représenter ici l'aventure de Claudia, on pourrait lui reprocher d'avoir bien mal indiqué son sujet, de n'avoir pris aucune précaution pour que tout le monde pût aisément saisir sa pensée. Or, nous n'avons aucune raison d'accuser de cette faute les artistes qui ont décoré cette demeure, et qui, dans les autres tableaux qu'elle contient, ont donné à leurs compositions un caractère frappant de simplicité et de clarté. Il est donc bien naturel de ne voir ici qu'une peinture purement décorative, que l'imitation, par la fresque, de l'aspect qu'offrait au spectateur une rue de Rome avec les maisons qui la bordaient et les groupes qui l'animaient. Dans le livre excellent que nous avons eu si souvent occasion de citer, M. Helbig, à propos de ce qu'il appelle « les figures décoratives qui n'ont pas un caractère mythologique » (*Ornamentfiguren nichtmythologisches Cha-*

ractors) (1), fait remarquer que « les cérémonies du culte offraient aux anciens une foule de motifs ayant un beau caractère artistique. C'est ainsi, poursuit-il, que nous trouvons sur les murs des maisons des villes campaniennes des figures variées qui se rattachent aux cérémonies religieuses et qui ne sont que de pur ornement. Nous voulons parler de ces figures bien connues de jeunes gens et de jeunes filles qui tiennent des coupes, des *acerra*, des corbeilles et autres objets en usage dans les cérémonies religieuses; ces figures, employées en diverses manières, reviennent sans cesse sur les parois des maisons de Pompéi. D'ordinaire elles sont dans un rapport étroit avec la décoration architectonique du mur. Celle-ci représente des vues de grandes salles ou de bâtiments en forme de temple, dans l'intérieur desquels ces figures sont groupées d'une manière symétrique. »

M. Helbig, sans prétendre tout décrire, indique ensuite (p. 428) le costume et les attributs d'un certain nombre de ces figures qui, remarque-t-il, sont toujours complètement drapées, et dont l'attitude et l'expression ont quelque chose de grave et de chaste. Ces traits conviennent parfaitement aux deux figures qui sont ici sur le premier plan; j'y verrais donc deux de ces types qui, à cause des mouvements heureux qu'ils offraient au regard,

(1) *Wandgemälde der verschütteten Städte Campaniens*, ch. xvii.

avaient été adoptés comme un motif favori par les décorateurs romains. Dans la peinture qui nous occupe, nous aurions deux femmes sortant de chez elles, et traversant la rue pour aller offrir un sacrifice à un temple voisin. Les autres personnages sont des curieux et des curieuses qui flânent sur leur balcon et qui suivent des yeux les deux femmes, peut-être la maîtresse de la maison et sa suivante ou sa fille, se rendant à l'autel. Si le peintre a mis là ces figures, c'est, je crois, seulement pour animer toute cette architecture, pour que l'élévation de ces façades présente un aspect plus agréable et plus varié. La donnée que s'était proposée le peintre étant l'imitation de ce que l'on aurait aperçu par une fenêtre ouverte sur la rue, il était plus naturel de représenter cette rue à l'heure où la chaussée et les balcons se peuplaient de figures vivantes, et, sans aller chercher bien loin, ce passage de deux femmes portant les apprêts du sacrifice était un prétexte suffisant pour faire mettre au balcon les habitants des maisons et justifier leur curiosité.

Le mouvement de ces différentes figures est juste et franc ; elles sont d'ailleurs traitées comme des accessoires. Excepté pour la figure principale, on ne distingue pas les détails du costume, ni la couleur de ses différentes parties ; chacun de ces personnages est indiqué d'un rapide coup de pinceau et forme, sur le fond plus clair où il s'enlève, une tache d'un ton foncé, d'une sorte de brun ou

de violet assez difficile à définir. Les lumières sont assez bien distribuées sur les surfaces de l'architecture, et la perspective, sans être tout à fait correcte, est beaucoup moins inexacte et moins étrange que dans la plupart des peintures de Pompéi. L'aspect général, au moins dans l'état actuel, est un peu terne. Ce qui fait certainement le principal intérêt de ce tableau, ce sont les renseignements qu'il nous fournit sur la disposition des étages supérieurs des habitations romaines. Or, on sait que c'est là justement ce que ne nous donne point Pompéi, où on n'a trouvé que de faibles débris des étages supérieurs et où les maisons étaient bien moins élevées qu'à Rome.

Nous n'avons d'ailleurs point ici, comme dans beaucoup de peintures campaniennes, une architecture toute de fantaisie, où sont changées toutes les relations et proportions ordinaires, où tous les membres sont détournés de leur emploi naturel et engagés dans des combinaisons qu'il serait impossible de réaliser. Le peintre nous a représenté de son mieux, on a tout lieu de le croire, une de ces hautes maisons dont parlent Juvénal et Martial ; ce que nous pouvons regretter, c'est que la partie comprise dans le champ du tableau ne dépasse pas le second étage ; c'est que nous ne voyions pas comment la construction s'amortissait et quelle espèce de toiture la surmontait.

Ni dans mes souvenirs, ni dans le livre de

M. Helbig, je ne trouve aucune peinture qui ait le caractère de la nôtre. Dans le chapitre que M. Helbig intitule *Paysages et marines* (Landschaften und Marinebilder), sont énumérées bien des fresques qui contiennent différentes fabriques ; maisons de plaisance, temples, portiques, mais tout cela est à petite échelle et garde d'ailleurs le caractère d'une œuvre de pure imagination, d'une fantaisie architectonique. Des édifices, rapprochés par l'imagination du peintre et arbitrairement multipliés, sont disposés au milieu de plantations ou au bord de bassins remplis de navires. Ce sont là des compositions qui rentreraient plutôt dans ce que nous appelons le paysage historique. Au contraire, dans la fresque romaine, nous avons signalé l'intention bien arrêtée d'imiter aussi exactement que possible et dans d'assez grandes proportions des constructions réelles, et, sinon de tromper le regard, résultat qu'il était difficile d'atteindre avec les procédés et les tons de cette peinture, de lui offrir tout au moins l'équivalent, l'imitation fidèle de ce qu'il aurait aperçu par une fenêtre ouverte et donnant sur une rue de Rome. A cet égard, la fresque que nous avons décrite nous paraît à peu près unique dans son genre ; elle nous fournirait le premier type d'une catégorie nouvelle de peintures antiques d'un genre dont le riche répertoire des fresques campaniennes ne nous avait encore offert aucun échantillon.

V

DEUX SCÈNES DE MAGIE.

Nous avons décrit, dans les numéros précédents, les grands tableaux qui ornent les deux parois bien conservées du *tablinum* de la maison de Livie. Nous nous occuperons aujourd'hui de deux petits tableaux qui décorent la partie supérieure des murs. L'un d'eux, le premier qui nous occupera, se voit sur la paroi du fond, à droite du *Polyphème poursuivant Galatée* ; l'autre, dans l'espace compris entre la *vue d'une rue de Rome* et l'*Argus veillant sur la nymphe Io*. Ces deux sujets, placés au-dessus de grands panneaux peints d'un ton uni, sont entourés d'un riche encadrement figuré sur la paroi ; le bas de ce cadre représente une corniche très-ornée, qui semble avoir une forte saillie et rapprocher ainsi du spectateur ces deux peintures. Aux deux côtés de ces petites scènes sont simulés des battants de porte ; on est donc censé apercevoir les personnages au fond d'un appartement qui se trouverait ainsi ouvert à nos regards. On reconnaît là cette intention que nous avons déjà signalée de motiver la peinture, de présenter le tableau comme compris dans une baie qui perce la paroi et

donne un jour sur le dehors. C'est toujours la même pensée qui, dans les villes italiennes, dirige encore les auteurs de ces fresques décoratives dont on couvre les murailles des cours et des salles.

Chacun de ces tableaux, qui sont évidemment tous deux de la même main et qui se font pendant, contient trois personnages. Dans celui qui occupe le haut de notre planche VIII, se tient debout, à gauche, une jeune femme couronnée de laurier, le col, les bras et les pieds nus, vêtue d'une tunique blanche sur laquelle est jeté un manteau jaune à doublure violette; elle achève de vider une cruche de terre, qui a la forme d'une amphore, dans un bassin rond qui est ou de métal, ou de terre blanche vernissée. Ce bassin est posé sur un objet de couleur rougeâtre et de forme carrée, qui paraît être un autel. Derrière le bassin, au milieu du champ, debout, lui aussi, un adolescent, la tête couronnée de lierre, vêtu d'une tunique violette, porte sur ses épaules un agneau. A droite enfin, une femme plus âgée, assise sur un escabeau, a la tête entourée d'une sorte de turban blanc ou de mitre; elle est enveloppée, jusqu'au menton, d'un ample manteau qui ne laisse point apercevoir le vêtement de dessous et qui cache le bras gauche; la main droite, dégagée des plis du manteau, tient, tout près du visage, un *flabellum* ou éventail en forme de feuille de lotus.



2

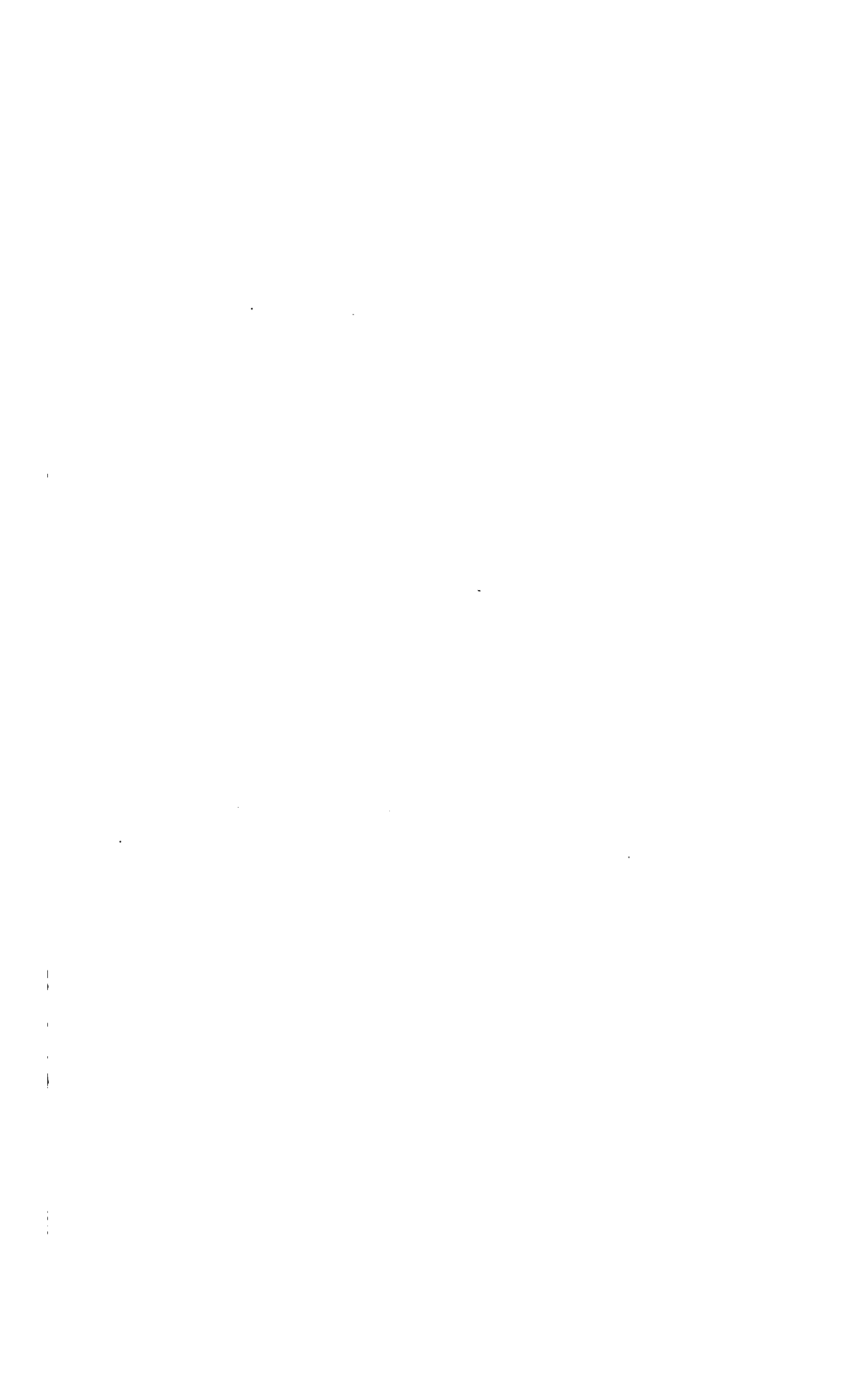


J. Didot del.

Grandeur réelle 0^m75 sur 0^m65

Imp. Lemerrier & C^{ie} Paris

PEINTURES DE LA MAISON DE LIVIE
SCÈNES DE DIVINATION



L'autre tableau présente une ordonnance analogue. Au fond du tableau pend une lourde *infula* qui semble tomber du plafond. Le centre du groupe est formé par une femme assise sur un siège sans dossier, recouvert d'une étoffe rouge. Cette femme a la tête nue et ceinte d'une couronne de feuillage; elle est vêtue d'une tunique à demi-transparente, qui laisse à découvert le col et les épaules, ainsi que l'avant-bras. Autour de la partie inférieure du corps est roulé un manteau jaune à doublure foncée. Elle tient sur ses genoux un vase qui a tout à fait la forme d'un de nos verres à pied et qui paraît fait de la même matière; elle est tournée vers une autre femme dont la sépare un trépied de bronze sur lequel brûle la flamme. Cette autre femme est debout et tient à la main une bandelette qu'elle tend au personnage assis; elle est vêtue d'une tunique rouge par dessus laquelle est jeté un manteau jaune; ses cheveux sont cachés sous une sorte de *mitella* ou écharpe rouge roulée autour de la tête, comme on fait maintenant d'un foulard ou d'un madras. A gauche du spectateur, derrière la femme assise, s'en tient une autre qui est debout et qui appuie ses mains sur les épaules de sa compagne. Elle a la tête nue et est couronnée de laurier. Sa tunique, d'un violet foncé, est recouverte, dans la partie supérieure, d'un manteau d'un jaune sombre.

Ces deux tableaux, on le reconnaît à première

vue, ont un air de famille très-marqué; ils sont probablement de la même main. Dans l'un et dans l'autre, toutes les femmes sont blondes. L'arrangement des draperies est le même dans les deux pendants; il est heureux et d'un effet agréable; mais l'ensemble est d'une exécution bien moins fine et moins ferme que l'Io et que la Galatée. Cela a été exécuté avec moins de soin; les couleurs sont moins fondues; on sent que l'artiste a traité ces peintures comme accessoires.

Ces tableaux appartiennent à la catégorie de ceux que M. Helbig réunit sous le titre de *Hellenisches Genre*, ou « tableaux de genre traités dans le style grec » (1). Voici comment il définit cette catégorie: « Les peintures décrites dans ce chapitre comprennent des scènes de la vie quotidienne, qui sont traitées avec un effort plus ou moins marqué pour atteindre le style et l'idéal. Elles copient la vie quotidienne sans tous les défauts qui en sont inséparables dans la réalité, et elles cherchent à la transporter dans la région de l'idéal, par l'agrément de la disposition et du groupement des personnages, ainsi que par la belle exécution des figures qui y sont réunies. » Les cérémonies religieuses et les scènes de divination ou de magie, par la variété et la beauté des attitudes et des costumes qu'elles offraient aux regards, par

(1) *Wandgemaelde der vom Vesuv versuchelteten Staedte Campaniens*, p. 332-349.

le caractère de dignité tout à la fois aimable et sérieuse qu'elles imprimaient aux mouvements ou aux gestes de tous ceux qui y jouaient un rôle, fournissaient aux artistes un riche répertoire où ont largement puisé les peintres auxquels nous devons les décorations de Stabies, d'Herculanum et de Pompéi. On peut voir, dans un autre chapitre de M. Helbig (1), combien sont nombreux les motifs que l'art de ces habiles et féconds décorateurs a tirés du culte et de ses pratiques ; encore ne mentionne-t-il que les types principaux, ceux qui méritent le mieux d'attirer l'attention.

La couronne qui, dans nos deux tableaux, ceint le front des personnages, dans le premier la présence de l'adolescent qui porte un agneau, et dans le second cette *infula* qui se détache sur la draperie du fond, nous avertissent tout d'abord que nous assistons aux apprêts d'une cérémonie religieuse. Peut-être peut-on ne pas s'en tenir là, et déterminer le caractère spécial de cette cérémonie. J'inclinerais à croire que nous avons sous les yeux deux scènes de magie ou, pour parler plus exactement, de divination. Cette forme de la divination serait celle que l'on désignait sous le

(1) C'est dans le chapitre xvii, intitulé : *Ornamentfiguren nichtmythologisches Charakters* (p. 422 et suivantes). Les premiers paragraphes contiennent, à titre d'échantillon des principaux motifs, la description d'un certain nombre de figures choisies entre des centaines d'autres et réunies sous cette rubrique : *Ornamentfiguren aus dem Gebiete des Kultus* (figures décoratives du domaine du culte).

nom général d'*ἰδρομαντεία* ou de divination par l'eau, et dont les différentes variétés sont décrites ainsi par Potter, dans un livre très-ancien, mais que l'on a pourtant tort de ne pas consulter plus souvent, tant il contient de renseignements utiles et témoigne d'une vaste lecture de tous les documents antiques (1). Ce qui y manque, c'est une connaissance des monuments figurés qu'il n'était alors donné à personne de posséder ; mais tous les textes ont été soigneusement dépouillés et le plus souvent bien compris.

« L'*ἰδρομαντεία* ou la « divination par l'eau » était quelquefois appelée *πυρομαντεία*, quand on la pratiquait dans l'eau d'une source. On y observait les reflets, les changements, les flux et reflux, les gonflements, les diminutions, les couleurs, les images, etc., qui pouvaient se produire dans l'eau. Quelquefois on trempait dans l'eau un miroir, quand on désirait savoir ce qu'il adviendrait d'un malade ; suivant que dans le miroir il avait bonne ou mauvaise mine, on augurait bien ou mal de l'issue de la maladie. Quelquefois on remplissait d'eau une coupe, et on y plongeait un anneau pendu à un fil dont l'autre extrémité était attachée à l'un des doigts de celui qui voulait connaître l'avenir ; puis on adressait une prière aux dieux

(1) *Archæologia græca or the antiquities of Greece*, by John Potter. London, in-18, 2 vol. Sixth edition, 1740. Nous traduisons la page 350 du tome I.

pour leur demander de lever tous les doutes, de déclarer leur volonté ; alors, si l'espérance conçue devait se réaliser, de lui-même l'anneau frappait un nombre déterminé de coups contre les parois du vase. Quelquefois on jetait dans l'eau trois pierres, et on observait la manière dont elles tournaient sur-elles-mêmes en s'enfonçant. Au lieu d'eau, on faisait quelquefois usage d'huile et de vin, et alors on appelait cette liqueur *τὰ χύλα* : au lieu de pierres, on employait souvent des lingots d'or ou d'argent. Cette espèce de divination se pratiquait aussi dans un bassin de métal, et elle recevait alors le nom de *λακανομαντεία*. Parfois alors on s'y prenait ainsi : on écrivait sur les pierres ou sur les lingots différents caractères, puis, après avoir invoqué la divinité sous une forme déterminée, on posait la question au sujet de laquelle on voulait une réponse ; cette réponse était donnée par une voix à peine perceptible, semblable à un léger sifflement, qui sortait de l'eau. Le scoliaste de Lycophon est d'avis que ce mode de divination remontait à la guerre de Troie, et qu'il avait déjà été pratiqué par Ulysse ; ce fut là, prétend-il, ce qui donna lieu à toutes les fictions poétiques de sa descente aux enfers, entreprise afin de consulter l'ombre de Tirésias. La divination par l'eau se pratiquait aussi avec un miroir, et elle s'appelait alors *κατοπτρομαντεία*.... »

A propos de la *λακανομαντεία*, ce que j'ai trouvé de plus complet, ce qui donne plus de renseignements

que les brèves allusions des lexicographes et des scolastes résumés dans la page de Potter que j'éviens de citer, c'est un passage de Psellos, écrivain byzantin dont le traité *sur l'opération des démons* (*περὶ δαιμονίων ἐπιδημιῶν*) a été réimprimé par Boissonade. Je le traduis aussi exactement que le permet l'obscurité de cette langue prétentieuse, embarrassée et lourde (1).

« Comme la divination par l'air (*ἀερίμαντεία*) et la divination par les feuilles (*φυλλομαντεία*), la divination par le bassin (*λεκανομαντεία*) a été imaginée par les Assyriens, dont l'habileté défait toute comparaison. Elle se pratiquait au moyen d'un bassin que l'on avait sous les yeux ; il était rempli d'une eau prophétique. » Suivent quelques mots dont il m'est impossible de tirer un sens (2) ; puis l'auteur continue ainsi : « L'eau que l'on verse dans le vase ne diffère point, par essence, des autres eaux analogues ; mais les cérémonies et les incantations que l'on accomplit au-dessus du vase qui la renferme la rendent susceptible de recevoir le souffle prophétique. Cette force divine sort du sein de la terre et n'a qu'une action partielle ; lorsqu'elle pénètre dans

(1) Michael Psellus, *De operatione daemonum*, cum notis Gaulmini, curante Jo. Fr. Boissonade. *Accedunt opuscula inedita Pselli*. Norimbergæ, 1838, in-8, p. 42.

(2) Voici la phrase grecque : οὕτω δὲ καὶ λεκανομαντεία τοῖς περιττοῖς τὴν σοφίαν Ἀσσυρίοις κατανοήματα ὑπὸ λεκάνης ὑποκειμένης καὶ μαντικῶς πληρωμένης ὕδατος, τὸ πρὸς τὰ κοιλὰ τῶν δαιμόνων ἐπιρροπὴς τοῦ οἰκείου χάρεκαταρξέουσιν σχήματι.

l'eau, elle produit d'abord, au moment où elle s'y introduit, un bruit auquel les assistants ne peuvent trouver de sens ; puis, répandue dans le liquide, elle y fait entendre certains sons confus d'où l'on tire des indices pour la connaissance de l'avenir. Ce souffle, appartenant au monde matériel, garde toujours un caractère incertain et obscur, et c'est à dessein que les devins exploitent ces sons légers et confus, afin que, grâce au vague même de ces bruits, ils puissent éviter d'être jamais convaincus de mensonge. »

L'hydromancie ou *νεκρομαντεία* joue aussi un grand rôle dans les sortilèges que prête à Nectanébo, roi d'Égypte, le curieux roman de l'*Histoire merveilleuse* d'Alexandre, que la décadence grecque a tant lu et copié en le mettant sous le nom de Callisthène. Voici ce que contient le premier chapitre de ce singulier ouvrage : « Les éléments obéissaient si bien à Nectanébo, roi d'Égypte, que, s'il était menacé d'une guerre, il n'avait pas besoin de lever une armée ou de réunir des machines de guerre. Il se contentait de se retirer dans la partie la plus reculée de son palais, et de s'y renfermer tout seul, avec un bassin de métal qu'il y apportait. Il le remplissait de la plus pure eau de source ; puis il modelait de la cire, il lui faisait prendre la forme d'un petit navire sur le pont duquel il plaçait de petites figures représentant des hommes, et il mettait le tout flotter sur le liquide ; navire et

personnages, tout semblait vivre. Il prenait alors sa baguette de bois d'ébène, et il faisait entendre des incantations auxquelles répondaient les dieux du ciel et de l'enfer. Il en venait ainsi à faire couler le petit navire. Au moment où la cire s'enfonçait dans l'eau avec les personnages qu'elle portait, la flotte ennemie, qui voguait vers les rivages de l'Égypte, sombrait et était ensevelie sous les flots. »

Dans les deux scènes que notre planche VIII met sous les yeux du lecteur, je crois reconnaître des scènes d'*hydromancie*. La première nous représenterait proprement la *λεκανομαντεία*, ou divination par le bassin. Sous la direction d'une matrone ou d'une magicienne qui, tranquillement assise, préside aux apprêts de la cérémonie, une jeune femme, celle qui veut consulter les dieux, verse l'eau dans le bassin où le souffle prophétique va l'agiter et y retentir. Cette jeune femme, comme la Simétha de Théocrite, a le front ceint de lauriers (1) ; peut-être, comme l'héroïne de cette belle idylle, ce qui l'anime c'est le désir de savoir à quoi s'en tenir sur la fidélité d'un amant qui la néglige, et, s'il en est encore temps, de le ramener à elle soumis et repentant. Comme la Didon de Virgile quand elle simule les apprêts d'une cérémonie magique, cette figure a déchaussé et nu le pied que

(1) Idylles, II, 1 :

πᾶ μοι ταί δάφναι, φέρε, Θέστυλι....

l'on voit passer sous l'extrémité inférieure de la tunique (1). Ovide nous représente de même sa Médée, quand elle se prépare à ses incantations nocturnes (2). Ce que nous ne trouvons pas ici, c'est la *vestis recincta*, ou vêtement lâche et flot-tant dont parlent ces poètes ; peut-être le peintre s'est-il écarté ici de la tradition pour avoir de plus beaux plis, de plus heureux mouvements de dra-peries. La tunique est serrée à la taille par une cein-ture, et le manteau retenu un peu plus bas, en un bourrelet épais qui s'appuie à la hanche. Seule, la femme assise est enveloppée d'un large *himation* qui flotte autour du corps et qui en laisse à peine deviner les formes.

Quant à l'adolescent qui porte un agneau, son front couronné de lierre indique le rôle qu'il joue : il apporte la victime pour le sacrifice qui doit être offert avant que la magicienne n'interroge l'eau dont se remplit en ce moment le vase placé sur l'autel. Ainsi Médée, dans la cérémonie ma-gique qui lui sert à rajeunir Eson, immole, avant de commencer ses incantations, un bélier noir (3).

(1) *Énéide*, IV, 518 :

Unum exuta pedem vinclis, in veste recincta.

(2) *Métamorphoses*, VII, 181-183 :

Egreditur tectis vestes induta recinctas,
Nuda pedem...

(3) Ovide, *Métamorphoses*, VII, 244 :

Sacra facit, cultrosque in guttura velleris atri
Conjicit...

La seconde scène présente un caractère analogue ; ce serait une autre variété de l'hydromancie, celle peut-être où l'on employait un anneau suspendu au bout d'un ruban. La femme assise et couronnée, qui forme le centre du groupe, tient sur ses genoux le verre, sans doute rempli d'eau, qui va servir à interroger les dieux. Devant elle une servante lui tend le ruban auquel va être attaché l'anneau. Derrière elle, couronnée de laurier, une autre jeune femme s'apprête à aider sa compagne dans l'observation des phénomènes qui se produiront, à noter les tintements de l'anneau contre la paroi sonore. Quant au feu qui brûle tout auprès sur un trépid, on y a jeté, on y jettera encore, tant que se poursuivra l'épreuve, ces grains de froment ou d'orge mêlés de sel que l'on faisait, au début de tout sacrifice ou de toute cérémonie magique, pétiller dans la flamme en les y versant à poignée (1).

Dans ce dernier tableau, M. Dilthey (2) a voulu reconnaître une scène empruntée à l'Hippolyte d'Euripide. Il voit dans la femme assise Phèdre, tenant sur ses genoux la coupe où sa nourrice

(1) Virg., *Énéide*, IV, 517 :

Ipsa mola manibusque piis altaria juxta...

Théocrite, *Idylles*, II.

Ἄλιτά τοι πρῶτον πυρὶ τέκεται · ἀλλ' ἐπίπασσι,
Θέστυλι.

(2) *Rheinisches Museum*, t. XXV de la nouvelle série, p. 157.

veut lui préparer un philtre qui la guérira de son amour insensé (1). Il y a bien des objections à faire valoir contre cette interprétation. M. Dilthey, comme il le reconnaît lui-même, n'a pas sous les yeux, au moment où il écrit son article, la peinture qui lui suggère cette conjecture ; peut-être lui eût-il suffi de la revoir pour renoncer à son hypothèse. Dans la copie très-fidèle que j'ai à ma disposition, je ne vois point, en effet, que les traits et l'attitude de la figure assise expriment cette vive douleur, cette agitation que l'on doit s'attendre à trouver chez Phèdre au moment où elle se rattache, comme à une dernière branche de salut, à l'espoir que quelques mots de sa nourrice ont fait naître en elle de se délivrer de sa folle passion autrement qu'en ayant la honte de l'avouer à celui qui en est l'involontaire objet. D'ailleurs il n'est plus ensuite question dans la tragédie de ces philtres dont la nourrice disait savoir le secret, et on ne voit nulle part que celle-ci essaie de les faire prendre à Phèdre ; c'était une parole en l'air qu'elle avait jetée au passage pour distraire sa malheureuse maîtresse et lui rendre le désir de vivre. Il n'y a point, dans la pièce grecque, de moment, de scène à laquelle corresponde le groupe ici figuré.

La femme qui se tient devant Phèdre et qui lui parle, dans l'hypothèse de M. Dilthey, ce serait

(1) Euripide, *Hippolyte*, 509-510, 545-547.

la nourrice ; mais rien n'indique, dans le tableau, que cette femme soit plus âgée que la personne assise. Que faire aussi, dans le cas où l'on adopterait cette interprétation, de la troisième figure, de cette jeune femme couronnée qui s'appuie sur l'épaule de la femme assise ? Comment expliquer la présence de ce trépied sur lequel brûle la flamme ? Il n'y a pas un mot de cela dans la tragédie. Enfin, si vous expliquez ainsi, par la mise en action d'une scène empruntée à Euripide, le tableau qui nous occupe, il faut trouver une explication analogue pour celui qui y correspond ; or, je ne vois point que M. Dilthey en ait suggéré aucune, et il ne s'en présente point à mon esprit.

Il est donc beaucoup plus simple de ne point faire violence aux monuments, de ne point chercher ici, dans des figures dont le caractère est aussi peu marqué, des souvenirs de la tragédie grecque. Il est vrai que les peintres de Pompéi et des autres villes campaniennes ont quelquefois emprunté des sujets à ces drames dont les épisodes principaux étaient dans toutes les mémoires (1) ; mais ils ne l'ont fait que très-rarement, et encore subsiste-t-il bien des doutes sur le véritable caractère de plusieurs de ces tableaux où l'on a voulu reconnaître des emprunts faits à telle ou telle tragédie, à telle ou telle comédie grecque. Il est bien plus simple

(1) Helbig, *Wandgemælde, etc.*, n^{os} 1164-1476.

et plus naturel de ne pas aller chercher si loin une explication qui se présente d'elle-même. Il n'y a point à donner ici un nom à des personnages qui gardent un caractère tout à fait indéterminé. On pourrait se borner à reconnaître ici deux de ces groupes que les cérémonies du culte offraient sans cesse aux regards de l'artiste et qu'il lui suffisait de transporter sur le mur pour avoir un motif de décoration agréable et heureux ; nous aurions là, représentés sous un double aspect et à un moment différent, les apprêts d'un sacrifice. Si on croit pouvoir déterminer un peu plus le sens et le caractère de ces deux tableaux, rien, comme j'ai essayé de le montrer, ne me paraît plus vraisemblable que d'y chercher des scènes de magie. On peut même définir l'espèce particulière de magie, ou plutôt de divination, qui est ici figurée ; elle rentre dans la catégorie assez riche de ces superstitions que nous avons décrites sous le nom général d'*hydromancie*, et dont la *lécanomancie* ou divination par le bassin était une des formes les plus usitées.

Nous aurions aimé à poursuivre cette étude, et à mettre sous les yeux de nos lecteurs, outre les grandes peintures du tablinum, la riche décoration dont sont revêtues les pièces voisines, les *alæ*. Il y a là des arabesques mêlées de figures et des paysages fantastiques d'un goût charmant, dans le genre de ce qu'Herculanum et Pompéi ont de

meilleur. Nous sommes forcé d'arrêter ici cette description ; les circonstances douloureuses que nous venons de traverser ont interrompu nos relations avec Rome ; nous ne savons plus où en sont les fouilles du Palatin, et nous ne voulons pas nous appesantir sur des découvertes déjà anciennes et dont nous ne connaissons pas la suite (1).

Nous n'ajouterons qu'un mot pour faire sentir l'importance et la valeur de cette peinture romaine du premier siècle, dont si peu de traces étaient, avant cette découverte, arrivées jusqu'à nous ; c'est un extrait d'une lettre que nous écrivait à ce sujet, il y a maintenant plus d'un an, un archéologue qui fait de la peinture antique son étude spéciale et comme son propre domaine. N'ayant sous les yeux que des copies, j'avais consulté M. Helbig au sujet de l'exécution des peintures que je me proposais de décrire dans la *Revue*. Voici ce qu'il me répond à ce sujet : « Des peintres différents ont certainement été employés à décorer les murs de cette pièce. En tout cas, la figure d'Io et le Polyphème proviennent de mains différentes. Ce dernier tableau n'est qu'un ouvrage ordinaire, tandis que le premier, par le dessin comme par le coloris, révèle une main extraordi-

(1) Commencée au printemps de 1870, la publication de ces études a été interrompue, ainsi que celle du recueil où elles paraissaient, par les événements de la guerre et le siège de Paris ; elle n'a pu reprendre, avec la *Revue archéologique*, qu'à la fin de 1871.

nairement fine et sûre. Les contours sont très-finement nuancés et pourtant bien arrêtés ; la gamme des couleurs, qui se tient dans des tons relativement clairs, fait une impression harmonieuse et qui repose l'œil. Il est très-difficile de déterminer d'une manière absolue la valeur de cet ouvrage comparé aux peintures murales des villes campaniennes ; mais, à tout prendre, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître dans l'Io une œuvre à placer sur le même rang que les meilleures peintures des cités campaniennes. Si nous restreignons la comparaison aux tableaux limités par un cadre peint sur le mur (ce que j'appelle les *Megalographiai*), nous sommes amenés à porter sur le tableau qui nous occupe un jugement encore plus favorable. Dans cette branche de la peinture campanienne, on trouverait difficilement des figures qui égalent celle d'Io au Palatin (1). Les proportions de cette figure sont plus élancées et plus fines, le coloris en est plus transparent et plus doux que ce n'est d'ordinaire le cas dans les figures de femme que les peintres campaniens ont placées dans les grands tableaux qui remplissent tout un panneau. Faut-il expliquer cette finesse supérieure de la conception et de l'exécution par ce fait que la capitale fournissait aux peintres bien

(1) M. Helbig revient sur cette comparaison dans son dernier ouvrage, *Untersuchungen ueber die Campanische Wandmalerei*, p. 338, et il y atteste encore la supériorité de l'Io romaine.

plus d'occasions que ne leur en donnait la province d'avoir sous les yeux et d'étudier de près les originaux grecs ? Faut-il songer surtout à l'influence que devaient exercer, sur les artistes qui travaillaient à Rome, les réalités qui les entouraient et l'élégance des femmes du monde dans la grande cité ? C'est ce que je n'ose décider : les éléments sur lesquels se fonderait cette comparaison sont encore trop rares et trop peu variés. »

Espérons que les événements politiques n'auront pas arrêté pour longtemps les fouilles du Palatin, qu'ils permettront au contraire d'étendre plus loin les recherches et de dégager enfin toute cette partie du palais des Césars qui est restée jusqu'ici ensevelie dans une enceinte où depuis des siècles les archéologues n'ont pu pénétrer ; peut-être cette région inexplorée nous réserve-t-elle des trésors. En tout cas, les peintures de la maison de Livie conserveront toujours un intérêt sérieux ; elles ont été, si nous ne nous trompons, le premier monument authentique et daté de ce que le goût des artistes romains avait, dans ce siècle classique, tenté et accompli pour orner et embellir l'intérieur des édifices privés, dans cette Rome de marbre que l'exemple et la volonté d'Auguste substituaient à la vieille cité républicaine, déjà maîtresse du monde et pleine de ses richesses, mais irrégulière, incommode et mal bâtie.

ÉPIGRAPHIE



VI

TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES

D'ASIE-MINEURE (1)

(*Revue archéologique, nouvelle série, tome XXVI.*)

Je me propose de mettre sous les yeux de l'Académie trois inscriptions qui ont été récemment découvertes en Anatolie, qui paraissent inédites, et qui, chacune à des titres différents, présentent quelque intérêt et méritent de prendre place dans l'épigraphie de l'Asie-Mineure.

I

La première provient d'Amasia, et c'est à l'obligeance de M. Renan que j'en dois la communication.

(1) Le présent mémoire a été lu devant l'*Académie des inscriptions*, dans la séance du 25 juillet 1873. Il a été reproduit dans les *Comptes-rendus*, p. 281 et suivantes.

144 TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES D'ASIE-MINEURE.

Elle accompagnait une lettre, signée D. Ermakow, que je transcris tout entière :

« Au mois d'octobre 1872, explorant les environs d'Amasia, dans le but d'y faire des études photographiques, j'ai trouvé par hasard une inscription grecque, qui remonte au temps de Pharnace II, successeur et fils de Mithridate le Grand, et qui régnait sur le Pont et sur le Bosphore cimmérien en l'an 64 avant Jésus-Christ. Cette inscription, que je me fais un plaisir de vous communiquer ci-après, se trouve au nord-est de la ville, à une hauteur d'environ 200 mètres au-dessus du ravin où coule la rivière d'Amasia, immédiatement au-dessous de la forteresse et à une petite distance des *Migares* (Mahara), ou tombeaux des anciens rois. L'inscription est taillée dans le roc, en caractères portant une hauteur de 40 centimètres chacun.

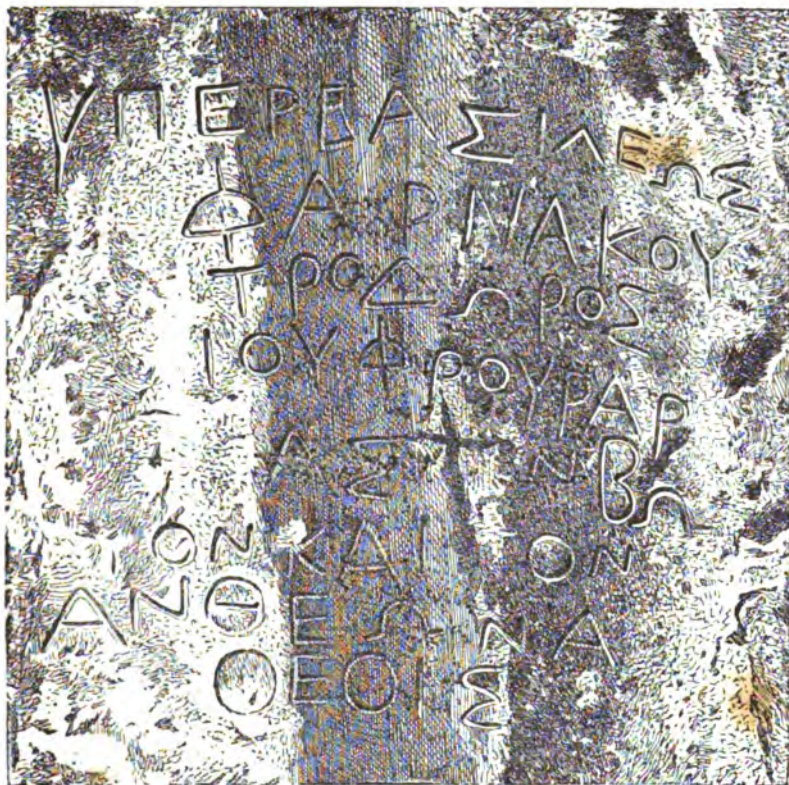
« Trébizonde, le 18/30 novembre 1872. »

A cette lettre était jointe une photographie très-vigoureuse et très-nette, représentant la paroi de rocher où l'inscription a été gravée d'un ciseau vigoureux, mais rapide et négligent. La taille est profonde ; mais ni les lignes ne sont droites, ni les lettres toutes égales et régulièrement disposées. Un très-petit nombre de lettres paraissent avoir été effacées par l'action du temps ou être cachées sous quelque tache blanchâtre de mousse et de lichen ; en tout cas, on n'en distingue point la trace sur la photographie, dont je donne ci-dessous un fac-simile fort exact.

La lacune, au commencement de la troisième

TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES D'ASIE-MINEURE. 145

ligne, se laisse aisément remplir. Nous voyons, par la cinquième et la sixième ligne, où le supplément est certain, qu'il manque très-peu]de chose, deux



ou trois lettres tout au plus. Je rétablis donc Μη]τροδάρος, nom dont les éléments sont empruntés au culte de la grande déesse mère, si populaire dans toute cette région, et qui se rencontre fré-

quement en Asie-Mineure. Au commencement de la ligne quatre se lisait le nom du père de Métrodore; il se terminait soit par ΤΟΥ, soit par ΙΟΥ, car la première lettre visible sur la pierre pourrait être un Τ, d'après un trait horizontal à peine marqué, qu'il me semble distinguer sur l'épreuve. En présence de cette incertitude et du grand nombre de restitutions possibles, je m'abstiens d'en proposer qui seraient purement conjecturales. A la cinquième ligne, les lettres ΤΗΣ, puis les lettres ΤΟ, à la sixième le Μ, ne peuvent faire l'objet d'aucun doute.

Je lis donc ainsi l'inscription :

| | | |
|------------------|---|-----------------------------|
| Ἰπὲρ βασιλείας | | Pour le roi |
| Φαρνάκου | | Pharnace |
| Μη]τρόδωρος | | Μétrodore |
|]ίου προυρα- | | ayant commandé la citadelle |
| χίς]ας [τὸ]ν βο- | 5 | a consacré l'autel |
| μ]ὸν καὶ [τ]ὸν | | et le |
| ἀσθεῖνα | | par terre |
| θεοῖς | | aux dieux. |

L'ellipse d'*ἀσθεῖνα*, gouvernant *βομὸν*, est d'usage fréquent dans les dédicaces. Il n'y a donc, de ce chef, aucune difficulté; il s'agit d'un monument religieux qu'un grand officier d'un roi de Pont, après avoir été gouverneur de la redoutable citadelle d'Amasia, la clé de la vallée de l'Iris, avait consacré aux dieux en l'honneur et au nom de son

maitre. Quel est ce maitre? L'auteur de la découverte avait pensé tout d'abord à Pharnace II, le dernier roi de Pont, célèbre par la trahison qui coûta la vie à Mithridate Eupator, et par la défaite qu'il essuya à Zéla, et que César a racontée en trois mots fameux (1). Nous songerions plutôt à Pharnace I^{er}, le sixième prince de la dynastie, qui régna de 184 à 157 avant notre ère. Les vraisemblances nous paraissent être en sa faveur, quoiqu'il soit impossible d'arriver ici à la certitude. Pharnace I^{er} eut un long règne de vingt-sept ans, pendant lequel ses principaux officiers purent à loisir lui donner des témoignages de leur respect et travailler à embellir sa capitale, ajouter quelque chose à l'ensemble des monuments, citadelle, tombes royales, palais, qui décoraient la face du pittoresque rocher au pied duquel coulait l'Iris et s'allongeait la ville d'Amasia. Pharnace II n'a, tout au contraire, occupé le royaume de Pont et été maitre d'Amasia que pendant les quelques mois qui se sont écoulés entre sa victoire sur Gnæus Domitius Calvinus et l'arrivée de César pendant l'hiver de 47 à 48 avant notre ère. Pendant ce court intervalle que Pharnace employa à pressurer la province et à faire des préparatifs de guerre, le Métrodore en question, après avoir exercé les fonctions de gouverneur d'Amasia, aurait-il encore eu le temps de s'occuper de pareils soins?

(1) Sur la bataille de Zéla, voir plus loin un mémoire, accompagné d'une carte.

Ou bien serait-ce après le rétablissement de la domination romaine qu'un ancien général de Pharnace aurait osé, par cette consécration et cette inscription, rappeler le souvenir du dernier représentant de l'antique dynastie, de celui qui, dans Amisos, avait si cruellement fait périr tant de citoyens romains ? Rien, à mon avis, n'est plus improbable. Quant à la forme des caractères, il serait inutile d'y chercher la solution du problème ; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils conviennent aussi bien au second qu'au premier siècle avant notre ère.

A la ligne sept, nous lisons ἀνθεῶνα ; on aurait peut-être pu penser, au premier moment, que là aussi, à gauche, une lettre était devenue illisible, qu'il fallait restituer un π, et lire Πανθεῶνα. Ce terme aurait désigné un édicule ou un temple consacré, comme le Panthéon de Rome, à tous les dieux : nous n'avons pas cru devoir accepter cette interprétation.

Sur la photographie on distingue très-bien, vers la gauche, une fente profonde du rocher qui, à cette hauteur, serre d'assez près l'inscription pour ne pas laisser la place du π ; elle touche presque à l'Α. Si c'était un accident récent, elle laisserait, d'après l'écartement moyen des lettres, paraître quelques vestiges du π, car on aperçoit très-bien, sur ce point, toutes les rugosités du roc. L'inspection de la photographie nous disposait donc déjà à

ne point nous croire en droit d'insérer ici une lettre avant l'A.

La forme $\overline{\Pi\alpha\nu\theta\epsilon\omega\nu\alpha}$, à laquelle on arrivait par cette restitution, augmentait nos doutes. Elle est sans exemple dans les écrivains de l'époque impériale, qui ont souvent l'occasion de mentionner le célèbre édifice consacré par Agrippa. C'est partout le mot $\overline{\Pi\alpha\nu\theta\epsilon\iota\omicron\nu\nu}$, dérivé très-régulièrement formé, que l'on rencontre avec la variante $\overline{\Pi\alpha\nu\theta\epsilon\iota\nu\nu}$. Dans les inscriptions latines, qui appartiennent toutes à l'Italie, il est souvent question de statues *panthées*, c'est-à-dire réunissant les attributs de plusieurs divinités; c'est toujours *divus Pantheus, signum pantheum*. Pour lire $\overline{\Pi\alpha\nu\theta\epsilon\omega\nu\alpha}$, qui ne pourrait signifier qu'un temple de tous les dieux, il faudrait donc inventer un mot dont rien ne nous autorise à supposer l'existence. Admettons un moment, par hypothèse, cette lecture; ne serait-il pas bien étrange que l'autel, appendice du temple, fût mentionné avant le temple? ne serait-ce pas contraire à l'ordre toujours suivi dans les dédicaces de ce genre? Enfin, rien ne nous prouve que dans la première moitié du second siècle avant notre ère on ait eu déjà l'idée d'un temple consacré à toutes les divinités ensemble. Le Panthéon d'Agrippa, les inscriptions en l'honneur de divinités panthées, les figures de ce genre qui existent dans nos collections, tout cela est de l'époque impériale.

Toutes ces difficultés, et notamment celle qui tient

à la place occupée dans la dédicace par le mot βωμός, disparaissent si nous lisons, comme nous y invite la photographie, ἀθειώνα. Ici nous n'avons point à inventer une forme étrange et inusitée. Ἀθειών n'est pas d'un usage fréquent, mais il existe; il nous est donné par le *Thesaurus*, dans l'édition Didot, comme tiré des glossaires, avec cette traduction, *viretum, viridarium*. C'est un mot parfaitement formé; il me suffit, pour en rendre compte, de transcrire quelques lignes du *Traité de la formation des mots grecs* de M. Adolphe Régnier (1) :

ών, gén. ὄνος — εών, εώνος.

« Ces suffixes se combinent avec des thèmes nominaux et forment des substantifs qui désignent des lieux, et surtout des lieux où certaines personnes, certains animaux, certaines choses se trouvent en grand nombre. Exemple : θυράν, *place devant la porte*, de θυρά, *porte*; ἀνδρών, *appartement des hommes*, d'άνδρ, radical d'άνήρ, gén. άνδρός, *homme*; γυναιών, *appartement des femmes*, de γυναίχ, radical de γυνή, gén. γυναίχς, *femme*, etc. »

Ἀθειών, c'est donc un parterre, un jardin de fleurs. On se représenterait difficilement un temple, quelles que fussent son architecture et ses proportions, dressé contre ce mur vertical de rocher qui s'élève

(1) § 184.

en arrière des tombes et monte tout droit jusqu'au double sommet, jusqu'à la citadelle (1): de quelque manière que s'y fût pris l'architecte, l'édifice, au lieu de détacher ses profils sur le ciel, aurait toujours paru plaqué contre cette surface grisâtre et de loin se serait confondu pour l'œil avec la montagne. Au contraire, rien de plus heureux pour varier un peu l'aspect de toute cette pierre, rocher, palais et murailles, que des massifs d'arbres et de fleurs brillantes adossés à la montagne, et au milieu de tout ce feuillage un grand autel, aux proportions monumentales, s'enlevant sur la verdure. Sur cette pente tournée vers le midi, pour peu que l'on eût apporté assez de terre végétale, et pourvu à l'arrosement au moyen de citernes voisines, lauriers, arbousiers, myrtes, rosiers, cistes, althéas, toutes les plus belles plantes de la région devaient pousser à merveille, et singulièrement égayer ce sévère ensemble.

Nous avons peine à nous expliquer, M. Guillaume et moi, comment cette curieuse inscription a pu nous échapper ; nous serions heureux de savoir au juste en quel endroit elle se trouve. D'après les indications, malheureusement trop succinctes, que contient la lettre de M. Ermakow, nous inclinerions à en chercher la place vers le fond de cette espèce de cirque que le rocher dessine, comme on peut le

(1) Voyez l'Exploration archéologique de la Galatie, par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, pl. 70 et 71.

voir dans notre *plan général de la nécropole d'Amasia* (1), entre les deux groupes de tombes royales. C'est sans doute là, à une assez grande hauteur au-dessus de l'aire inclinée circonscrite, vers la ville, par la muraille, qu'il faut chercher ce texte, et que l'on pourrait peut-être relever quelques traces des dispositions qu'il mentionne. Je dirai plus : si cette inscription se lit au-dessus ou dans le voisinage immédiat de l'une des tombes royales, peut-être elle nous révèle le nom du propriétaire de cette tombe. L'*ἀθιῶν* serait alors un jardin funéraire, créé et entretenu par un des anciens serviteurs du roi, auprès de son tombeau où il l'adore comme un héros divinisé. Les exemples abondent de ces plantations ainsi faites autour d'une chère sépulture par la piété des survivants. Si l'on constatait ainsi un étroit rapport entre cette inscription et l'une des tombes royales marquées sur notre plan, la présomption que nous avons signalée se changerait en certitude : il deviendrait évident qu'il y aurait à chercher dans le Pharnace de notre inscription Pharnace I^{er}, mort sur le trône, et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres, et non Pharnace II, qui reçut le coup mortel en guerroyant dans son royaume du Bosphore Cimmérien, et dont le corps ne dut point être rapporté dans cette ville d'Amasia dont il n'avait jamais été, aux yeux des

(1) *Exploration archéologique*, pl. 75, et *Revue archéologique*, 1872, pl. 19.

Romains, devenus les maîtres du pays, le souverain légitime.

En restituant dans l'inscription le nom du *phrouarque* Métrodore, j'avais cru un moment retrouver ici la trace d'un personnage célèbre au temps de Mithridate le Grand, de ce Métrodore de Scepsis, philosophe et politique, que le roi de Pont avait attaché à son service, et dont il avait fait en quelque sorte un ministre de la justice, un juge suprême pour tous ses États. Après examen, il a fallu renoncer à cette idée. C'est Mithridate Eupator qui a emmené dans le Pont ce sophiste alors très-renommé ; c'est lui encore qui l'a fait périr lors de son séjour en Arménie, auprès de son gendre Tigrane (1). Métrodore de Scepsis, qui n'était d'ailleurs point un guerrier, n'a donc pu commander dans Amasia ni sous Pharnace I^{er}, le grand-père, ni sous Pharnace II, le fils de Mithridate Eupator.

Nous ne craignons pas d'avoir retenu trop longtemps l'attention de l'Académie sur cette inscription, que nous regrettons de n'avoir pas nous-même transcrite à Amasia. Du jour où la place qu'elle occupe nous sera indiquée d'une manière précise, elle pourra fournir un précieux renseignement pour restaurer l'ensemble des monuments qui décoraient la base de la montagne, au nord d'Amasia, sur la rive gauche de l'Iris, travail difficile et tentant que

(1) Strabon, XIII, p. 609 ; Plutarque, *Lucullus*, ch. xxxi.

se promet d'exécuter mon compagnon de voyage, M. Guillaume; en attendant, elle contient la seule mention que l'épigraphie nous ait conservée d'une antique et belliqueuse race de princes qui balança un moment la fortune de Rome, et qui ne fut abattue que par ses deux plus illustres capitaines, Pompée et César. En dehors des historiens, le nom de ces princes ne s'était rencontré jusqu'ici que sur leurs médailles, si rares d'ailleurs jusqu'à ces dernières années. Voici qu'à ces témoignages s'ajoute celui d'un texte lapidaire, unique, si nous ne nous trompons, jusqu'à ce jour.

II

La seconde inscription est d'Ancyre; nous l'avons reçue de M. Giovanni Leonardi, pharmacien dans cette ville. Voici ce que portait la copie qui nous a été adressée d'Ancyre :

ΤΟΡΟΣ ΤΙΤΟΥ ΑΙΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΝΤΟΝΕΙΝΟΥ
 ΑΝΘΥΠΑΤΩΙ ΑΧΑΙΑΣ ΗΓΕΜΟΝΙ ΛΕΓΙΟΝΟΣ
 Δ · ΣΚΥΘΙΚΗΣ ΕΤΡΑΤΗΩΙ ΔΗΜΑΡΧΩΙ ΤΑΜΑΙ
 ΕΠΑΡΧΕΙΑΣ ΒΑΪΒΙΚΙΕΧΕΙΛΙΑΡΧΩ ΠΛΑΤΥΣΗΜΩΙ
 ΝΕΓΖ ΔΙΔΥΜ ΕΥΤΥΧΟΥΣ
 ΚΑ ΜΑ Ω ΙΜΟΣ

Nous avons ici une partie du *cursus honorum* d'un magistrat romain, la fin, où se trouvaient les

charges civiles ou militaires par lesquelles il avait débuté. Mais jusqu'où est-il arrivé? quelles fonctions occupait-il au moment où l'inscription a été composée? quel est, enfin, ce personnage? Il est plus facile qu'on ne l'aurait cru tout d'abord de répondre à ces questions. L'analogie de nombreux textes lapidaires retrouvés à Ancyre suggère tout de suite la pensée que nous avons ici une inscription composée en l'honneur d'un légat impérial de la Galatie, et la comparaison de notre fragment avec ce que nous possédons d'inscriptions honorifiques provenant d'Ancyre nous révèle bientôt le titre et le nom du personnage. Nous trouvons en effet (n^{os} 4022 et 4023 du *Corpus inscriptionum Græcarum*) un personnage qui a été, lui aussi, légat d'Antonin, et qui, comme l'anonyme de notre fragment, avait exercé, auparavant, les fonctions de légat de la *legio IV Scythica* et de *tribunus laticlavius legionis VII Geminæ Felicis*. Ces concordances sont trop frappantes pour que nous hésitions à reconnaître, dans notre anonyme, le personnage honoré, comme gouverneur sorti de charge, dans les deux autres textes épigraphiques d'Ancyre. C. Julius Scapula, *consul suffectus* aux kalendes de septembre de l'an 891 de Rome, 138 de notre ère, dut gouverner la vaste province de Galatie pendant les années 135, 136, 137, comme nous l'avons démontré dans notre thèse de *Galatia provincia*, p. 114 et 115.

Voici donc comment se restitue, avec une en-

tière certitude, la nouvelle inscription d'Ancyre, à laquelle il doit manquer quatre lignes environ :

[Γ. Ἰουλίῳ Σκάπλῳ, ὑπάτῳ ἀποδεδειγμένῳ,
 πρεσβεύτῃ καὶ ἀντιστρατήγῳ Αὐτοκράτορος
 Τραϊανοῦ Ἀδριανοῦ, Σεβαστοῦ, πατρὸς πατρίδος,
 ἀρχιερέως μεγίστου, καὶ Αὐτοκρά-]
 1 τορος Τίτου Αἰλίου Καίσαρος Ἀντωνίνου,
 ἀνθυπάτῳ Ἀχαιῆς, ἡγεμόνι λεγιόνος
 δ' Ἐκλυθικῆς, στρατηγῷ, δημάρχῳ, ταμ[ί]α
 ἱππαρχίας Βα[ι]τικῆς, χειλιάρχῳ πλατυσώμῳ
 5 λεγ[εῶνος] ξ' Διδύμ[ου] Εὐτύχους
 κλ. μδ ἴμος

« A C. Julius Scapula, consul désigné, légat propréteur de l'empereur Trajan-Adrien Auguste, père de la patrie, grand pontife, et de l'empereur T. Ælius César Antonin, proconsul d'Achaïe, légat de la légion quatrième Scythique, préteur, tribun, questeur de la province de Bétique, tribun laticlave de la légion septième Gemina Felix. »

Plus détaillée que les précédentes, notre inscription nous fournit sur la carrière de C. Julius Scapula de nouveaux renseignements ; ainsi, elle nous apprend que c'était l'Achaïe qu'il avait gouvernée avec le titre de proconsul, et que c'était dans la Bétique qu'il avait exercé la charge de questeur.

L'inscription paraît assez négligemment gravée, à moins que nous ne devons attribuer uniquement au copiste les fautes qu'elle contient. Ligne 2, ἀνθυπάτοι pour ἀνθυπάτωι et λεγιόνος pour λεγιῶνος. Ligne 3, c'est, sans doute, le copiste qui n'a pas vu l'ι de ταμία.

Ligne 4, il a de même omis l'ι, plus court que les autres lettres, de Βαιτικῆς, et il a pris pour un Ε le Ε final. Ligne 5, il a vu Ν là où il y a Λ. De la dernière ligne, qui contenait, selon toute apparence, le nom de la tribu qui avait élevé la statue et du magistrat qui en avait surveillé l'érection, nous ne pouvons rien tirer. Le iota est partout ascrit, hors ligne 4, où il paraît manquer après le mot χιλιάρχῳ; mais il n'y a peut-être là qu'une omission du copiste.

III

Inscription copiée à Ancyre (sans autre désignation) par le même Giovanni Leonardi :

ΑΚΥΛΕΙΝΑ ΑΡΧΕΔΗΜΟΥ ΤΕΚΝΟΙΣ ΓΛΥΚΥΤΑΤΟΙΣ ΘΕΟΤΕΙΚΩ ΚΑΙ
 ΤΑΒΛΩ ΤΟ ΗΡΩΟΝ ΕΑΥΤΗΤΕ ΚΑΙ ΤΩ ΑΝΔΡΙ ΜΟΜΜΩΝΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΟΥΣΙ ΕΑΥ
 ΓΗΣ ΤΕΚΝΟΙΣ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΚΤΗΣΑΜΕΝΗ ΚΑΙ ΕΠΙΣΚΕΥΑΣΑΤΑ ΕΞΕΔΡΑΝ ΚΑΙ
 ΓΟ ΠΕΡΙΦΡΑΓΜΑ ΑΠΕΚΑΤΕΣΤΗΣΕΝ ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

Ἀκυλεῖνα Ἀρχεδήμου τέκνοις γλυκυτάτοις Θεοτεικῶ καὶ
 Πάβλῳ τὸ ἥρωον αὐτῆ τε καὶ τῷ ἀνδρὶ Μόμμωνι καὶ τοῖς οὔσι αὐ-
 τῆς τέκνοις ἐκ τῶν ἰδίων κτησαμένη καὶ ἐπισκευάσασα ἕξειδραν καὶ
 τὸ περίφραγμα ἀπεκατέστησεν μνήμης χάριν.

« Aquilina, fille d'Archédemos, ayant construit et décoré, à ses propres frais, ce monument pour ses enfants chéris Théoticos et Pavlos, pour elle-même et pour son mari Mommon, et pour ceux de ses enfants qui sont encore en vie, a de plus établi l'exèdre et la clôture, en souvenir de ceux qui ne sont plus. »

Sans avoir l'importance des précédentes, cette inscription mérite encore quelques instants d'attention. L'influence de la prononciation qui devait finir par prévaloir dans tout l'Orient s'y marque d'une manière curieuse. L. 2, Παῆλος pour Παῦλος prouve qu'au moment où elle fut gravée, en Galatie, le son du ϵ se confondait avec celui de l' υ dans la diphthongue $\alpha\upsilon$. L. 3, $\kappa\tau\eta\sigma\alpha\mu\acute{\epsilon}\nu\eta$ n'est certainement pas le participe aoriste du verbe $\kappa\tau\acute{\alpha}\sigma\mu\alpha\iota$, mais c'est du verbe $\kappa\tau\acute{\iota}\zeta\omega$, qui seul donne ici le sens indiqué par le verbe suivant, qu'il faut tirer ce participe; le son de l' ϵ et celui de l' η étant le même, le lapicide a écrit $\kappa\tau\eta\sigma\alpha\mu\acute{\epsilon}\nu\eta$ pour $\kappa\tau\acute{\iota}\sigma\alpha\mu\acute{\epsilon}\nu\eta$. Les noms $\Theta\epsilon\iota\sigma\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\varsigma$ et Μέμνων ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Pape; le premier, dont la physionomie est toute grecque, est singulièrement composé; on ne voit pas quel est le second élément qui vient s'ajouter au mot $\Theta\epsilon\acute{\iota}\varsigma$. Le second doit être un de ces noms d'origine asiatique qui abondent dans cette région.

La formule $\tau\omicron\upsilon\varsigma\ \omicron\upsilon\varsigma\ \iota\alpha\upsilon\tau\eta\varsigma\ \tau\acute{\epsilon}\kappa\eta\sigma\iota\varsigma$, pour désigner ceux de ses enfants qui sont encore vivants, par opposition à ceux qu'elle a déjà perdus et qu'elle commence par énumérer, n'a point encore été, à ma connaissance, rencontrée sur les marbres. La clôture du $\kappa\epsilon\tau\acute{\epsilon}\rho\omicron\varsigma$ funéraire est mentionnée, sous ce même nom de $\kappa\epsilon\tau\acute{\epsilon}\rho\omicron\varsigma$, dans une autre inscription de la même province, relevée à Pessinunte, et qui figure au *Corpus* sous le n° 4089. Je n'ai point

trouvé d'autre inscription funéraire grecque ou latine qui contienne la mention d'une exèdre, ou salle entourée de bancs, attenante au tombeau.

La forme des lettres, l'absence de l'iota ascrit et les confusions de sons que nous avons signalées nous disposent, en l'absence de toute donnée chronologique, à croire cette inscription du II^e, sinon du III^e siècle de notre ère.

VII

MÉMOIRE

sur

QUELQUES INSCRIPTIONS INÉDITES

DES COTES DE LA MER NOIRE (1).

(*Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXVI.)

M. Léon Renier a bien voulu, il y a quelques mois, me communiquer deux séries d'inscriptions grecques provenant les unes des côtes asiatiques, les autres des côtes européennes de la mer Noire. Je lui ai dû le plaisir de réveiller des souvenirs qui seront bientôt déjà vieux de quinze ans, et d'avoir à repasser sur mes anciennes traces. C'est surtout la collection des inscriptions de Bithynie et de Paphlagonie qui m'a fait entreprendre tout un nouveau

(1) Ce mémoire a été lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 1^{er} et 8 mai 1873.

voyage dans une région jadis explorée et parcourue en divers sens par la mission que j'avais l'honneur de diriger ; par malheur, ce n'était plus dans les rues et les maisons des villes, dans les vastes cimetières turcs des environs de Boli, parmi les ruines d'Uskub, que j'avais à poursuivre mes recherches ; c'était dans les divers ouvrages où sont épars les textes épigraphiques qu'a fournis jusqu'ici cette région montagneuse et boisée, où il reste encore tant à découvrir.

I

Le premier et le plus important des recueils que j'avais sous les yeux a été formé, il y a peu d'années (1), par M. Eusèbe Galmiche, inspecteur des forêts, chargé d'une mission en Asie-Mineure par le ministre des finances. Il se compose de vingt textes grecs qui appartiennent tous à la partie orientale de l'ancienne Bithynie, au pays situé sur la rive droite du Sangarios. Tout étranger que ce voyageur fût aux études épigraphiques, ces textes ont été copiés par lui avec un soin, avec une exactitude qu'il convient de signaler hautement ; quant à

(1) La lettre d'envoi de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à laquelle ces inscriptions avaient été communiquées par M. Galmiche, et qui les a adressées au Comité des travaux historiques, ne dit point en quelle année M. Galmiche a fait le voyage en Bithynie qui lui a procuré ces textes.

la traduction et aux explications qui les accompagnent dans son manuscrit, elles sont dues, dit la lettre d'envoi, à M. Zaccharidis, professeur au collège de Constantinople; or, elles témoignent d'une telle inexpérience, qu'il est tout à fait inutile d'en tenir aucun compte.

Il y a une trentaine d'années, les textes recueillis par M. Galmiche étaient presque tous inédits; un petit nombre d'entre eux seulement se trouvent dans le *Corpus inscriptionum Graecarum*. Ce sont les n^{os} 1, 2, 10, 11, qui correspondent aux n^{os} 3806, 3809, 3803, 3802 de Boeckh. En comparant les copies nouvelles aux anciennes, nous trouvons deux corrections intéressantes à y relever. A la seconde ligne du n^o 3806, il faut lire les mots ΑΝΗΡ ΣΟΛΟΞ; c'est ce qu'avait déjà vu Mordtmann, et ce qu'il avait indiqué dans ses *Inscripfen aus Bithynien*, n^o 7. La lecture des lignes 5 et 6 du n^o 3803 devient certaine par la comparaison de la copie de M. Galmiche avec celle que j'ai moi-même prise en 1861 (1). La copie de Vaughan, d'après laquelle Boeckh avait publié ce texte, lui offrait ces mots : θιν·ών τῆδε μυστηρίων· θιν· lui avait à juste titre paru suspect; il avait corrigé θεο[λόγο]ν, qui donnait un sens satisfaisant. Ma copie porte à la ligne 5, θ· . S; au commencement de la ligne 6, ΧΟΟΝ. Celle de M. Galmiche est plus complète pour la ligne 5; elle

(1) *Exploration archéologique*, p. 47.

a ΘΥΗ, et à la ligne 6 elle s'accorde tout à fait avec la mienne. On arrive ainsi, avec toute certitude, non pas à θεολόγος, mais à un mot qui désigne une autre fonction de ce culte local, au mot ΘΥΧΘΟΝ. Le mot θυηχός, formé de θύω et de χέω, ne s'était encore rencontré que dans Eustathe (1), et l'on avait cru qu'il fallait peut-être lire θυηκόος, d'après Hésychius et une inscription attique (2). L'existence de ce composé, d'ailleurs parfaitement régulier, est aujourd'hui constatée; il devait désigner celui qui répandait des parfums sur l'autel, qui y faisait brûler l'encens.

Depuis la publication du second volume du *Corpus*, terminé en 1843, la route qu'a suivie M. Galmiche a été parcourue par MM. Hommaire de Hell, Mordtmann et moi; aussi retrouvons-nous chez l'un ou l'autre de ces voyageurs la plupart des inscriptions récemment transcrites par notre compatriote. Les nos 13, 15, 17 sont, d'après Hommaire de Hell, dans le *Voyage archéologique de Le Bas* (t. III, nos 1174, 1176, 1812); les nos 4, 5, dans Mordtmann, *Inschriften aus Bithynien*, nos 8 et 4 (3); enfin les nos 6, 8, 12, 14, 18, dans notre *Exploration archéologique de la Galatie*, nos 41, 32, 24, 25 et 11.

(1) Ἰερὸς ὁ ὑπὲρ Ἰλιον θύων, dit Eustathe, p. 1601, 3.

(2) Voir le *Thesaurus*, s. v.

(3) *Sitzungsberichte der Königl. bayer. Akademie der Wissenschaften*. Philosophisch-philologische Classe: 7 mars 1863.

Restent six inscriptions que nous n'avons retrouvées nulle part ailleurs ; mais les n^{os} 9, 19 et 20, dont les deux derniers sont chrétiens, ne se composent chacun que d'un ou deux mots. Viennent ensuite une inscription funéraire et une inscription votive sans intérêt ; nous les donnons pour être complet :

1. (N^o 3.) Avec cette indication : « Sur une colonne, aux environs de Boli. »

ΔΙΟΦΑΝΗΣΚΑΙΛΥΚΟΜΗΔΗΣΟΙΥΙΟΙΤΩΠΑΤΡΙ
ΔΙΟΦΑΜΗΚΑΙΙΟΥΛΙΑΜΗΤΡΙΖΩΣΙΝΚΑΙΔΙΟΦΑ
ΝΗΣΟΚΑΙΒΑΡΒΑΡΟΣ

Διοφάνης καὶ Λυκομήδης οἱ υἱοὶ τοῦ πατρὶ
Διοφάνει καὶ Ἰουλίᾳ μητρὶ ζῶσιν καὶ Διοφά-
νης ὁ καὶ Βάρβαρος.

« Diophanès et Lycomédès à leur père Diophanès et à leur mère Julia encore vivants, avec le concours de Diophanès surnommé Barbaros. »

Ce que M. Galmiche appelle « une colonne » doit être un de ces cippes cylindriques qui se trouvent en si grand nombre à Boli, l'ancienne ville de Bithynium ou Claudiopolis, et dans les environs ; on trouvera un de ces cippes, dont M. Galmiche a copié aussi l'inscription et qu'il appelle de même une colonne, celui de G. Pacrius Longus, figuré dans l'*Exploration archéologique de la Galatie*, planche 9 (1). La formule *μνήμης χάριν*, que porte ce

(1) Le mot ΘΑΜΑΡΙΣ que nous trouvons dans la copie de M. Gal-

cippe et que l'on retrouve sur beaucoup d'autres tout semblables, montre que ces monuments, propres à ce district, et qui offrent tous les mêmes profils, ont bien en général un caractère funéraire. Or il est fréquent de voir un personnage s'ériger à lui-même, pendant sa vie, ζῶν καὶ φρονῶν, comme il dit, un tombeau déjà muni de son inscription ; il est plus rare de voir des enfants anticiper ainsi sur l'avenir et rédiger ainsi d'avance l'épithaphe de leurs parents. La correction Διοφάνει, à la seconde ligne, n'est pas douteuse ; quant au troisième des personnages qui concourent à élever le tombeau, ce doit être un autre membre de cette famille, où tous les hommes portaient le nom de Diophanès, quitte à se distinguer par des surnoms ; ce doit être un frère ou un neveu du mari de Julia. La seconde édition du Dictionnaire de Pape ne donne pas encore Βάρδαρος employé comme nom propre.

2. (N° 7.) « Dans la ville de Boli, sur une petite plaque (1). »

ΤΩΑΣΚΛΗΠΙΩ
ΚΑΙ ΥΠΗΠΕΡΙΚΛΗ
ΣΕΑΠΟΙΣ ΙΔΙΟΙΣΑ
ΝΕΘΗΚΑΕΥΧΗΣ
ΧΑΡΙΝ

Τῷ Ἀσκληπίῳ
καὶ Ὑγιῇ Περικλῆ-
ς ἀπὸ το[ῦ] ἰδίοις ἀ-
νέθηκα εὐχῆς
χάριν.

niche, confirme la correction Θάμυρις que nous avons proposée ; notre copie donnait Θάλλυρις. Voir *Explor. arch.*, p. 55, n° 41.

(1) Ce qui veut dire probablement sur une plaque ou dalle de marbre.

L'inscription est votive, en l'honneur d'Esculape et d'Hygie. Elle a été gravée par un certain Périclès. La forme $\epsilon\gamma\eta$ pour $\epsilon\gamma\eta\iota\varsigma$ s'était déjà rencontrée dans une inscription votive de la Dacie (1). Les mots qui suivent le nom de Périclès, tels qu'ils se présentent sur la copie, ne fournissent pas de sens; on y aperçoit deux terminaisons de datif pluriel qui empêchent d'y chercher la suite des noms du donateur. Je ne trouve qu'une explication que je présente sous toute réserve : dans l'E, il faudrait voir ou une lettre ajoutée par une inadvertance du copiste, ou un de ces ornements en forme de feuille qui sont si fréquents sur les inscriptions de cette contrée à l'époque impériale. Je lirais ensuite $\text{TO}[\text{I}\Sigma] \text{I}\Delta\text{I}\text{Q}\text{I}\Sigma$; il y a justement sur la copie, au milieu de la ligne 3, une lacune, un blanc que rempliraient parfaitement les deux lettres que je supplée. Απὸ τῶν ἰδίων serait une traduction littérale et barbare de locutions latines telles que *de suo*, *de sua pecunia*; elle aurait remplacé, dans la formule dédicatoire, donnée par ce Périclès au graveur, l'expression consacrée par l'usage classique, ἐκ τῶν ἰδίων . Les fautes de quantité, les barbarismes, les solécismes sont assez communs, au second et au troisième siècle de notre ère, dans ces inscriptions grecques provinciales, on pourrait presque dire rurales, pour que nous

(1) C. I. Gr., 6815.

ne nous étonnions pas outre mesure de cet emploi d'εντ avec le datif, tout insolite qu'il soit (1). Ligne 4, εὐδοκία, que porte la copie, ne s'écarte pas moins des habitudes du style épigraphique et est rare sur les marbres; c'est toujours εὐδοκία que l'on y rencontre; seulement ici l'incorrection ne s'explique pas, comme dans le cas précédent, par l'influence du latin sur quelqu'un qui savait mal le grec: c'est aussi la troisième personne, *dat, posuit, faciendum curavit*, qu'emploie d'ordinaire chez les Romains le style lapidaire (2).

3. (N° 16.) Nous arrivons à la seule qui soit vraiment importante des inscriptions encore inédites que renferme le recueil de M. Galmiche. Elle a été trouvée par lui à *Amastira*, l'ancienne Amastris. Il ne donne aucune indication sur le marbre qui la porte ni sur la forme des lettres; mais de son contenu il résulte assez clairement qu'elle ornait le piédestal d'une statue, et l'on peut

(1) M. Miller veut bien me faire part d'une conjecture qui mérite une sérieuse attention. La principale difficulté de la restitution que je propose, c'est YE qui suit le C final de *ἔπειτα*. Au lieu de le supprimer, comme j'avais été conduit à le faire, il le conserverait, et dans l'A il verrait la trace d'un K mal lu; dans le Π qui vient ensuite, un T et la première branche d'un ω, dont l'O représenterait le reste. Une correction analogue établirait Pω là où M. Galmiche a lu IAPΘIC. On reviendrait donc à la formule ordinaire, EK TON IAKON. Il y aurait peut-être un peu plus à changer à la copie, mais on aurait au moins ainsi l'avantage de ne pas imputer au rédacteur de l'inscription une aussi étrange faute contre la grammaire.

(2) On trouve pourtant en latin quelques exemples de la troisième personne, comme m'en avertit M. Egger. Voir dans Orelli-Henzen les n° 4036, 4043, 4046, etc.

conclure de l'extrême correction de la copie, où il n'y a pas une lettre à changer, qu'elle a été gravée en grands et beaux caractères, et qu'elle est fort bien conservée. La voici :

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ
 ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΔΗΜΟΣΕΤΕΙΜΗΣΕΝ
 ΑΚΑΙΚΙΛΙΟΝΓΑΙΟΥΥΙΟΝΚΛΟΥΣΤΟΥ
 ΜΕΙΝΑΠΡΟΚΛΟΝΤΟΝΠΟΝΤΑΡΧΗΝΚΑΙ
 ΛΕΣΒΑΡΧΗΝΚΑΙΥΙΟΝΤΗΣΛΕΣΒΟΥ
 ΠΡΩΤΕΥΟΝΤΑΤΩΝΕΠΑΡΧΕΙΩΝ
 ΠΑΣΗΣΑΡΕΤΗΣΧΑΡΙΝΑΝΕΣΤΗΣΕΝ
 ΛΑΙΛΙΟΣΛΟΥΚΑΝΟΣΤΟΝΕΑΥΤΟΥ
 ΦΙΛΟΝΥΠΕΡΦΥΛΗΣΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑΔΟΣ

Ἀγαθὴ τύχη.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν
 Α[ύλον] Καϊκίλιον Γαίου υἱὸν Κλουστο-
 μείνα Πρόκλον τὸν Ποντάρχη καὶ
 Λεσβάρχη καὶ υἱὸν τῆς Λέσβου
 πρωτεύοντα τῶν ἑπαρχειῶν
 πάσης ἀρετῆς χάριν ἄνίστησεν
 Α[ούκιος] Αἴλιος Λουκανὸς τὸν ἑαυτοῦ
 φίλον ὑπὲρ φυλῆς Διοσκουριάδος.

« Sous l'invocation de la bonne fortune.

« Le sénat et le peuple ont honoré Aulus Cæcilius Proclus, fils de Caius Cæcilius Proclus, de la tribu Clustumina, Pontarque, Lesbarque, fils de Lesbos, le premier des provinciaux, pour toutes ses vertus. Cette statue de son ami, Lucius Ælius Lucanus l'a élevée au nom de la tribu Dioscurias. »

C'est un provincial que cet A. Cæcilius Proclus ; l'inscription même qui lui était consacrée le dit de

la manière la plus claire; mais il était citoyen romain, inscrit dans la tribu Clustumina. C'est là un détail qui mérite d'être remarqué; jusqu'à ces derniers temps, on n'avait relevé la mention de la tribu Clustumina que sur des monuments qui concernaient des citoyens domiciliés en Italie (1). Seules, deux inscriptions de la ville pisidienne de Cibyra, publiées en 1852 par Henzen, nous avaient montré un autre provincial, Q. Vératius Philagros, personnage important de cette région, inscrit, l'an 73 de notre ère, dans cette même tribu. Notre texte fournit le second exemple connu d'un provincial, d'un Grec appartenant à la tribu Clustumina. C'était, en général, à la tribu Quirina qu'avaient été rattachés les habitants de la Grèce et de l'Asie-Mineure qui, de manière ou d'autre, avaient reçu le droit de bourgeoisie romaine; mais cette règle comportait des exceptions dont la raison nous échappe. Pour la province de Bithynie, nous n'avions encore que l'état civil de deux citoyens romains, domiciliés l'un à Nicée, l'autre à Sinope; or, l'un et l'autre faisaient partie de la tribu Pollia. L'inscription d'Amastris présente donc de ce chef une première particularité curieuse.

La cité dont le sénat et le peuple ont honoré Cæcilius n'est pas nommée; mais l'inscription a été trouvée à Amastra, et cette petite ville occupe le

(1) Grottefend, *Imperium Romanum tributim distributum*, Hannover, in-8, 1863, p. 166.

sité même de l'ancienne Amastris, dont elle a conservé le nom. Plusieurs autres inscriptions honorifiques du même genre ont été recueillies à Amastris, qui était le chef-lieu d'une moitié de la province. Il n'y a donc point à douter que ce ne soient le sénat et le peuple d'Amastris qui aient témoigné leur reconnaissance à Cæcilius. Quant à la statue qui surmontait le piédestal retrouvé, après le décret rendu en l'honneur de ce personnage, Ælius Lucanus, fier de pouvoir s'intituler l'ami d'un grand homme de la province, en aurait fait les frais et l'aurait consacrée au nom de la tribu Dioscurias, dont il faisait partie. Dans la plupart des inscriptions honorifiques d'Amastris, le peuple seul est mentionné (1); il n'y a pourtant rien d'exceptionnel dans la rédaction de notre nouveau texte, car le sénat et le peuple d'Amastris figurent ensemble dans une inscription en l'honneur de Marc-Aurèle et de Vérus (2).

Le titre de Pontarque est le premier que reçoive, dans notre inscription, A. Cæcilius Proclus. Ce titre était déjà connu par des marbres de Pompéopolis et de Sinope, ainsi que par une belle inscription de Prusias ad Hypium (3). La Bithynie et le Pont étaient réunis sous un même gouverneur

(1) *C. I. Gr.*, 4149, 4150, 4150 c.

(2) *Ibid.*, 4152 d.

(3) *C. I. Gr.*, 4157 et la note de Franz, ainsi que le n° 4183, dont la provenance est incertaine. Pour l'inscription de Prusias, voir *Voyage archéologique*, partie V, 1178, et les notes de Waddington.

romain, qui fut jusqu'à Trajan un proconsul, puis ensuite, presque constamment, un légat impérial; mais les deux parties de cette vaste province, l'occidentale et l'orientale, avaient chacune sa vie provinciale séparée, son congrès de délégués nommés par les principales cités (*συνέδριον, κοινοβούλιον, concilium*) (1), ses jeux, dont cette diète avait réglé le budget et le programme, et que présidait à Nicomédie le Bithyniarque (2), à Amastris le Pontarque (3), enfin son culte de Rome et d'Auguste, à la tête duquel était placé, chef de toute une hiérarchie sacerdotale, en Bithynie l'*ἀρχιερέως τῆς Βιθυνίας* (4), dans le Pont l'*ἀρχιερέως τοῦ Πόντου* (5). Par exception, tel ou tel provincial, plus riche, plus influent dans la contrée qu'aucun de ses contemporains, réunissait par-

(1) Sur l'identité probable du *συνέδριον* et du *κοινοβούλιον*, deux termes servant à désigner, suivant les lieux et peut-être suivant les temps, une même institution, voir les observations de Waddington, au n° 1176.

(2) Amastris prend le titre de métropole du Pont, comme Nicomédie celui de métropole de la Bithynie. V. Mionnet, t. II (p. 30), et *Supplément*, t. IV (p. 554 et 564). Franz a cru retrouver le même titre dans le n° 4149 du *Corpus*; mais sa restitution, vu le mauvais état de la copie, est si conjecturale, que nous n'osons pas nous prévaloir de ce texte.

(3) *C. I. Gr.*, 1720, 3428.

(4) Ce titre ne s'est pas encore trouvé dans les inscriptions.

(5) Une autre inscription d'Amastris mentionne un personnage considérable du second siècle de notre ère, Lépidus, qui nous était déjà connu par Lucien (*Alexandre*, 25); il est *ἀρχιερέως τοῦ Πόντου* (*C. I. Gr.*, 4149; cette ligne est d'une lecture certaine). Nous suivons ici la théorie de M. Waddington, qui distingue les Asiarches, Bithyniarques, Lyciarques, etc., des grands-prêtres de la province; dans les premiers il voit les agonothètes des jeux, tandis que les seconds seraient proprement chargés du culte de Rome et d'Auguste. (Voy. *Arch.*, partie V, notes du n° 885.) Cette opinion a récemment été combattue par Marquardt dans un intéressant article de l'*Ephemeris epigraphica* (t. I,

fois dans sa personne les dignités que pouvait déléguer le suffrage des deux diètes de la province : il était Bithyniarque et Pontarque. Était-ce successivement, était-ce dans le même moment qu'il remplissait ces deux charges ? Nous l'ignorons ; mais à en juger par les textes qui nous sont parvenus, le cas était rare (1). D'ordinaire, le Κοινὸν Βιθυνίας et le Κοινὸν Πόντου restaient tout à fait indépendants l'un de l'autre, dualité dont témoigne le titre officiel que porte la province, *Bithynia et Pontus*, *Pontus et Bithynia*, *Bithynia Pontus* (2). Il y a là un régime tout à fait analogue à celui de la province *Lycia et Pamphylia*, qui, elle aussi, avait en double prêtres, diète et jeux, enfin tout son organisme provincial (3). Pour la Bithynie et le Pont, l'ensemble des indices que nous avons relevés met

p. 200-214), intitulé : *De provinciarum romanarum conciliis et sacerdotibus*. Pour lui, *Asiarque et grand-prêtre de l'Asie*, par suite *Pontarque et grand-prêtre du Pont*, sont des titres synonymes. A son tour cette doctrine, qui semble mieux s'accorder avec certains textes, a beaucoup de peine à en expliquer d'autres sur lesquels s'était appuyé M. Waddington. Dans l'état actuel de nos connaissances, peut-être est-il difficile d'arriver à une solution qui s'impose ; il faut attendre de nouveaux textes.

(1) Cela ne s'est encore rencontré qu'une fois, dans une inscription de Prusias ad Hypium. (*Voy. arch.*, part. V, 1178.)

(2) Sur l'origine, les limites et les divisions de cette province, on a d'abord la dissertation soigneusement faite, mais déjà vieillie, de Schœnemann, *De Bithynia et Ponto provincia romana*, Gœttingen, 1845, in-4 : puis tous les renseignements fournis depuis lors par les inscriptions se trouvent condensés dans un chapitre de l'excellent *Manuel des antiquités romaines* que publient de concert Joachim Marquardt et Th. Mommsen. C'est au tome IV, p. 191 à 200.

(3) Voir les notes de Waddington, aux nos 1221 et 1224 (*Voy. arch.*, partie V), et l'article de Marquardt, cité plus haut.

hors de doute l'existence de deux fédérations provinciales (*κοινὰ*); mais nous sommes inégalement renseignés sur leur rôle et leur action. Le *κοινὸν Πόντου*, auquel appartient le Pontarque et le Grand-Prêtre du Pont, n'a pas encore été rencontré dans les inscriptions et n'a pas frappé de monnaies, ou du moins de monnaies qui nous soient parvenues (1), tandis que le *κοινὸν Βιθυνίας* a émis en son nom des monnaies, et se trouve mentionné dans des inscriptions. Médailles et inscriptions sont du règne d'Adrien ou postérieures; on a voulu en conclure que toute cette organisation de la Bithynie ne datait que du second siècle de notre ère, des privilèges accordés par Adrien à la Bithynie pour l'amour d'Antinoüs, qui en était originaire (2). Il paraît qu'en effet Adrien, pour ce motif, témoigna beaucoup de faveur à la Bithynie; mais l'analogie des provinces voisines conduit à croire que pas plus en Bithynie que dans l'Asie propre et en Galatie on n'attendit si tard pour constituer ces diètes. C'est de la fondation des temples de Rome et d'Auguste qu'elles semblent dater, et ce culte qui devient bientôt, en laissant Rome de côté, le culte des Césars divinisés, s'établit et se développe partout dès les der-

(1) On trouve bien sur les monnaies de Neo-Cæsarea un *Κοινὸν Πόντου* (Mionnet, *Supplément*, IV, p. 447 à 453); mais il ne s'agit pas ici de l'*ora pontica* ou côte pontique, qui faisait partie de la province de Bithynie et de Pont; il s'agit du Pont Polémoniaque, annexe de la Galatie.

(2) C'est l'opinion de Schœnemann.

nières années d'Auguste et sous Tibère. Pour n'emprunter nos exemples qu'à cette région de l'empire, ne voit-on pas une province voisine de la Bithynie, la Galatie, avoir dès le lendemain même de l'annexion son κοινὸν Γαλατῶν? Et pourtant n'y aurait-il pas eu lieu de craindre qu'elle ne fût plus remuante et plus difficile à gouverner que la Bithynie, déjà façonnée au joug depuis près d'un siècle?

La ligne suivante nous révèle une autre association du même genre; une autre unité historique et géographique se perpétuant de même sous la domination romaine. L'île de Lesbos faisait partie de la province d'Asie; mais elle avait son Κοινὸν Λεσβίων, son temple d'Auguste et de Rome, ses jeux spéciaux dont les frais étaient supportés en commun par les villes encore florissantes d'Érésos, de Méthymne et de Mitylène. C'est ce qu'auraient déjà pu faire deviner les monnaies impériales grecques frappées au II^e siècle, avec l'effigie de Marc-Aurèle et de Commodè et la légende Κοινὸν Λεσβίων (1); mais aucun des textes épigraphiques retrouvés dans l'île de Lesbos ne nous avait fourni les moyens de constater et d'affirmer ce qu'il était permis de supposer (2); aussi Marquardt n'avait-il pas compris le κοινὸν Λεσβίων

(1) Mionnet, t. III, p. 35; *Supplément*, t. VI, p. 45-51.

(2) Rien non plus a ce sujet parmi les inscriptions copiées par Cyriaque d'Ancône à Lesbos, recueil qui vient d'être retrouvé en Italie et publié par M. Kaibel dans le premier fascicule du tome II de l'*Epigraphia antiqua*, sous ce titre: *Cyriaci Anconitani inscriptionum Lesbicarum sylloge inedita*, p. 1-24.

parmi les diètes provinciales dont il avait récemment cherché à dresser une liste complète. Voici cette lacune en partie comblée, et cela par une inscription dont la provenance ne semblait pas promettre ce renseignement, par un monument appartenant aux côtes du Pont-Euxin. On peut maintenant s'attendre à rencontrer un jour, sur quelque marbre de Lesbos ou des pays voisins, la mention du grand dignitaire qui devait être à la tête de tout cet organisme, le titre d'un *grand-prêtre de Lesbos* (ἀρχιερεὶς Λέσβου) auquel, succéda plus tard, quand s'établit la hiérarchie ecclésiastique, le métropolitain de Mitylène (1).

Après le titre de Lesbarque, vient celui de *fils de Lesbos* (υἱὸς τῆς Λέσβου) donné à notre personnage. M. Waddington a relevé dans les inscriptions de cette époque et de cette région de nombreux exemples de formules analogues: (υἱὸς τῆς γερουσίας, υἱὸς τῆς πόλεως, υἱὸς τοῦ δήμου, υἱὸς τῶν νέων, υἱὸς Ἀφροδισιῶν, υἱὸς Κοτιαίων, etc.) (2). Il a comparé ces adoptions « aux bourses entretenues dans les collèges par nos départements et nos communes; elles avaient sans doute, dit-il, pour but d'élever aux frais de l'État ou d'un corps public des enfants de citoyens pauvres. Les inscriptions prouvent que ces fils adoptifs

(1) Lequien, *Oriens Christianus*, I, p. 963.

(2) *Voy. arch.*, partie V, 53, 1602 et 1602 a. Nous retrouvons encore une de ces formules à Thasos (Conze, *Reise auf den Inseln des Thakischen Meeres*, p. 16): υἱὸς τῆς γερουσίας.

arrivaient souvent à d'assez hautes fonctions municipales. » Nous avons peine à admettre cette explication, que M. Waddington ne présente lui-même que sous toutes réserves : « On ne sait rien de positif, remarque-t-il avant d'émettre cette conjecture, sur la nature de ces adoptions. » Comme il est le premier à l'observer, les personnages ainsi dénommés occupent le plus souvent dans leur cité ou même dans la province une situation hors ligne; or, nous le savons par plus d'un témoignage, c'était surtout alors par son opulence que l'on arrivait à ces dignités d'agonothète et de grand-prêtre de la province. La première condition requise, c'était de pouvoir subvenir libéralement, de sa bourse, aux frais des jeux et du culte, de décharger d'autant ses concitoyens, et de les faire profiter ainsi dans une large mesure, par la pompe des fêtes offertes et par d'abondantes distributions, de sa richesse héréditaire. Là où il y a une vie politique, des débats oratoires, des guerres extérieures, un homme parti de bas, un orphelin sans fortune peut se pousser, par son éloquence ou ses talents militaires, jusqu'au premier rang; mais y avait-il rien de pareil dans les conditions que la conquête romaine avait faites aux provinces? On ne voit pas quelles occasions de se distinguer et de faire leur chemin y auraient trouvées des jeunes gens nourris par la charité publique, des boursiers, comme nous dirions. Il y a plus : quelques-unes des inscriptions qui contien-

nent ces titres nous prouvent que ceux qui les portent appartenaient à des familles déjà riches et considérées, qui avaient pu payer les frais de leur éducation ; ainsi une inscription de Stratonicee nous montre un certain Tibérius Claudius Théophanès, citoyen romain, qui est appelé « fils de la ville ; » or ce personnage a non seulement un père naturel, Ti. Claudius Léon, mais un père adoptif, Pythéas Scorpon, et, tout enfant encore, il a porté le titre de gymnasiarque, ce qui suppose que l'un de ses deux pères a supporté, au nom de l'enfant, pendant l'année de cette gymnasiarchie, les dépenses du gymnase (1). Nous inclinerions donc à ne voir là qu'un pur titre d'honneur (2). A l'origine, il y a peut-être eu dans toutes ces cités des adoptions réelles, analogues à cette protection qu'Athènes assurait aux orphelins dont les pères étaient morts en combattant pour la patrie ; mais, une fois l'indépendance perdue, cette institution

(1) *Voy. arch.*, partie V, 525. Cf. une autre inscription de Stratonicee dans le *Corpus*, 2719. Trois inscriptions de Téos (*C. I. Gr.*, 3081, 3082, 3083) nous montrent de même un personnage important qui a aussi un père naturel et un père adoptif, et qui n'en est pas moins appelé *υἱὸς τοῦ δήμου*. A Smyrne un *fils du peuple*, C. Julius Mythreos, est prêtre héréditaire (*διὰ γένους*) des Césars. (*C. I. Gr.*, 3173.) Cf. *ibid.*, 3570, 3571.

(2) C'était ainsi que l'avait compris un savant du dernier siècle, Boze (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XV, p. 474). Il cite à ce propos une phrase d'Apulée qui confirme tout à fait cette interprétation.

Celui-ci, parlant (*Metamorph.*, IV, ch. 26) d'une jeune fille qui a été enlevée par des brigands au moment où elle allait épouser un des plus beaux partis de la province, s'exprime ainsi : « *Speciosus adolescens, inter suos principalis, quem filium publicum omnis sibi civitas cooptavit.* »

aurait changé de caractère; l'adoption serait devenue purement fictive et honorifique. Il se serait passé là quelque chose de semblable à ce qui est arrivé pour ce terme de *néocome*, dont la fortune a été si singulière; à l'origine, il désignait le balayeur du temple, et il a fini par représenter une distinction que se disputaient à l'envi les plus riches cités, et qu'elles étaient fières d'inscrire sur leurs médailles. La vanité provinciale, sans cesse occupée à trouver de nouveaux titres qui la satisfissent et qui provoquassent l'ambition et la libéralité des particuliers, a imaginé, entre autres appellations pompeuses, cette formule qui semblait établir un lien de filiation entre la cité ou l'un de ses corps constitués et quelque citoyen distingué. Fréquente, on le voit par les exemples, que nous avons cités, dans les provinces de l'Asie continentale, cette expression, à notre connaissance du moins, n'avait pas encore été relevée à Lesbos.

La formule qui vient ensuite, *πρωτεύοντα τῶν ἰσπαρχιῶν*, n'est pas moins digne d'attention. Rien de plus commun, dans les monuments, que ces expressions : « le premier de la cité, le premier de la nation, le premier de la province ». Strabon emploie aussi le verbe *πρωτεύω* de la même manière que notre texte; en parlant de Tralles, il dit : *αἱ τινες ἐξ αὐτῆς εἰσὶν οἱ πρωτεύοντες κατὰ τὴν ἰσπαρχίαν* (1). Ce qu'il y a

(1). *Στράβ.*, 1, 42 (p. 640).

ici de particulier, c'est que la formule a un caractère bien plus général. A la traduire mot à mot, elle reviendrait à ceci : « le premier des provinciaux. » Il est probable que, dans la pensée du rédacteur de cette inscription, *αι επαρχιαι*, ce sont seulement les provinces dont il est question dans l'inscription, les provinces riveraines du Pont-Euxin et de la mer Égée. Quoi qu'il en soit du sens qu'il y a attaché, cette désignation, sous une forme plus compréhensive qu'il n'est ordinaire, est, elle aussi, une nouveauté épigraphique. Les expressions *παισις ἀρετης χάριν* reviennent sans cesse dans les monuments de ce genre.

Les inscriptions nous avaient déjà fourni les noms des tribus de plusieurs cités bithyniennes (1); nous n'en possédions encore aucune pour Amastris. Le nom de la tribu *Dioscourias* se rattache probablement au culte des Dioscures. Une ville maritime et commerçante comme Amastris devait avoir un temple dédié à ces divinités secourables aux marins (2).

Il reste à déterminer l'époque à laquelle appartient ce monument curieux à tant d'égards. Aucune date n'y est marquée; à n'en considérer que les

(1) *Exploration archéologique*, p. 38. *C. I. Gr.*, 3773.

(2) Le culte des Dioscures paraît avoir été répandu dans toute l'Asie-Mineure. Une inscription de Pergame (*C. I. Gr.*, 3540) nous montre dans cette ville une *συνθεωσις Διοσκουριῶν*, sorte de thiasé qui honorait les Dioscures. Sur ces *συνθεωσεις*, voyez Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs*, p. 113-114.

termes, il pourrait appartenir indifféremment à l'un des deux premiers siècles de notre ère, ou même à la première moitié du troisième. Différents indices nous conduisent pourtant à la faire remonter assez haut. Nous n'avons point, par malheur, le monument sous les yeux, et nous n'en possédons pas d'estampage ; pourtant le manuscrit, qui dans d'autres textes nous offre les formes lunaires du sigma et de l'épsilon, nous présente partout ici des formes carrées ; il n'indique point non plus une seule ligature. Dans la formule initiale, l'iota est ascrit. L'orthographe est très-correcte, sauf que, dans plusieurs mots, le diphtongue « remplace l' long (1). Mais cette habitude est très-ancienne ; on la trouve dans le texte grec du monument d'Ancyre (2). De même dans les inscriptions latines, jusque vers le commencement de notre ère, *i* est presque toujours représenté par le diphtongue *ei*. Nous verrions encore un signe d'antiquité relative dans le soin avec lequel les noms du personnage, très-fier sans doute d'un titre de citoyen qui était encore rare, sont écrits à la manière romaine. L'inscription de Q. Vértius Philagros, ce Cibyrate qui lui aussi appartient à la tribu Clustumina, date de l'an 73 de notre ère. D'après l'ensemble des in-

(1) Le seul *i* bref qui soit ainsi représenté par « est celui d'*ἐπαρχία* ; mais la forme *ἐπαρχία*, on peut s'en assurer par le *Thesaurus*, semble avoir été de très-bonne heure en usage concurremment avec *ἐπαρχια*.

(2) Voir sur cette habitude l'*Exploration archéologique*, p. 29 et 30.

lices que nous venons d'énumérer, c'est aussi vers ce temps, vers la fin du premier siècle de notre ère que nous inclinerions à chercher le moment où A. Cæcilius Proclus a rempli de sa réputation et de ce que notre texte appelle *ses vertus* tout à la fois l'île de Lesbos et la côte pontique.

II

C'est à la côte européenne du Pont-Euxin qu'appartiennent trois autres textes grecs, qui ont été transcrits et communiqués au ministère des affaires étrangères par le consulat de France à Galatz. Ils proviennent de la ville de Tomis, célèbre par l'exil d'Ovide. Cette cité, on en avait longtemps cherché en vain la place ; les Russes avaient voulu la trouver à l'embouchure du Dniester, là où ils ont fondé Ovidiopol. D'autres, comme Forbiger, qui suivait la Mottraye, l'avaient mise moins loin de son site réel, au sud des bouches du Danube, dans l'eyalet de Silistrie, à Tomiswar ou Ieni-Pangola (1). C'est en 1853 que cette erreur a été relevée pour la première fois (2) ; la présence et les recher-

(1) *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 1099. Voir dans l'ouvrage de M. André Pappadopoulo Vréto l'histoire de toutes les assertions gratuites et de toutes les confusions qui se sont produites à ce sujet. Il a pour titre : *La Bulgarie ancienne et moderne* (1856, in-8, Saint-Pétersbourg), p. 106-146.

(2) Les premiers écrits où ait été signalée la vraie position de Tomis

chez des officiers français pendant la guerre de Crimée, puis les travaux du chemin de fer, en remuant les terres et en faisant sortir du sol de nombreux débris, ont achevé la démonstration et permis de fixer d'une manière certaine, sur le promontoire même qu'occupe aujourd'hui Kustendjé, l'emplacement de l'ancienne Tomis (1).

De ces textes, le n° 3 n'est autre que l'épithaphe d'un médecin originaire de Tomis, épithaphe métrique, en hexamètres et en dialecte dorien, qui a été copiée par M. Desjardins et publiée par lui dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1868, p. 91-92 (n° 100 des textes contenus dans sa *Lettre à M. Henzen sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie*). La copie que j'ai à ma disposition est très-inférieure à celle qu'a prise du monument M. Desjardins. M. Miller, s'étant d'ailleurs occupé de restituer les parties les moins gâtées du monument, en a tiré

sont de 1852 et 1853. L'Académie de Vienne était saisie dès 1852. (Voir p. 49, n° 2.) En 1853 paraissent une dissertation du Dr Becker (*Beiträge zur genaueren Kenntniss Tomi's und der Nachbarstädte* dans l'*Archiv für Philologie und Pädagogik* de Joh. Christ. Iahn, t. XIX, p. 325-373) et la brochure de M. André Pappadopoulo Vréto, intitulée : *Sulla scoperta di Tomi* (Athènes, in-8). M. Vréto affirme avoir fait la première découverte en août 1851; dès l'été suivant, M. Tedeschi trouvait de nouveaux textes.

(1) MM. Blondeau et Robert, alors sous-intendants militaires, ont profité de leur séjour à Kustendjé pour y recueillir et pour y arracher à la destruction plusieurs curieux monuments épigraphiques. M. Robert en a rapporté plusieurs en France, et il a offert au Musée du Louvre la belle inscription qui figure dans le catalogue de M. Fréhner sous le n° 77.

tout ce qu'il y a d'intéressant. Le resté n'est qu'un verbiage sans importance. J'indiquerai seulement une correction que me suggère ma copie : à la fin du troisième vers, je distingue très-nettement ECCOMENOICIN, ce qui donne la formule épique *ἑσσομένοισιν ἀκούην*, qui se trouve répétée à la fin du dernier vers, comme le montre aussi la copie de M. Desjardins.

Les deux autres inscriptions me paraissent inédites. Aucune indication sur la forme ni la hauteur des lettres ; elles ont été, dit l'auteur du rapport, « découvertes dans les environs de Kustendjé. » D'après le caractère des lettres, qui, sur les copies que j'ai reçues, sont très-ornées, ainsi que d'après la fréquence des ligatures, nous serions disposé à croire ces inscriptions du second ou peut-être même du troisième siècle de notre ère. Nous donnerons d'abord, comme la plus complète, celle du n° 2 dans le manuscrit :

4. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗΙ
 Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
 ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ
 ΤΟΜΒΩΣ ΣΟΣΣΙΑΝΑ
 ΦΡΙΚΑΝΑ ΓΥΝΑΙΚΑ
 ΚΥΗΤΟΥ ΙΕΡΑΣΑΜΕ
 ΝΗΝ ΜΕΤΡΙ ΘΕΩΝ
 ΘΥΓΑΤΕΡΑ Γ·ΙΛΙΟΥ Α
 ΦΡΙΚΑΝΟΙ ΥΠΕΡΒΑ
 ΛΟΜΒΗΝΗΝΤΑΣ ΠΡΟΕ

ΑΥΤΗΣ ΚΑΙ ΕΠΙΚΟΣΜΗ
ΣΑΣΑΝ ΤΗΝ ΘΕΟΝΑΝΑ
ΘΗΜΑΣΙΝ ΧΡΙΣΕΟΙΣ
ΤΕΙΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

- Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος
τῆς μητροπόλεως
Τόμωσ Σόσσιαν Ἀ-
5 φρικανὰ[ν] γυναῖκα
Κυήτου ἱερασαμέ-
νην μετρὶ Θεῶν
θυγατέρα Γ[αίου] Ἰλίου Ἀ-
φρικανοῦ ὑπερβα-
10 λομένην τὰς πρὸ ἐ-
αυτῆς καὶ ἐπικοσμή-
σασαν τὴν θεὸν ἀνα-
θήμασιν χρισίοις
14 τειμῆς χάριν.

« Sous l'invocation de la bonne fortune.

« Le sénat et le peuple de la métropole Tomis ont consacré la statue de Sossia Africana, femme de Quietus, prêtresse de la mère des dieux, fille de C. Ilius Africanus; elle s'est montrée supérieure à toutes les prêtresses qui l'avaient précédée, et elle a fait hommage à la déesse d'offrandes en or. »

Plusieurs des fautes d'orthographe que contient cette inscription, l'omission d'un ν à la ligne 5, la confusion de l'ι et de l'υ à la ligne 13, ne tiennent peut-être qu'à des inadvertances du copiste; μετρὶ pour μητρὶ doit appartenir au monument lui-même. Nous retrouvons ici cette mention du titre de mé-

tropole appliqué à Tomis, que M. Desjardins, en 1868, signalait comme fournie pour la première fois par les inscriptions qu'il rapportait (1). La formule ἡ βουλή και ὁ δῆμος s'était rencontrée dans une inscription de cette même provenance, datée du règne d'Adrien (2). Le culte de la mère des dieux était déjà représenté, pour Tomis, par une inscription de la fin du III^e siècle (3).

5 (n^o 1 du recueil).

ΝΟΜΥ·Ι·ΤΟΝΣΤΡΑ
 ΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝΕΝΔΟ
 ΞΩΣΚΑΙΑΓΟΡΑΝΟΜΗ
 ΣΑΝΤΑΕΠΙΦΑΝΩΣ
 ΚΑΙΥΠΕΡΒΑΛΟΜΕΝΟΝ
 ΤΟΥΣΓΡΟΕΑΤΟΥΤΕΙΜΗ
 ΧΑΡΙΝΑΝΕΣΤΗΣΕΝ
 ΞΤΟΝΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣΟΣ
 ΣΙΑΑΦΡΙΚ·ΗΓΥΜΑΥΤΟΥ

[Ἄγαθῇ τύχῃ.]

[Ἡ βουλή και ὁ δῆμος
 τῆς μητροπόλεως
 Τόμους Ἀφρικα-]

5 νὸν Κυῆτων στρα-
 τευσάμενον ἐνδὲ-
 ξως και ἀγορανομί-
 σαντα ἐπιφανῶς

(1) Desjardins, *Lettre à Henzen*, n^{os} 100 et 103. Les médailles l'avaient déjà donnée. Voir Mionnet, t. I, p. 362-363; *Supplément*, f. II, p. 185-205.

(2) *Ibid.*, 103.

(3) 5 du recueil de M. Renier.

- 10 καὶ ἐπιβαλέμενος
 τοῖς πρὸ τα[υ]τοῦ τιμη[ε]
 χάριν, ἀποστρέψας
 τε τὸν ἀνδριάντα Σόσ-
 14 σια Ἀφρικ[ανὰ] ἢ γυνὴ αὐτοῦ.

« Le sénat et le peuple de la métropole Tomis ont consacré la statue d'Africanus Quietus, pour ses brillants services militaires, pour la distinction avec laquelle il a rempli les fonctions d'agoranome, pour s'être montré supérieur à tous ses prédécesseurs ; sa femme, Sossia Africana a élevé la statue. »

Nous avons restitué tout le commencement de l'inscription d'après la précédente ; les deux piédestaux et les deux statues se faisaient pendant. On arrive ainsi à un même nombre de lignes ; il ne manque que le prénom du personnage. Je ne m'explique l'aspect que présente la première ligne dans la copie que par une inadvertance du copiste, qui aura pris la barre transversale de l'H pour un signe de ponctuation, puis, pour la symétrie, en aura ajouté un second de l'autre côté du seul des jambages verticaux qu'il apercevait. Le monument de Sossia Africana nous prouve que son mari portait bien le *cognomen* Quietus. Après avoir servi, peut-être, dans la légion XI Claudia Pia Fidelis, dont la présence prolongée sur cette frontière nous est attestée par plusieurs textes (1), Quietus était

(1) Dio Cassius, LV, 23. Inscription de Chersonesus dans Kuhnle, *Beiträge zur Geschichte und Archæologie von Chersonesus in Taurien*, p. 306. L'Itinéraire d'Antonin place son quartier général à Dorostrorum, sur le Danube.

arrivé à quelque grade de sous-officier, ce qui donne lieu à l'emphase provinciale de célébrer la gloire dont il s'est couvert à l'armée ; puis il s'était retiré à Tomis et y avait rempli les fonctions d'*agoranome* ou de surveillant du marché.

Voilà tout ce que nous apprennent les deux textes inédits qui nous sont arrivés de Kustendjé ; mais on nous permettra de saisir cette occasion pour en faire connaître d'autres qui, quoique publiés depuis plusieurs années en Grèce, ne paraissent point être arrivés jusqu'en Occident (1), et pour réunir, à ce propos, toutes les données éparses dans les inscriptions sur l'histoire de Tomis et l'organisation du groupe de cités grecques appartenant à la province de Mœsie dont elle était la capitale (2).

(1) Ce qui le prouve, c'est que des quatre inscriptions latines que donne M. Koumanoudis, il en est une qui ne figure pas dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, pas même au supplément du t. III. La voici telle que la publie M. Koumanoudis :

I. O. M.
heroi
Q. Trebellius
Q. f. [F]ab. Maxi-
mus Roma
s. leg. V. Mœc.
trecenarius
coh. III. pr.
v. s.

(2) Les premières inscriptions de Tomis qui aient été publiées en France ont été réunies et expliquées par M. Léon Renier, dans un appendice qui forme le principal intérêt du livre, intitulé : *La Bulgarie orientale, souvenirs d'Orient*, par le Dr C. Allard, in-43, Paris, 1863.

C'est par M. Et. Koumanoudis, le savant épigraphiste athénien, que les inscriptions grecques de Tomis les plus longues et les plus curieuses ont été éditées dans la *Néa Παρόδια* du 1^{er} juin 1868. Elles avaient été envoyées à la Société archéologique d'Athènes par M. Karankiozogli, Grec établi à Kustendjé ; il paraît que plusieurs d'entre elles ont été depuis lors employées comme pierres à bâtir par la compagnie du chemin de fer, dont les travaux les avaient fait sortir de terre, et sont ainsi perdues de nouveau pour la science. Les copies paraissent avoir été faites avec soin ; la compétence et l'exactitude de M. Koumanoudis nous garantissent et l'authenticité de ces documents et le scrupule avec lequel il a transcrit les textes qu'il avait sous les yeux. Par malheur, le caractère du journal où il publiait ces inscriptions l'a forcé à ne les donner qu'en caractères typographiques ordinaires et à n'y joindre que quelques notes rapides qui n'éclaircissent pas toutes les difficultés ; nous ne pouvons donc, là où il y a des lacunes, juger de leur étendue, relever les vestiges encore subsistants et entreprendre une restitution complète. Heureusement, les plus importants de ces textes ont été trouvés en assez bon état pour nous fournir, dès maintenant, un très-précieux supplément d'informations sur la province de Mœsie inférieure et la ville de Tomis.

Les monuments édités par M. Koumanoudis sont

au nombre de dix-huit ; mais les trois derniers ne sont que des fragments sans importance, composés de quelques mots ou de quelques lettres. Restent quinze textes, dont quatre latins et onze grecs, c'est-à-dire plus d'inscriptions grecques qu'à eux tous n'en ont donné les savants qui ont jusqu'ici publié des monuments provenant de Tomis (1). Des textes latins, il n'y en a qu'un, le n° 8, qui ne se trouve pas dans le troisième volume du *Corpus*. Quant aux textes grecs, le n° 11 est l'épithaphe que j'ai publiée dans mon *Exploration archéologique de Galatie* (n° 48). Le n° 3 est chez M. Desjardins (103) ; les neuf autres textes paraissent tout à fait inédits, et presque tous nous apprennent quelque chose. Un ou deux pourraient être de la période antérieure à la conquête romaine ; rien ne nous autorise pourtant à l'affirmer. La plupart de ces inscriptions contiennent des noms d'origine latine et des allusions aux choses romaines, qui prouvent qu'elles datent seulement de l'empire (2).

(1) Le *Corpus* ne contenait pas une seule inscription grecque de cette provenance. M. Renier en a publié trois (nos 2, 3, 10). M. Desjardins en a donné deux (nos 103, 104). J'en avais moi-même fait connaître une qui se retrouve ici. J'ai parcouru, sans trouver aucun texte grec qui n'ait été également donné par M. Renier ou par M. Desjardins, les articles suivants : *Inschriften aus Mæ sien*, publiées par L. Mercklin (*Archæologische Zeitung*, 1850, p. 139-142) ; J. Arneth, *Sendschreiben an Herrn Tedeschi k. k. Vice-Consul in Varna* (*Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne, philosophisch-historische Classe*, t. IX, p. 880-887, 1852) ; *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1858, communication de J. Duband.

(2) Les ligatures sont très-abondantes dans ces inscriptions, surtout

Nous tirerons parti de tous les textes qui ont été publiés depuis 1854, pour suppléer au silence de l'histoire ; celle-ci ne nous avait, pour ainsi dire, rien appris d'une ville qui fut, pendant trois ou quatre siècles, le principal centre maritime et commercial de la basse Mœsie. Tout ce qu'elle nous en disait, c'est que Tomis, après avoir appartenu à cette province, avait été le chef-lieu, depuis la fin de III^e siècle, de la nouvelle province de Scythie, puis qu'elle avait pris le nom de Constantia, nom qui, à l'époque byzantine, n'avait pourtant pas tout à fait banni l'usage de l'ancienne désignation. On voit figurer, dans les conciles du IV^e siècle, des évêques de Tomis ; Photius, Hiéroclès dans son *Synœdemos*, Constantin Porphyrogénète dans ses *Thèmes*, mentionnent encore Tomis comme la capitale de la Scythie ; Lequien, dans son *Oriens christianus*, nous donne la liste de douze évêques de Tomis, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la moitié du VI^e siècle. C'est donc seulement vers la fin du X^e siècle que Tomis cessait d'être connue de l'histoire ; puis cette ville, sans doute pillée et détruite par les Bulgares, disparaissait si bien, que l'on ne savait plus même où en chercher la trace. Aujourd'hui, grâce aux inscriptions, nous pouvons combler en partie cette lacune

dans une des deux grandes, celle en l'honneur de Priscus Annianus. Celle en l'honneur de Priscus Isidoros est ou paraît plus ancienne, à en juger par la forme des lettres ; mais ces indices peuvent tromper.

et relever par la pensée une grande et populeuse cité sur ces rivages longtemps presque déserts, sur le cap où se dressent aujourd'hui les masures de Kustendjé, autour de cette rade que recommence à animer le mouvement des locomotives et des navires.

C'était dans des siècles déjà lointains, au temps de la puissance milésienne, que la civilisation hellénique avait été implantée sur cette côte par des émigrants ioniens. L'origine ionienne de Tomis était vraisemblable d'après Strabon; mais il ne l'atteste pas d'une manière formelle comme pour Istros, Apollonie ou Odessos (1). Nous avons bien le témoignage d'Ovide (2); mais aujourd'hui ce fait est mis hors de doute par une inscription de Tomis qu'a publiée M. Desjardins et dont il n'a pas fait ressortir tout l'intérêt. C'est peut-être le seul monument épigraphique de Tomis qui soit certainement antérieur à la conquête romaine; tout concourt à le prouver, l'aspect même de la stèle, la forme des caractères et la rédaction de ce texte, qui diffère si fort des autres décrets honorifiques de Tomis. Nous reproduisons ce monument (3) :

(1) L. VII, ch. 6, § 1.

(2) *Trist.*, III, 9 :

Huc quoque Mileto missi venere coloni,
In que Getis Graias constituere domos.

(3) *Lettre à M. Henzen*, p. 97. M. Desjardins donne un fac-similé de cette stèle, avec son couronnement et son inscription.

Ἀργαδίων φυλή
 ἰσσιφάνωσι
 Καρίονα Τιμομάχου
 φυλαρχήσαντα.

La mention de la tribu des *Argadeis* mérite d'être relevée. C'est, on le sait, une des quatre tribus ioniennes primitives qui existèrent à Athènes jusqu'à Clisthènes, et on en a retrouvé des traces dans différentes villes de l'Ionie. Toutes les quatre figurent à Cyzique, colonie de Milet, comme en témoignent plusieurs inscriptions (1).

Cette civilisation, qui prit ainsi pied, grâce à l'énergie et à l'audace des Milésiens, en pleine barbarie, sur le territoire des Gètes et des Scythes, résista pendant plusieurs siècles à l'effort de ces tribus sauvages. D'après Ovide (*Tristes*, V, 7, 51-54), la langue que parlait le peuple à Tomis aurait été singulièrement mélangée de mots gètes et sarmates. C'est possible; on devait parler le grec moins purement à Tomis qu'à Athènes. Pourtant la langue des inscriptions tomitaines n'est pas plus incorrecte que celle des inscriptions des cités de l'Asie-Mineure vers la même époque. Cinq villes grecques, peut-être Istros, Tomis, Odessos, Mesambria, Apollonia (2), avaient formé une confédé-

(1) Bœckh, *C. I. Gr.*, 3078, 3079, 3665.

(2) Selon M. Becker, les villes qui auraient formé la confédération désignée sous le titre de Pentapole dans le monument en question

ration dont le congrès est désigné sous ce titre : Τὸ κοινὸν τῆς Πενταπόλεως (1). Plus tard, ce fut avec joie que les cités grecques de cette région, dont l'existence avait toujours été laborieuse et précaire, acceptèrent d'être protégées contre les Scythes et les Sarmates par les armes et la diplomatie romaine, protection qui s'étendit au-delà des limites mêmes de la province de Mœsie et jusque sur la Chersonèse Taurique ; mais elles gardèrent leur constitution, leurs mœurs, leur langue, tout cet héritage du passé qui leur avait coûté de si longs combats, et auquel ces luttes mêmes les avaient si fermement attachées. L'ancienne confédération des cinq villes continua de subsister, sous le titre de τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων (2), et à la tête de cette confédération étaient placés de grands dignitaires, dont l'un paraît avoir porté le titre d'ἄρχων (ἄρχαντα τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων) (3), et l'autre celui de Pontarque, qui ne s'était jusqu'ici rencontré que sur la côte d'Asie (4). L'existence de ce κοινὸν, qui manque, comme celui de Lesbos, à la liste de Marquardt (5), aurait déjà pu

seraient plutôt Tomis, Istros, Callatis, Dionysiopolis et Odessos ; la Pentapole ne se serait pas étendue aussi loin vers le sud que le veut Boeckh (p. 364).

(1) *C. I. Gr.*, 2056c. Cf. 2053d.

(2) N° 1, l. 8. Cf. dans une inscription de Prusias ad Hypium : ἄρχαντα τοῦ κοινοῦ τῶν ἐν Βειβθυνίᾳ Ἑλλήνων (*Explor. arch. de la Galatie*, n° 22), et οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες (*C. I. Gr.*, 3487 et 3957), à Thyatire et à Apamea Kibotos.

(3) N° 1, l. 8.

(4) N° 1, l. 6 ; n° 2, l. 6.

(5) Nous rappellerons encore à M. Marquardt, à ce propos, une autre

être soupçonnée d'après les inscriptions et les médailles qui donnaient à Tomis le titre de métropole, mais aujourd'hui seulement elle est mise hors de doute par ce texte. Cette ligue, dont le congrès se réunissait à Tomis, ne devait pas comprendre toutes les villes de la province de Mœsie inférieure; ainsi, sans doute, un municipes comme Troësmis, dont tous les monuments sont rédigés en langue latine, n'en faisait pas partie (1). C'était, au sein de la province, un groupe spécial et restreint, héritier direct de l'ancienne pentapole milésienne. Tomis (2), qui, du temps de la pleine indépendance, avait été, à ce qu'il semble, primée par Odessus, prit au contraire, sous l'empire, une situation prépondérante. C'est peut-être à sa situation plus rapprochée du coude du Danube qu'elle dut ce changement. Une partie des marchandises qui descendaient le fleuve ou de celles qui étaient destinées

omission que lui a déjà signalée M. Heuzey, celle d'un *κοινὸν Μακεδόνων*, dont l'existence est attestée, pour la fin du I^{er} siècle de notre ère, par deux inscriptions que M. Delacoulonche a retrouvées à Verria. Voir *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XXIV, p. 384. Ce qui a pu empêcher M. Marquardt de profiter de l'indication de M. Heuzey, c'est que celui-ci renvoie aux *Archives des missions scientifiques*, 1858. Or il n'existe pas de volume des *Archives* qui porte cette date. La publication de ce recueil a été suspendue de 1856 à 1864. C'est dans un autre recueil publié par le ministère de l'instruction publique, la *Revue des sociétés savantes*, qu'a paru, en 1858, le mémoire de M. Delacoulonche où se trouvent ces curieuses inscriptions.

(1) Pour l'histoire et les inscriptions de Troësmis, voir deux rapports de M. Léon Ronier dans la *Revue archéologique* (nouvelle série, t. X, p. 390, et t. XII, p. 401).

(2) Ce sont sans doute ces villes et leur territoire qu'une inscription trouvée à Turnu appelle la *Ripa Thracica* (*C. I. Lat.*, III, n° 753).

à le remonter, au lieu de prendre la voie la plus longue des embouchures, allaient par terre d'Axiopolis à Tomis, ou de Tomis à Axiopolis. Elles suivaient, en deçà des retranchements connus sous le nom de fossés de Trajan, une voie dont le tracé ne s'écarterait pas beaucoup de celui du chemin de fer actuel de Kustendjé à Czerna-Voda. Ce qui nous prouve la suprématie et la prospérité dont elle jouissait alors, ce n'est pas seulement l'emphase des termes que les habitants de Tomis emploient en parlant de leur cité (1); ce sont surtout les textes desquels on peut induire qu'elle a réuni dans ses murs, pendant plusieurs siècles, une population nombreuse et active, industrielle et commerçante; ce sont ces inscriptions qui mentionnent la chambre (ὁ οἶκος) ou la corporation des *armateurs de Tomis* (2), ou celle des *Alexandrins* établis à Tomis, où ils ont élevé un temple à Sérapis, et datent leurs actes d'après le calendrier égyptien (3).

L'existence de ce κοινὸν et d'un Pontarque appartenant aux côtes européennes de la mer Noire, c'est là ce que ces inscriptions nous apprennent de

(1) Koumanoudis, n° 1 : κατὰ τὰ δόξαντα τῆ κρατίστη βουλῇ καὶ τῷ λαμπροτάτῳ δήμῳ τῆς λαμπροτάτης μητροπόλεως καὶ ἁ τοῦ εὐωνύμου Πόντου Τόμειως. Les mêmes expressions se retrouvent dans le n° 2, qui nous a conservé le nom d'un autre Pontarque.

(2) L. Renier, n° 3. Koumanoudis, n° 7.

(3) L. Renier, n° 2. Une inscription funéraire (Renier, n° 10) nous indique que le tombeau qui la porte a été élevé par une femme de Sidon.

plus intéressant pour l'histoire de l'empire et de sa constitution provinciale. Nous aurions à y relever encore, si nous étions les premiers éditeurs de ces inscriptions ou si nous avions entrepris une monographie de Tomis, d'autres détails qui ont leur importance pour cette cité et son organisation intérieure. Nous nous bornerons à signaler quelques particularités curieuses. Dans le premier de ces textes, au lieu de τοῦ Εὐξεινίου Πόντου, nous rencontrons cette variante, dont, pas plus que M. Koumanoudis, je ne connais point d'autre exemple dans les auteurs ou dans les inscriptions : τοῦ εὐωνύμου Πόντου (1). C'est, selon toute apparence, l'invention prétentieuse d'un bel esprit local, qui a voulu montrer qu'il connaissait l'origine et le sens d'Εὐξεινος, de cette épithète donnée par antiphrase à cette mer redoutée des marins; la chose a réussi et est devenue à la mode. Nous retrouvons cette formule dans une autre inscription (n° 4). Le premier magistrat de Tomis s'appelait πρῶτος ἀρχων, comme dans d'autres villes grecques des provinces orientales (2). Il y avait une grande prêtrise, placée à la tête d'un culte dont l'objet n'est pas indiqué, mais qui, d'après cette absence même de détermination, ne peut être que le culte des Césars (3); la femme du grand-prêtre y était associée avec le titre de grande-prê-

(1) N° 1, l. 15.

(2) ἄρχαντα τῆς μητροπόλεως... τὴν ἀρχὴν ἀγνώσ.

(3) καὶ ἀρχιερασάμενον.

tresse (1). Là, comme dans les villes d'Asie-Mineure, les citoyens opulents montraient leur libéralité en offrant au peuple des combats de gladiateurs et des massacres d'animaux, ce qui nous indique que Tomis devait avoir un amphithéâtre (2). Les fonctions d'*agoranome* et d'*ecclicos* nous ont été révélées, l'une par une des inscriptions inédites que je publie, l'autre par une de celles de M. Desjardins (3). Un dernier titre, qui s'est déjà rencontré dans les inscriptions, ainsi à Smyrne (4), et qui n'a pas encore été expliqué, se retrouve ici (5); c'est *εὐποσιάρχης*, que la dernière édition du *Thesaurus* n'a point admis. D'après la place qu'occupe ce titre dans l'inscription de Smyrne, entre ceux de sénateur et de prytane, comme d'après l'analogie de la *Θιά Εὐποσία* et d'une *Σεβαστή Εὐποσία*, je pense, avec M. Koumanoudis, qu'il faut chercher là le nom de quelque fonction sacerdotale analogue à celle du

(1) N° 1, *καὶ τὴν ἀρχιέρειαν... σύμβιον αὐτοῦ*. N° 2, même formule.

(2) N° 1, *τὴν δι' ὅπλων καὶ κυνηγεσιῶν ἐνδόξως φιλοτιμίαν μὴ διαλιπόντα*. N° 2, même formule, avec cette addition, que les fêtes ont duré six jours: *τὴν δι' ὅπλων καὶ κυνηγεσιῶν φιλοδοξῶς φιλοτιμίαν ἑφεξῆς ἡμερῶν ἕξ μὴ διαλιπόντα*. Le mot *φιλότιμος* est employé d'une manière assez particulière dans deux des inscriptions de M. Koumanoudis: *Φιλοκλῆς φιλότιμος τοῦ οἴκου τῶν ναυκλήρων* (n° 7), et n° 10, *Χρῆστος φιλότιμος φυλῆς Αἰωρέων*. M. Koumanoudis explique *φιλότιμος* comme *leitourgós*.

(3) Voir plus haut, n° 5, et Desjardins, n° 103. Pour les fonctions de l'*ἑκδικός*, voir les remarques de M. Waddington (*Voy. arch.*, partie V) dans les notes des n° 628 et 1176.

(4) *C. I. Gr.*, 3385.

(5) N° 12: *Ἄπιος Ὀνήσιμος εὐποσιάρχης τὸ μνημεῖον κατασκευάσσει ἐκ τῶν ἰδίων*.

θυηχός, que nous avons relevée dans une inscription de Bithynium (1). L'ἐπιποιάρχης devait être une sorte d'échanson public de la cité, qui veillait au choix, au mélange, à la distribution des vins dans les repas publics, ou bien c'était un prêtre qui offrait au nom de la ville des libations dans les cérémonies et les sacrifices officiels.

Comme noms de tribus, les inscriptions nous en fournissent deux de certains, celui des Ἀργαδείς dans la plus ancienne des inscriptions de Tomis (2), celui des Ρωμίοι dans l'inscription que M. Koumanoudis a reproduite après moi (3). Un troisième nom de tribu est représenté dans un des textes de M. Koumanoudis par le mot Ἀιορτων (n° 10) et dans le n° 13 par les lettres ρτων, seules lisibles en cet endroit ; il ne voit pas comment expliquer ce mot. N'ayant pas de copie en fac-simile ou d'estampage sous les yeux, nous ne pouvons qu'émettre une conjecture qu'il ne dépend point de nous de vérifier : n'y aurait-il pas sur la pierre Ἀιγιορτέων, d'Ἀιγιορτέϊς, nom d'une autre de ces quatre tribus ioniennes qui se retrouvent à Athènes et à Cyzique (4) ?

Les deux principales inscriptions de M. Kouma-

(1) Voir plus haut, p. 163.

(2) Desjardins, n° 104.

(3) *Exploration arch.*, n° 48. Koumanoudis, n° 11.

(4) Dans l'inscription n° 10, sur la copie épigraphique, il y a, entre **AI** et **O**, la place d'une haste, mais pas celle de trois lettres. L'inscription a d'ailleurs des **W** et des **Γ**. L'autre, dont toute une partie a sauté, ne peut donner aucune lumière.

noudis, celles qui sont consacrées aux Pontarques Priscus Annianus (n° 1) et Aurelius Priscus Isidore (n° 2), nous montrent ces personnages, en même temps que magistrats et grands-prêtres de la confédération et de Tomis, sénateurs aussi et primats d'une autre ville qui est appelée ici *Φλαβία νέα πόλις*; dans la seconde de ces inscriptions, où cette formule est la plus complète, cette seconde ville est qualifiée, par rapport à Aurelius Priscus Isidoros, d'*ἀντιπατρις*, terme qui n'avait pas encore été rencontré, mais qui ne peut signifier qu'une chose, *sa seconde patrie*. Voici la phrase entière : τὸν καὶ βουλευτὴν καὶ τῶν πρωτεύόντων τῆς λαμπροτάτης Φλαουίας νέας πόλεως καὶ ἀντιπατρίδος. Ce n'est pas une chose rare, à l'époque impériale, qu'un personnage, revêtu de hautes fonctions municipales et de dignités provinciales ou dans plusieurs cités à la fois de la province, ou même dans deux provinces voisines; nous n'avons pas besoin d'en chercher ici d'autre exemple que l'inscription même d'Amastris que nous avons publiée et commentée (1). Là n'est donc pas la difficulté. L'embaras c'est de savoir quelle était la ville mentionnée sous ce nom. Ni les géographes, ni les inscriptions ne nous ont indiqué jusqu'ici dans ce voisinage une cité qui se soit appelée Flavia Nova. M. Koumanoudis croit qu'il s'agit d'une Flaviopolis de

(1) Voir pourtant, pour un exemple qui appartient à cette région même du bas Danube, le n° 753 du tome III du *C. I. Lat.*, l'inscription de la Colonia Ulpia Œsce en l'honneur de Julius Capiton.

Thrace dont la position nous est tout à fait inconnue ; mais ne serait-il pas plus naturel de chercher la ville que des liens si étroits unissaient à Tomis non dans une autre province, quoique la chose ne fût pas impossible en soi, mais dans la province même de Mœsie inférieure ? Nous n'y connaissons pas de Flaviopolis ; mais la ville de *NOVÆ*, située près de l'endroit où est aujourd'hui Sistov, était devenue, au III^e siècle de notre ère, la principale station militaire de la contrée ; c'était là qu'était le camp de la Legio I Italica (1). C'est dans Ptolémée que se trouve la plus ancienne mention de *Novæ* ; mais rien n'empêche qu'elle ait été fondée bien plus tôt, vers la fin du premier siècle, sous les Flaviens. L'histoire même me semble indiquer le moment où aurait eu lieu cette création ; c'est le temps de la guerre de Domitien contre Décébale. Après cette lutte, où les armées romaines, mal commandées, avaient eu tant de peine à soutenir la lutte et qui s'était terminée par un traité si peu honorable pour l'empire, on aura senti le besoin d'établir sur la rive droite, à l'entrée des principales vallées par lesquelles les Daces pouvaient pénétrer dans la province de Mœsie, des postes fortifiés ; c'est à cette pensée qu'aura dû sa naissance cet établissement, bien placé non loin du confluent du Iatrus et du Danube, à la tête d'une voie qui remontait vers l'intérieur

(1) *Itin. Antonini*, p. 221, etc. Voir sur *Novæ* le *Corpus inscr. Lat.* III, p. 992.

et vers l'un des défilés de l'Hémos. Dans le grec officiel du pays, cet établissement aurait reçu et conservé le titre de *Φλαβία νέα πόλις* « la nouvelle ville flavienne, » tandis que dans la bouche des légionnaires, qui parlaient latin, ce titre pompeux se serait abrégé en *Novæ* sous-entendu *tabernæ* ou *canabæ*, et ce nom aurait fini par prévaloir dans l'usage général (1). Quant à savoir pourquoi ces deux citoyens faisaient aussi partie de l'*ordo decurionum* à Novæ, pourquoi il y avait ainsi des relations particulières et étroites entre Tomis et la ville nouvelle, c'est là un problème que nous n'avons pas encore les moyens de résoudre. Peut-être ces négociants maritimes de Tomis, entre les mains de qui passaient la plupart des marchandises qui descendaient et remontaient le fleuve, avaient-ils, pour surveiller et exploiter la batellerie du Danube, pris part à la fondation de *Φλαβία νέα πόλις* en y établissant un comptoir. Conservant leurs droits de citoyens de Tomis, tout en figurant parmi les personnages de la cité naissante, quelques-uns des membres de cet *σίκος ναυκλήρων* ou chambre des armateurs, qui paraît avoir eu à Tomis tant d'importance, auraient ainsi prêté leur concours aux efforts de l'autorité romaine pour peupler et défendre la rive droite du Danube. Bientôt après les

(1) Sur les *canabæ* des légions, et la manière dont elles se transformaient en *vicus*, puis en ville, voir L. Renier, *Revue archéol.*, nouv. sér., XII, p. 414.

Flaviens, Trajan allait assurer d'une manière bien plus sérieuse et plus durable, par l'occupation permanente de la Dacie, la sécurité de la Mœsie; mais, comme le prouve cette inscription, qui doit être postérieure au règne de Marc-Aurèle, les rapports persistèrent entre Tomis et cette cité, qui doit remonter, où qu'il faille en chercher le site, à la fin du premier siècle et, selon toute apparence, au dernier des Flaviens, à Domitien.

Nous nous sommes peut-être laissé entraîner par le désir de réunir, dans un tableau d'ensemble, tout ce que nous savons sur une cité grecque qui méritait d'être tirée de l'oubli où elle a été si longtemps ensevelie; mais au moins l'étude de tous ces textes nous a-t-elle conduit à des résultats qui ont leur intérêt pour l'histoire de cette région. M. Renier, avec sa sûreté de coup d'œil, l'avait bien vu dès l'abord, en commentant les premières inscriptions de Tomis qui aient été publiées (1): Tomis, en plein empire, était restée une cité toute grecque. Il y avait des citoyens romains établis à Tomis et faisant partie du sénat de cette ville; le latin y était souvent employé, et dans les monuments publics et dans les monuments privés (2); pourtant Tomis n'avait pas, à au-

(1) Voir les notes du n° 7 de son recueil.

(2) Le *C. I. Lat.* (t. III, p. 144 et 997) donne quinze inscriptions de Tomis. C'est entre le premier et le second siècle de notre ère que le latin

cune époque, reçu une administration municipale romaine, n'était devenue ni une colonie, ni un municipe. Son sénat n'était pas un *ordo decurionum*, mais une βουλὴ, et le titre de ceux qui la composent est représenté par *buleuta*, même dans les inscriptions latines (1). Voici tous les noms de magistratures et autres dignités locales que nous rencontrons dans ces textes :

ποντάρχης.
 ἄρχων του κοινῷ τῶν Ἑλλήνων.
 πρῶτος ἄρχων τῆς μητροπόλεως.
 ἀρχιερεύς.
 βουλευτής.
 ἀγοράνομος.
 ἔδικος.
 φυλάρχης.
 εὐποσιάρχης.
 φιλότιμος τοῦ οἴκου τῶν ναυαλήρων.
 φιλότιμος τῆς φυλῆς.

Tout ceci est purement hellénique ; pour nous prévenir que la ville fait partie d'une province ro-

s'était répandu dans cette province. Il y était encore tout à fait inconnu au temps d'Ovide :

In paucis remanent Graiae vestigia linguae :
 Haec quoque jam Getico barbara facta sono.
 Unus in hoc populo nemo est, qui forte Latine
 Quaelibet e medio reddere verba queat.
 (Tristium, V, 7, v. 51-54.)

(1) Ainsi, dans l'inscription en l'honneur de Julius Capito (*C. I. L.*, 753), celui-ci est qualifié de *buleuta civitatis Ponticae Tomitanorum*.

maine, il faut que nous rencontrions des noms d'origine latine, des mentions comme celle d'une ambassade à Rome, auprès d'Antonin, remplie par un citoyen de Tomis, des inscriptions, enfin, en l'honneur d'empereurs ou de gouverneurs romains. A lire d'autres textes, rédigés même deux siècles après l'érection de la province de Mœsie, on pourrait se croire encore au temps de l'ancienne ligue indépendante entre les cités milésiennes, sentinelles avancées de la civilisation grecque, qu'Ovide s'étonnait de trouver sur cette frontière lointaine du monde inconnu et de la confuse barbarie :

Hic quoque sunt igitur Graiæ (quis crederet?) urbes
Inter inhumanæ nomina barbariæ.

Nous avons une dernière observation à faire : l'analogie est frappante entre l'organisation de ces cités grecques de la Mœsie, avec leur *κοινὸν Ἑλλήνων*, et la constitution des villes grecques de la province de la Bithynie et du Pont, avec leur *κοινὸν τῶν ἐν Βιθυνίᾳ Ἑλλήνων*, leur *κοινὸν Πόντου*. Sur la côte européenne et sur la côte asiatique du Pont-Euxin, nous trouvons une *μητρόπολις τοῦ Πόντου* et un *ποντάρχης*. De part et d'autre, mêmes titres de magistrats, mêmes noms de fonctions. Une inscription que nous avons déjà publiée nous avait montré un citoyen de Nicomédie naturalisé et établi à Tomis; toutes ces ressemblances concourent avec cette inscription à rendre

certain le fait d'étroits rapports, d'intimes et fréquentes relations entre ces deux provinces, qu'une mer sillonnée par de nombreux navires rapprochait plutôt qu'elle ne les séparait.

III

Des inscriptions encore inédites que nous venons de publier, de ces textes de Tomis qui étaient restés inconnus à l'Occident malgré leur sérieux intérêt, enfin de tant d'autres monuments analogues qu'il nous a fallu lire et rappeler dans le cours de ces recherches, une impression se dégage : plus on étudie l'administration romaine pendant les deux premiers siècles de notre ère, plus on reconnaît quel sens vraiment politique avait présidé à toute cette organisation. La vaste étendue de provinces telles que la Syrie, la Galatie, la Bithynie et le Pont, la Cappadoce, l'Asie propre, la Thrace ou la Mœsie, profitait tout ensemble à Rome même et à ces provinces. D'une part, l'importance des fonctions remises au gouverneur, la variété des intérêts qui lui étaient confiés, le chiffre très-élevé de la population qui lui obéissait, tout cela lui imposait une multiple et constante activité. Séparé par bien des jours de marche du prince devant lequel il était responsable, il lui fallait se décider promptement et

par lui-même ; il acquérait ainsi au plus haut degré l'art du commandement, un certain sentiment de sa force et de sa supériorité devant lequel toutes les volontés s'inclinaient. C'est à cette école que se formèrent tant d'hommes de mérite, à la fois administrateurs et capitaines, dont la plupart n'ont laissé qu'un nom retrouvé par hasard dans quelque brève inscription. Malgré toutes les forces dissolvantes contre lesquelles avait à lutter, au dedans comme au dehors, un si prodigieux empire, ils le firent durer pendant plus de quatre siècles. D'autre part, les peuples conquis ne gagnaient pas moins à ce système. Rome n'avait pas cette manie, cette superstition de l'uniformité que portent en pareille matière les modernes ; elle ne s'était point imposé de faire toutes les provinces pareilles ; elle n'avait point adopté une mesure unique d'étendue, un chiffre réglementaire de population, quelque chose d'arbitraire et d'artificiel comme notre département. Libre de cette préoccupation, elle avait donc pu conserver à peu près partout les groupes que la nature et l'histoire avaient créés, calquer les limites de ses provinces sur celles des peuples et des royaumes qu'elle avait soumis les uns après les autres. De là ce double résultat que n'a jamais atteint au même degré aucun autre empire formé par la conquête : le lien d'une puissante unité rattacha entre elles les provinces les plus éloignées ; elles s'imprégnèrent d'un esprit et de sentiments

communs ; elles participèrent aux bienfaits d'une même civilisation, et en même temps elles gardèrent la tradition de leur existence nationale et l'originalité propre de leur génie. Autre avantage : la province étant très-vaste, le gouverneur, qui ne peut être partout à la fois, la gêne moins dans son mouvement et dans sa vie intérieure que s'il était très-rapproché de toutes les villes qui la composent ; les frais d'administration, en se répartissant sur une plus large étendue et sur un plus grand nombre de cités, deviennent bien moins lourds à supporter qu'ils ne l'auraient été avec des divisions plus étroites.

Tout cela change vers la fin du III^e siècle ; Dioclétien et ses successeurs morcellent l'empire en une foule de petites provinces ; il croient fortifier ainsi le pouvoir central et en rendre l'action plus soutenue et plus efficace. Le résultat trompe tout à fait leur attente : la valeur des hommes croît ou diminue avec la mesure de responsabilité qu'on leur confie, et ces provinces minuscules, avec la situation très-restreinte qu'elles font à leurs gouverneurs et la séparation des fonctions civiles et militaires qui s'établit en même temps, cessent d'être pour les agents de l'empereur une grande et féconde école de gouvernement. En même temps, ce fractionnement arbitraire et capricieux brise les anciennes traditions ; il rétrécit la sphère où peuvent se mouvoir les ambitions locales ; il leur ôte

l'air et l'espace. De plus, en se compliquant et en multipliant ses rouages, l'administration impériale finit par faire bien plus sentir son poids, par coûter bien plus cher aux populations. De là cette difficulté de vivre, cette fatigue universelle qui, dans le courant du IV^e et du V^e siècle, se trahit partout et vient si mal à propos diminuer la force défensive de l'empire au moment où il est assailli de toutes parts.

Nous sommes loin encore de ces temps à l'époque où a été gravée l'inscription d'Amastris ; nous nous en rapprochons avec les inscriptions de Tomis ; mais celles-ci comme celles-là appartiennent encore aux beaux temps de l'empire. Alors, comme le prouvent tous ces textes épigraphiques qu'a si bien commentés M. Waddington, toutes ces provinces orientales, à la faveur de la paix romaine, jouissaient d'une bien autre prospérité qu'à l'époque où, comme les villes de la Pentapole moésienne, elles se débattaient péniblement sous l'étreinte des barbares qui les bloquaient souvent dans leurs murs, où, comme la Galatie, la Capadoce, la Bythinie et le Pont, elles servaient de théâtre aux guerres de princes toujours en lutte avec leurs voisins. Seule la province d'Asie aurait pu regretter les rois de Pergame, souverains intelligents et actifs ; encore, sous leur règne, était-elle sans cesse inquiétée et ravagée par les incursions des Galates. Dans toute la péninsule de l'Asie

Mineure, nulle part la conquête romaine n'avait supprimé une vie politique vraiment indépendante, forte et féconde, parce que nulle part elle ne l'y avait rencontrée. Le grand rôle des colonies éoliennes et doriennes de la côte, ainsi que de ces cités ioniennes jadis si brillantes, avait cessé avec la conquête perse ; depuis lors, elles avaient toujours été subordonnées soit aux satrapes du Grand Roi, soit aux stratèges du peuple athénien, soit aux *harmostes* de Sparte ; puis, après être retombées sous la domination des Achéménides, elles avaient été englobées dans l'empire d'Alexandre, ensuite dans celui des Séleucides. Quant à l'intérieur de la péninsule, il n'avait commencé à s'helléniser que depuis les victoires d'Alexandre, et il s'était partagé entre les royaumes qui s'y étaient formés du démembrement de l'empire macédonien ; il n'avait donc jamais connu la liberté républicaine, avec ses mœurs, son mouvement et ses passions. Dans toute cette région, l'autorité romaine, loin de gêner par une jalouse défiance les relations des individus, les rapports des peuples et des cités, les a rendus plus aisés et plus fréquents. Elle a supprimé la piraterie et le brigandage, maux dont souffrait cette contrée depuis des siècles et qui diminuaient la liberté d'aller et de venir ; elle a créé tout un réseau de routes carrossables dans ce pays accidenté et montueux qui n'avait alors, comme il n'a plus aujourd'hui, que des sentiers rampants au flanc des

ravins ou des pistes tracées à travers le steppe des hauts plateaux et les fanges des basses plaines (1). Elle ne s'est pas contentée de favoriser ainsi, d'une manière indirecte, par la sécurité rendue et par ces nouvelles facilités de locomotion, l'échange des produits et des idées ; elle a provoqué les hommes à se rapprocher et à se concerter pour entreprendre des œuvres communes, pour célébrer ensemble des fêtes religieuses et nationales, pour jouir ensemble de la pompe des spectacles, du talent des artistes, des orateurs et des philosophes ; elle les a même réunis dans des diètes provinciales où l'on a vu, non sans raison, l'une des origines de ce système représentatif que ni Athènes ni Rome n'avaient jamais su inventer, et qui s'impose aujourd'hui au monde moderne comme la forme nécessaire du contrôle et de la liberté dans un grand État. Ces diètes, dira-t-on, n'avaient pas de pouvoir et de rôle politique ; mais des hommes influents et considérés dans le milieu où ils vivent ne sauraient se réunir, dans quelques limites que la loi les enferme, sans que de leur réunion même ne se dégage une force avec laquelle il faut toujours plus ou moins compter. Par le droit qu'elles possédaient de décréter la mise en accusation du gouverneur devant le sénat romain, comme par les marques publiques de reconnaissance qu'elles

(1) Voir *Exploration archéologique*, t. I, p. 10, 100, 279, et *De Gallia provincia romana*, 102-195.

pouvaient lui accorder après son départ, les diètes avaient prise sur le proconsul ou le légat impérial ; elles exerçaient ainsi une influence et un contrôle indirect sur le représentant même du pouvoir central, sur ses actes et sa conduite. A plus forte raison, par les honneurs dont elles disposaient, suffisaient-elles à éveiller et à stimuler l'ambition des provinciaux ; chacun d'eux avait quelque chose à désirer et à espérer, en dehors même de sa ville natale ; un but était proposé à ses efforts dans de hautes fonctions qui le mettaient en rapport avec les plus grands personnages de Rome, qui lui faisaient souvent obtenir le titre de citoyen et le conduisaient parfois aux charges publiques de l'État romain.

Aujourd'hui, en France, tous les habitants du territoire, de quelque manière et à quelque moment qu'ils soient entrés dans l'unité française, ont mêmes droits civils et politiques ; au contraire, dans l'empire romain du premier et du second siècle, le plein droit de bourgeoisie romaine n'était encore, en dehors de l'Italie et surtout dans les provinces orientales, qu'une exception, que le privilège d'un petit nombre d'individus ; les provinciaux étaient encore, au point de vue juridique et politique, dans une condition inférieure. Il semble pourtant qu'il y eût alors dans les différentes contrées de l'empire plus de vie locale et provinciale qu'il n'y en a aujourd'hui, hors de Paris, dans nos

départements, que cette vie fût plus intense et plus variée, qu'elle suffit mieux à provoquer et à satisfaire l'ambition de millions d'hommes, à tenir en haleine leur activité. C'est à cette conclusion, tout étrange qu'elle paraisse, que conduit l'étude des monuments épigraphiques en si grand nombre que nous a laissés pour cette époque l'Orient hellénisé, l'ensemble des provinces de langue grecque ; et le témoignage en est confirmé par les inductions que l'on peut tirer de toute une littérature bien riche encore et bien diversement féconde. Pour d'autres régions de l'empire romain, pour la Gaule par exemple, on arrive par les mêmes recherches aux mêmes résultats.

VIII

DEUX INSCRIPTIONS DE THRACE

(*Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1868.*)

M. Tissot, ancien consul de France à Andrinople, aujourd'hui ministre de France à Tanger, a relevé en 1861, dans les environs d'Andrinople, les deux inscriptions suivantes. Intéressantes par elles-mêmes, elles prennent encore plus d'importance quand on songe combien la région où elles ont été trouvées, le bassin de la haute Maritza, s'est montrée jusqu'ici pauvre en textes épigraphiques.

I

Dans le mur d'une maison du bazar, à *Kirk-Kiliseh* (Σάραντα εκκλησίαις). L'inscription a été découverte il y a une quarantaine d'années à *Heraklitza*, lieu voisin de *Kirk-Kiliseh*. *Kirk-Kiliseh* est à

huit ou dix lieues environ vers l'est d'Andrinople.
Sur une sorte de base rectangulaire :

| | |
|-------------|-------------|
| ΑΠΟΛΛΩΝΙ | Ἀπόλλωνι |
| ΑΛΣΗΝΩ | άλσηνῶ |
| ΘΕῆ ἠΡΟΓΩΝΙ | θεῆ ἠρογόνα |

Il s'agit là d'un Apollon local, d'un Apollon thrace, qui porte un surnom inconnu jusqu'ici. L'adjectif *άλσηνός*, si on le tire du grec, se rattachera régulièrement au mot *άλσος*, bois sacré ; ce sera « l'Apollon du bois sacré. » Quant à *ἠρογονι*, s'il faut y voir aussi un mot grec, il n'y a guère moyen de comprendre cette épithète qu'on y voyant un dérivé barbare de *ἠρογονος*, ancêtre, et un synonyme inconnu de *πατήριος*, de *πρωγονικός*. Ces noms topiques de divinités sont fréquents en Thrace, comme notre confrère M. Heuzey l'a montré dans le travail qu'il a lu devant l'Académie des inscriptions sur le sanctuaire de Bacchus Tasibastenus, dans le canton de Zikhna, en Thrace (1).

II

A *Vyza*, l'ancienne Byza, à la métropole. Vyza est à quelques milles au sud-est de Kirk-Kilisseh.

(1) Voir les *Comptes-rendus* de l'Académie des inscriptions pour 1868, p. 219 à 231, et *Mission archéologique de Macédoine*, p. 149-164.

ΒΑΣΙΛΕΥΣΚΟΤΥΣΒΑΣΙΛΕΑΣΑΔΑΛΑΝ
 ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝΠΟΛΕΜΟΚΡΑΤΙΑΝ
 ΤΟΥΣΕΑΥΤΟΥΓΟΝΕΙΣΘΕΟΙΣΠΑΤΡΩΙΣ

Βασιλεὺς Κότυς βασιλέα Σαδάλαν
 καὶ βασίλισσαν Πολιμοκρατίαν
 τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς θεοῖς πατέροισι.

« Le roi Cotys consacre aux dieux paternels ses parents, le roi Sadalas et la reine Polémocratia (1).

Il faut sous-entendre *ἀνεθιμει*. Rien de plus naturel, dans les idées grecques, que cette consécration faite par un fils des statues de ses parents aux dieux paternels ; je ne trouve pourtant pas dans ma mémoire d'autre exemple de cette formule.

Ce qui fait l'intérêt de cette inscription, c'est qu'elle paraît contenir les noms de trois membres de la famille qui, pendant longtemps, régna en Thrace sur la puissante tribu des Odryses ; or, nous n'avons jusqu'ici, sur cette dynastie, que de bien courtes mentions éparses chez les auteurs, et les noms gravés sur des médailles qu'il est souvent difficile de classer. Voici, si nous ne nous trompons, la première inscription historique qui vienne

(1) Cette inscription a été publiée — je m'en suis aperçu après avoir écrit ce Mémoire — par M. A.-R. Rangabé, dans les *Antiquités helléniques*, t. II, p. 784, n° 1236 ; mais comme M. Rangabé ne cherche même pas à déterminer quels sont les personnages royaux ici mentionnés et quand ils ont vécu, nous croyons devoir reproduire ce texte avec les explications et les conjectures qu'il nous avait suggérées. Quant au texte précédent, nulle part je n'en ai retrouvé trace.

ajouter quelque chose à ces maigres renseignements. Il s'agit seulement de déterminer quel est le Cotys qui se donne ici comme fils de Sadalas et de Polémocratia.

Au premier moment, la chose paraît difficile. En effet, pendant le dernier siècle de notre ère, on voit sans cesse alterner, dans la famille à laquelle obéissent les Odryses, ces noms de Sadalès ou Sadalas et de Cotys ; c'est ce dont on se convaincra en jetant les yeux soit sur les listes dressées par Mionnet (1) et par Ch. Lenormant (2), soit sur l'ouvrage déjà ancien, mais encore utile à consulter, de Cary (3).

Nous trouvons mentionné dans Cicéron, comme régnant en Thrace vers l'an 80 av. J. C., un Sadalas (4), auquel succède un Cotys. Il ne serait évidemment pas impossible que ce Sadalas ait eu une femme appelée Polémocratia et qu'à lui se rapporte notre inscription. Nous avons pourtant, pour douter qu'elle remonte si haut, une première raison, une raison préjudicielle. On n'a jamais beaucoup écrit en Thrace, comme le prouve la rareté des textes épigraphiques provenant de ce pays, et surtout on n'y a que peu ou point écrit avant que Rome, plus puissante que la Grèce, eût subordonné à l'empire ces vaillantes et sauvages tribus,

(1) *Description*, t. I, p. 447. *Supplément*, t. II, p. 555 et 557.

(2) *Trésor de numismatique*. Rois grecs, p. 9, pl. VI.

(3) *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien éclaircie par les médailles*. Paris, Dessaint, 1752, in-4.

(4) *In Verrem* II, l. I, chap. xxiv.

et fait passer à travers leur territoire, dont les Grecs avaient à peine entamé la lisière, de grandes voies militaires et commerciales. C'est à la suite des conquérants romains que se répand en Thrace la pratique habituelle et familière de la langue et de l'écriture ; aussi, pour tout l'intérieur de la Thrace, n'avait-on jusqu'ici que bien peu d'inscriptions antérieures au second siècle de l'empire (1). A quelque Sadalas qu'on la rapporte, notre inscription de Vyza est certainement, à ma connaissance et à en juger d'après le *Corpus inscriptionum Græcarum*, une des plus anciennes inscriptions grecques que nous possédions de l'intérieur de la Thrace. Or, vu la barbarie du pays, plus nous ferons descendre notre inscription vers le temps des derniers rois de Thrace, vers le temps où la Thrace, mêlée aux luttes des chefs romains et traversée en tous sens par des armées romaines, sort de son isolement, plus nous serons dans la vraisemblance historique.

J'avais cru devoir me borner à cette indication très-générale encore et très-vague, quand j'ai découvert un texte d'Appien qui permet de serrer de plus près ce document épigraphique et de proposer,

(1) M. Albert Dumont, dans son rapport au ministre sur son exploration de la Thrace (*Archives des missions*, nouvelle série, t. VI, p. 447-515), parle d'une inscription de Tatar-Bazardjik, dans le district de Philippopolis, qui remonterait presque jusqu'au temps d'Alexandre, à en juger par la forme des lettres et le caractère de la langue. Nous regrettons que ce texte n'ait pas encore été publié.

sur l'époque à laquelle appartiennent les trois personnages ici mentionnés, une conjecture au moins très-spécieuse. Voici un épisode que nous raconte Appien du séjour que Brutus fit en Macédoine, avant de passer en Asie-Mineure pour s'y joindre à Cassius (43 av. J.-C.) (1). « Au moment où Brutus cherchait ainsi à rassembler des soldats et de l'argent, voici l'heureuse surprise que lui fit la Thrace. Polémocratia, femme d'un des petits rois de ce pays (2), ayant vu son mari succomber sous les coups de ses ennemis, et craignant pour son fils, qui était encore tout jeune, l'amena à Brutus, et le lui remit entre les mains; elle lui confia aussi les trésors de son mari. Brutus donna l'enfant à élever aux Cyzicéniens, en attendant qu'il eût le loisir de le rétablir dans sa royauté. Quant au trésor, il y trouva une énorme

(1) *De Bel. Civ.*, IV, 75.

(2) Il y a dans le texte (édit. Didot) : *γυνή τινος τῶν βασιλικῶν*, ce qui voudrait dire femme d'un courtisan; nous traduisons comme si le texte portait *γυνή τινος τῶν βασιλέων*, et nous ne doutons pas que ce ne soit là la vraie leçon. D'abord il serait bizarre que l'historien parlât ainsi des courtisans d'un roi, sans avoir dit un mot de ce roi; il y aurait là quelque chose d'inattendu et de gauche. Puis l'importance de ce trésor montre qu'il s'agit du trésor d'un roi, d'un de ces amas d'or, d'argent et d'objets précieux que les chefs enfermaient dans une forteresse, dans un *γαζοφυλάκιον*, comme dit Strabon : c'était avec cela que, comme un *déré-bey* turc, ils pouvaient payer le grand nombre de serviteurs armés qui vivaient auprès d'eux et à leurs dépens. Enfin, ce qui est concluant, c'est que trois lignes plus loin, Appien dit que Brutus dépensa l'enfant chez les Cyzicéniens, *μέχρι σχολασίων καὶ τὴν βασιλείαν καταργεῖν*. Il s'agit donc bien d'un fils de roi ou plutôt de roitelet thrace. Un manuscrit aura omis le *τ*, et les éditeurs n'auront jamais songé à le restituer.

quantité d'or et d'argent, qu'il frappa, pour en faire de la monnaie. »

L'histoire de cette reine, dont Brutus utilisa si cavalièrement le trésor, s'arrête là. Appien ne nous donne point d'autres détails ni sur elle, ni sur l'enfant qui fut confié aux Cyzioéniens ; il a des événements plus importants à raconter. Voyons donc, à l'aide d'autres textes, si le mari de Polémocratia pouvait s'appeler Sadalas. Or, nous trouvons précisément au temps de la guerre civile entre César et Pompée, en 49, un Sadalas qui commande les troupes envoyées par son père Cotys, roi des Odryses, au secours de Pompée (1). Cotys paraît être mort pendant la guerre, car Dion, racontant que César ne dépouilla pas les princes d'Orient qui s'étaient montrés dévoués aux intérêts de Pompée, cite comme ayant obtenu du vainqueur leur pardon « le Galate Déjotare et le Thrace Sadalas (2). »

Plus loin (3), Dion, en racontant les événements de l'année 43, parle d'une expédition de Brutus en Thrace pour y prendre possession du territoire de Sadalas ; car, ajoute-t-il, « mourant sans enfants, il avait légué son royaume aux Romains. » Cette prise de possession fut suivie d'une incursion dans le pays des Besses, grands ennemis de ces Odryses qui se trouvaient ainsi rangés sous la protection de Rome.

(1) *Cæsar., De Bel. Civ.*, III, 4. Dion, XLI, 51. Lucain, V, 54.

(2) XLI, 63.

(3) XLVII, 25.

Il semble que le texte de Dion devrait nous arrêter dans la conjecture que nous avons formée, dans la tentative que nous faisons pour rattacher la Polémocratia qui vint implorer le secours de Brutus au Sadalas qui combattait à Pharsale. Nous croyons pourtant qu'il ne faut pas s'exagérer la gravité de l'objection. Quoique Appien et Dion ne nous parlent pas dans les mêmes termes de cette promenade militaire de Brutus en Thrace, et que chacun d'eux ait des détails qui manquent à l'autre, ils placent tous les deux ces événements au même moment, et, dans l'ensemble, leurs récits sont trop concordants pour que l'on ne voie pas qu'il s'agit ici des mêmes faits diversement racontés. Nous ne verrions donc dans cette parenthèse de Dion : « mort sans enfants, il avait laissé son royaume aux Romains, » qu'une explication que l'historien avait cru devoir ajouter pour expliquer ce fait de la remise du royaume des Odryses aux Romains, explication que lui avait suggérée l'analogie d'autres cas semblables. Les fils devaient bien rarement manquer dans ces familles des chefs thraces, qui paraissent avoir pratiqué la polygamie ; ce qui est continuel au contraire dans cette histoire, ce sont des guerres de succession entre plusieurs fils qui se disputent le royaume. Nous croirions volontiers que Dion, manquant de détails sur cette occupation du territoire des Odryses et ne se souciant guère d'ailleurs d'en chercher, a légèrement altéré en les

interprétant des faits qu'Appien aurait présentés d'une manière plus exacte. Ce n'est pas parce qu'il n'avait point de fils, mais parce qu'il n'avait qu'un fils mineur, que Sadalas, au moment de périr, aurait légué son royaume aux Romains, ou plutôt, comme cela arriva plusieurs fois pour ces royaumes d'Orient, le leur aurait confié à titre de dépôt, en nommant le sénat tuteur de son fils en bas âge. L'arrivée de Polémocratia auprès de Brutus, avec son fils et son trésor, ne serait que l'accomplissement des dernières volontés de Sadalas, qui, en se voyant perdu, aurait ordonné à sa veuve d'invoquer la protection de ces suprêmes arbitres et de se livrer, avec l'enfant royal, entre leurs puissantes mains. La manière dont Brutus en use avec le trésor du défunt nous indique bien que Brutus se regarde, ainsi que l'indique Dion, comme héritier et légitime possesseur.

Si on n'a pas refusé de nous suivre jusqu'ici ; si l'on a consenti à admettre l'identité des événements racontés par Dion et de ceux que nous rapporte Appien ; si on admet avec nous que Dion, pour rendre son récit plus clair, a pu supposer, ce qu'aucun texte ne lui apprenait, que Sadalas aurait institué le peuple romain son héritier parce qu'il n'avait pas d'enfants, on ne sera pas embarrassé pour trouver le Cotys, fils de Sadalas et de Polémocratia, qui aurait régné en Thrace et aurait, pendant son règne, honoré ses parents en leur élevant

le monument dont nous devons à M. Tissot de connaître l'inscription. L'enfant qui fut amené par sa mère à Brutus, enfant en qui nous croyons pouvoir reconnaître le fils de Sadalas et de Polémocratia, était trop jeune pour pouvoir tout de suite être mis à la tête de tribus indociles et sauvages ; la protection que lui avait accordée Brutus ne dut d'ailleurs pas contribuer à lui gagner les bonnes grâces d'Antoine et d'Octave, vainqueurs à Philippe. Ce fut donc quelque autre chef, peut-être un membre de la même famille, qui fut mis à la tête des Odryses, dont le territoire, en dépit du testament mentionné par Dion, ne devait pas être encore de si tôt réuni à l'empire. Parmi les rois barbares qui, dans la guerre d'Actium, étaient venus apporter leur concours à Antoine, Plutarque nomme Sadalas, roi de Thrace (1). C'est ce Sadalas qui, dans les listes dressées par les savants dont nous avons cité plus haut les ouvrages, porte le nom de Sadalas III. Or, après Actium, ce chef fut certainement dépouillé par Octave ; celui-ci, Dion nous le dit de la manière la plus formelle, dépouilla tous les princes qui avaient soutenu la cause d'Antoine (2). Archelaüs de Cappadoce et Amyntas de Galatie, qui sut faire défection au bon moment, furent seuls épargnés (3).

(1) Plutarch., *Anton.*, 61.

(2) Dion, LI, 2.

(3) Il conviendrait d'ajouter à la liste de ceux que Dion cite seuls

Dion ni aucun autre historien ne nous parle du successeur de Sadalas III ; mais en 16 av. J.-C., Dion nous parle des opérations qu'entreprit en Thrace Marcellus Lollius pour soutenir contre une nouvelle invasion des Besses les héritiers légitimes du royaume des Odryses, les jeunes fils de Cotys, que ne suffit pas à défendre contre ces cruels ennemis leur oncle et tuteur Rhymetalkès (1). Un peu plus loin, Dion nous donne le nom d'un de ces fils de Cotys, Rhascuporis, qui fut tué par les Besses (2).

Le Cotys dont nous pouvons conclure de cette mention l'existence et le règne est celui que les modernes appellent Cotys IV (3). Après Actium, Octave, « enlevant, comme dit Dion, à tous les dynastes et à tous les rois les territoires et les villes qu'ils avaient reçus d'Antoine, » dut songer à cet enfant qui, demeuré dans la retraite au temps où les triumvirs, vainqueurs à Philippes, récompensaient ceux qui les avaient servis, avait grandi dans l'exil et pouvait passer pour un prétendant. Le souvenir de Brutus, au bout de douze ans, était

comme ayant su obtenir leur pardon et rentrer en grâce auprès d'Octave Hérode-le-Grand.

(1) Dion, LIV, 20.

(2) *Ibid.*, 34.

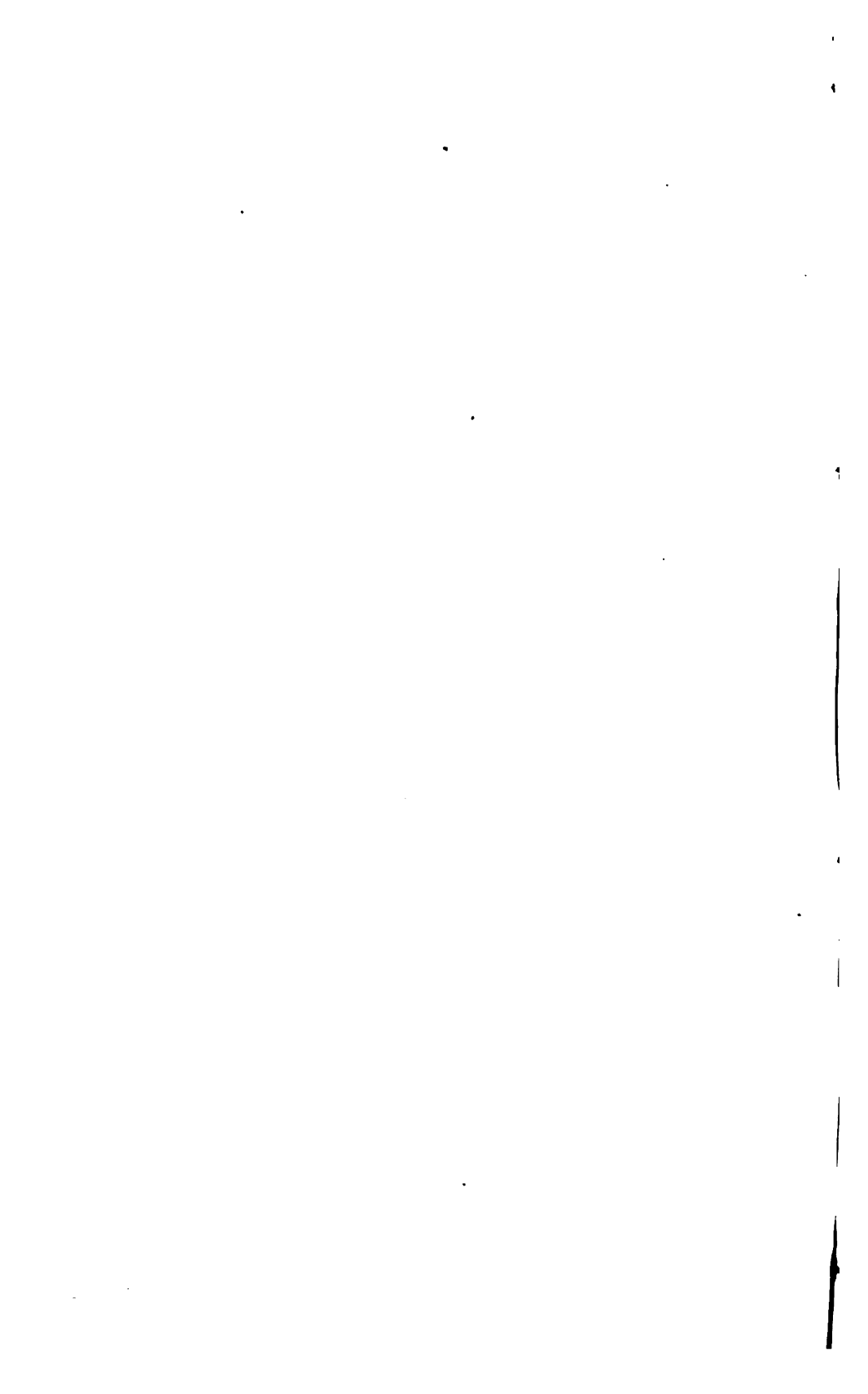
(3) Sur Cotys V, voir les renseignements réunis par M. E. Curtius, à propos d'inscriptions fort curieuses récemment découvertes à Cyzique. (*Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, janvier 1874.) Ce prince avait épousé Antonia Tryphæna, fille du roi Polémon et de la reine Pythodoris.

bien effacé. L'intervention de Brutus en faveur de l'enfant que ses parents avaient confié au peuple romain s'était bornée à donner à la mère quelques bonnes paroles et à battre monnaie avec son trésor. Il n'y aurait donc eu rien d'étonnant à ce qu'Octave, voulant mettre à la tête des plus civilisés et des plus vaillants d'entre les Thraces un homme à lui, eût fait porter son choix sur celui dont la place avait été prise depuis Philippes par la créature d'Antoine, sur un Cotys héritier direct de ce Saldalas qui avait obtenu son pardon du grand César, et qui était mort en invoquant l'appui des généraux romains.

Nous n'avons réussi, en étudiant la série de ces princes thraces, qu'à réunir des vraisemblances, qu'à grouper des probabilités; espérons que la découverte de nouveaux textes pourra fortifier et confirmer ces inductions. M. Albert Dumont, dans son exploration de la Thrace, ne paraît pas avoir retrouvé de textes ou de monuments figurés qui se rapportent à ces dynasties locales. Pourtant, dès cette époque, les statues de ces princes ne devaient pas être rares. L'inscription que nous venons de commenter semble avoir été gravée sur un piédestal; on dit à M. Tissot que cette pierre avait été trouvée, il y a vingt-cinq à trente ans, avec des fragments de sculptures, et une tête de femme ornée d'un diadème et d'un voile. Cette tête était sans doute celle de Polémocratia: il est plus que probable

qu'il y avait là, au-dessus de cette plinthe, deux statues assises ou debout qui représentaient le roi et la reine des Odryses. Qui sait si on ne retrouverait pas ce débris intéressant dans ce musée de Sainte-Irène qui est si mal connu, et qu'il importerait d'étudier et de décrire enfin en détail (1)? On assura à M. Tissot, dans le pays, que, lors de la découverte, cette tête avait été envoyée à Constantinople.

(1) M. Dumont a essayé d'en donner tout au moins un catalogue provisoire (voir *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XVIII, p. 237-263); mais ce travail a dû être fait à la hâte, et n'est accompagné d'aucune planche. D'ailleurs, il date déjà de plusieurs années (1868).



HISTOIRE



IX

DE LA DISPARITION

DE LA LANGUE GAULOISE EN GALATIE

(*Revue celtique*, tome I.)

LETTRE AU DIRECTEUR DE LA *REVUE CELTIQUE*

Mon cher directeur,

Vous avez bien voulu, après avoir lu mon étude *De Galatia provincia Romana*, signaler à mon attention un passage de Lucien qui semble contraire à la théorie que j'énonce sur la prompte disparition de la langue celtique en Asie-Mineure (1). Après avoir examiné le texte du *Pseudomantis* que vous m'aviez indiqué, après l'avoir rattaché à ce qui

(1) *De Galatia provincia Romana*, p. 87-90, 168-170. — *Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie, etc.*, p. 197.

précède et à ce qui suit, j'ai cru pouvoir en tirer une conclusion toute contraire à celle qu'il semble suggérer au premier abord ; j'y ai vu une confirmation précieuse de l'idée que je soutiens. Vous avez pensé que cette question méritait d'être discutée dans une revue dont les fondateurs se proposent, avant tout, de bannir la fantaisie du domaine des études celtiques et de ramener tous ceux qui les cultivent à l'observation des règles de la critique. Enfants perdus de la grande famille celtique, les Gaulois qui ont ravagé la Grèce et qui, jusqu'à Manlius Vulso, ont tenu tout l'Orient sous la terreur de leurs armes, ont fait, sur l'imagination des Grecs et des Romains, une trop vive et trop durable impression, ont trop contribué à augmenter le prestige et le renom de leur race pour que vous ne leur accordiez pas, ne fût-ce qu'une fois et en passant, quelque place dans ce recueil. N'est-il pas, en effet, destiné à réunir tous les renseignements épars que peuvent encore nous fournir l'histoire, la philologie et l'archéologie sur ces Celtes dont nous avons oublié la langue, nous Français qui sommes leurs héritiers les plus directs, mais dont nous possédons encore, à un si haut degré, les qualités et les défauts, dont le sang, si peu altéré et mélangé, coule encore aujourd'hui dans nos veines ?

Permettez-moi, pour être plus clair, de commencer par la fin. Ce que je me propose de dé-

montrer, c'est qu'il ne me paraît pas possible d'admettre, comme l'ont fait jusqu'à ces derniers temps la plupart des historiens, le fait que saint Jérôme, dans un passage bien souvent cité, est seul à nous attester, la persistance de la langue celtique en Asie-Mineure jusqu'au quatrième siècle de notre ère.

Voici le texte de saint Jérôme : (1) « Les Galates se servent de la langue grecque, qui est la langue commune de tout l'Orient ; mais de plus ils ont un idiome qui leur appartient en propre, et qui est à peu près le même que celui que parlent les Trévires ; il n'y a point d'ailleurs à s'étonner s'il a subi quelques altérations... »

Avant que nous n'abordions l'examen de l'histoire des Galates et de leur langue, une première observation nous vient à l'esprit : cette persistance de la langue galate serait un fait bien extraordinaire, et qui s'accorderait mal avec d'autres faits que nous offre la même région. On peut, en pareille circonstance, invoquer l'analogie ; or, elle est ici tout à fait contraire à la thèse de ceux qui ont admis le témoignage de saint Jérôme. Nous apprenons en effet par Strabon que, de son temps, il

(1) *Prol. Comment. II in epist. ad Galatas* (p. 430) : « Unum est quod inferimus, et promissum in exordio reddidimus, Galatas, excepto sermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eandem pene habere quam Treviros, nec referre, si aliqua exinde corruerint, cum et Afri Phœnicum linguam nonnulla ex parte mutaverint, et ipsa Latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore. »

n'y avait plus en Lydie trace de la langue lydienne (1). Le phrygien, à ce qu'il semble, avait aussi disparu pendant le temps qui sépare l'expédition d'Alexandre du commencement de notre ère, car il n'en est plus jamais question à l'époque romaine. C'était pourtant là des langues parlées par le bas peuple des villes et des campagnes ; la conquête macédonienne et l'introduction, dans toute l'Asie-Mineure, des idées et de la civilisation hellénique n'ont pas dû faire pénétrer beaucoup d'éléments nouveaux dans ce fond persistant de population indigène, ni en changer d'une manière sensible le caractère et les habitudes. On sait, par des exemples comme ceux que pourrait fournir la durée du breton en France et des dialectes dans les îles Britanniques, combien certains idiomes, parlés surtout par le paysan, peuvent se maintenir longtemps à côté d'une autre langue que la conquête a apportée dans une contrée et qui y devient la langue de l'administration et de la bourgeoisie urbaine. Pourtant telle avait été la force expansive et la vertu du grec qu'il avait, vers le premier siècle de notre ère, partout supplanté les anciens dialectes indigènes. Dans de telles conditions, est-il croyable que l'idiome celtique soit resté en usage pendant trois siècles encore ? Cet idiome n'était pas, comme le lydien ou le phrygien, la langue de toute une po-

(2) Strabon, XIII, 4, 17.

pulation rurale, attachée à la glèbe, et par là même obstinée dans ses usages et lente à se modifier : il était parlé par une bande de conquérants ; après avoir pris pied sur le sol de l'Asie, ces hardis aventuriers passèrent près de deux siècles à parcourir en tous sens l'Orient hellénisé, à se mettre, par petits groupes, au service de tous les princes macédoniens, de Pella à Antioche et Alexandrie. Beaucoup d'entre eux, dans les vicissitudes par lesquelles ils avaient passé avant de franchir l'Hellespont, dans les désastres par lesquels se termina l'invasion de la Grèce, dans les fatigues de ces longues routes, avaient dû perdre les femmes qui avaient quitté la Gaule avec eux : ils les remplacèrent par ces belles Grecques que leur livra le pillage des villes de l'Asie-Mineure et de la Syrie : un sang mêlé dut couler dans les veines de la plupart de ces guerriers dès la seconde ou la troisième génération qui naquit sur le sol de leur nouvelle patrie. Quand, après le premier élan de leurs courses et de ces pointes hardies qu'ils avaient poussées en tous sens, ils s'établirent dans la Phrygie orientale et dans les cantons occidentaux de la Cappadoce, dans le pays qui, depuis lors, prit le nom de Gallo-Grèce ou de Galatie, ils y formèrent une sorte d'aristocratie militaire groupée autour de chefs dont chacun avait son château fortifié où il était entouré de compagnons d'aventure et d'hommes dévoués à sa fortune ; il y gardait aussi

son butin. Je me représente la vie d'un chef Galate du temps de Bogodiatoros ou de Dejotaros comme celle d'un *déré-bey* turc ou albanais, il y a cinquante ans, en Roumélie ou en Anatolie, comme celle que mènent aujourd'hui, dans le Kurdistan, tous ces petits tyrans auxquels la Porte n'a encore imposé qu'une obéissance purement nominale. Les anciens habitants cultivaient sans doute pour les maîtres nouveaux, à titre de métayers, une partie du sol ; c'était pour eux aussi que des pâtres esclaves conduisaient l'été de vastes troupeaux sur les pentes vertes et boisées, sur les hautes pelouses de l'Olympe, et que, pendant l'hiver, ils les poussaient à travers le steppe herbeux qui s'étend d'Ancyre à Iconium. Dans leurs rapports avec les princes au service desquels ils se louaient, avec les officiers et soldats des armées où ils entraient comme mercenaires, avec la population des pays où les portaient les hasards de la guerre, avec les esclaves qu'ils ramenaient et les captives dont beaucoup d'entre eux faisaient leurs femmes. avec leurs colons et leurs bergers, c'était le grec, toujours le grec, qu'il leur fallait employer ; tous durent donc savoir bientôt, quitte à le parler avec plus ou moins d'accent et avec beaucoup de solécismes, le grec assez corrompu qui était alors la langue courante de tout l'Orient jusque chez les Parthes. La langue celtique dut se conserver, pendant un siècle ou deux, comme un souvenir de l'ancienne patrie,

comme un signe de race et de noblesse, comme un moyen commode de se reconnaître entre Gaulois, et de pouvoir s'entendre et se concerter au milieu même d'étrangers, dans une cour, dans une embuscade (1), sur un champ de bataille.

Ce qui montre avec quelle facilité les Gaulois d'Asie-Mineure se laissèrent pénétrer par l'hellénisme comme ceux de la Gaule propre, après César, par la civilisation romaine, c'est l'empressement avec lequel, dès le siècle qui suivit la conquête, ils s'associèrent aux cultes moitié grecs, moitié asiatiques de l'Asie-Mineure, et s'emparèrent de grandes-prêtrises comme celles de Pessinunte et de Comana (2). Leurs princes, dès qu'ils frappent des médailles, n'ont que des légendes et des types grecs. Quoiqu'on en ait dit d'après des informations inexacts, on n'a retrouvé dans toute l'étendue du territoire jadis occupé par les Galates, non seulement aucune inscription celtique, mais même aucun monument public ou privé, aucune construction qui eût à aucun titre un caractère original, et qui rappelât la lointaine patrie occidentale. Jusqu'au temps de l'occupation romaine, le caractère national et un certain fonds d'idées religieuses propres aux Gaulois se trahit encore à

(1) Voir le récit que font de la vengeance tirée par Ghiomara du centurion romain qui l'avait deshonorée Polybe (XII, 21) et Tite-Live (XXXVIII, 24.)

(2) *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 185, 193.

certaines signes : différentes anecdotes, comme la vengeance de la femme d'Ortiagon et celle de Camma, comme le dévouement des deux fils d'Adiatorix, nous montrent que nous sommes toujours en présence des fils d'une race qui avait étonné les anciens par sa noble hardiesse et son tranquille mépris de la mort (1). De nombreux actes de cruauté et de violence nous attestent en même temps que chez ces guerriers, déjà civilisés en apparence, il restait encore beaucoup du barbare. De plus, de nombreux noms propres, de formation toute celtique, nous témoignent que si l'idiome celtique allait peut-être, dès le temps des guerres de Mithridate, tombant en désuétude, il n'y avait point encore de parti pris chez les chefs de renoncer à leur nationalité, de faire oublier ce qui rappelait leur origine étrangère.

Là, comme ailleurs dans les provinces orientales, ce fut la conquête romaine qui acheva l'œuvre commencée par l'influence pénétrante de l'hellénisme. En 25 avant Jésus-Christ, après la mort d'Amyntas, Auguste annexait la Galatie à l'empire ; il en formait une vaste province qui comprenait, comme nous l'avons démontré ailleurs, non seulement le territoire des Tolistoboiens, des Tectosages et des Trocmes, mais tous les territoires qui avaient été, dans les dernières années, réunis

(1) *Exploration archéologique*, p. 192, 193.

sous la main du successeur de Déjotare, Amyntas (1). Cette incorporation de la Galatie s'accomplit, à ce qu'il semble, sans la moindre résistance des populations, à qui l'administration juste et sensée d'un gouverneur romain, *legatus imperatoris pro præ-tore*, assurait des biens depuis longtemps perdus, la liberté des routes et du commerce, la paix publique. Sous cette autorité, grâce à ce repos, des villes nouvelles naissent en Galatie; celles qui existaient déjà développent leur richesse et leur population; Ancyre et Tavium, les capitales des Tectosages et des Trocmes, cherchent à rivaliser avec cette cité de Pessinunte autour de laquelle s'étaient groupés les Tolistoboiens. Ancyre et Tavium, qui n'étaient jusque-là que des marchés et des forts de refuge, se donnent alors ce qui, dans les idées grecques, constituait proprement une ville, la distinguait des bourgades rurales : elles s'ornent de somptueux édifices destinés au culte des dieux et aux assemblées des hommes; elles se construisent des temples, des forums, des cirques, des théâtres. Attirés par l'éclat des cérémonies religieuses et des jeux publics, par les écoles qui se fondent, par les gymnases, les bains, par tous les agréments de la vie urbaine telle qu'on la pratiquait dans les villes

(1) Sur l'étendue du territoire soumis au gouverneur de la Galatie et sur les différentes provinces qu'il réunit sous sa main, voir le chap. II de notre étude *De Galatia provincia et l'Exploration archéologique*, p. 194-196.

anciennement policées de la province d'Asie, les chefs galates quittent peu à peu leurs châteaux, au moins pendant une partie de l'année ; ils s'accoutument à résider dans les cités, à y remplir les fonctions municipales, à s'associer ainsi aux travaux administratifs du gouverneur romain ; par les charges provinciales, ils s'acheminent à la bourgeoisie romaine et aux honneurs romains. Ainsi entraînés dans le grand courant de la civilisation gréco-romaine, n'ayant plus l'occasion de faire la guerre que sous les drapeaux romains, désormais rattachés par un lien étroit aux villes qui sont autant de foyers d'hellénisme, les Galates achèvent de désapprendre leur langue qui ne leur est plus d'aucun usage ; le souvenir s'en efface avec celui des temps d'anarchie militaire et d'aventures dont l'ère est désormais close sans retour. Ce qui le prouve, c'est que les noms propres celtiques disparaissent pendant le premier demi-siècle de l'occupation romaine, et l'on sait, par plus d'un exemple analogue, que les noms propres survivent en général aux noms communs, qu'ils restent, pendant plus ou moins longtemps, comme le dernier vestige d'une langue sortie de l'usage.

Grâce à une précieuse inscription, celle qui est gravée sur la face de l'ante de gauche du célèbre temple de Rome et d'Auguste, nous pouvons déterminer avec assez d'exactitude le moment où les

Galates quittent leurs noms celtiques pour des noms grecs ou romains (1).

Nous n'avons pas besoin de remonter au temps de l'invasion et des premières luttes soutenues par les Galates contre les Attalides, les Séleucides, les Romains : tous les noms de chefs galates qui nous sont alors transmis par les auteurs sont purement celtiques. Au premier siècle encore avant notre ère, du temps des guerres de Mithidrate, tous les tétrarques gaulois qu'Appien, Plutarque et autres historiens mentionnent comme mêlés aux troubles de l'Asie ont encore des noms celtiques ; au temps des guerres civiles de Pharsale, de Philippe et d'Actium, plusieurs ont déjà des noms grecs ou macédoniens, comme cet Amyntas, le dernier roi de Galatie, et son fils Pylæménès, dont on ne peut guère révoquer en doute l'origine gauloise. Parmi ces princes et seigneurs galates qui s'inscrivent sur le temple de Rome et d'Auguste, comme ayant concouru par leurs libéralités à la splendeur des fêtes célébrées en l'honneur de l'Empereur, la plupart ont déjà des noms tout grecs ou romains. Dans les nombreuses inscriptions de la fin du premier siècle ainsi que du second et du troisième siècle de notre ère, que nous a laissées Ancyre, à peine rencontre-t-on, au milieu de centaines de noms propres, un nom de femme auquel on puisse, faute d'en trouver

(1) *C. inscr. Graec.*, 4039.

une explication dans le grec, supposer une origine celtique (1). Ceux mêmes qui, dans des inscriptions composées en leur honneur, sont signalés comme descendants des anciens rois et tétrarques (βασιλέων καὶ τετραρχῶν ἀπόγονοι) n'ont plus que des prénoms, des noms, des surnoms romains (2).

On peut même apporter, à ce qu'il me semble, dans cette recherche plus de précision, et déterminer, à quelques années près, le moment où les noms gaulois cessent d'être en usage et tombent en désuétude. D'après l'avis de M. Franz (3), auquel se sont rangés tous ceux qui se sont occupés de la question, l'inscription de l'ante nous aurait conservé le souvenir de cinq célébrations des jeux quinquennaux fondés à propos de l'inauguration du temple de Rome et d'Auguste. Nous croyons, avec M. Mommsen (4), que cet édifice n'a guère dû être dédié qu'après Auguste, tout au commencement du règne de Tibère, et nous admettons que les cinq célébrations des jeux qui nous sont ici rappelées se distribuent dans une période de vingt ans qui irait de l'année 15 à l'année 35 de notre ère. Dans

(1) Il s'agit du nom de *Caracylaea*, femme de Julius Severus, qui fut consul en 155 de notre ère. L'inscription qui la mentionne (*C. I. Gr.* 4030), lui donne le titre d'ἀπόγονος βασιλέων. Voir sur ce nom Diefenbach, *Celtica*, II, première partie, p. 254.

(2) On trouve ce titre d'honneur accordé à Ti. Severus (*C. I. Gr.* 4033) et à Ti. Clandius Gentilianus (*ibid.*, 4058).

(3) *C. I. Gr.* dans le commentaire du n° 4039.

(4) *Res Gestae Divi Augusti, ex monumento Ancyrano et Apolloniensi* (Berlin, Weidmann, 1865, gr. in-8), p. VI.

l'inscription gravée après la seconde célébration, c'est-à-dire dans la première partie du règne de Tibère, nous rencontrons encore des noms gaulois ; c'est Albiorix fils d'Ateporix (1) ; c'est Amyntas fils de Gæsatodiasès (2). Après les troisièmes, quatrièmes et cinquièmes jeux, tous les noms de nobles galates qui nous sont cités ont une physionomie toute grecque ou romaine ; aucun n'a rien de celtique : c'est Métrodore fils de Menemachos, Musanos fils d'Arctinos, Seleucos fils de Philodamos, Julius Ponticus, Aristoclès, Q. Gallius Pulcher, Philonide fils de Philon, Akylas. Sans doute nous n'avons là les listes que de cinq célébrations des jeux, et une partie des noms a péri ; il serait donc téméraire d'appuyer toute une théorie historique sur ce seul fondement ; mais le témoignage des autres inscriptions postérieures, dont les noms celtiques sont tout à fait absents, nous indique que nous ne faisons pas fausse route ; ce n'est point par un pur effet du hasard, nous sommes du moins autorisés à le supposer, que les trois dernières listes ne contiennent plus de noms gaulois, tandis qu'on en voit encore dans la seconde. Le changement qui s'accomplissait alors nous est révélé, si nous ne nous trompons, par une mention que nous fournit la seconde liste : on y voit le père, Gæsatodiasès, porter encore un nom celtique, tandis que

(1) L. 24, 33.

(2) L. 26.

le fils de ce tétrarque n'a plus qu'un nom tout grec, Amyntas.

Une révolution analogue s'accomplissait d'ailleurs, vers la même époque, au delà des mers, dans la grande Gaule d'où étaient issues les tribus celtiques établies en Asie-Mineure. Sous Auguste et Tibère, la Gaule, des Cévennes à la mer du Nord et au Rhin, se latinisait aussi rapidement que s'hellénisait ici la Gaule asiatique. Pour ce qui est de cette prompte transformation à laquelle nous devons tant de monuments aujourd'hui encore subsistants sur notre sol, les témoignages abondent ; nous ne rappellerons ici qu'un texte épigraphique commenté, il y a quelques années, par M. Léon Renier avec sa sagacité ordinaire. Nous y observons un phénomène analogue à celui que nous venons de signaler dans l'inscription du temple de Rome et d'Auguste. Il s'agit d'une inscription de Genabum, que M. Renier attribue au milieu du premier siècle de notre ère (1). De même qu'à Ancyre le fils de Gæsatodias tès s'appelle Amyntas, à Genabum le père a un nom des plus gaulois, Atepomarus, tandis que le fils, L. Cornelius Magnus, déguise sa nationalité sous un nom tout romain. Ainsi, par une curieuse coïncidence, la vieille langue des ancêtres et les noms qui en perpétuaient le souvenir auraient disparu en même temps dans la

(1) *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XI, p. 408-421.

grande Gaule européenne et dans la petite Gaule asiatique ; le chêne antique et puissant, la bouture qui en avait été détachée et qui avait pris racine dans cette terre lointaine et y avait poussé de verts rameaux, perdirent en même temps leur feuillage.

Ce qui dut achever de faire oublier l'idiome celtique, s'il en restait encore quelques vestiges à la fin du siècle dans quelques cantons plus isolés que d'autres et plus éloignés des villes, ce furent les grands travaux de voirie qui s'exécutèrent, vers la fin du premier siècle, sous l'impulsion des gouverneurs de Galatie, dans toute la partie orientale de l'Asie-Mineure, dans toutes les provinces qui s'étendent entre l'Euphrate et le Sangarius, entre les sommets du Taurus et les rivages de l'Euxin. Par l'exécution de ces voies, sur lesquelles j'ai insisté ailleurs (1), les voyages durent devenir bien plus aisés, le commerce dut augmenter singulièrement dans toute cette région, et par là même les hommes, de plus en plus mêlés les uns aux autres, furent amenés à se servir de plus en plus du grec comme de la seule langue qui fût usitée dans toute cette région. Beaucoup de négociants italiens s'étaient aussi sans doute établis dans les villes de cette contrée et particulièrement à Ancyre, ville opulente et très-peuplée, capitale d'une province des plus vastes, ou plutôt de tout un faisceau de provinces ; la suite

(1) *De Galatia provincia*, p. 101-105.

du gouverneur était nombreuse, ses bureaux renfermaient beaucoup d'employés. La connaissance du latin paraît donc être devenue assez générale à Ancyre, d'après le grand nombre d'inscriptions latines qui s'y sont retrouvées ; il n'est pas, à ma connaissance, une ville de l'Orient qui en ait fourni un pareil chiffre. Ces deux grandes langues suffisaient à tous les besoins ; c'était assez pour qu'elles enseignassent à se passer de dialectes particuliers et locaux, pour qu'elles les fissent désapprendre et oublier.

J'arrive au texte de Lucien que vous m'avez indiqué, texte où M. Diefenbach a cru voir la preuve qu'au second siècle la langue celtique était encore parlée en Galatie (1). En m'y renvoyant, vous m'avez fait lire un très-piquant ouvrage, l'*Alexandre* ou le *Pseudomantis*, portrait peint d'après nature, spirituelle étude de charlatan par un homme tout à fait « déniaisé et guéri du sot, » comme disait Gabriel Naudé. Si vous aviez pris vous-même ce plaisir, le passage de Lucien ne vous aurait plus paru embarrassant pour la théorie que j'ai essayé de soutenir contre saint Jérôme lui-même.

L'*Alexandre* que Lucien persiffle et dont il démasque les ruses, d'un bout à l'autre de cet amusant récit, était établi à Abonoteichos, petite ville de Paphlagonie ; la Paphlagonie est, comme vous le

(1) *Origines Europææ, die alten Völker Europas mit Sippen und Nachbarn*, in-8, 1861, Franckfurt, p. 158.

savez, une province d'Asie-Mineure, limitrophe de la Galatie. Comme je l'ai montré, certains districts autrefois appartenant aux dynastes paphlagoniens, ceux qui étaient situés au sud de l'Olympe, avaient été annexés à la Galatie (1); mais la ville d'Abonoteichos, comme toute la Paphlagonie maritime, faisait partie de la province de Bithynie et de Pont (*Bithynia et Pontus, Bithynia Pontus*). C'était dans cette ville que l'on venait, de toutes parts, consulter Alexandre, comme on fait aujourd'hui les magnétiseurs, soit pour se guérir de maladies contre lesquelles échouait le savoir des médecins, soit pour apprendre quelque secret que l'on avait intérêt à pénétrer ou pour être instruit de l'avenir.

La forme la plus ordinaire de ces consultations, c'était un billet cacheté, des tablettes scellées qu'on remettait au devin; la question y était écrite. Au bout d'un jour ou deux, il vous donnait la réponse en même temps qu'il vous rendait les tablettes, dont le sceau semblait intact. Les naïfs s'étonnaient qu'il eût ainsi pu répondre à une question qu'il était censé ne pas avoir pu lire, au moins avec les yeux du corps; on voyait là une preuve de sa science surnaturelle. Mais Lucien, qui avait étudié de près le prétendu sorcier, nous dévoile ses supercheries, qui n'exigeaient pas le quart de l'adresse dont ont besoin nos prestidigitateurs modernes.

(1) *De Galatia provincia*, p. 50.

Alexandre mettait à profit le temps que les tablettes passaient entre ses mains. Il avait toute sorte de moyens, — Lucien nous en indique quelques-uns — pour ouvrir les tablettes sans que le cachet semblât avoir subi la moindre atteinte ; il ne les restituait, intactes en apparence, qu'après avoir pu prendre tout à son aise copie de leur contenu. De tous les crédules et superstitieux qui le consultaient, aucun ne se doutait du tour.

Il n'y avait, continue Lucien, qu'un cas où la chose présentât quelque difficulté : c'était lorsqu'on remettait au prétendu devin des tablettes sur lesquelles la question était écrite dans une langue barbare. Alexandre ouvrait bien les tablettes ; ce n'était pas là ce qui l'embarrassait ; mais il ne s'en trouvait point beaucoup plus avancé ; il fallait ensuite déchiffrer et comprendre ces mots étranges. Renoncer à répondre, ç'aurait été compromettre sa réputation, se discréditer aux yeux de la foule ; il n'y songeait donc pas ; il se bornait à prendre du temps. Sous un prétexte quelconque, il différait sa réponse jusqu'au moment où il pourrait mettre la main sur quelque voyageur, sur quelque étranger qui sût la langue dont s'était servi son client. La chose finissait par se rencontrer, et alors, après s'être fait traduire la question, il y répondait en grec, mais parfois, par coquetterie, il mêlait dans sa réponse des mots empruntés à la langue dans laquelle était rédigée la demande. C'est ainsi que

Lucien nous cite sa réponse à un Scythe, réponse où se rencontrent quelques mots inintelligibles pour nous et qui sont ou qui voulaient être du scythe.

C'est dans ce passage que se trouvent les quelques lignes sur lesquelles, d'après M. Diefenbach, vous avez appelé mon attention ; je les traduis et je les cite (1) : « Il rendit souvent aussi des réponses à des barbares... Si quelqu'un d'entre eux l'interrogeait dans son idiome national, soit en langue syrienne, soit en langue celtique, Alexandre ne rencontrait pas aisément dans le pays des compatriotes de ceux qui lui avaient remis ces demandes : il s'écoulait alors un assez long temps entre la remise des tablettes et la réponse de l'oracle. Il lui fallait tout cet intervalle pour résoudre tout à loisir l'énigme et trouver des gens qui pussent lui traduire chaque demande. »

Nous n'avons pas à chercher ici dans quel dialecte sémitique et avec quel alphabet devaient être rédigées les questions posées à Alexandre en langue syrienne, Συριστί ; mais quant à Κελτιστί, en langue celtique, cela ne peut désigner, selon moi, que la langue celtique telle qu'on la parlait bien loin du

(1) § 51 : Ἀλλὰ καὶ βαρβάρους πολλὰκις ἔχρησεν εἴ τις τῆ πατρίῳ ἔροιτο φωνῇ Συριστί ἢ Κελτιστί, οὐ ραδίως ἔξευρίσκων τινὰς ἐπιδημοῦντας ὁμοθενεῖς τοῖς δασκασίαι· διὰ τοῦτο καὶ πολὺς ὁ ἐν μέσῳ χρόνος ἢ τῆς τε δόσεως τῶν βιβλίων καὶ τῆς χρησιμώδους, ὡς ἐν τοσούτῳ κατὰ σχολὴν λλοῖντό τε οἱ χρησιμοὶ ἀσφαλῶς, καὶ εὐρίσκοντο οἱ ἐρμηνεύσαι δυνάμενοι ἑαυτοῖς....

séjour habituel de notre sorcier, en Occident, sur les rivages de l'Atlantique, en Gaule et en Bretagne. J'affirme que si M. Diefenbach, au lieu de citer le passage, comme il l'a sans doute fait, d'après quelque autre ouvrage qu'il avait détaché du contexte, avait lu tout le traité, il serait arrivé à cette même conclusion. Voici mes raisons.

Trois ou quatre fois, dans le cours de cette biographie, il est question de la contrée que nous appelons aujourd'hui la Galatie et de ses habitants. Aux chapitres 9, 18 et 30, il est dit que l'on vient sans cesse, de Galatie, consulter Alexandre; la Galatie est citée, avec la Bithynie et la Thrace, parmi les pays qui lui envoient le plus de dupes. Au chapitre 44, Lucien parle d'une accusation qui fut portée, d'après des indices fournis par Alexandre, devant le gouverneur de Galatie. Partout dans ces passages, c'est des mots *Γαλατία* et *Γαλάται* que se sert Lucien. L'emploi de *Κελτισί*, au § 51, n'avertit-il pas tout d'abord qu'il s'agit ici d'autre chose, d'une langue parlée par des gens que Lucien aurait appelés *Κέλται* ?

Ajoutez à cela que Lucien n'en arrive à parler de ces réponses faites à ceux qu'il appelle *des Barbares* qu'après avoir mentionné, au chapitre 31, ceux qui viennent de l'Italie même pour consulter Alexandre. Il semble qu'il suive là un certain ordre qui s'est présenté de lui-même à son esprit. D'abord figurent les gens de la Paphlagonie et des provinces

voisines, parmi lesquels sont comptés les Galates, qui frappent à chaque instant à la porte du devin ; puis les Italiens, qui font tout exprès le voyage ; enfin des Barbares, parmi lesquels il place, à côté des Scythes, ceux qui parlent *Κελτιστί*. Y a-t-il apparence qu'il ait pu songer à ranger parmi les barbares, avec les Scythes, les habitants de Pessinunte, Ancyre et Tavium, villes qui, dans la seconde moitié du second siècle, ne différaient point par leur richesse, leur goût pour les arts et les lettres grecques, leurs habitudes civilisées, de Pruse, de Pergame, de Smyrne, de Cæsarée ou de Sinope ?

Il y a plus : ce passage, loin de confirmer l'assertion de saint Jérôme, me fournit une nouvelle raison de la révoquer en doute. Lucien nous montre Alexandre en rapport continuuel avec les Galates d'Asie-Mineure, habitants d'une province qui touche à la Paphlagonie ; or, il va de soi qu'un certain nombre de Galates devaient s'être établis dans les villes paphlagoniennes, que beaucoup d'entre eux devaient voyager sans cesse dans la Paphlagonie pour leurs affaires, devaient la traverser pour gagner les ports de la côte. En même temps, Lucien nous cite ceux qui « posent la question en langue celtique » parmi les indiscrets qui embarrassent fort le charlatan et qui le forcent à prendre de longs délais, à retarder sa réponse jusqu'à ce qu'il ait enfin rencontré en Paphlagonie, ce qui ne

s'y présentait pas aisément, quelqu'un qui sût cette langue barbare. Je vous le demande, si l'on eût encore parlé celtique de Tavium à Pessinunte, Alexandre n'aurait-il pas pu, au bout de quelques heures, s'être fait traduire la demande par quelque marchand galate du *bazar* ?

Il ne peut donc être question ici de Galates de l'Asie-Mineure posant leurs questions en celtique; tous en effet savaient le grec, et l'extrême difficulté que rencontrait Alexandre à se faire traduire, dans une ville de Paphlagonie, une question écrite en langue celtique, démontre qu'au second siècle les Galates ne comprenaient plus un mot de leur vieille langue. Si l'usage s'en était conservé quelque part, une question posée par un de ces Celtes occidentaux que Lucien appelait Κελται, et qu'il comptait parmi les barbares, aurait tout d'abord trouvé ici un interprète.

On se rejetera sur la différence des dialectes; mais d'après ce que l'on sait des rapports étroits qui unissent entre eux tous les idiomes de la famille celtique, cette différence aurait-elle pu être si marquée que quelques lignes écrites par un Aquitain, un Belge ou un Breton fussent inintelligibles pour un celte de l'Asie-Mineure tant que s'était conservé, dans cette lointaine colonie, l'idiome apporté de l'Occident? D'ailleurs, l'assertion de saint Jérôme qu'acceptent, comme fondée sur les faits, les partisans de la théorie que je combats, est

que, de son temps, les Galates d'Asie-Mineure parlent une langue qui ne diffère que par quelques légères altérations de celle qui est en usage chez les Trévires. Deux siècles plus tôt, personne ne le nierait, ces différences auraient dû être encore moins sensibles ; le rapport entre l'idiome des Trévires et celui des Galates aurait été encore plus étroit.

Vous admettez donc, je l'espère, avec moi, que ceux qui posaient en langue celtique au devin paphlagonien ces questions qui lui donnaient tant d'embarras ne pouvaient être que des Occidentaux, des marchands ou des légionnaires que les exigences de leur commerce ou du service militaire avaient conduits, de la Gaule ou de la Bretagne où ils étaient nés, sur les côtes de l'Euxin. La difficulté avec laquelle on trouve un interprète pour leurs élucubrations prouve qu'il ne se parle plus alors, en Asie-Mineure, de dialecte qui soit frère de celui que ces étrangers apportent de la vieille patrie celtique.

M. Diefenbach indique encore, parmi les textes qui peuvent contenir des mots appartenant à un dialecte celtique parlé, vers la fin de l'empire, en Asie-Mineure, les passages des auteurs ecclésiastiques relatifs à des hérétiques du quatrième siècle, qui auraient été très-nombreux, vers le quatrième siècle, à Ancyre et dans les environs (1). Ces hé-

(1) *Die alten Völker Europas*, Lexique, n° 310 (p. 426).

rétiques nous sont cités sous les noms de *Tascodrougilaë*, *Ascodrogilaë*, *Ascodrougoi* et autres variétés du même mot. La première partie du nom nous est donnée dans les manuscrits, tantôt sous la forme *Tasco*, tantôt sous la forme *Asco*, ce qui constitue un premier embarras. De plus, parmi les auteurs anciens qui nous ont transmis ce nom, les uns disent qu'il appartiendrait à la langue des Galates, les autres l'attribuent à celle des Phrygiens. Quant aux philologues modernes qui ont cherché à expliquer par ce que l'on sait du celtique ces deux mots *tasco* ou *asco* et *drouggo*, ils ne sont arrivés jusqu'ici qu'à des conjectures très-hasardées et dépourvues de toute valeur scientifique. Jusqu'à nouvel ordre, nous avons autant de raisons de croire à l'origine phrygienne qu'à l'origine celtique du nom porté par ces hérétiques. Sans doute, et nous l'avons marqué plus haut, le phrygien comme le lydien n'existait plus, après la conquête romaine, à l'état de langue indépendante ; mais dans le grec vulgaire de ces contrées, parlé par des gens dont l'immense majorité n'avait pas dans les veines une seule goutte de sang grec, il avait dû rester un assez grand nombre de mots empruntés aux anciens idiomes qui se parlaient dans le pays avant l'invasion et le triomphe de l'hellénisme. On trouve dans les inscriptions funéraires de l'Asie-Mineure, du temps de l'Empire, bien des noms propres qui ne se résolvent pas en éléments tirés du grec.

Nous avons commencé par saint Jérôme, revenons à lui, au terme de cette discussion. Comment nous expliquerons-nous qu'il ait affirmé d'une manière si positive un fait que nous avons prouvé être contraire à toutes les vraisemblances ? Cela étonne d'autant plus, que d'après une phrase voisine de celle que nous discutons, il semble avoir été à Ancyre (1). Mais ce n'est pas à Ancyre, cette grande ville toute grecque que Libanius et Themistius représentent, vers cette même époque, comme une sorte d'Athènes orientale (2), ce n'est pas à Ancyre qu'il a entendu parler ce qui, de toute manière, n'aurait plus été qu'un patois tout au plus conservé dans les campagnes reculées. Pour qui, là encore, ne se contente pas du passage cité partout, mais va le chercher dans saint Jérôme lui-même, l'explication se présente aussitôt, très-simple et très-vraisemblable. Tout ce préambule du second livre de son *Commentaire à l'épître aux Galates* forme une sorte d'introduction où il a capricieusement réuni des renseignements historiques confus et des étymologies puérides. Il y dit lui-même, vers le début, au moment de citer Varon : « Pour

(1) P. 429 : « Scit mecum qui vidit Ancyram metropolim Galatiae civitatem, quot nunc usque schismatibus dilacerata sit, quot dogmatum varietatibus constuprata. »

(2) Liban, *Epist.* 61, 242, 640, 662, 668, 1333, 1105, 1322. Remarquez surtout le curieux portrait que Themistius fait des Galates dans son discours XXIII, intitulé : Σοφιστής (p. 299, éd. Hardouin); il donne une très-haute idée de leur culture et de leur mouvement d'esprit.

l'avouer franchement, il y a déjà bien des années que nous avons cessé d'étudier ces matières » (1). Il va donc un peu au hasard, puisant dans les souvenirs, déjà vagues et brouillés, de ses lectures profanes d'autrefois, puisant aussi dans de nombreux commentateurs qui se sont avant lui occupés de cette *épître* et dont il a les ouvrages sous les yeux ; il cite entre autres cinq livres d'Origène. Est-ce à sa mémoire, est-ce à quelqu'un de ces commentateurs qu'il a emprunté l'assertion que nous combattons ? Je l'ignore, et il n'est pas probable que l'on arrive jamais à en retrouver la source. Selon moi, sa phrase contient un renseignement qui a dû être exact trois ou quatre siècles plus tôt, qui ne devient faux que par l'application qu'en fait saint Jérôme à son temps. C'est à quelque écrivain contemporain de Mithridate ou d'Auguste, à quelque historien grec ou à quelque auteur latin du dernier siècle de la république ou du premier de l'empire, que doit être empruntée cette observation qui avait alors sa vérité et son intérêt. Quelque grec voyageur comme Polybe, Posidonius ou Strabon, quelque officier romain intelligent et curieux comme Hirtius ou Lollius, put être frappé des rapports que présentaient le dialecte gaulois parlé chez les Trévires, les noms propres que portaient leurs chefs, et cet idiome qu'il entendait

(1) « Et, ut simpliciter fatear, multi jam anni sunt quod hæc legere desivimus. »

encore retentir, autour des tétrarques galates, d'un Ortiagon, d'un Déjotare, d'un Amyntas. Il constata cette ressemblance, et, de sa relation, le fait passa dans d'autres livres et fut répété bien des fois, sans que l'on songeât à se demander si les choses, depuis le temps où avait été faite cette remarque, n'avaient point changé. Les exemples d'erreurs analogues abondent dans l'histoire. Saint Jérôme n'a eu qu'un tort : c'est d'employer ici le présent au lieu de l'imparfait ; c'est d'appliquer à son temps, par irréflexion et par manque de critique, ce qui ne convenait qu'au premier siècle avant notre ère. Que lui importait d'ailleurs ? Son commentaire est une œuvre de théologie. Il jette en passant ce renseignement, sans s'arrêter à en vérifier l'exactitude ; qu'il soit vrai ou faux, pourvu que les chrétiens trouvent dans ce livre de quoi s'instruire du dogme et édifier leurs âmes, son but sera atteint.

J'espère, mon cher directeur, que cette discussion vous paraîtra concluante et que vos lecteurs partageront cette impression. La *Revue* se propose de déblayer le terrain des études celtiques, d'en débarrasser les abords d'une foule de préjugés et d'assertions hasardeuses qui reposent sur des erreurs de date, sur des attributions fausses et des enthousiasmes irréfléchis : il faut qu'ici, comme en toute recherche scientifique, l'imagination cède le pas à la critique. Tout étranger que je sois à la philo-

logie celtique, je serai heureux si, pour ma faible part, en tirant au clair cette question, j'ai pu dissiper une illusion, et vous donner une preuve de l'intérêt que je porte à votre entreprise et du succès européen que je lui souhaite. Je crois, et j'en ai donné les raisons, que l'idiome gaulois apporté en Asie-Mineure par les conquérants a dû y tomber en désuétude dans le courant du premier siècle de notre ère ; permettez-moi, en finissant, de vous signaler une question qu'il appartient à vous ou à l'un de vos collaborateurs spéciaux d'examiner et de résoudre. La seconde partie de l'assertion de saint Jérôme est-elle plus vraie que la première ? Parlait-on encore chez les Trévires, au quatrième siècle, un idiome celtique ?

Agréez, etc.

APPENDICE.

M. Granier de Cassagnac, dans sa réponse à un article de la *Revue critique* (1), oppose à nos vues sur la prompte disparition de la langue celtique en Asie-Mineure un texte de Pausanias qui, nous l'avouons, nous avait échappé. Voici ce texte (2) :

τὴν δὲ θάμνον ταύτην Ἴωνες μὲν καὶ τὸ ἄλλο Ἑλληνικὸν κόπκον, Γαλάται δὲ οἱ ὑπὲρ Φρυγίας φωνῇ τῇ ἐπιχωρίῳ σφίσιτι ὀνομάζουσιν ὕς. « La

(1) 1873, deuxième semestre, p. 73 et suivantes.

(2) Liv. x, ch. 36, § 1.

plaine d'Ambryssos », dit la traduction de Clavier, est toute couverte de vignes ; quant au territoire d'Ambryssos, il est planté en grande partie d'une espèce d'arbrisseau que les Ioniens et les autres Grecs nomment *coccus*, et que les Gaulois, établis au-dessus de la Phrygie, nomment ζ ; (Clavier traduit *houx*) dans la langue de leur pays ; ces plantations sont disposées comme de la vigne. » Suit la description de l'arbuste ; or, cette description, pleine d'erreurs et de fausses assimilations, convient à peu près au chêne au kermès (*quercus coccifera*), mais point du tout au houx (1). Clavier et M. Granier de Gassagnac sont donc mal fondés à reconnaître ici, dans le mot que Pausanias a transcrit ζ ,

(1) Voici cette description, d'après la traduction de Clavier :

« Cet arbrisseau est de même grandeur que l'épine blanche ; ses feuilles sont d'un vert plus foncé et sont plus tendres que celles du lentisque, à qui il est pareil pour tout le reste. Son fruit, semblable à celui de la morelle, est à peu près de la grosseur d'un pois chiche : ce fruit renferme un petit insecte ; si le fruit est arrivé à sa maturité et que cet insecte se trouve à l'air, il s'envole sur le champ, et il ressemble alors à un cousin. On cueille le fruit du *coccus* avant que l'insecte en soit sorti : le sang de ce dernier sert à la teinture des laines. »

Nous avons soumis le passage de Pausanias à notre collègue M. Van Tieghem, professeur de botanique à l'École normale. Voici quelques extraits de la lettre qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet :

« La plante citée par Pausanias n'est bien certainement ni le houx commun (*ilex aquifolium*), ni aucune autre espèce du genre *ilex*. Il faut y voir probablement le chêne au kermès (*quercus coccifera*), seul arbrisseau de la région méditerranéenne qui nourrisse un insecte tinctorial. La persistance des feuilles et les dents épineuses qui les bordent auraient pu, en effet, rappeler aux Galates le houx de leur pays d'origine ; c'est à cette double circonstance que l'yeuse, espèce voisine, doit sa dénomination spécifique (*quercus ilex*).

« D'ailleurs, la description de Pausanias paraît assez fantaisiste..... Sauf la taille de l'arbrisseau et la persistance de ses feuilles,

l'ancien nom celtique du houx. Le houx n'a jamais produit la cochenille, ni été appliqué à aucun usage tinctorial. De plus, comme l'ont montré M. Littré (1) et M. Brachet (2), pour tous ceux qui ont quelque notion des lois de l'étymologie française, le mot *houx* ne peut venir d'un monosyllabe comme *us*, mais suppose nécessairement un primitif disyllabique, tel que celui que nous offre l'ancien haut allemand *hûliz* (arbrisseau épineux), qui, dans l'anglais moderne, se présente encore sous la forme *holly*, et dans l'allemand actuel sous celle de *hülse*. Il faut donc renoncer à retrouver dans le français un mot que Pausanias nous donne comme en usage « dans le dialecte local des Gaulois établis au-dessus de la Phrygie ». Il faut y renoncer,

le chêne à kermès n'a rien de commun avec le lentisque, auquel il le compare. Son fruit est un gland et ressemble peu à celui de la *morelle* qui est une sorte de groseille; il ne nourrit pas d'insecte. Cependant, si l'on considère l'état des connaissances botaniques de l'époque, tout peut s'arranger. Ainsi, ce que l'auteur appelle le fruit n'est pas autre chose que le corps même de la femelle du kermès, renflé en boule avant la ponte, et qu'il faut récolter avant ce moment et même avant la fécondation. L'insecte ailé pareil au cousin, dont il est parlé, ne sort pas de ce faux fruit, mais paraît en effet en sortir. C'est le mâle. Né en d'autres points de la plante, il vient voltiger autour des femelles, se fixe sur l'une d'elles, et paraît s'en échapper après l'accouplement. C'est avant l'apparition des mâles qu'il faut récolter les femelles. Ainsi compris, tous ces détails sont exacts..... »

(1) *Dictionnaire*, au mot *Houx*.

(2) *Dictionnaire étymologique de la langue française*, p. 286. Nous transcrivons tout l'article de M. Brachet, plus développé que celui de M. Littré : *Houx*, anciennement *hous*, à l'origine *hols*, mot d'origine germanique (ancien haut-allemand *hûliz*, arbrisseau épineux). *Hûl(i)z* contracté en *hûlz* donne *hols* par le changement de *ul* en *ol* (voyez *agneau* et *annoncer*); *hols* donne *hous* par l'adoucissement de *ol* en *ou* (voy. *agneau*), puis *houx* par le changement de *s* eu *x* (voy. *deux*).

d'autant plus que dans aucun des dialectes néo-celtiques le houx ne porte un nom qui se rapproche le moins du monde de la forme fournie par Pausanias. Voici les renseignements que me donne à ce sujet M. Gaidoz : « Le nom de houx dans les dialectes néo-celtiques est le même que dans les langues germaniques, avec la correspondance ordinaire du *c* celtique pour le *h* germanique. — Breton, *kélen*. — Cornique, *kelin*, glose du latin *ulcia* dans un vocabulaire cornique du moyen âge. — Gallois, *celyn*. — Irlandais, *cuilenn*, et avec l'orthographe actuelle, en gaélique irlandais, *cuilenn*, en gaélique écossais *cuilionn*. — Tous ces mots correspondent, lettre pour lettre, à l'anglo-saxon *holen* « houx », qui, d'après Mœtzner (*Englische Grammatik*, I, 204), était employé pour désigner plusieurs arbrisseaux qui présentaient avec le houx quelque ressemblance d'aspect et de port. C'est de l'anglo-saxon *holen* que vient l'anglais *holly*. »

Rien ne nous empêche de croire qu'il s'agit d'un mot que les Galates auraient trouvé en usage dans cette région, et qu'ils auraient adopté en s'établissant dans le pays, bien plutôt que d'un mot qu'ils auraient apporté avec ceux de leur lointaine patrie. Nous savons, par les gloses d'Hésychius et d'autres lexicographes, quels termes variés fournissaient, pour un même objet, les différents dialectes parlés dans les différentes parties du monde grec ; or, cette

variété, déjà très-sensible dans les îles qui, comme la Crète, étaient toutes grecques depuis une antiquité très-reculée, devait être bien plus marquée encore là où, comme en Asie-Mineure, la langue hellénique avait succédé, sous les Macédoniens et les Romains, à des langues indigènes. Celles-ci n'avaient pas pu tomber en désuétude sans laisser certaines traces d'elles-mêmes sur les lèvres des gens du pays. Cette région centrale de l'Asie-Mineure a, de tout temps, produit de belles étoffes, des tapis renommés; la culture des plantes tinctoriales et particulièrement du chêne au kermès y était sans doute antérieure de bien des années, de bien des siècles peut-être, à l'invasion galate (1). Un arbre qui rendait autant de services que celui qui porte la cochenille devait avoir son nom, de toute antiquité, dans la langue du pays. Or, Hésychius et Suidas nous fournissent les mots ὑσγινον et ὕσγη, qu'ils expliquent, l'un par βάμμα τι, une teinture, l'autre par βολάνη, une plante, avec cette glose, ὑσγινοβαφῆς χιλίων, βεβαμμένος. Ces termes désignaient donc une matière tinctoriale, et, par les textes rassemblés au *Thesaurus* (éd. Didot, s. v, ὑσγινον), on peut voir que cette teinture était de couleur rouge ou violette. Sur la plante qui la donnait, les commentateurs modernes ne sont pas d'accord. Peu im-

(1) Pline l'Ancien cite (IX, 65) le *coccus* de la Galatie comme le meilleur, avec celui de la Lusitanie, comme celui qui a le plus de réputation.

porte, d'ailleurs; ce qu'il faut retenir, c'est qu'une plante nommée ὕσση fournissait une couleur que, dans un vers de l'Anthologie, nous trouvons rapprochée de celle que donne le κόκκος (ἴακ κόκκου βαφθέντα καὶ ὕσσηιο θέριστρα). Pausanias n'aurait-il pas cru que la ὕσση et le κόκκος, qui donnaient une teinte semblable, ne faisaient qu'un, que c'étaient des noms divers d'une même plante, usités l'un en Grèce, l'autre en Asie-Mineure? Pausanias n'aurait-il pas écrit ὕσση? Ce υς est chez lui un ἄπαξ λεγόμενον; il suffit qu'un premier copiste se soit trompé en cet endroit pour que l'erreur ait été toujours reproduite depuis lors. Nous ne sommes pas les premiers qui ayons cherché et cru retrouver là le mot ὕσση; on peut consulter à ce sujet la longue note de Siebelis, qui s'en tient d'ailleurs à la leçon υς des manuscrits, et la défend et l'explique d'une manière vraiment trop ingénieuse. « Addunt, écrit-il, Galatas Græcam vocem κόκκος auditam ex ipsorum lingua *coche*, suem, interpretatos *hous*, υς nominasse. »

Admettrions-nous, pour faire la partie belle à nos contradicteurs, que la syllabe *us* représente un mot celtique, rien ne nous prouverait encore que le renseignement fourni par Pausanias s'applique à son temps et non à une époque antérieure (1). Pau-

(1) Dans ce cas, ne fût-ce que par curiosité, on pourrait rapprocher du passage de Pausanias la glose suivante, que nous ont conservée les manuscrits de Dioscoride : χαμαιδάκη.... Ρωμαῖοι λαυρέλια, οἱ δὲ λακίλω, Γάλλοι οὔσουβίμ. La première syllabe d'οὔσουβίμ rappelle le monosyllabe que contiennent les manuscrits de Pausanias. Pour les

sanias, il est vrai, met le verbe au présent ; mais il ne semble pas qu'il ait visité l'Asie-Mineure (1), et il a pu très-bien emprunter à quelque récit de voyage plus ancien le fait qu'il signale ici du nom donné par les Galates à l'arbre qui porte la cochenille.

Des considérations qui précèdent, voici ce qui résulte, selon nous :

1° L'identité que l'on prétend établir entre le mot usité en Galatie pour désigner l'arbrisseau qui porte la cochenille, *ϰ*, et le mot français *houx* ne saurait se défendre d'après les principes de la vraie méthode étymologique ; les dialectes néo-celtiques ne nous fournissent d'ailleurs, pour le nom de houx, aucun mot que l'on puisse rapprocher de celui que nous lisons dans Pausanias.

2° Rien ne prouve donc que ce mot, quoique usité en Galatie, soit d'origine celtique ; la culture du chêne au kermès devait être, dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, bien plus ancienne que l'invasion galate, et cet arbrisseau devait y avoir, dans

explications de *us* et de *ousoubim* par les dialectes néo-celtiques, voir celles qu'a tentées M. Roger de Belloguet dans son *Glossaire gaulois*, p. 143 et 155 ; elles sont bien hasardées ; les rapprochements semblent bien arbitraires.

(1) Voir une note de Westermann à la notice de Reichardt sur Pausanias dans la *Realencyclopædie* de Pauly, t. V, p. 1258, note 3. — Les contrées que, d'après Westermann, Pausanias, en divers passages de son œuvre, dit lui-même avoir parcourues, seraient, outre la Grèce propre qu'il a décrite avec tant de soin, la Libye, l'Égypte, l'Arabie, l'Italie, la Sicile, la Sardaigne et la Corse.

le dialecte local, un nom qui remontait très-haut ;

3° Enfin, le mot fût-il celtique, nous ne savons point où Pausanias a pris le renseignement qu'il nous fournit, ni à quelle époque s'applique ce renseignement.

X

LA CAMPAGNE DE CÉSAR

CONTRE PHARNACE.

(Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1871.)

Au moment où la lutte de César et de Pompée occupait en Illyrie, puis en Thessalie, toutes les forces de Rome, et attirait sur Dyrrachium et sur Pharsale les yeux du monde entier, le fils du grand Mithridate, Pharnace, crut l'instant favorable pour ressaisir l'ancien royaume des rois de Pont, changé depuis l'an 62 en province romaine. On sait comment Pharnace avait trahi son père vaincu, comment il avait obtenu de Pompée, pour prix de sa trahison, le royaume du Bosphore ; mais ce lambeau de l'empire paternel ne suffisait plus à son ambition. Encouragé par les circonstances, il rêva de relever cette puissance qui avait un moment dominé toute l'Asie-Mineure et fait trembler Rome

jusqu'en Italie. Il commença donc par s'emparer, sans coup férir, de la Colchide, aujourd'hui le gouvernement russe de Koutaïs, puis il conquit le Pont proprement dit et une partie de l'Arménie et de la Cappadoce (1). Déjotarus, maître de la plus grande partie de la Galatie et roi de la petite Arménie, qui aurait peut-être pu arrêter Pharnace, était alors allé porter secours, avec toutes ses troupes, à Pompée, son bienfaiteur (2).

César, vainqueur à Pharsale, était déjà en Égypte quand lui parvint la nouvelle des victoires de Pharnace (3). Croyant qu'un de ses lieutenants suffirait pour avoir raison de ces insolents succès, il envoie l'ordre à Cneius Domitius Calvinus, qui commandait pour lui en Asie-Mineure, de repousser Pharnace et de rétablir l'ordre. Mais Domitius venait de s'affaiblir en envoyant à César, en Égypte, deux des trois légions dont il disposait. Avec celle qui lui restait, avec une autre légion levée à la hâte dans le pays, parmi les citoyens et les soldats romains qui s'y trouvaient, avec les troupes enfin de Déjotarus et d'Ariobarzane, Domitius entre dans le Pont, et marche droit à Pharnace, sans se laisser arrêter par ses trompeuses propositions de paix ; il le rencontre auprès de Nicopolis, et, mal soutenus par leurs auxiliaires, les Romains sont battus.

(1) Dion Cassius, *Histoire romaine*, t. XLII, ch. 45.

(2) Hirtius, *De bello Alexandr.*, 67.

(3) Dion Cassius, *Histoire romaine*, t. XLII, ch. 46.

Trop affaibli par cette défaite pour continuer à tenir la campagne, Domitius est obligé de se retirer et de laisser Pharnace achever la conquête du Pont et de la Bithynie. Maître déjà de Sinope, Pharnace s'empare d'Amisus (aujourd'hui *Samsoun*); pleine de citoyens romains, cette ville résista opiniâtrément et ne succomba qu'après un long siège. Le cruel traitement qu'infligea Pharnace à ses défenseurs jeta la terreur dans toute l'Asie. Rome, se demandait-on, allait-elle trouver en Pharnace un autre Mithridate? Il avait hérité de la cruauté de son père : en aurait-il aussi le génie? Où allaient s'arrêter ses conquêtes?

César, qui apprit en Égypte le désastre de son lieutenant, comprit qu'il fallait arrêter cette fortune menaçante. Pouvait-il laisser enlever à Rome une province qui lui avait été donnée par Pompée? La guerre d'Égypte était finie, et César eût bien voulu se rendre tout droit à Rome, où l'appelaient les fautes d'Antoine et les troubles de l'Italie; mais les affaires d'Asie-Mineure exigeaient une prompt solution, et le temps pressait. Une fois sa résolution prise, il l'exécuta avec sa rapidité ordinaire. Il se met en route, au printemps de 47, avec une seule légion de vétérans; il s'arrête quelques jours en Syrie pour organiser la province, de là se rend par mer en Cilicie, préside à Tarsus une assemblée de toutes les villes de la province et règle les questions pendantes, puis il franchit, à marches forcées,

le Taurus, traverse une partie de la Cappadoce, et arrive en Galatie. Là il forme l'armée avec laquelle il va marcher contre Pharnace. Elle se compose en tout de quatre légions, la sixième, qu'il amenait d'Alexandrie ; les deux légions de Domitius, et la légion galate de Déjotarus, armée et disciplinée à la romaine ; mais la sixième légion, toute de vétérans, était réduite à moins de mille hommes par tous les combats qu'elle avait traversés, et en dernier lieu par les marches forcées qu'il venait de lui imposer ; des deux légions de Domitius, une seule s'était distinguée sur le champ de bataille et présentait des garanties ; enfin, il faut le dire, dans le combat de Nicopolis, la légion galate n'avait pas attendu le choc de l'ennemi. C'est pourtant avec de pareils éléments que César, confiant dans sa fortune et son génie, se décide à affronter aussitôt un ennemi qui disposait de forces bien plus considérables, encouragées par une victoire tout récemment remportée sur un général romain. Le rusé Pharnace savait César pressé de partir pour l'Italie ; il essaie donc de l'amuser par de feintes protestations de soumission et de trompeuses négociations ; il espère l'amener ainsi à se contenter d'une apparence d'accommodement. Une fois que César se serait éloigné, qu'il serait occupé ailleurs, qui donc pourrait empêcher Pharnace de reprendre ses projets, de poursuivre et d'achever la conquête de l'Asie-Mineure ? César vit le piège et ne s'y laissa

point prendre. Tout en recevant, tout en écoutant les députés de Pharnace, il n'interrompit pas sa marche. Il rencontra l'ennemi, au bout de quelques jours, dans la partie méridionale du Pont, auprès de la ville de Zéla, et le jour même où il l'aperçut, il le battit et le mit en pleine déroute, victoire si vite gagnée que sur l'un des écriteaux que l'on portait au milieu des trophées, dans la pompe de son triomphe, il avait résumé toute la campagne en ces trois mots devenus célèbres : *Veni, vidi, vici* (1).

En 1861, d'Amasia, où nous avaient conduits, MM. Guillaume, Delbet et moi, nos études sur l'art primitif de l'Asie-Mineure qui devaient suivre notre exploration de la Galatie, nous avons été visiter *Zileh*, l'ancienne Zéla, tout exprès pour étudier cette brillante campagne et chercher auprès de cette ville le théâtre même de l'action, le lieu de la rencontre. En relisant sur le terrain le récit si net et si vif d'Hirtius, le digne continuateur des *Commentaires* du grand capitaine dont il était un des meilleurs lieutenants, nous avons retrouvé le

(1) Suétone, *Jul. Cæsar*, § 37 : « Pontico triumpho inter pompæ feracula trium verborum prætulit titulum VENI, VIDI, VICI, non acta belli significantem sicut ceteris, sed celeriter confecti notam. » Nous avons suivi là Suétone de préférence à Plutarque; selon celui-ci, ce serait dans une lettre adressée par César à un de ses amis de Rome que se trouverait la phrase en question. Il serait possible que Suétone et Plutarque eussent tous deux raison; ce serait d'abord dans une lettre écrite d'Asie même que César aurait écrit : *Veni, vidi, vici*, et le succès que ce compte-rendu laconique obtint aurait engagé César à répéter, dans les inscriptions triomphales qui passaient sous les yeux de la foule, cette même formule déjà populaire.

champ de bataille : il ne reste point, dans notre esprit, de doute à cet égard. Je commencerai par donner la traduction du récit d'Hirtius, puis j'exposerai les motifs d'après lesquels s'est formée notre conviction et qui nous ont amené à dresser le plan qui est joint à ce mémoire (planche IX).

« Zéla est une place du Pont, assez forte, par sa position même, pour une ville située en plaine, car au centre de la cité une élévation naturelle, que l'on dirait faite de main d'homme, porte à son sommet un mur qui entoure toute la plate-forme. Tout autour de cette place se dressent de nombreuses et hautes collines, coupées de ravins : parmi elles il en est une, la plus élevée de toutes, qu'une chaîne de hauteurs et des chemins fréquentés rattachent pour ainsi dire à la ville ; la victoire qu'y remporta Mithridate, l'échec qu'y essuya Triarius, le désastre qu'y subit notre armée, lui ont donné une grande célébrité dans toute cette contrée ; elle n'est pas à beaucoup plus de trois mille pas de Zéla. C'est cette colline que Pharnace occupa avec toutes ses troupes, après avoir relevé les anciens ouvrages de ce camp qui avait porté bonheur à son père.

« César avait placé son camp à cinq mille pas de l'ennemi ; il voyait que les ravins, qui servaient de défense au camp du roi, couvriraient également de leur profondeur son propre camp, si par bonheur l'ennemi ne l'avait prévenu en s'emparant de hau-

teurs qui étaient bien plus voisines de la position de Pharnace que du point où étaient parvenus les Romains. César ordonne donc de réunir dans l'enceinte du camp tous les matériaux du retranchement, et cette opération s'accomplit avec rapidité. La nuit suivante, à la quatrième veille, il part, en laissant au camp tous les bagages, avec les légions débarrassées de tout ce qui aurait pu retarder leur marche; à la pointe du jour, sous les yeux de l'ennemi surpris, il s'empare de la position même où Mithridate avait battu Triarius. Aussitôt, mettant ses soldats à travailler au fossé et ne voulant pas en déranger un seul, il ordonne aux valets d'armée de transporter en ce lieu, du premier camp, tous les matériaux nécessaires à l'achèvement de l'enceinte : le creux du ravin, qui séparait les retranchements de l'ennemi des travaux commencés du camp de César, ne mesurait guère plus d'un millier de pas.

« Dès que parut le jour, Pharnace, s'étant aperçu du mouvement de César, rangea toutes ses troupes en bataille devant son camp; quant à César, voyant qu'une gorge profonde séparait les deux armées, il pensait que si Pharnace faisait sortir ses troupes, c'était plutôt pour obéir à une sorte de routine militaire, ou bien pour ralentir les travaux des Romains, en les forçant à retenir plus de soldats sous les armes, ou enfin pour faire parade d'une loyale confiance, en semblant compter, pour

défendre sa position, moins sur la force de ses retranchements que sur la valeur de ses troupes. Aussi, tout en laissant sa première ligne rangée en bataille devant le rempart qui s'élevait, il ne fit pas interrompre au reste de l'armée ses travaux. Mais soudain Pharnace prend un parti qui trompe toutes les prévisions. Espérait-il que ce lieu lui porterait bonheur comme à son père ? Se laissa-t-il entraîner par des augures et des prédictions favorables, auxquelles, nous le sûmes depuis, il avait prêté une oreille crédule ? Se rendit-il compte du petit nombre d'hommes que nous avions en ligne, et prit-il pour des soldats désarmés cette foule d'esclaves qui, suivant l'habitude, apportaient des fascines pour le retranchement ? Fut-ce excès de confiance dans son armée, presque toute composée de vétérans que ses généraux se vantaient d'avoir vu combattre et vaincre vingt-deux fois en bataille rangée, et mépris de la nôtre, qu'il savait avoir battue quand elle était sous les ordres de Domitius ? Quoi qu'il en soit, résolu à engager sur l'heure le combat, Pharnace commença tout d'un coup à descendre la pente du ravin. César rit d'abord, pendant un instant, de cette vaine bravade, qui entassait des soldats dans un fond où jamais un ennemi sage n'eût pensé à s'engager. Cependant Pharnace, descendu dans le ravin en colonne d'attaque, se mit à remonter du même pas la pente opposée, en déployant ses troupes.

« César, frappé d'une témérité, ou d'une audace si incroyable, pris à l'improviste et avant d'être prêt à recevoir l'ennemi, se voit obligé de songer à tout à la fois. Au même temps il rappelle les soldats des travaux ; il leur fait prendre les armes, dispose en avant les légions, range l'armée en bataille : la nécessité d'exécuter en un clin d'œil tous ces mouvements jeta beaucoup de trouble et de frayeur dans notre armée. Les rangs n'étaient pas encore formés que déjà les chariots armés de faux se précipitent sur les soldats en désordre ; cependant une grêle de traits les repousse. Par derrière eux arrive l'armée ennemie, et le combat s'engage avec de grands cris. Nous sommes favorisés d'abord par l'avantage du lieu, puis par la bienveillance des dieux immortels, qui, partout présents aux hasards de la guerre, n'interviennent nulle part d'une manière plus manifeste que dans les rencontres dont la sagesse du chef n'a pu à l'avance assurer le succès.

« Après une chaude et opiniâtre mêlée, l'aile droite, où était placée la sixième légion des vétérans, commença la victoire. De ce côté, les ennemis étaient déjà renversés en désordre sur la pente, quand enfin, beaucoup plus tard, mais toujours avec l'aide des mêmes dieux, à l'aile gauche et au centre toutes les troupes du roi entrent en pleine déroute : si un instant auparavant elles avaient gravi la colline avec facilité, maintenant, culbutées

et poursuivies, elles la descendaient bien plus rapidement encore, accablées par le désavantage de la position. Beaucoup de soldats furent tués par les Romains ou écrasés sous la chute des leurs ; ceux que sauva leur agilité, et qui purent traverser la gorge et regagner la hauteur, n'étaient point en état d'en défendre l'accès ; pour mieux fuir, ils avaient jeté leurs armes. Animés par le succès, nos soldats n'hésitèrent point à gravir le versant opposé et à attaquer les retranchements. En vain Pharnace y avait laissé des cohortes pour le défendre : le camp fut bientôt enlevé. Tout fut tué ou fait prisonnier. Pharnace s'enfuit avec quelques cavaliers, et si l'attaque du camp ne lui eût donné plus de facilité pour s'échapper librement, il serait tombé vivant au pouvoir de César.

« César, tant de fois victorieux, ressentit de cette victoire une joie incroyable. C'était une grande guerre terminée avec une surprenante rapidité ; c'était un de ces périls soudains dont le souvenir a tant de charme ; c'était enfin une victoire facile née de tout ce qui semblait devoir en faire l'extrême difficulté. Le royaume de Pont était reconquis, et tout le butin abandonné aux soldats ; il partit le lendemain, avec sa cavalerie, sans bagages ; il ordonna à la sixième légion d'aller en Italie, pour y recevoir les honneurs et les récompenses qu'elle avait mérités ; il renvoya à Déjotarus ses troupes

et laissa dans le Pont deux légions sous les ordres de Cælius Vinicianus. »

C'est après cette bataille, si l'on peut donner ce nom à ce choc rapide et décisif (1), que César s'écria, d'après Appien (2) : « Heureux Pompée, qui, en combattant contre de pareils soldats, as pu acquérir la réputation et le nom de Grand ! » La guerre était finie ; livrant Sinope à Domitius, Pharnace partit pour son royaume du Bosphore Cimmérien, où il périt bientôt en combattant ses sujets révoltés.

Nous n'avons de données topographiques que dans Hirtius. Les autres historiens qui mentionnent la bataille de Zéla, Plutarque (3), Appien (4), Dion Cassius (5), se contentent de dire qu'elle eut lieu auprès de Zéla, Περὶ Ζήλων. Appien seulement, dans un passage de *la Guerre contre Mithridate* (6), donne en un mot une indication un peu plus précise : « Le combat eut lieu, dit-il, sur les pentes du mont Scotios, où Mithridate avait déjà battu Triarius. » C'est donc à Hirtius qu'il faut revenir. Or, on l'a vu en lisant son récit, les seuls renseignements généraux qu'il nous fournisse, c'est que la

(1) Suivant Suétone, tout aurait été fini en quatre heures (§ 35). Il faut sans doute compter là-dedans le temps employé à la poursuite.

(2) *Bell. civil.*, II, 91. Cf. Suétone, *César*, § 35.

(3) *Vie de César*, § 50.

(4) *Bell. civil.*, II, 91.

(5) *Hist. rom.*, XLII, 45, 47.

(6) *Mithrid. bel.*, § 120.

hauteur occupée et fortifiée par Pharnace est la plus élevée de toutes celles qui entourent Zéla, et qu'elle se trouve dans le voisinage de cette ville, à une distance d'un peu plus de trois milles romains, équivalant à environ quatre mille cinq cents mètres.

Il est un premier point qui ne peut faire l'objet d'aucun doute. La petite ville de *Zilek* correspond exactement à l'ancienne Zéla : elle a conservé, très-légèrement altéré, l'ancien nom ; par sa grande foire, à laquelle on accourt de toutes les parties de la Turquie d'Asie et presque de la Perse même, dans la première quinzaine de décembre (1), elle rappelle l'ancienne importance religieuse et commerciale de Zéla, signalée par Strabon : enfin elle occupe précisément l'emplacement de la ville antique, marqué d'une manière certaine par cette élévation dont parle Hirtius : aujourd'hui comme alors, cette hauteur porte à son sommet une forteresse ; à demi-ruiné, le mur actuel, qui contient beaucoup de débris antiques, paraît dater du moyen âge.

C'est vers le nord de Zéla qu'il faut chercher la position de Pharnace. Pharnace venait du nord, César du sud. Or César, on le devine d'après le récit d'Hirtius, ne rencontre Pharnace qu'après avoir dépassé la ville de Zéla. En effet Hirtius, qui suit pas à pas le conquérant, commence par parler de Zéla, puis en arrive au récit de la bataille. Le

(1) Voir mes *Souvenirs d'un voyage en Asie-Mineure*, in-8°, p. 359-366.

premier camp de César, à cinq milles de Pharnace, est donc à deux milles vers le sud de la ville, au débouché des hauteurs qui bornent de ce côté la plaine. Pour gagner son second camp, celui qui n'est plus qu'à un mille de l'ennemi, César a dû traverser toute la petite plaine, en passant au pied du château de Zéla, et rentrer dans la montagne du côté opposé. Ce qui d'ailleurs tranche à peu près la question, c'est que là seulement, vers le nord de Zéla, se trouve une position militaire dont l'importance frappe les personnes même les plus étrangères à l'art de la guerre.

En sortant de Zéla, la seule route qui mène vers la mer, celle qui conduit tout ensemble à Amasia et à Sinope, les deux capitales du royaume de Pharnace, s'engage dans une gorge étroite, qu'elle remonte dans la direction du nord-nord-ouest. Pendant trois quarts d'heure environ, le sentier — car c'est le seul nom que nous puissions donner à ce que l'on appelle là-bas une route — passe plusieurs fois d'une rive à l'autre du torrent. Dans cette gorge tournent plusieurs moulins. Au-dessus du quatrième de ces moulins, à un peu plus d'une heure de la ville, la gorge se ferme brusquement, ou plutôt elle se partage en deux ravins, dont l'un monte vers l'ouest et l'autre vers l'est, tandis que le chemin, en faisant des détours, s'élève par une pente assez roide jusqu'au sommet d'une haute colline. Cette colline, de toutes parts entourée de ra-

vins, présente une sorte de plate-forme à peu près rectangulaire. La route, après une montée assez pénible, atteint ce plateau, en longe le bord oriental, puis redescend assez rapidement dans un ravin au-delà duquel s'élève toute la masse de l'*Alliagatchdagh*, la plus considérable des montagnes qui se trouvent dans le voisinage de Zéla. Quand on vient de Zéla, pour déboucher dans la vallée de l'Iris et aller gagner la mer, il faut franchir un col situé tout auprès du sommet de cette montagne (1).

C'est, je crois, l'Altiagatchdagh que veut désigner Hirtius quand il dit que « parmi les nombreuses et hautes collines qui entourent de toutes parts Zéla, il en est une, la plus élevée de toutes, où Pharnace établit son camp. » Sans doute on peut s'étonner d'abord d'entendre Hirtius appeler *colline* une montagne qui s'élève bien à cinq ou six cents mètres au-dessus du niveau de la plaine de Zéla (2); il faut, pour comprendre cette expression, se rappeler que jamais la langue des anciens, leur nomenclature géographique, n'a eu la précision que nous cherchons à porter dans ces matières. Hirtius appelle ici *collis* une assez fière montagne, que nous avons mis deux heures à gravir, sur la pente septentrionale, en venant d'Amasia; mais n'emploie-

(1) Voir mon *Exploration archéologique de la Galatie*, itinéraires, feuille 6.

(2) Nous n'avons pu la mesurer; notre baromètre, qui avait résisté à six mois de voyage, venait de se déranger à la suite d'une chute qu'avait faite le cheval qui le portait.

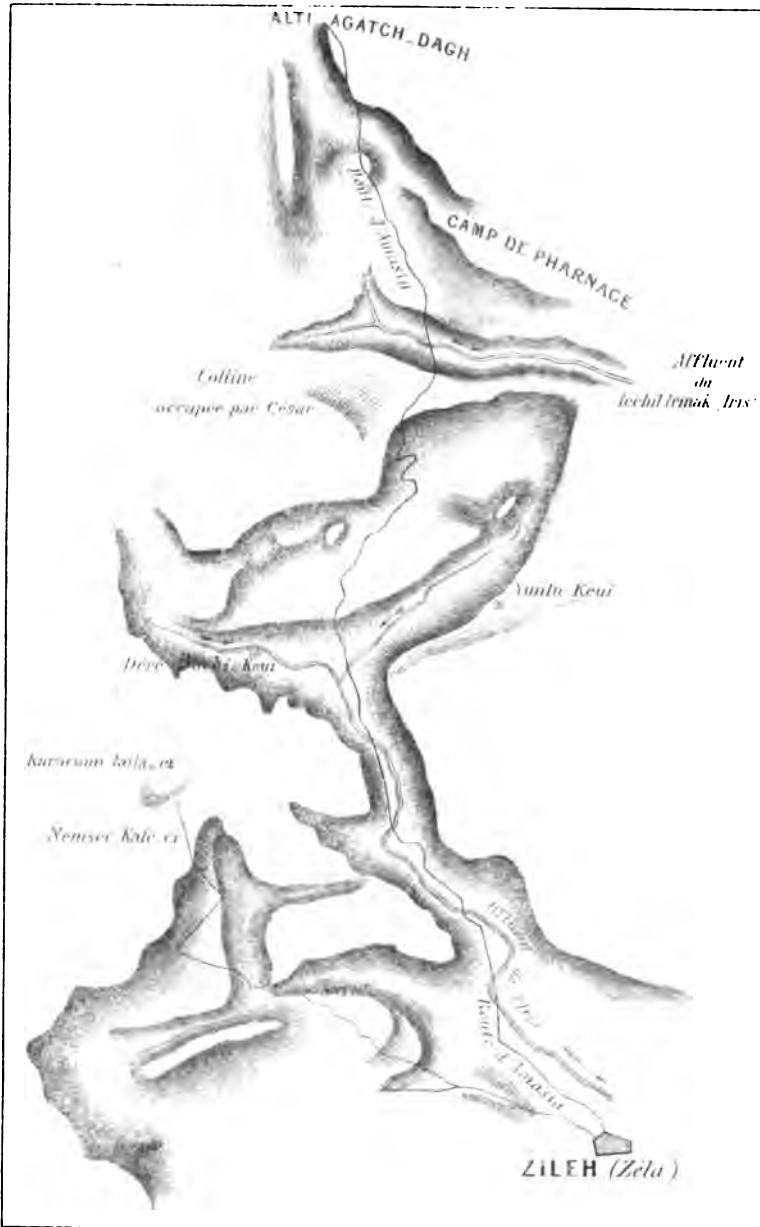
t-on pas le mot *mons* en parlant de ces collines de Rome dont plusieurs ont un si faible relief?

On voit d'ailleurs, par un passage d'Appien (1), que l'expression *collis* n'est ici autre chose qu'une manière de parler propre à Hirtius. Appien appelle *Scotion oros, mont Scotius*, les hauteurs où Mithridate battit Triarius et où Pharnace fut vaincu par César : la *montagne* d'Appien, la *colline* d'Hirtius ne font qu'un (2). N'attachons donc pas d'importance à l'expression employée, et retenons seulement ce fait, que Pharnace se fortifia sur la hauteur la plus considérable de ce canton, sur celle qui y fait la plus grande figure : ce ne peut être que l'Altiagatchdagh.

Quelle position d'ailleurs plus convenable et mieux indiquée par la nature même des lieux? Ici Pharnace couvrait Sinope et Amasia, et en cas de revers il pouvait, comme il le fit, s'enfuir aisément vers la mer. Il barrait le chemin à l'ennemi et s'assurait une ligne de retraite. Pharnace, qui semble avoir été plus orgueilleux et entreprenant

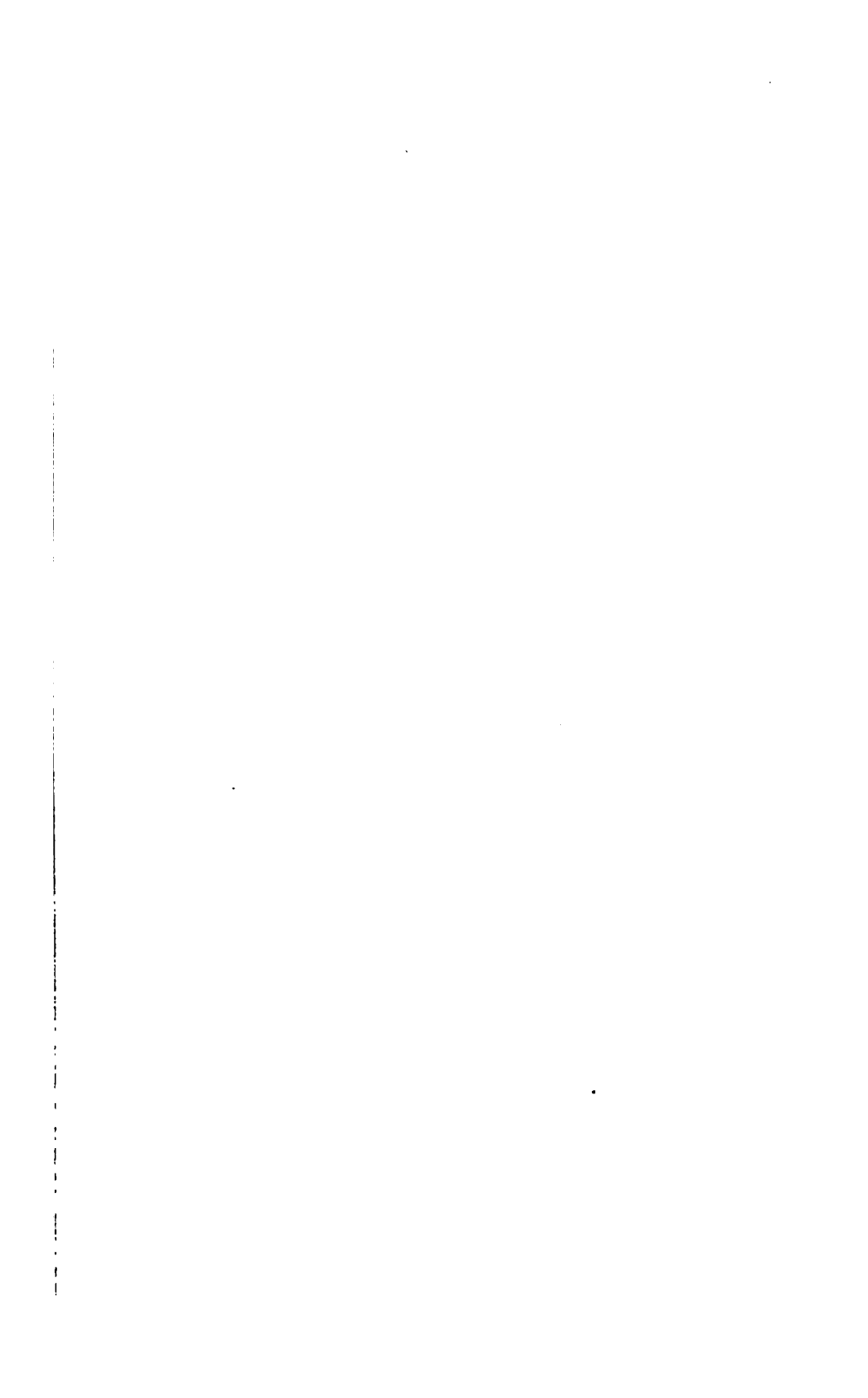
(1) *Mithrid. bel.*, 120 : ἐπολέμησε δὲ [Φαρνάκης] καὶ αὐτῷ Καίσαρι καταλόγιε Πομπηίων, ἐπανόλιε ἀπ' Αἰγυπίου, περὶ τῷ Σκοτίων ὄρος, ἔνθα ὁ πατὴρ αὐτοῦ Ῥωμαίων τῶν ἀμφὶ Τριάριον ἐκαταθήκει.

(2) Faisons remarquer un détail curieux : le nom moderne de ce sommet et le nom ancien paraissent avoir une origine analogue. Ainsi le mont *Scotios*, c'est-à-dire *ténébreux*, c'est sans doute celui que des bois épais couvraient de leur ombre. L'*Altiagatchdagh*, la *montagne aux six arbres*, est ainsi nommée d'un bouquet de pins qui en occupe la cime, ce qui indique quels faibles débris cette région a conservés de ces belles forêts qui en faisaient autrefois la richesse et la parure. Ici pourtant, sur le versant septentrional, il y a encore quelques taillis.



CHAMP DE BATAILLE DE ZÉLA.

Reproduction de la carte de M. de Saxe.



que capable, n'aurait peut-être pas su découvrir par lui-même les avantages de cette position ; mais ils lui avaient été montrés d'avance par son illustre père. Il devait avoir avec lui, pour les lui rappeler, quelques vieux officiers de Mithridate qui, sous les ordres du plus redoutable ennemi que Rome ait rencontré depuis Annibal, avait battu en ce lieu même un légat consulaire.

Un mot est encore très à remarquer dans le récit d'Hirtius ; c'est ce détail : *superioribus locis atque itineribus pene conjunctus oppido*, « une chaîne de hauteurs et des chemins fréquentés rattachent pour ainsi dire à la ville la colline que Pharnace occupa. » Or cela convient merveilleusement aux pentes méridionales de l'Altiagatchdagh. La route qui les gravit vient de Zéla entre deux séries de hauteurs qui sont comme des contreforts avancés que la montagne principale projette vers le sud ; cette route est la plus passante de toutes celles qui conduisent à Zéla.

Le lendemain de notre arrivée, sur quelques indications fournies par les Turcs nos hôtes, nous étions allés visiter un endroit connu dans le pays sous le nom de *Nemserkalési*, la forteresse de Nemser, situé à environ une heure vers le nord-ouest de la ville. Ce nom de *forteresse* indiquerait-il, nous disions-nous, d'après quelque tradition conservée dans le pays, l'emplacement du camp de Pharnace et les restes des ouvrages défensifs

qu'il travaillait à élever dans l'endroit où son père s'était déjà retranché? Nous avons donc été visiter ce lieu; nous avons trouvé, sur la pente roide d'une colline qui regarde la plaine, des monceaux de pierres qui indiquaient le site d'un village ruiné. Rien d'ailleurs qui ressemble à une ancienne forteresse. Au premier moment, nous avons pourtant hésité; presque en face de cette côte très-élevée s'en trouvait une autre plus basse qui la séparait de la plaine. Cette disposition répondait à certains des traits du récit d'Hirtius. Une fois arrivés au sommet, notre hésitation avait cessé. Ce n'étaient pas là des positions militaires. La colline basse est toute en longueur; elle n'a pas de largeur; on ne saurait où y poser un camp. Quant à l'endroit où aurait été le camp de Pharnace, dans l'hypothèse qui placerait ici le théâtre de l'action, là aussi on ne trouve point de terrasse spacieuse ou de pentes assez douces pour y établir des troupes. En arrière de l'endroit où était le village, ce sont des rochers à pic ou de profonds ravins. Avec quelque imprudence que Pharnace se soit conduit dans l'action, il n'a pas dû aller se placer dans un pareil endroit. César eût en effet pu passer à côté de lui pour marcher sur son royaume; ou, s'il attaquait Pharnace, et que celui-ci fût battu, l'armée vaincue était tout entière anéantie. Enfin, ce qui surtout est décisif, c'est le mot d'Hirtius sur les chemins qui rattachaient à la ville le champ de

bataille. A Nemserkalési, rien de pareil, pas même un sentier.

Nous sommes donc revenus de cette excursion bien plutôt confirmés qu'ébranlés dans notre première impression. La seule difficulté, c'est la distance. Nous avons mis près de deux heures à arriver de Zéla au pied de l'Altiagatchdagh ; or, selon Hirtius, la position occupée par Pharnace n'était pas à beaucoup plus de trois milles de la ville (1). Trois milles romains équivalent à près de 4,500 mètres (4,443), c'est-à-dire ne représentent guère qu'une heure de marche. L'objection que l'on pourrait nous adresser a pourtant moins de force qu'on ne serait tenté de le croire au premier moment.

D'abord il est certain que la ville, avec son temple et les constructions qui en dépendaient, les dévots et les marchands qu'il attirait, était bien plus importante et plus vaste dans l'antiquité que de nos jours ; elle s'étendait sans doute, avec ses jardins, jusqu'à l'entrée de la gorge où s'engage, le long du torrent, la route d'Amasia. Du pied de la butte qui porte le château, nous mettons une demi-heure à sortir de la plaine. Nous pouvons retrancher cette demi-heure et ne compter la distance qu'à partir du défilé. Reste une heure et demie environ. Or, dans la dernière moitié de notre route,

(1) Non multo longius millibus passuum tribus abest a Zela, § 72.

nous avançons très-lentement, à cause de la nature du terrain ; c'est toujours cette argile où, comme le raconte Appien, à la suite du combat qui eut lieu entre Mithridate et Triarius, périrent tant de soldats et d'officiers romains, retardés dans leur fuite par une fange épaisse dont ils ne pouvaient se dégager (1). Détremmée par la pluie et labourée par les pieds des nombreux bestiaux que l'on conduit à la foire, cette terre grasse fatigue et épuise nos chevaux qui ont à gravir une pente longue et assez roide ; ils glissent presque à chaque pas. On peut donc réduire encore cette distance à une heure un quart, en considération du temps que nous faisait perdre le mauvais état du terrain. Même avec toutes ces réductions, nous arrivons encore à une évaluation de la distance qui dépasse celle d'Hirtius ; mais celui-ci indique lui-même qu'il y avait un peu plus de trois milles, et ce surplus suffit à expliquer cet écart d'un ou deux kilomètres environ entre ses données et les nôtres. Il ne faut pas d'ailleurs trop prendre à la lettre l'indication que fournit ici l'historien ; pas plus que nous, il n'avait mesuré le cordeau à la main l'espace compris entre la ville et le camp de Pharnace. Il ne donne, comme nous, qu'une approximation ; or on sait avec quelle facilité, en pareil cas, des cir-

(1) *Bel. Mithrid.*, 89 : ... διασπάσας τοὺς πολεμίους, ὁ βασιλεὺς τὸ πρὸν αὐτῶν κατέκλεισεν ἐς διώρυχα πηλοῦ, ἔνθα διεφθείροντο, στήναι μὴ δυνάμενοι.

constances accessoires, telles que l'état des routes, rendent aisément compte d'une différence aussi légère que celle qui subsiste entre son appréciation de la distance et celle que nous obtenons en prenant pour mesure du chemin parcouru un élément aussi variable que la marche de nos chevaux.

A cela près, tout concorde avec la description des lieux telle qu'on la trouve dans Hirtius et avec les détails qu'il donne sur les différentes péripéties de la lutte. C'est ici cette colline défendue, comme la position de Pharnace, par des ravins qui l'isolent de toutes parts (1); c'est une route, des plus importantes, qui relie ces hauteurs à la ville en les franchissant toutes les deux. C'est, entre le plateau qui surmonte la colline la plus voisine de Zéla et la première terrasse de l'Altiagatchdagh, où Pharnace avait dû asseoir son camp, à peu près l'espace indiqué par Hirtius (2). Ce sont, des deux parts, des pentes assez inclinées pour qu'à la rigueur les soldats de Pharnace aient pu les descendre et les remonter au pas accéléré (3), assez rapides

(1) *Bel. Mithrid.*, 73: Cæsar, quum... videret eas valles, quibus regia castra munirentur, eodem intervallo sua castra munituras, si modo ea loca hostes priores non cepissent, quæ erant propiora regis castris.

(2) *Bel. Mithrid.*, 73: ...Quum spatio non amplius mille passuum intercisa vallis castra hostium divideret ab opere incepto Cæsar's castrorum.

(3) *Ch.* 74: Pharnaces descendere prærupta valle cepit... quum interim Pharnaces eodem gradu, quo prærupta in prælium descenderat valle, ascendere adversus arduum collem instructis copiis cepit.

pour qu'il n'aient pu le faire sans beaucoup se fatiguer, et qu'une fois repoussés ils aient dû tomber en désordre au fond du ravin (1). Enfin la colline qu'aurait, dans cette hypothèse, occupée César, forme si bien, en avant de la masse de la montagne, une sorte de forteresse ou de redoute naturelle, que l'on comprend et l'empressement de César à l'occuper et la crainte qu'il éprouve, quand il se porte sur ce point par une marche de nuit, d'avoir été prévenu par l'ennemi. Pour s'expliquer la faute que Pharnace avait commise en omettant d'occuper cette colline, il faut le voir attaquer un général comme César en lui donnant l'avantage de la position. Sa témérité explique sa négligence. Pharnace aurait pu défendre, vers la plaine, l'entrée de la gorge où César devait nécessairement pénétrer pour venir à lui ; mais s'il craignait de trop s'étendre et de compromettre son avant-garde, s'il aimait mieux laisser César s'engager dans cette étroite et longue vallée où les légions ne pourraient se développer, au moins devait-il occuper en force le haut mamelon au pied duquel aboutit cette gorge et qui la clot comme un mur. C'est ce qu'avait fait, à ce qu'il semble, Mithridate, plus actif et plus avisé. Il nous paraît résulter d'un mot d'Hir-

(1) Ch. 75: *Ab ea parte quum in proclive detruderentur hostes... sinistro cornu mediaque acie profligantur copiæ regis, quæ, quam facile subierant iniquum locum, tam celeriter, gradu pulsæ, premebantur loci iniquitate.*

tius (1) comparé au récit d'Appien (2) que Mithridate avait attendu Triarius sur cette colline même et, après une chaude mêlée, avait rejeté en désordre les Romains dans le double ravin qui flanque au sud la hauteur et dans le défilé qui conduit à Zéla.

Un seul détail peut étonner dans le récit d'Hirtius appliqué au terrain dont nous présentons ici la carte ; c'est que les chars armés de faux aient pu descendre ces pentes et les remonter ; c'est qu'ils aient pu parvenir ainsi, avec quelque élan, jusqu'aux Romains. Ce qui me paraît probable, c'est qu'ils auront suivi la route, qui était sans doute mieux entretenue alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cette route court, au flanc de la colline dont César s'était emparé, à travers une sorte de dépression, une large tranchée qui en adoucit sensiblement la pente. Les chars avaient pu arriver ainsi sur le plateau, dont ne leur avaient point interdit l'abord les soldats romains encore en désordre ; ils s'y étaient répandus en divers sens jusqu'au moment où les légionnaires, rapidement formés, avaient repris l'offensive.

Telles sont les lumières que l'étude attentive des lieux a jetées pour nous sur une campagne qu'ont

(1) Ch. 73 : Eum ipsum locum Cæsar cepit in quo Mithridates secundum prælium adversus Triarium fecerat.

(2) Appien nous montre Triarius attaquant Mithridate dans une position qu'il ne réussit point à emporter, et d'où celui-ci, par un vigoureux élan, précipite les assaillants dans un fond, dans un creux du ravin fangeux (ἰς διώρυγα πηλοῦ), où ils éprouvent de grandes pertes.

trop brièvement résumée, jusqu'ici, les historiens modernes de César. La dédaigneuse concision des trois mots célèbres que nous avons rappelés a fait illusion sur l'intérêt de la lutte et l'importance du triomphe. Seul le vainqueur a le droit de parler ainsi de sa victoire ; mais nous savons, par Hirtius, avec quelle vivacité il ressentit la joie de ce succès. C'était une chose grave, au moment où la guerre civile occupait ailleurs les forces de Rome, que l'apparition d'un nouveau Mithridate, vainqueur, dès la première rencontre, d'une armée romaine. Si ce commencement d'incendie n'eût été tout de suite étouffé sous le pied du conquérant des Gaules, peut-être eût-il de nouveau embrasé tout l'Orient.

César montre d'ailleurs ici les mêmes qualités que dans des luttes plus longues et sur des champs de bataille plus disputés, que dans ses guerres de Gaule, d'Afrique et d'Espagne. C'est la même sûreté de coup d'œil, la même habileté à profiter de toutes les fautes de l'ennemi, la même présence d'esprit dans l'action en face de périls soudains et d'accidents imprévus. Si l'imprudence de l'ennemi abrégé encore la lutte, il faut dire que César n'avait jamais moins perdu de temps que dans cette sorte de course qui le conduit, avec quelques jours à peine de halte et de repos, de la côte d'Égypte dans le voisinage du Pont-Euxin. Quand il approche de l'ennemi, la rapidité de son élan semble encore augmenter ; sans même laisser reposer plus qu'une

heure ou deux ses troupes déjà fatiguées sans doute par une longue journée de marche, il profite de la nuit pour surprendre Pharnace ; il lui enlève, par le choix de la colline dont il s'empare, les avantages de la position où celui-ci se fortifiait depuis quelque temps déjà. Sans doute la victoire était plus longtemps incertaine et coûtait plus cher à César quand il avait devant lui, comme à Alise, des Gaulois qui croyaient à l'immortalité et se riaient de la mort ; comme à Munda, des légions romaines commandées par des fils de Pompée ; mais César, à le suivre de près, n'a pas moins mérité son succès, n'est pas moins admirable ici que sur ses autres champs de bataille.

XI

QUELQUES CROYANCES

ET

SUPERSTITIONS POPULAIRES

DES GRECS MODERNES

NOTES RECUEILLIES EN GRÈCE

(Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques, 1874.)

L'histoire du passé n'est pas tout entière dans les livres ; c'est là une des plus importantes découvertes de notre temps. Le premier, ce siècle est arrivé à se faire une idée claire et complète de la variété des documents qu'il convient de consulter et de mettre en œuvre afin de ressusciter les générations ensevelies, afin de leur rendre le mouvement et les couleurs de la vie.

Sans doute on n'a pas attendu jusqu'à nos jours pour comprendre que les annalistes, les chroni-

queurs, les historiens proprement dits ne suffisent point à celui qui veut porter quelque précision dans ce genre de recherches et dans le dessin du tableau qu'il se propose de tracer. Déjà l'antiquité avait formé des recueils de pièces officielles, lois, décrets, listes de magistrats et de vainqueurs dans les jeux, et si la science épigraphique ne s'est constituée que de nos jours, dès le moyen âge une curiosité qui mérite tous nos respects commençait à rassembler les matériaux que nous élaborons aujourd'hui ; elle nous conservait bien des textes précieux dont l'original est aujourd'hui perdu (1). L'idée même de contrôler et de compléter par l'archéologie ce que nous apprennent les documents écrits n'est pas nouvelle ; déjà le génie de Thucydide devinait le parti que l'historien peut tirer de l'étude des objets que l'homme a marqués de son empreinte, auxquels il a imprimé une forme qui traduit ses pensées et ses croyances, qui révèle le secret de ses usages et de ses mœurs, de ses besoins et des moyens qu'il employait pour

(1) Dans son cours de 1862, M. Léon Renier avait consacré à ces premières collections de textes lapidaires et à leurs auteurs d'intéressantes leçons qui, par malheur, n'ont jamais été publiées. On pourra consulter à ce sujet surtout le travail de M. de Rossi, *Le prime raccolte d'antiche iscrizioni compilate in Roma, tra il finire del secolo XI e il cominciare del XV*, Rome, 1852, in-8. Le plus ancien de ces collecteurs d'inscriptions, c'est le voyageur inconnu qui visita l'Italie et Rome vers le milieu du huitième siècle, et que l'on appelle aujourd'hui l'anonyme d'Einsideln, du nom de la bibliothèque où Mabillon a retrouvé son manuscrit depuis longtemps oublié.

les satisfaire. Ainsi, pour justifier ses assertions sur l'ancienne puissance des Cariens, Thucydide profite de fouilles entreprises à une autre fin, des travaux que les Athéniens avaient exécutés dans l'île de Délos à l'effet d'en retirer tous les cadavres qui y avaient été enterrés : les armes trouvées alors dans certaines sépultures lui fournissent un argument en faveur de ses vues (1). Là encore, si quelques rares esprits ont eu de bonne heure le soupçon de ce que l'on pouvait demander à cette catégorie de monuments, il faut descendre à une époque bien voisine de la nôtre pour voir cette méthode si féconde et si sûre devenir d'un usage général et prendre toute la précision dont elle est susceptible.

Monuments littéraires, inscriptions relatives à la vie publique ou privée des anciens, documents authentiques de toute nature, œuvres d'art, objets fabriqués, armes, ustensiles domestiques et symboles religieux, tout cela ne suffit point encore à la curiosité de la science contemporaine ; elle s'est ouvert une voie jusqu'ici inexplorée ; elle a inventé, elle s'est approprié un nouvel instrument d'analyse et de découverte. Ce secret du passé qu'elle poursuit avec tant de passion, elle ne s'est plus contentée de le chercher dans les choses extérieures où l'homme a mis quelque chose de lui-même, de

(1) I, 8.

ses croyances et de ses idées, de ses passions et de ses volontés. Sans doute elle accorde toujours la meilleure part de sa confiance à ces témoignages directs, précis, formels, de date certaine ; c'est là qu'elle va prendre les matériaux solides et résistants qui lui sont nécessaires pour construire la charpente de l'histoire ; mais, pour certaines époques et pour certains peuples, ils lui font presque défaut ; d'ailleurs, là même où ils sont le plus complets, ils ne disent pas tout. Dans les siècles et chez les nations qui n'ont pas ce que nous appelons une littérature, combien de sentiments et d'idées qui ne trouvent pas l'occasion de se traduire au dehors par l'écriture ou par la plastique, de se déposer et de se fixer dans un monument authentique ! Quand l'homme n'a ni assez d'instruction ni assez de sécurité et de loisir pour s'étudier lui-même, comment raconterait-il aux autres ce dont il se rend à peine compte, ce qui se passe dans son cœur et dans son esprit, ou même les événements auxquels il est mêlé et qui le tiennent courbé sous leur poids écrasant ? Alors même pourtant, son intelligence n'est pas inactive et stérile ; elle a déjà commencé ou n'a point cessé de vivre et de produire, de garder en elle les traces qu'y a gravées le passé, d'élaborer à sa manière les matériaux et les impressions qu'y dépose le présent ; les souvenirs y persistent et parfois même s'y enfoncent plus avant que dans l'âme d'un

peuple lettré, s'y conservent à l'état d'inconsolable regret ou d'espérance obstinée. Seulement, comme des rayons solaires réfractés par des milieux plus denses que l'air, les noms, les faits, les personnes, les images de toute espèce, dans ces esprits sans culture savante et sans critique, subissent des déformations et des transformations singulières. Ainsi modifiées, ces images se réfléchissent et prennent un corps dans les superstitions, les légendes, les contes, les poésies populaires. Recueillir, puis comprendre et analyser ces créations naïves et complexes d'une pensée qui s'ignore elle-même, en séparer les divers éléments, retrouver l'origine, fixer la date de chacun, telle est la tâche que, pour la première fois, nos contemporains ont entreprise. Mieux que tout autre, le nom de Jacques Grimm rappelle ce que sont ces études et quels résultats elles ont donnés.

La voie une fois ouverte, bien d'autres curieux s'y sont engagés. Partout des esprits hardis et pénétrants se sont mis à exploiter cette mine jusqu'alors inexplorée, à rechercher ce précieux métal si longtemps négligé, à en suivre les plus minces filons jusque dans les profondeurs les plus reculées et les plus secrètes de l'âme humaine. Tout ce que, sans le savoir, cette âme a gardé d'un passé auquel on la croyait devenue étrangère, tout ce qui s'est ainsi, par une tradition non interrompue et par la vertu de l'hérédité, comme mêlé à la subs-

tance même de telle et telle race, de tel et tel peuple, on le signale, on le met en lumière ; on distingue, on isole les fils de cette trame multicolore et serrée que les siècles ont tissée ; on retrouve l'étoffe, et on en regarde l'envers pour mieux en comprendre la fabrication et le dessin. Il est telle superstition qu'une religion triomphante a tolérée faute de pouvoir la déraciner, et qu'elle s'est contentée d'interpréter à sa manière ; pour qui sait y regarder de près, elle témoigne de la persistance cachée d'une religion antérieure ; quoique officiellement abolie depuis des milliers d'années, celle-ci impose encore aux esprits certaines conceptions, certains usages qui ne peuvent s'expliquer par les dogmes aujourd'hui dominants (1). Tel de ces

(1) Voyez, par exemple, ce que dit M. Albert Dumont d'un rite funéraire auquel il a accordé une attention toute particulière, préparé qu'il était, par ses travaux antérieurs, à en saisir le caractère et le sens ; je veux parler du banquet funèbre. Voici comment il en parle (*Le Balkan et l'Adriatique*, p. 314-315) : « L'usage d'offrir au mort, le jour des funérailles, et, plus tard, à des époques fixes, du blé, des raisins, des grenades et du vin, est l'un des plus étranges que nous rencontrons aujourd'hui dans la péninsule du Balkan... Le propre de ce banquet, c'est que la nourriture est offerte au défunt, qu'elle doit refaire ses forces, qu'elle lui est nécessaire, parce que dans le tombeau il garde encore les appétits et les exigences de la vie terrestre. Son ombre réelle et tangible perdrait le peu de consistance et de force qui lui restent, si ces aliments lui manquaient. Cette croyance très-précise, et qui, pour nous, a peu de sens, est aussi ancienne que la race grecque. » Toute la page est à lire. M. Dumont avait traité ce sujet dans un *Mémoire sur les bas-reliefs représentant le banquet funèbre* ; il résume ici, en quelques lignes, le résultat de ses recherches, et fait l'histoire de cette croyance, qui n'a jamais réussi à s'acclimater en Occident, mais qui vit encore obscure et indestructible dans l'âme des populations fixées entre l'Adriatique et la mer Égée.

contes, que Max Müller appelle « le patois moderne de la mythologie (1) », nous a conservé comme le dernier reflet et le dernier écho de quelque mythe primitif, né bien loin de là, sous d'autres cieus, et que l'on pouvait croire mort et oublié depuis très-longtemps ; on l'y retrouve, bien des siècles après que le sens s'en est perdu, inspirant encore l'imagination populaire, parfois même suggérant aux écrivains et aux poètes des époques lettrées et savantes l'idée première de leurs œuvres les plus brillantes et les plus admirées. Telles chansons anonymes et rustiques, avec leur rudesse souvent sauvage et leur énigmatique brièveté, nous apprendront mieux que toutes les

(1) *Essais sur la mythologie comparée, les traditions et les coutumes* (second volume des *Chips*), traduits par G. Perrot, p. 256, dans le cinquième essai, intitulé : *Contes et traditions populaires*. C'est à propos d'un ouvrage de M. Kelly (*Curiosities of Indo-European tradition and folk-lore*, London, 1863) que l'auteur fait rapidement l'histoire de la science nouvelle fondée par Grimm, et qu'il indique quelle méthode doit présider à ces recherches, quels résultats elles ont déjà donnés, quelles découvertes elles promettent encore à mesure qu'elles seront plus générales et mieux conduites. On trouvera encore bien des vues, bien des aperçus ingénieux sur cette matière dans les trois essais suivants : VI, *Contes Zoulous* ; VII, *Contes populaires tirés du Norrois* ; VIII, *Mœurs et Coutumes*. Voir enfin l'*Essai sur la migration des fables*, qui termine le volume. — En France aussi, l'on commence à s'occuper de l'étude comparative des contes populaires. Cette étude a piqué la curiosité de M. Gaston Paris, qui a porté tout aussitôt dans ces recherches la sagacité pénétrante dont il a déjà donné ailleurs tant de preuves. Il propose, pour cette science nouvelle, le nom de *mythographie*, qui a soulevé de sérieuses objections ; mais, de quelque manière qu'on la désigne, ce qui importe, c'est d'en tracer le cadre et d'en déterminer la méthode. M. Paris y a travaillé par deux essais, dont le premier seul est aujourd'hui publié ; c'est celui qui porte pour titre :

chroniques les plus exactes quel effet un grand événement produisit sur les contemporains, comment et pendant combien de temps les âmes en demeurèrent affectées. Veut-on savoir ce qu'ont été, pour les Slaves du sud, la bataille de Kossowo, la victoire et la conquête ottomane ? Ce sont les *pesmas* serbes qu'il faut interroger, ces chants qui retentissent encore dans les clairières et sous les vieux chênes de la Choumadia. Partout ainsi, sous une forme ou sous une autre, le passé reste engagé dans le présent ; il s'y perpétue en dépit de tous les changements religieux, sociaux et politiques ; il s'y manifeste à tout instant. Le difficile, c'est d'apprendre à en écouter la voix, à recueillir « tout ce qui subsiste et surnage encore autour de

Le Petit-Poucet et la Grande-Ourse (in-32, Paris, Franck, 1875). L'autre a pour sujet le conte de Rhampsinit et du voleur qui pille son trésor, tel que nous le présente Hérodote dans son livre second (§ 121) ; il examine et compare toutes les variantes du même récit qui se trouvent chez différents peuples ; il s'efforce de les classer. Ce mémoire, qui a été lu devant l'Académie des inscriptions, n'a pas encore été imprimé. C'est au même ordre de recherches que se rattache un petit ouvrage qui témoigne aussi d'un goût très-vif pour ces études : *La chaîne traditionnelle, Contes et légendes au point de vue mythique*, par Hyacinthe Husson (in-18, Franck, 1874). L'auteur a des lectures très-étendues ; il a rassemblé un grand nombre de faits, et plus d'un rapprochement semble ingénieux et juste. Ce qui manque, c'est l'ordre et la méthode. M. Husson a voulu embrasser, dans un seul travail, trop de récits divers ; il touche à trop de choses sans rien approfondir. En suivant cette voie, on risquerait de ne point faire de progrès ; on resterait toujours dans le domaine de la conjecture, du spécieux et du vraisemblable. Pour arriver à distinguer l'un de l'autre les principaux contes primitifs, pour en retrouver la forme la plus ancienne et le sens originel, il faut une démarche plus prudente et une autre rigueur de critique.

nous de débris du plus ancien langage, des pensées, de l'imagination et des croyances d'autrefois (1) ». Ces humbles et précieux vestiges des générations disparues, ces traces ineffaçables et légères que pendant longtemps aucun œil n'avait daigné même apercevoir, les voyageurs, dûment avertis, les rassemblent et les relèvent aujourd'hui dans toutes les parties du monde ; la critique les rapproche, les compare et les contrôle. L'étymologie d'un mot ou quelque dicton familier éclaire pour elle d'un jour imprévu telle ou telle phase obscure de la vie des ancêtres ; dans les personnages, souvent grotesques, d'un conte de nourrice, elle reconnaît les antiques divinités déchues (2) ; de la poésie populaire, de ses hyperboles grandioses et de ses lacunes, de ses caprices et de ses naifs anachronismes, de toutes ces inventions où se joue librement une imagination amoureuse du merveilleux et affranchie de toute règle, elle dégage le fait historique, le noyau solide autour duquel s'étaient groupés, comme pour le dérober à tous les regards, tous ces brillants cristaux. Il se forme ainsi une science nouvelle ; elle n'en est encore qu'à ses débuts, et déjà l'on prévoit,

(1) Max Müller, *Essais sur la mythologie, etc.*, p. 236.

(2) Voir, sur ce que sont devenus dans les contes populaires les héros solaires, Max Müller, *ibid.*, p. 282-283 de la traduction française. Dans le même article, consacré aux *Contes populaires tirés du Norrain* par M. Dasent, M. Müller touche aussi à l'origine des légendes où le diable joue un rôle.

l'on devine tout ce que bientôt lui devra l'histoire.

Il n'est pas de race à laquelle cette méthode puisse être plus utilement appliquée qu'à la race hellénique, aux divers groupes qui la représentent aujourd'hui, soit dans le petit royaume dont Athènes est la capitale, soit dans le vaste empire des sultans, en Roumélie, dans les îles de l'Archipel, et même dans les communautés grecques éparses en Anatolie; nulle part le voyageur et l'érudit ne trouveront à ces recherches plus de plaisir et de profit tout à la fois. Ce n'est pas seulement l'effet des souvenirs que le nom seul de la Grèce suffit à réveiller dans tous les esprits cultivés, la puissance de sa gloire et de son prestige; c'est aussi que la Grèce, dans son existence déjà si longue, nous offre des points de comparaison et des facilités d'études que l'on ne rencontre nulle part ailleurs. C'est seulement aux deux premiers siècles de notre ère que remontent les renseignements les plus anciens qui nous soient parvenus sur les antiquités germaniques; encore ceux-ci ne nous sont-ils arrivés que par l'intermédiaire des Romains, auxquels manquaient tout ensemble et la curiosité et le sens critique. Ceux qui nous les ont transmis ne comprenaient pas toujours ce qui leur était rapporté, ni même ce qu'ils voyaient de leurs propres yeux: de là bien des erreurs d'observation, bien des méprises. Ces documents sont tou-

jours incomplets, souvent obscurs, parfois tout à fait trompeurs ; on ne peut les employer qu'avec une extrême réserve. Même dans ses grandes lignes et ses traits principaux, il n'est que bien imparfaitement connu, ce passé lointain duquel on rapproche et par qui l'on explique les poésies, les traditions, les récits si tardivement recueillis. Dans cette étude, que l'on se serve des historiens classiques ou que l'on cherche à remonter aux origines par la voie de l'étymologie et par celle de la tradition populaire, on aboutit sans cesse à des points d'interrogation, à des impasses.

Cependant, entre la *Germanie* de Tacite et les *Contes* de Grimm, la distance peut paraître courte si on la compare à celle qui sépare Homère de ces pâtres, de ces laboureurs, de ces pêcheurs du Pinde, de la Thessalie, des îles de l'Archipel, sous la dictée de qui l'on écrit aujourd'hui les chansons qu'ils nasillent ou les contes par lesquels ils distraient et occupent la veillée ; mais quelle différence ! Près de mille ans avant notre ère, la Grèce avait déjà su tracer sa propre image, répandre et traduire ses sentiments, ses idées, ses croyances dans deux grandes épopées qui sont venues jusqu'à nous, et, depuis lors, par la poésie, par l'histoire, par la philosophie, par l'érudition et la critique, par les arts plastiques, elle n'a cessé, jusqu'au seuil même des temps modernes, d'accumuler sur elle-même les témoignages. Si beaucoup de ces documents

sont perdus, nous en avons conservé cependant assez pour qu'il n'y ait, dans cette longue vie de la race grecque, presque aucune période, hormis les derniers siècles, qui ne nous soit connue par un ensemble plus ou moins imposant de monuments écrits ou figurés. Alors donc que nous recherchons dans l'esprit des Grecs modernes les impressions et les souvenirs que leur a laissés l'antiquité, ces recherches ont un point de départ assuré; le pied se pose sur un terrain solide. Dans la légende, dans les superstitions, dans les poésies populaires, nous recontrons certains types humains et divins qui, nous le sentons tout d'abord, ont été modifiés, altérés, diminués ou agrandis par un lent et obscur travail de l'imagination; or ici, la forme première que représentaient ces types dans les temps qui les ont vus naître, nous ne sommes pas obligés de la deviner d'après des analogies souvent trompeuses; nous la connaissons presque toujours par les sources classiques, par l'histoire. Tout l'espace parcouru, nous l'embrassons ainsi d'un seul coup d'œil; nous pouvons refaire, par la pensée, toutes les étapes de cette longue route et comparer l'une à l'autre les différentes épreuves que le génie grec, en divers temps et dans des situations très-diverses, a tirées d'un même original. Grâce à tous ces points de repère, nulle part la critique ne peut marcher avec plus d'assurance, prendre et donner de meilleures leçons de méthode.

Ainsi comprise, l'étude de la Grèce moderne

peut-elle beaucoup ajouter à ce que nous savons de la Grèce ancienne, à l'idée que nous nous en faisons ? On serait, au premier moment, tenté de répondre non, tant ce détour paraît long et fatigant, tant cette source semble pauvre à ceux qui ont l'habitude de puiser largement dans le riche trésor de l'antiquité classique ! Avec un peu de réflexion et quelque pratique de ces recherches, on revient de cette prévention. Sans doute les documents écrits de toute nature et les monuments figurés restent le fond même de l'histoire, ce qu'il faut consulter tout d'abord, ce que rien ne saurait remplacer ; mais de tous ces rouleaux de papyrus et de tous ces produits de son art et de son industrie où la Grèce avait déposé ses pensées, quelle faible partie seulement a triomphé de tant de causes de destruction ! Tout cet ensemble, par un vrai miracle, se fût-il conservé sans que rien s'en perdît, nous n'y retrouverions encore pas la Grèce tout entière. Les mythes et les cultes variaient d'une cité, on pourrait presque dire d'un village à l'autre. Dans ce grand nombre, qu'il en est peu dont se soient emparés l'art et la poésie, et qui aient acquis ainsi une notoriété durable ! Parmi ceux que les circonstances n'ont point favorisés, combien il en est qui ne nous sont indiqués que par un mot, par une obscure allusion de quelque scoliaste ; combien plus encore n'ont laissé dans les monuments aucune trace apparente ! Or ce seront parfois ceux-

là, obscures croyances, grossières superstitions du laboureur, du pâtre, du bûcheron ou du pêcheur, ignorées ou dédaignées par les poètes et les artistes d'Athènes, qui auront opiniâtrément persisté, qui se seront transmises, de génération en génération, autour d'humbles foyers, et qui survivent aujourd'hui au culte de Pallas Athéné ou de Jupiter Olympien. Ce que nous révèle surtout de la Grèce ancienne l'étude du peuple grec tel qu'il est maintenant là où il a le moins subi le contact et l'influence de l'Occident, c'est toute cette partie de la vie nationale qui, plus ou moins, échappe partout et toujours aux lettres : c'est l'âme rustique et populaire.

Pour ce qui est des usages et des mœurs, l'utilité de cette comparaison est autre ; elle n'est pas moindre. Les documents antiques ne nous manquent point, et à elle seule, depuis quelques années, l'archéologie multiplie tellement les matériaux, que l'on semble avoir surtout l'embarras du choix ; les bronzes, les terres cuites, surtout les vases peints, sortent du sol par milliers, et il n'en est pas un qui ne nous apporte quelque nouveau renseignement. Mais, entre la scène rappelée en quelques mots dans un poème, ou bien indiquée sur un vase par deux ou trois coups de pinceau, et celle dont on est témoin oculaire, que l'on voit se répéter sous ses yeux dans son cadre naturel et avec ses actes divers, qu'il y a loin, et comme l'impression est, dans ce dernier cas, autrement

forte et vive ! Ne prenons qu'un exemple entre tant qui s'offrent d'eux-mêmes à l'esprit. Rappelons le vingt-quatrième chant de l'Iliade, les lamentations d'Andromaque, d'Hécube et d'Hélène en face du cadavre d'Hector, les cris par lesquels les femmes troyennes répondent à ces derniers adieux, les gestes dont elles les accompagnent : quelle saisissante réalité prendra pour vous tout ce lugubre tableau si, voyageant en Grèce, vous êtes entré dans la maison d'un Maniote, quelques heures après qu'il venait d'expirer ! Vous l'aurez vu, revêtu de ses plus beaux habits, étendu, la figure fardée, sur sa couche funèbre au-dessus de laquelle sont suspendues ses armes, les femmes tout à l'entour, échevelées, le regard fixe, se levant l'une après l'autre pour apostropher le mort, lui saisir la main et le baiser au front, puis rappelant, d'une voix coupée par les larmes, ses vertus et ses exploits, lui reprochant d'avoir trop tôt quitté sa famille. Après chacun de ces discours, où abondent les mouvements passionnés et qui prennent souvent comme d'eux-mêmes la forme rythmique, les gémissements éclatent dans toute la maison, les bras se tordent, ils frappent les épaules et les poitrines nues. Quel commentaire des funérailles d'Hector et du *goos* homérique qu'un enterrement et un *myrologue* (1) maniote !

(1) Dès le dix-septième siècle, l'étrangeté et le caractère saisissant de ces scènes de deuil avaient frappé certains voyageurs, comme l'at-

Il est encore un autre point de vue auquel on peut se placer pour faire profiter à la connaissance de l'antiquité cette étude du présent. Comparez à ce qui subsiste du passé dans la mémoire des hommes ce qui s'en est effacé sans laisser de vestiges, et vous aurez la mesure de l'effet que les choses et les hommes d'autrefois ont produit sur les contemporains. C'est là ce que l'histoire a souvent le plus de peine à se représenter. L'ordre qu'elle est contrainte d'imposer aux phénomènes pour les rendre intelligibles et pour permettre à la mémoire de les retenir a nécessairement quelque chose d'arbitraire et de factice; les faits s'y classent et y prennent de l'importance surtout par leurs conséquences, et celles-ci ont presque toujours échappé à ceux dont elles devaient le plus profondément modifier la destinée. Placé à distance, ayant sous les yeux toute la suite des événements, l'historien peut donc juger tout autrement les phénomènes et leur donner de tout autres valeurs que ne l'ont fait ceux qui les ont vus s'accomplir. Cependant, dès qu'il prétend évoquer et ressusciter un peuple et un siècle, en retrouver la physionomie et l'accent, dès qu'il sort enfin de l'histoire purement abstraite et philosophique, tout

testent quelques mots du savant évêque d'Avranches, Daniel Huet, cités pour la première fois par M. Émile Legrand : « Sunt et nœmie quas, quævis voce, sparsis capillis vestibisque dilaceratis, in suorum funeribus mulieres cantare solent. » (*Recueil de chansons populaires grecques*, p. VIII.)

change : il ne s'agit plus seulement de savoir ce qui est arrivé, mais aussi ce que les hommes ont senti, comment les ont affectés les péripéties de l'action où ils étaient engagés. Ce qui fournit alors les plus précieux documents, ce sont les poésies, les traditions populaires ; il n'est pas de miroir où se reflète, en une plus claire et plus fidèle image, l'âme des générations contemporaines, avec toutes les nuances d'émotion et de passion qui se sont rapidement succédé sur cette mobile surface et l'ont teinte de leurs couleurs. L'histoire vraie de la race grecque depuis la fin du moyen âge, le secret de cette opiniâtre et presque invraisemblable vitalité, c'est surtout aux *tragoudia* qu'il faut les demander, non sans les éclairer et les compléter par les récits que se transmettent les vieillards, par tel dicton populaire qui résume en deux mots les impressions et les souvenirs de tout un siècle (1). La langue elle-même, pour ces temps obscurs qui n'ont point

(1) On sait, en gros, les malheurs qui frappèrent les Grecs à la suite du désastreux soulèvement que provoquèrent, en 1770, les ambitions de la Russie ; c'est alors que des clans albanais furent précipités tout entiers par la Porte sur la Grèce, et qu'après avoir tout ravagé sur leur passage, ils allèrent s'établir dans les parties les plus fertiles de la Grèce centrale et du Péloponèse, occupant les meilleures terres, réduisant les *raïas* du voisinage à une condition voisine du servage. C'est ce temps de souffrances et de misères que désigne une expression encore très-usitée dans certaines parties du royaume de Grèce, *εις τον καιρόν της αλαμπάντας* : ce terme, né sur la côte occidentale, dans le pays voisin des îles Ioniennes où l'on comprenait l'italien, est emprunté à cette dernière langue. Cette époque, c'est le temps où tout

d'annales, fournit des renseignements qui ont leur prix ; seulement, afin de l'étudier, il faut aller la prendre en plein courant, au-dessus du point où les sayants, sous prétexte de la filtrer, l'ont brouillée et troublée. Tant qu'elle reste spontanée, sincère et franche, par la place qu'occupe chacun des éléments étrangers qui s'y sont introduits, on peut juger de l'importance relative de ces éléments et de l'influence qu'ils ont exercée sur le peuple qui parlait cet idiome.

Pour ce qui est de la Grèce, déjà, dès le seizième et le dix-septième siècles, quelques curieux, plus avisés et plus avides du nouveau que leurs contemporains, s'enquéraient de cette humble et fraîche source de poésie qui persistait, malgré tant d'âpres et desséchantes saisons, à jaillir du sol sacré (1) ; mais, jusqu'à M. Fauriel, ce n'avait été là que des

allait à l'aventure, à la dérive, *alla banda*. Les renseignements nous manquent sur le détail de ce que supportèrent alors les populations chrétiennes ; mais une locution de ce genre trahit le désespoir qui dut alors envahir bien des âmes. (Voir L. Heuzey, *L'Olympe et l'Acar-nanie*, p. 263.)

Un exemple plus frappant encore des souvenirs persistants qu'ont laissés certains fléaux, c'est le dicton qui atteste la terreur produite, au quatorzième siècle, par les ravages de la Grande Compagnie que commandait Roger de Flor : le plus grand malheur que puisse souhaiter une jeune fille à son séducteur, c'est de tomber entre les mains des Catalans : *σι Τούρωνα σπαθιά σι ιδώ, σι Καταλόου χέρια*. (Voir Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires*, p. xx et 32.)

(1) C'est M. Constantin Sathas qui a récemment découvert à la bibliothèque de Vienne le recueil des poèmes en grec vulgaire, formé, au milieu du seizième siècle, par Augier Busbecq, ce même ambassadeur de Charles-Quint qui a le premier fait connaître à l'Europe le monument d'Ancyre. M. Émile Legrand, qui vient de publier une

fantaisies tout individuelles, dont la science ne tirait aucun profit. Le premier, en 1824, notre compatriote comprit quelle était l'importance, quel était l'intérêt de cette poésie populaire jusqu'alors si dédaignée ; le premier surtout, avec la haute autorité que lui avaient conquise ses travaux antérieurs, il signala ce monde nouveau qu'il avait comme découvert et qui tenait par tant de liens à l'ancien (1). Dans son beau *Discours préliminaire*, qui, maintenant encore, après cinquante ans, fait grand plaisir à lire, il avait très-bien indiqué le vrai point de vue, l'étroite relation entre le passé et le présent de la Grèce, ce que l'étude de l'un ajoute à la connaissance de l'autre, la continuité de la race et la persistance de ses caractères originaux, des sentiments et des pensées qui lui sont propres. On a, depuis lors, écrit en France, sur ce sujet, des pages élégantes où abondent les aperçus ingénieux (2). Mais l'Allemagne a la première essayé de fondre dans un travail d'ensemble toutes ces

partie des poèmes transcrits par l'ordre de Busbecq, nous donne aussi, d'après Huet, quelques détails sur une collection de *tragoudia* qui, un siècle plus tard, aurait été due à un jésuite, le P. Xavier de Montaigu; par malheur ce manuscrit, qui semble avoir passé sous les yeux de l'évêque d'Avranches, est aujourd'hui perdu. (Voir Legrand, *Recueil de chansons populaires*, p. VIII-X.)

(1) Les *Chants populaires de la Grèce moderne*, 2 vol, in-8°.

(2) Voir, entre autres essais, J.-J. Ampère, *La Poésie grecque en Grèce*, dans le volume intitulé: *La Grèce, Rome et Dante* (Didier, 1859, in-18); E. Gandar, *Homère et la Grèce contemporaine*, dans le tome II de l'ouvrage intitulé: *Lettres et souvenirs d'enseignement* (Didier, in-8°, 1869).

observations éparses (1). Un ouvrage aujourd'hui en cours de publication, celui de M. Bernhard Schmidt, sera, s'il s'achève, de beaucoup ce qu'il y aura sur cette matière de plus complet et de mieux distribué (2). L'auteur a vécu en Grèce pendant plusieurs années ; une partie des matériaux qu'il emploie, c'est lui-même qui les a recueillis sur le terrain ; les autres, il les doit à une étude ap-

(1) Curt. Wachsmuth, *Das Alte Griechenland in Neuen*. Mit einem Anhang uber Sitten und Aberglauben der Neugriechen bei Geburt, Hochzeit und Tod, Bonn, 1864, in-8°, 125 pp. C'est à l'obligeance de M. Brunet de Presle que nous avons dû de pouvoir consulter l'ouvrage de M. Wachsmuth, qui ne se trouve dans aucune de nos bibliothèques. Ce petit volume, d'une lecture très-instructive et très-agréable, se divise en deux parties. La première, une conférence faite à Bonn, se tient dans les généralités ; elle indique, sans entrer dans le détail, les ressemblances et les rapports qui rattachent les Grecs modernes à leurs ancêtres ; ce qui en fait le principal intérêt, ce sont les notes. L'auteur y fait preuve d'une connaissance vraiment exceptionnelle de tous les travaux qui ont été publiés sur ce sujet ; il cite notamment un certain nombre de monographies qu'il a pu consulter ou réunir pendant un séjour en Grèce dont il a tiré le meilleur profit. Dans la seconde partie, il étudie *les usages et les superstitions des Grecs modernes relatifs à la naissance, au mariage et à la mort*. C'est comme un chapitre détaché du grand ouvrage qu'il avait projeté sur la vie des Grecs d'aujourd'hui, et qu'il a laissé faire à M. Bernhard Schmidt. Comme celui-ci, M. C. Wachsmuth porte dans cette étude, dans ces comparaisons, beaucoup de mesure et de critique.

(2) *Das Volksleben der Neugriechen und das hellenische Alterthum*, in-8°, Leipzig, 1^{re} partie, 1871. L'ouvrage tout entier aura trois parties ; à elle seule, la première compte déjà 251 pages. Voici les titres des cinq chapitres qui la composent : I, *Eléments païens dans les croyances et le culte chrétiens* ; II, *Les Démons* ; III, *Les Génies* ; IV, *Les Géants* ; V, *Le destin, la mort et la vie après la mort*.

A peu près en même temps que cette première partie, paraissait à Athènes le premier volume d'un ouvrage écrit en grec, sous ce titre : *Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων, ὑπὸ Ν. Γ. Πολίτου. Τόμος πρῶτος. Νεοελληνικὴ μυθολογία*. L'ouvrage avait été composé pour ré-

profondie de tout ce qu'ont écrit sur ce sujet soit les voyageurs européens, soit les Grecs eux-mêmes. Ceux-ci, soit dans des écrits spéciaux (2), soit dans nombre d'articles insérés dans des journaux tels que *l'Ἐφημερίς τῶν φιλομαθῶν* et la *Νέα Πανδώρα*, ont en effet rassemblé et signalé beaucoup de détails curieux, publié des chansons, transcrit des contes populaires, indiqué les caractères particuliers de tel ou de tel dialecte local du grec moderne, les usages singuliers ou les superstitions qui se sont conservés dans tel ou tel canton reculé. La cri-

pondre à une question mise au concours par la commission du prix Rodocanachi; mais, de l'aveu même des juges qui l'ont couronné, MM. Asopios, Philippos Ioannou et Euthymios Castorchis, il manque un peu de méthode et de critique. Même après la révision qu'il a subie avant d'être imprimé, il paraît encore, tout en témoignant d'une lecture étendue et de sérieuses recherches, très-inférieur au travail de M. Schmidt.

La seconde partie du livre de M. Politis a paru en 1874; elle nous arrive au moment où nous réimprimons ces pages. Nous n'avons pu que la parcourir à la hâte; elle semble témoigner d'un réel progrès dans la méthode de l'auteur. Une troisième partie est annoncée.

(2) On trouvera, dans les notes de l'Introduction de M. B. Schmidt, l'indication de presque toutes ces monographies publiées en Grèce. La plus remarquable est sans contredit l'ouvrage de M. Sakellarios, *Κυπριακά*, qui doit comprendre trois volumes in-8°. Le premier seulement et le troisième ont paru, l'un en 1835, l'autre en 1868, à Athènes. Le premier est une description de l'île de Chypre, à laquelle il y aurait, après les fouilles faites dans ces dernières années, beaucoup à corriger et à ajouter; mais le troisième contient des matériaux du plus haut intérêt, une grammaire du dialecte grec aujourd'hui parlé dans l'île de Chypre, un recueil très-riche et très-varié de chants populaires chypriotes, des proverbes, huit contes, des échantillons de grec chypriote au moyen âge, un recueil des mots qui, dans l'antiquité, étaient, d'après les grammairiens, propres aux habitants de l'île de Chypre, et un lexique de ceux qui caractérisent aujourd'hui leur idiome. Le second volume doit contenir l'histoire de l'île depuis l'antiquité jus-

tique leur manque parfois ; il faut savoir choisir entre les faits qu'ils rapportent et ne pas toujours admettre les explications qu'ils en présentent. Mais toutes ces monographies, toutes ces notes envoyées, des points les plus divers du monde grec, aux journaux d'Athènes, n'en forment pas moins un répertoire des plus utiles, et l'on ne peut que s'associer au regret exprimé à ce propos par M. Schmidt, qu'il soit si difficile en Occident de se procurer ces journaux, ces revues grecques. Les journaux quotidiens, avec la place qu'y occupe la politique courante, ne peuvent guère en effet intéresser que les Grecs du royaume ; quant aux revues, elles n'ont jamais paru très-régulièrement, et elles arrivent plus irrégulièrement encore en Europe ; le plus souvent même, ceux qui désireraient les recevoir ne savent où s'abonner. Les rapports de

qu'à nos jours. M. Bernhardt Schmidt n'a pu connaître une curieuse brochure qui a récemment été publiée à Constantinople sous ce titre : *Περὶ τῶν ἀναστηριαίων, καὶ ἄλλων τινῶν παραδόξων ἐθίμων καὶ προλήψεων* (in-8°, 1873). L'auteur, M. Chourmouziadis, y donne des détails intéressants et qui paraissent exacts et bien observés sur d'étranges cérémonies où il lui semble retrouver, dans quelques vallées de la Thrace orientale, la tradition encore persistante du culte de Bacchus et des troubles nerveux qu'il provoquait. La danse des Anastenaríoi, telle qu'il la décrit, semble aussi se rapprocher de celle des derviches hurleurs. Chez les chrétiens comme chez les musulmans, sous des noms et des formes diverses, il est resté quelque chose de ces cultes orgiaques, autrefois si chers à toutes ces populations de la Thrace et de l'Asie-Mineure ; le difficile est de distinguer ce qui, dans ces ressemblances, provient d'une imitation, d'une transmission directe, et ce qui s'expliquerait suffisamment par le caractère du peuple, les analogies de la situation et du milieu.

librairie entre Athènes d'une part, de l'autre Leipzig ou Paris, sont encore loin d'être devenus ce qu'ils devraient être eu égard à l'activité d'esprit que déploie la Grèce.

Nous ne prétendons nullement, dans les pages qui suivent, traiter un sujet aussi vaste et aussi complexe. Nous y avons songé jadis, pendant un séjour en Orient qui, pour avoir duré quatre années, ne nous en a pas moins semblé bien court, bien insuffisant à satisfaire toutes les curiosités qu'il éveillait. Dans toutes nos excursions sur le continent comme à travers les îles grecques ou turques de l'Archipel, sur le territoire du royaume hellénique comme en Roumélie et en Anatolie, nous n'avions pas cru céder à un caprice et manquer à notre devoir en nous occupant de la Grèce moderne autant que de l'ancienne : pour nous, ces deux études ne pouvaient se séparer ; elles n'en faisaient qu'une, sous des aspects et des noms différents. Nous avons donc commencé par apprendre à parler couramment la langue vulgaire, puis, à Athènes même comme en voyage, nous avons cherché à transcrire les chansons populaires qui nous frappaient ; nous avons noté de notre mieux les mots qui nous semblaient propres à l'idiome de telle ou telle île, de tel ou tel district ; nous avons relevé les traits de mœurs ou les traditions locales, et recueilli de la bouche des vieillards les souvenirs qu'ils avaient gardés de la pé-

riode antérieure au régime actuel. Par malheur, elles ont bientôt pris fin, ces années libres et variées pendant lesquelles, pour s'instruire, il suffisait d'ouvrir ses yeux et ses oreilles. Des matériaux que la jeunesse amassait sans compter, comme si la vie devait durer toujours, l'âge mûr ne pourra mettre en œuvre qu'une bien faible partie. Le moment vient bien vite où l'on commence à s'apercevoir qu'il faut se réduire et se restreindre. Contraint de se renfermer dans des études de plus en plus spéciales, on voudrait pourtant ne pas laisser perdre ce que l'on a eu parfois tant de de peine, ce que l'on a eu toujours tant de plaisir à recueillir. J'ai donc prié notre savant confrère, M. Émile Legrand, de vouloir bien publier à ses heures ce que j'avais rapporté de *tragoudia* ; c'étaient des chansons historiques ou distiques amoureux (*madinadais*) de l'île de Crète, des *myrologues* maniotes, et déjà, dans le recueil par lequel il vient de reprendre avec éclat la tradition de Fauriel, il a donné un des plus curieux de ces chants, celui de maître Jean de Sphakia (1). Lorsqu'il aura eu le loisir de s'occuper des poésies maniotes que je lui ai communiquées, j'espère trouver encore dans mes notes de quoi faire mieux connaître l'histoire de ces hardis montagnards qui rappellent à beaucoup d'égards ceux de la Crète,

(1) *Recueil de chansons populaires grecques, publiées et traduites pour la première fois*, in-8°, Maisonneuve, 1873.

les Séliniotes et surtout les Sfakiotes (1). J'ai visité avec soin, pendant mon séjour en Grèce, cet étrange et pittoresque district; j'y ai recueilli, dans les *pyrghi*, maintenant à demi-ruinés, qui jadis ont subi tant d'assauts, plus d'un récit de bataille et de vendetta, où se complaisait la mémoire de quelque vieux capitaine, ancien compagnon de Petro-Bey Mavromichali. Ces renseignements ont été complétés par ceux que m'a obligeamment fournis, à Athènes même, le dernier survivant des fils du prince, M. Dimitri Mavromichali. De ces poésies populaires comme de ces traditions orales se dégage une même impression : bien étudié dans sa vie intérieure et domestique comme dans ses luttes contre les Turcs, le Magne du dix-huitième siècle et des premières années du dix-neuvième siècle fournirait un des types les plus intéressants de cet état de société tout primitif qui ne se rencontre plus guère aujourd'hui en Europe que chez les Slaves du Monténégro et parmi les tribus albanaises, où l'a récemment observé et décrit avec tant de précision M. Albert Dumont.

En attendant, j'ai cru devoir signaler dès aujourd'hui à l'attention de ceux qui étudient la vie et les idées des Grecs modernes quelques faits qu'ils ne me paraissent pas avoir connus. C'est un conte

(1) Sur les Sfakiotes, outre l'ouvrage de Pashley, si mal composé, mais si riche en observations de tout genre (*Travels in Crete*, 2 vol. in-8°, Murray, 1837), voir G. Perrot, *L'Ile de Crète, souvenirs de voyage*, Hachette, in-18, 1867.

populaire que j'ai entendu en Attique ; ce sont deux singulières croyances que j'ai observées chez les paysans de cette contrée. Quant aux méthodes de divination qui sont encore en usage chez les Albanais et les Grecs, on les a déjà plus d'une fois rapprochées de celles que pratiquait l'antiquité ; pour y revenir aujourd'hui, mon excuse, c'est que le héros de la scène qui m'a été rapportée, après bien des années écoulées, par un témoin oculaire, c'est Karaïskakis. Or, de tous les capitaines qui se sont distingués dans la guerre de l'indépendance, c'était celui qui avait laissé aux Philhellènes européens les meilleurs souvenirs, celui qui par sa bravoure et la noblesse de son caractère rappelait le mieux un de ces héros d'Homère ou de Plutarque auxquels la poésie et la presse ont alors trop souvent comparé des sauvages avides et rusés, tels que l'étaient la plupart des chefs grecs et albanais engagés dans la lutte. Il est vrai que l'opinion, avec ses retours et ses caprices, n'a fait ensuite payer que trop cher aux Grecs ses engouements irréfléchis et ses exagérations déclamatoires.

I

LÉGENDE DE LA VÉNUS CORINTHIENNE.

Dans l'ouvrage malheureusement inachevé qui porte pour titre *Monographie de la voie sacrée*

Éleusienne, M. Fr. Lenormant rapporte, d'après un vieux *papas* d'Éleusis, un conte populaire fort curieux (1). Ce qui en forme le fond, c'est le mythe de Déméter et de Coré; c'est l'enlèvement de celle-ci par Pluton; ces éléments antiques et primitifs, dont quelques-uns rappellent le célèbre hymne homérique, y sont mêlés à d'autres dont l'origine est plus obscure. A côté de ce récit, nous en placerons un semblable, que nous avons recueilli en 1858, dans la même région de la Grèce, mais qui se rattache à la mémoire d'une autre divinité, Aphrodite. Le nom de cette déesse n'a point été conservé comme celui de Charon, des Néréides ou des Moirai, par les chants româiques, et ne se rencontre guère non plus dans les traditions populaires (2). Il y a donc intérêt à le retrouver dans une légende familière aux paysans de l'Attique. Ainsi que nous le prouve ce conte, le culte de la Vénus corinthienne, de même que celui des grandes déesses d'Éleusis, a laissé dans l'imagination grecque des souvenirs qui ont survécu à la chute du paganisme, et qui ont traversé tout le moyen âge pour arriver jusqu'à nous.

(1) I, p. 395.

(2) La seule mention que j'en connaisse se rencontre dans le conte d'Éleusis, recueilli par M. Fr. Lenormant. Pour donner une idée de la beauté par laquelle se distinguait la fille de sainte Dhimitra, on dit que « depuis Madame Aphrodite (Κυρά Φροδίτη) » on n'avait rien vu d'aussi charmant. Dans sa *Mythologie néohellénique*, M. Politis, suivant dans leur transformation moderne un certain nombre des dieux et des déesses de l'Olympe grec, ne prononce même pas le nom d'Aphrodite.

Il y avait autrefois, raconte-t-on, une reine merveilleusement belle, qui s'appelait Aphrodite ; elle avait un château à Daphné, sur la route qui mène d'Athènes à Éleusis, et elle possédait aussi l'Acrocorinthe. Pour aller de l'une à l'autre résidence, elle s'était fait creuser un souterrain qui traversait le golfe en passant sous la mer. Deux rois, épris de sa beauté, recherchaient sa main ; l'un lui plaisait, elle détestait l'autre ; mais elle ne voulait pas déclarer hautement sa préférence ni provoquer par un refus ouvert la colère du prétendant qu'elle désirait éconduire. Voici ce qu'elle imagina pour sortir d'embarras : comme elle se faisait alors même bâtir un palais sur la montagne de Corinthe, elle chargea l'un de ses amants d'entourer de murs la haute colline, et l'autre d'amener l'eau sur cet aride sommet ; elle accorderait sa main à celui qui aurait le plus tôt terminé sa tâche. Elle avait, bien entendu, imposé à celui que son cœur préférait le plus facile des deux travaux, celui qui semblait devoir être le plus court : il n'aurait qu'à trouver une source ou à poser quelques conduits, pendant que son rival devrait apporter péniblement sur cette cime élevée tous les matériaux nécessaires, suspendre son enceinte sur des abîmes et la jeter à travers des précipices.

Malheureusement il arriva le contraire de ce que s'était promis la reine : des difficultés imprévues retardèrent celui des princes qui avait entre-

pris d'élever l'eau jusqu'au faite du mont, tandis qu'au contraire les murailles grandissaient d'heure en heure avec une rapidité désespérante. Déjà elles étaient terminées ; il ne restait plus, pour que l'architecte eût le droit d'exiger sa récompense, qu'une pierre à poser, la clé de voûte de la grande porte ; encore quelques instants, et tout était consommé. Aphrodite voit le danger ; mais, toute affligée, toute troublée qu'elle est, elle n'abandonne point la partie. De sa voix la plus attirante et de son plus joli sourire, elle appelle celui qui ne doutait plus d'être son vainqueur. « Viens, laisse là la truëlle ; que tardes-tu ? n'as-tu pas achevé ta tâche ? n'es-tu pas sûr du prix ? Viens que je fasse paraître, maintenant que je le puis, combien te favorisaient mes secrets désirs, combien je suis heureuse de ton succès ! » A ces mots l'imprudent abandonne tout, rejette à terre la pierre fatale qu'il avait déjà soulevée et qu'il s'apprêtait à mettre en place, et se laisse entraîner par la perfide sur un banc de gazon et de fleurs, où elle le retient en lui prodiguant de ces douces paroles et de ces légères caresses qui n'engagent à rien, mais qui font tout espérer. Dans son ivresse, l'amant transporté oublie que la porte n'était pas finie ; il oublie jusqu'à l'existence même de son rival. Celui-ci cependant, qui voyait sa maîtresse conspirer pour lui, redouble d'efforts. Enfin le roc est percé, et une abondante fontaine jaillit en jet joyeux et brillant.

La reine aussitôt de se lever et de retirer sa révérence au pauvre architecte, qui

Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Cette curieuse légende nous présente certains traits qu'il est difficile d'expliquer, et qui semblent empruntés à des mythes autres que ceux qui sont arrivés jusqu'à nous ; mais elle en contient aussi plusieurs dont l'origine et le sens sont faciles à saisir. Les honneurs extraordinaires que Corinthe rendait à Aphrodite expliquent bien le choix de la montagne où elle se bâtit un palais. Il y avait aussi un temple d'Aphrodite sur la voie Sacrée, dans la gorge du Corydalle, à quelques pas de l'endroit où s'éleva plus tard le couvent de Daphné (1). Dans cette source qui s'élançe tout à coup du roc, il y a très-probablement un souvenir de la fontaine Pirène, que fit sourdre au même endroit un coup de pied de Pégase. La tradition populaire a bien conservé le caractère de l'antique déesse, sa fourberie passionnée, sa dangereuse coquetterie qui aveugle et qui perd.

(1) Pausanias, I, 37. M. Fr. Lenormant, dans la partie publiée de son travail, n'est pas arrivé jusqu'à ce temple d'Aphrodite, situé à la sortie du défilé, près de l'endroit où la route aboutit à la plaine et à la baie d'Éleusis.

II.

SOUVENIRS LAISSÉS EN GRÈCE PAR L'ADMINISTRATION
ROMAINE. — LE CADASTRE.

De tous les pays que Rome soumit à son joug et qu'elle fit entrer dans son vaste empire, celui qui résista le plus opiniâtrément, sinon aux armes, du moins à l'influence de son vainqueur, celui qui se laissa le moins latiniser, ce fut la Grèce (1). La langue latine, qui dans plusieurs contrées remplaça presque la langue nationale, ne réussit jamais à faire oublier ou négliger sur les côtes de la mer Égée la langue grecque ; c'est à peine si dans le romainique quelques rares expressions d'origine latine témoignent de la conquête romaine ; des mots à physionomie occidentale que l'on y rencontre, la plupart sont venus d'Italie au moyen âge plutôt qu'avant les invasions barbares. Il est pourtant un des traits de la grandeur de Rome, une des formes de sa puissance dont quelque souvenir s'est conservé à travers tant de siècles, sur cette terre même où ont passé tant d'envahisseurs, dans la mémoire de ces populations sans cesse renouvelées et croisées en mille manières : c'est l'administra-

(1) Cf. Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, X, De l'étude de la langue latine chez les Grecs dans l'antiquité.

tion romaine avec son habileté patiente et sa majestueuse régularité, merveille que jusqu'alors n'avait pas connue le monde grec, et que maintenant encore il n'est pas parvenu à oublier.

Au mois d'avril 1858, je m'étais arrêté pour y passer la nuit à *Grammatiko*, petit village de l'Attique, entre Marathon et Rhamnunte; dès que je suis installé près du foyer de l'une des huttes, les paysans, des Albanais qui parlent tous le grec, se réunissent autour de moi, et nous causons. Ils me demandent, entre autres questions, si j'ai été à Constantinople. Sur ma réponse affirmative, ils s'informent si j'y ai vu « une plaque de marbre, très-grande, où sont marqués tous les villages, tous-les champs même, avec leurs limites. » Je leur répons que je ne l'ai pas vue et n'en ai même jamais entendu parler; puis je leur montre la carte du royaume de Grèce dressée par l'état-major français, carte où se trouvent aussi jusqu'aux moindres hameaux, et je leur affirme qu'elle a été récemment exécutée par des officiers mes compatriotes. Cela ne fait que les confirmer dans leur opinion. « Ces cartes sont copiées, » avance aussitôt l'orateur de la bande, « des marbres que l'on conserve à Constantinople; il faut, continue-t-il, vous les faire montrer quand vous y retournerez. Ils sont là, nous le savons, depuis bien des siècles; nos pères nous l'ont dit. »

Ce n'est sans doute pas à l'administration turque

que l'imagination populaire fait honneur de cette sorte de cadastre. Les Turcs ont toujours été trop négligents et trop ignorants pour entreprendre dans leur vaste empire ce que la race normande, bien autrement intelligente et active, avait fait en Angleterre après la conquête, ce tableau de toutes les terres, de tous les fiefs du royaume qui est resté connu sous le nom de « livre du jugement dernier, » *doomsday-book*. Il y avait bien, à ce qu'il paraît, dans les villages grecs, avant la révolution, des espèces de terriers contenant le dénombrement des propriétés que renfermait la commune, et qui servaient aux primats à répartir l'impôt entre les particuliers. Ces registres, après la guerre et lors de l'évacuation du pays par les Turcs, auraient été enlevés, là où ils avaient échappé aux chances destructives de la lutte; ils auraient été transportés à Constantinople et s'y trouveraient encore maintenant; le gouvernement grec aurait même songé à réclamer à la Porte ces documents. Mais sont-ce ces registres, sans doute fort abrégés et fort incomplets, qui auraient pu frapper à ce point l'esprit du peuple? Bien des primats d'ailleurs, qui ont rempli ces fonctions sous le régime turc, sont encore vivants, et ces papiers qu'ils ont eus entre les mains, qu'ils ont vus et touchés tant de fois, n'ont pour eux aucun caractère étrange et mystérieux. Non, l'on sent ici une légende qui vient de plus loin, qui a son origine dans une

plus grande chose. Je n'hésite pas à voir dans cette croyance un vague souvenir de l'administration romaine et byzantine, de ce cadastre de tout l'empire qu'avait mis à la disposition du pouvoir central la docilité laborieuse de ses agents partout répandus, et leur longue persévérance.

Cet immense travail avait été projeté sous César ; il fut exécuté pendant le règne d'Auguste, sous la surveillance d'Agrippa, et, pendant toute la durée de l'empire, il ne cessa d'être complété et perfectionné par les arpenteurs publics ; on l'étendit à toutes les provinces nouvelles, et plus tard Constantinople en recueillit les fruits et en continua les traditions (1). On est trop porté à mépriser et à diffamer le bas-empire ; quels qu'y aient été les

(1) Voir l'édition des *Gromatici veteres* de Lachmann et Rudorff, et ce que disent ces écrivains de ces plans tracés sur une table de bronze, qui, lors de l'établissement d'une colonie, étaient dressés en double exemplaire et déposés, l'original dans les archives de l'État romain, la copie dans celles de la ville dont ils figuraient le territoire (notes de Mommsen, t. II, p. 152).

Appliqués seulement d'abord à l'*Ager divisus adsignatus* qui constituait le domaine de la colonie, ces procédés furent peu à peu étendus, par analogie, à d'autres territoires. A mesure que s'effacèrent les différences de condition entre les habitants de l'empire, et, par suite, entre les sols soumis à tel ou tel régime, à mesure que tous devinrent égaux devant l'impôt et la loi, le cadastre dut prendre partout un aspect uniforme. C'était lui qui servait de base à ce recensement quinquennal des personnes et des biens qui, depuis Auguste, se répète par les soins des magistrats municipaux sous la haute direction du gouverneur de la province. Sur les travaux qui conduisirent à l'établissement de ce cadastre, sur les principaux ouvrages modernes qui ont cherché à en déterminer le caractère et les conditions, on peut consulter une page de M. Duruy et les notes qui l'accompagnent (*Histoire romaine*, t. III, p. 252-253).

défauts du gouvernement ou du peuple, l'administration byzantine se montra l'héritière souvent heureuse et habile de l'administration romaine. Il n'y avait certes pas dans l'Europe occidentale, au temps de Nicéphore Phocas, de Jean Tzimiscès ou de plusieurs autres que je pourrais nommer, de contrées qui furent aussi policées et aussi prospères que les provinces de l'empire d'Orient ; il n'y en avait pas où régnât un ordre mieux fondé sur des règles fixes, filles d'une longue pratique ; il n'y en avait pas où la volonté et l'action du pouvoir parvinssent plus rapidement jusqu'aux extrémités de la monarchie, jusqu'aux couches inférieures de la population (1). Fidèles en cela aussi aux exemples de leurs devanciers, les Césars de Byzance durent donc travailler à conserver et à tenir en état ce cadastre sans lequel ils ne pouvaient donner une assiette régulière à l'impôt auquel ils avaient tant à demander. Les hordes barbares avaient beau se jeter

(1) On commence à revenir de ce dédain, de ces partis pris auxquels se complaisent la paresse et l'ignorance. La curiosité de nos historiens commence à se tourner de ce côté. L'époque dite byzantine a fourni, dans ces dernières années, la matière de plusieurs travaux intéressants. Nous nous bornerons à citer deux thèses qui ont été soutenues devant la Faculté des lettres de Paris en 1860 et 1870 : *L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au VII^e siècle*, par L. Drapeyron ; *L'empire grec au X^e siècle, Constantin Pophyrogénète*, par Alfred Rambaud. Cette dernière étude surtout avait donné de grandes espérances à ceux qui savent ou qui soupçonnent au moins tout ce que renferme de trésors cachés cette mine inexplorée jusqu'ici. Ils avaient pu croire que l'empire grec avait enfin trouvé son historien. Les circonstances ont entraîné ce vif et brillant esprit vers d'autres recherches, vers d'autres travaux, qui semblaient d'un intérêt plus actuel ; nous ne

sur l'empire et le traverser au pas de course : les possesseurs changeaient ou disparaissaient ; mais la terre, mesurée une fois pour toutes, restait à sa place, et quand l'ouragan avait passé, quand les armées de César avaient repris le dessus, ses gouverneurs et ses collecteurs savaient combien d'arpents avait à réclamer telle ville tout à l'heure réduite à ses murailles, pour combien d'autres ils avaient à demander le tribut à telle peuplade serbe ou bulgare qui s'était établie sur telle montagne, qui était restée maîtresse de telle vallée. Ce n'est qu'après la prise de Constantinople par les Francs que ces traditions se perdirent ; depuis ce moment, partout le morcellement et le désordre ; malgré un apparent retour de fortune, l'heure de l'irrémissible décadence avait sonné sans retour ; l'antique et savante machine tombait en pièces et s'en allait en morceaux. Depuis cette époque, ces beaux pays ont toujours été entre les mains d'indolents possesseurs, qui n'ont jamais su faire le compte de

pouvons nous empêcher de le regretter. Il y avait là une belle place à prendre, une belle œuvre à tenter, tout un monde à tirer de l'oubli et à ressusciter sous nos yeux. Il y faudrait de la science et de la patience. Le grec byzantin est difficile. A qui s'est nourri des lettres anciennes, il paraît fastidieux et barbare ; mais on serait payé de sa peine. Constantinople a eu, tout au moins jusqu'à la fondation de l'empire latin, jusqu'au commencement du treizième siècle, des hommes d'État remarquables et de grands capitaines ; elle a eu des esprits d'une activité singulière, comme Photius, des érudits qui nous ont rendu d'incalculables services. Tout ce qui se confond aujourd'hui pour nous dans une ombre grise se distinguerait en s'éclairant sous le rayon de l'histoire ; on verrait partout apparaître des figures originales, des physiologies accentuées et vivantes.

leur richesse. Sur ces terres vagues, sur ce sol comme incertain et sans limites, se sont succédé, poussées de place en place par le désir du changement ou le vent de la conquête, des générations toutes pauvres et ignorantes, toujours absorbées par le dur besoin du pain quotidien et par les soucis de l'heure présente; et malgré tout, dans cette mémoire du peuple qui n'apprend et ne garde rien que par la tradition orale, on trouve encore de confuses traces de l'impression laissée dans les esprits par la paix romaine, par l'ordre romain qui a disparu depuis si longtemps, mais qui, pour l'Orient du moins, n'a jamais été remplacé.

III.

LA FIGURE D'UNE TRUIE, INDICE DES TRÉSORS CACHÉS.

On a relevé certaines superstitions des Grecs relatives à la découverte des trésors. C'est un songe, croit-on généralement, qui vous avertit de l'endroit où un trésor est caché; il faut s'y rendre dès le lendemain matin, seul, en secret, emportant avec soi un coq, que l'on sacrifie, avant de creuser la terre, au mystérieux possesseur de ces richesses cachées. Après cette offrande, on déterre l'argent. Que si, au contraire, l'on a parlé, si l'on s'est vanté de son rêve et de son bonheur futur, quand on

arrive au lieu désigné et que l'on a ouvert le sol, au lieu du trésor, on ne trouve qu'un vase de terre rempli de charbon. Différents contes de chercheurs heureux ou déçus se rattachent à cette croyance (1).

J'ai trouvé, dans plusieurs villages de l'Attique et de la Grèce centrale, une autre idée, qui ne me semble point avoir été signalée jusqu'ici. Nous voyant chercher les ruines et les inscriptions, les paysans s'imaginaient, là comme partout en Orient, que le vrai but de nos recherches, c'était la découverte des trésors ; ils en concluaient que nous savions à quoi nous en tenir sur les moyens d'arriver à cette découverte. Plusieurs viennent donc s'informer auprès de nous de l'endroit où ils pourront trouver la pierre sur laquelle est représentée une truie avec ses petits. « Pourquoi donc ? » demandons-nous au premier qui nous fait cette question. « Mais, vous le savez bien, répondent-ils ; cette pierre indique l'endroit où est caché un trésor » La même question nous fut adressée dans différents endroits, mais nous ne pûmes jamais déterminer ni même soupçonner quelle était la nature du rapport qui, pour ces paysans, rattachait cet emblème à la présence d'un trésor souterrain.

D'où peut venir cette idée ? Nous avouons n'avoir

(1) Politis, *Μελέτη*, I, p. 147-150. *Νεοελληνικά Ἀνάλεκτα, περιοδικῶς ἐκδιδόμενα ὑπὸ τοῦ φιλολογικοῦ συλλόγου Παρισσοῦ*, t. I, 1^{re} partie, p. 324.

pu en discerner l'origine; nous n'avons rien trouvé d'analogue ni dans l'antiquité ni dans les superstitions populaires d'autres pays. Le seul souvenir qu'elle nous rappelle, c'est l'oracle rendu par Hélénius à Énée (1); c'est la rencontre d'une truie blanche, étendue sur le sol et entourée de ses trente petits, qui lui indiquera sur les rivages de l'Italie l'endroit où il devra élever la cité qui recueillera les pénates de Troie. De ce rapprochement, il ne semble pas qu'il y ait rien à tirer. C'était surtout à Déméter que l'on sacrifiait le porc (2); or nous ne voyons nulle part que cette déesse connût et fit retrouver les trésors cachés. Ce rôle, on l'attribuait à Hermès (3); or aucun mythe, aucun rite n'établit une relation spéciale entre Hermès et le porc ou la truie. Peut-être la truie n'a-t-elle été choisie comme symbole de la découverte heureuse qu'à cause de l'habitude qu'elle a de remuer le sol avec son groin. « Fouillez la terre comme le porc, retournez-la en tous sens, » dirait la sagesse populaire, « et ce sera bien miracle si vous ne trouvez point quelque chose. »

(1) Virg., *Æn.*, III, 389-393.

(2) Schol. Aristoph. ad *Ranas*, v. 338. Servius, ad Virg., *Georg.*, II, 380, etc.

(3) Alf. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 438. Voir aussi Max Müller, *Nouvelles Leçons sur la science du langage* (traduction Harris et Perrot), t. II, p. 220, avec la note de M. Bréal.

IV.

LA DIVINATION PAR L'INSPECTION DES OS D'UN MOUTON
ET PAR LE VOL DES OISEAUX.

Albanais et Grecs, j'entends ceux qui n'ont point eu de contact avec l'Europe, qui n'ont subi d'autre influence que celle de l'hérédité et de la tradition populaire, croient encore à la divination. Pour eux, il est certains moyens de connaître l'avenir qui ont été mis par Dieu à la portée des hommes ; le tout est de savoir interpréter ces signes où peut se lire le secret du lendemain. Un ancien compagnon de Fabvier, le général Morandi, me racontait, en 1857, une scène dont il avait été le témoin pendant la guerre de l'indépendance ; son récit suffit à montrer quel empire cette croyance conservait alors sur l'esprit de l'un des mieux doués et des plus intelligents parmi ces chefs de bande que les circonstances avaient donnés pour compagnons d'armes à un ancien officier de Napoléon.

C'était en 1826, en Attique. Fabvier, avec son corps de Philhellènes et les troupes irrégulières que commandaient Karaiskakis et plusieurs autres capitaines indigènes, avait assailli les Turcs pour dégager l'acropole d'Athènes qu'ils bloquaient. On s'était, pendant deux jours, battu sans résultat à

Gaidari. Le second soir, Karaïskakis, inquiet du résultat de l'entreprise, assemble ses palicares et fait tuer un mouton. On dépouille la bête, puis on lui en apporte l'épaule ; il la dégage des chairs, il la nettoie et examine avec soin l'omoplate ; ensuite il fait part de ses observations aux capitaines qui l'entourent, et chacun d'eux, prenant l'os en main, vérifie et montre à son voisin les signes indiqués (1). Quels étaient au juste ces signes ? M. Morandi ne s'en souvient plus ; toujours est-il qu'après quelques minutes de délibération, tout le monde était du même avis. On s'accordait à trouver que cette épaule annonçait de la manière la plus certaine, pour le lendemain, le malheur et la défaite. Aussitôt Karaïskakis envoie dire à Fabvier que l'on ne peut songer à combattre : les présages sont effrayants ; à moins de vouloir courir au-devant d'une mort certaine, point d'autre parti à prendre que de décamper.

Fabvier eut beau accourir lui-même et faire à ses auxiliaires les plus vives représentations ; ordres et prières, tout fut inutile. Les augures avaient parlé, et la nuit même, précipitamment, sans prendre aucune précaution pour couvrir la retraite, les palicares détalèrent. Pour quelques-uns

(1) Ce mode de divination a déjà été remarqué et décrit par Dodwell, qui voyageait en Grèce vers le commencement du siècle (*Classical and topographical Tour*, t. I, p. 398-399). On le désigne, suivant lui, par le terme de *πλατομέντια*.

peut-être, pour les lâches et les rusés, il y avait là un commode prétexte qui leur permettait de se soustraire au danger ou d'aller à d'autres aventures plus profitables ; mais quant à Karaiskakis, ceux mêmes des Philhellènes qui étaient devenus le plus sceptiques ne doutaient point de sa bravoure et de son sincère désir de délivrer Athènes, devant laquelle, bientôt après, il tombait glorieusement en marchant à l'ennemi. Si ce jour-là il avait reculé, c'est qu'à son esprit s'imposait une de ces croyances que l'on n'a jamais songé à discuter, parce qu'on les voit, dès l'enfance, admises par tous ceux au milieu desquels l'on vit et l'on grandit (1).

En écoutant ce récit, il me semblait entendre lire une page d'Hérodote. En fallait-il plus, dans la

(1) D'après M. Curtius Wachsmuth (*Das alte Griechenland in neuen*, p. 86), les cérémonies du mariage, chez les Grecs d'aujourd'hui, nous offrent l'exemple d'un mode de divination qui se rapproche beaucoup de celui que nous venons de décrire. Voici la traduction de ce passage : « C'est le samedi matin que l'on commence à tuer solennellement les animaux qui seront mangés dans les fêtes du mariage. Le fiancé doit immoler lui-même la première des têtes de bétail qui sont destinées au repas ; mais la manière dont s'accomplit ce meurtre n'est point indifférente. Le fiancé doit, au moment de porter à sa victime le coup mortel, la tourner vers l'orient. Tout a son importance, la manière dont a jailli le sang de l'animal, en droite ligne et d'un jet vigoureux ou en zigzag, la langue que la bête s'est mordue, l'écume sanglante qui lui est venue aux lèvres ; vieilles femmes et vieillards commentent ces phénomènes de l'agonie et d'autres analogues, et savent en tirer d'infailibles augures sur l'avenir du mariage qui s'apprête. » Dans cette immolation et les rites auxquels elle est assujettie, M. Wachsmuth reconnaît avec raison, ce semble, un reste du sacrifice que, chez les Grecs anciens, on offrait, avant le mariage, sous le nom de *προγάμια*, aux dieux protecteurs de l'union conjugale, sacrifice où l'on devait chercher aussi dans les entrailles de la victime des pronostics du même genre.

Grèce ou l'Italie antique, pour abattre tous les courages, pour glacer de terreur toute une armée, pour tourner vers la fuite toutes les pensées et tous les regards ? Que l'on se rappelle Pausanias à Platée : attaqué par les Perses, il maintient ses troupes immobiles sous une pluie meurtrière de flèches et de traits. C'est que les présages sont défavorables ; il ne se décide à marcher, quoique de minute en minute la situation devienne plus grave, qu'au moment où enfin le devin qui l'accompagne a lu dans les entrailles d'une nouvelle victime de claires promesses de succès et la permission donnée par les dieux d'engager la lutte (1).

Ce n'était point seulement en inspectant les entrailles des victimes que les anciens croyaient entrer en rapport avec les dieux et pouvoir deviner leurs volontés et les arrêts mystérieux de la destinée ; le vol des oiseaux passait pour ne pas fournir de moins sûrs présages (2). Ce fut surtout en Italie, chez les Étrusques et les Romains, que l'on cultiva cette branche de la divination ; mais les Grecs mêmes ne l'avaient pas négligée. Sous le titre d'*οἰωνοποιοί*, toute une catégorie de devins s'adonnait particulièrement à l'observation et à l'interprétation de cet ordre de phénomènes. La

(1) Hérodote, IX, 40.

(2) Sur les différentes formes que prenait chez les Grecs l'art de la divination, voir Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, ch. XIII.

croyance sur laquelle se fondait leur crédit vit encore sur le sol de la Grèce ; c'est ce dont le voyageur peut avoir la preuve, sans même s'éloigner beaucoup d'Athènes.

A 3,000 mètres environ au nord-ouest de Képhisia, dans un large et profond ravin qui descend du plateau boisé entre Pentélique et Parnès, se trouve, ombragée de deux magnifiques platanes, une petite chapelle, connue sous le nom de *Panaghia tou Chelidoniou* ou « Vierge de l'Hirondelle (1) ». Elle est appuyée contre une des parois du ravin, et derrière elle il y a une petite grotte creusée dans le rocher, et où suinte une eau qui a la réputation de guérir toutes les maladies ; c'est un *ἄγιασμα*, comme on dit en Grèce. Je m'étais, au mois d'août 1857, réfugié à Képhisia, pour fuir l'insupportable chaleur qu'il fait alors à Athènes ; j'en profitai pour me rendre à la *panégyrie* ou fête religieuse et populaire qui, l'un des dimanches de ce mois, se célèbre dans cet endroit. Nous arrivâmes tard, quand le soleil commençait déjà à baisser. Profitant de l'ombre qui emplissait déjà le ravin, on dansait sur l'étroite plate-forme, auprès de la chapelle ; d'autres groupes mangeaient sur l'herbe, pendant que par les étroits sentiers qui

(1) Elle est indiquée, si je ne me trompe, sur la carte de l'état-major français de cette manière : *Panaghia ruindá*. Je n'en trouve aucune mention ni dans Leake, *Athens and the Demi of Attica*, ni dans Harriot, *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, ni dans Wordsworth, *Athens and Attica*.

descendent, à travers les arbousiers et les myrtes, jusqu'au fond de la gorge, remontaient, dans leurs costumes de fête, ceux des paysans qui avaient le plus long chemin à faire pour rentrer chez eux. Dans des bouteilles qu'ils tenaient à la main, ou dans de grandes jarres bouchées avec une touffe d'herbe fleurie et pendues au flanc de leurs ânes ou de leurs chevaux, la plupart emportaient l'eau de la source miraculeuse ; c'était pour les parents et amis qui n'avaient pas pu venir la boire dans l'un des trois petits bassins qu'elle remplit à l'entrée de la grotte, avant de s'engager dans un conduit souterrain qui la fait reparaitre un peu plus bas, au pied de l'un des deux larges platanes.

L'ami que j'accompagnais, un étranger, propriétaire à Képhissia et fixé depuis plusieurs années dans le pays, connaissait plusieurs des campagnards qui assistaient à la fête. Nous causâmes avec eux ; nous leur demandâmes d'où venait le nom de *Panaghia tou Chelidoniou*. Voici ce qu'ils nous racontèrent. Autrefois, — il y a bien un siècle, dit l'un d'entre eux, — une armée ennemie avait brusquement pénétré dans l'Attique ; elle s'avancait, dévastant tout sur son passage, brûlant les maisons et les oliviers, pillant et massacrant tout ce qui tombait entre ses mains. Réunis à la hâte et mal armés, les gens des environs s'étaient postés sur le bord du ravin où s'élève maintenant la cha-

pelle ; sur l'autre bord étaient rangés les envahisseurs, bien plus nombreux. On allait en venir aux mains, et les défenseurs de l'Attique ne pouvaient s'empêcher de ressentir une certaine crainte en se comparant à leurs adversaires. Soudain alors, au-dessous d'eux, de la grotte où l'on vient aujourd'hui en pèlerinage, une hirondelle s'élança, et d'un vol rapide traversa tous leurs rangs. Dans l'apparition de cet oiseau, dans la direction qu'il prit au sortir de la grotte, on vit un présage de victoire ; les courages se relevèrent, et, l'ennemi descendant au même moment pour franchir le ravin, on se précipita sur lui sans plus regarder au nombre ; on le culbuta, on le mit en fuite, on le poursuivit, et on en fit un grand carnage. Ce serait en mémoire du rôle joué dans cette rencontre par l'hirondelle que l'on aurait ensuite élevé la chapelle, et découvert les propriétés miraculeuses de la source voisine.

Selon toute apparence, cette dévotion doit remonter à l'antiquité même ; comme le site charmant connu à Képhissia sous le nom de *Grotte des Nymphes*, cette source devait être consacrée soit aux Nymphes, dont le culte a laissé tant de traces sur le sol de la Grèce et dans l'imagination des Grecs, soit à Artémis Amarousia, dont le sanctuaire était voisin. La circonstance dont la tradition a conservé le souvenir aurait seulement, croyons-nous, remis en honneur un lieu de culte que l'on

oublait peu à peu ; on aurait alors réparé une chapelle plus ancienne, adoré en cet endroit la Pagnaghia sous un nouveau vocable, et fondé cette panégyrie qui est encore aujourd'hui dans toute sa vogue. Quant à l'époque où aurait eu lieu ce prodige et cette rencontre, impossible de la deviner en se reportant à l'histoire. M. Pittakis, que j'ai consulté à ce sujet, voulait que ce récit se rapportât à la seconde moitié du dernier siècle, que les envahisseurs ainsi repoussés, grâce à l'hirondelle, fussent une de ces bandes de Guèges ou de Tosques qui se jetèrent alors sur la Grèce pour servir les vengeances de la Porte provoquées par le soulèvement de la Morée ; mais il est impossible de prouver que la population de l'Attique ait fait aucun effort pour résister à cette invasion. Nous inclinons à croire que cette tradition remonte bien plus loin, au moyen âge par exemple. Ces malheureuses contrées ont été si souvent envahies, pendant toute cette période, que, si l'on en parcourait les annales, on y trouverait plus d'une circonstance à laquelle pourraient convenir les traits principaux de la tradition populaire.

Peu importe, d'ailleurs ; ce que nous tenions à prouver, c'est qu'aujourd'hui encore l'imagination grecque accepte, sans aucun effort, comme un signe manifeste de la volonté du ciel, l'apparition d'un oiseau qui se présente dans telles ou telles

conditions. Le paysan qui nous racontait ce prodige parlait comme le chœur d'Aristophane, qui, dans la parabase des *Guêpes*, racontait à sa manière la bataille de Marathon :

« Race pleine de courage, nous avons souvent défendu cette ville dans les combats, au temps où le barbare vint ravager le pays et le couvrir de feu et de fumée, dans le dessein de nous ravir nos ruches. Aussitôt chacun de nous saisit la lance, le bouclier, et marche à l'ennemi ; nous combattimes, animés par la colère, homme contre homme, les lèvres serrées de fureur ; la multitude des traits déroba la vue du ciel. Enfin nous les mimes en déroute, vers le soir, avec l'aide des dieux. Avant le combat, une chouette avait passé au-dessus de notre armée. »

Γλαυξ γὰρ ἡμῶν, πρὶν μάχεσθαι, τὸν στρατὸν διέπτειτο (1).

C'est ainsi que se serait exprimé, en racontant l'action, un des combattants de la rencontre et de la victoire dont toute cette foule de Ménidiotes et de Képhissiotes fêtait alors, fête encore chaque année le souvenir. Dans le vers d'Aristophane, au nom de la chouette athénienne, aujourd'hui déchue de son ancienne gloire, il n'aurait eu qu'à substituer celui de l'hirondelle, que la poésie po-

(1) *Guêpes*, 1077-1086.

336 CROYANCES ET SUPERSTITIONS POPULAIRES.

pulaire célèbre encore aujourd'hui comme la rapide et charmante avant-courrière des beaux jours (1).

(1) Voir dans les *Νεοελληνικά ἀνάλεκτα*, t. I, 1^{re} partie, p. 360-368, toute une série de chansons de l'hirondelle ou *χελιδιονίσματα*, où se trouvent, avec les chansons déjà publiées par Passow, plusieurs autres textes nouveaux, variantes heureuses du même thème.

XII

LE COMMERCE DE L'ARGENT

ET LE CRÉDIT A ATHÈNES

AU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE.

LA BANQUE DE PASION ET DE PHORMION

(*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1873.)

I.

Athènes, au IV^e siècle, avait beaucoup perdu de sa puissance politique : on ne commet pas impunément des fautes telles que l'expédition de Sicile ; on ne subit point, sans en rester affaibli pour toujours, des désastres tels que ceux de Syracuse et d'Ægos-Potamos. La nouvelle confédération maritime, qui s'était formée après la bataille de Cnide sous la présidence d'Athènes, n'avait

jamais eu l'étendue et l'importance de celle qu'avaient dirigée pendant tout le V^e siècle Aristide, Cimon et Périclès ; elle n'avait point conféré les mêmes droits et les mêmes avantages à l'État qui en était reconnu le chef. Athènes n'en était pas moins restée, en même temps que la capitale intellectuelle de la Grèce, sa métropole financière et le principal marché des capitaux. Aussi, dès que la paix était rétablie et la mer libre, Athènes rouvrait-elle ses chantiers et ses magasins, ses ateliers et ses comptoirs ; les blés du Bosphore cimmérien remplissaient les greniers du Pirée, grand entrepôt de céréales où venait puiser le monde grec tout entier ; les commandes affluaient de toutes parts. L'épargne se reformait si vite, que les traces de la guerre et de ses catastrophes semblaient bientôt tout à fait effacées. C'était même là, pour le peuple et pour ceux qui le conduisaient, une tentation, un péril. À voir se recréer ainsi, comme par enchantement, la richesse perdue, on risquait d'oublier trop aisément les plus dures leçons, et de se laisser aller à rejeter la ville dans les aventures avant qu'elle ne fût vraiment remise des secousses et des blessures récentes.

Dans cette œuvre d'incessante réparation, dans ce fécond mouvement de production et d'échanges, les *trapézites*, ou banquiers, dépositaires de l'épargne et dispensateurs du crédit, jouaient un rôle

qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avait point assez attiré l'attention des modernes historiens de la Grèce (1). Ce n'était pourtant point que les documents fissent défaut. Chez les orateurs attiques, il est très-souvent question des banquiers; ils figurent, comme intermédiaires habituels, dans un grand nombre d'actes et de transactions. De plus, par une singulière fortune, un plaidoyer d'Isocrate, le *Trapézitique*, un des chefs-d'œuvre de Démosthène, le discours *pour Phormion* et plusieurs

(1) Ce qu'il y a encore, à notre connaissance, de moins incomplet sur les trapézites grecs, c'est un mémoire de M. de Koutorga, professeur d'histoire à l'Université de Saint-Petersbourg. Il a été publié, en 1859, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales*, sous ce titre : *Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, précédé d'une notice sur la distinction de la propriété chez les Athéniens*. Le principal reproche que l'on puisse adresser à ce travail, c'est son extrême concision. Plusieurs choses y sont indiquées trop rapidement, d'autres tout à fait omises.

Voici l'indication des travaux modernes que nous avons consultés, outre le mémoire de M. de Koutorga :

Caillemet, *Les antiquités juridiques d'Athènes*. Deuxième étude : *Lettre de change et contrat d'assurance*, in-8, 1865.

E. Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 130 et suiv. *Note sur la question de savoir si les Grecs ont connu l'usage de la lettre de change*.

R. Dareste, *Du prêt à la grosse chez les Athéniens, Étude sur quatre plaidoyers attribués à Démosthène*, in-8, 1867.

G.-F. Schœmann, *Griechische Alterthümer*, t. I, p. 547 (1^{re} édition).

K.-F. Hermann, *Lehrbuch der Griechischen Privatalterthümer*, 2^e édition, donnée par M. Stark, 1870, in-8, § 48.

Boeckh, *Staatsaushaltung der Athener*, t. I, ch. 22 (p. 177 de la seconde édition).

Becker, *Charikles*, IV^e scène : *Les Trapézites* (t. I, p. 109-132, éd. 1854).

Barthélemy, *Anacharsis*, c. 55.

Büchschütz, *Besitz und Erwerb*, p. 500-510.

M. Egger, dans une note de son mémoire *Sur un sénatus-consulte romain contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édi-*

plaidoyers conservés sous le nom de ce même orateur (1) nous permettent de suivre, pendant près d'un demi-siècle, l'histoire d'une même maison de banque athénienne sous trois chefs qui la dirigèrent l'un après l'autre, Archestratos, Pasion et Phormion ; on pourrait presque dire que nous en

fices (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 4^e série, t. III), indique encore (p. 162) deux travaux qui me sont restés inconnus, quelques pages de M. Hiéroclès Basiadès dans les actes du Σύλλογος ἑλληνικὸς de Constantinople, I, p. 301, et un savant essai du jurisconsulte Lates dans le *Politechnico* de 1869 : *I banchieri privati e pubblici della Grecia antiqua*. Il cite de plus, comme mentionnant les trapézites et pouvant servir à leur histoire, un certain nombre d'inscriptions grecques que nous avons cherché à utiliser dans la suite de ce travail.

Schœmann et Hermann renvoient encore aux ouvrages suivants : Salmasius, *De fœnore trapezitico*, 1640, in-8, p. 528 et suiv.

Heraldus, *Observationes ad jus Atticum et Romanum*, II, 24 et 25, p. 173 et suiv.

Hüllman, *De re argentaria*. Regiomonti, 1811, in-4, et *Handelsgeschichte*, p. 185 et suiv.

Drumann, *Arbeiter und Communisten*, p. 75 et suiv.

Les textes anciens que nous ont conservés les auteurs au sujet des trapézites étant en petit nombre et ayant été signalés depuis longtemps, c'est surtout aux inscriptions que l'on doit demander maintenant d'ajouter quelque chose à nos connaissances sur l'histoire des banques dans l'antiquité.

(1) Ces discours sont surtout ceux qui ont pour titres : 1^o *Exception pour Phormion* ; 2^o *Contre Callippos* ; 3^o *Contre Timothée, assigné en paiement de sa dette* ; 4^o *Contre Stéphanos, pour faux témoignage*, deux discours. De ces plaidoyers, il n'y en a qu'un, selon toute apparence, qui soit l'œuvre de Démosthène lui-même, c'est l'*Exception pour Phormion*. Les autres plaidoyers auraient été tout à la fois composés et débités par un fils aîné de Pasion, Apollodore : c'est du moins une conjecture que Schæfer justifie par de nombreux indices et qu'il rend très-vraisemblable. La même opinion sur l'origine et le véritable auteur de ces plaidoyers a été soutenue, récemment encore, par M. Johannes Sigg, dans une dissertation intitulée : *Der Verfasser neun angeblich von Demosthenes für Apollodor geschriebener Reden* (Leipzig, Teubner, 1873, in-8). Comme nous avons essayé de

feuilletons les livres, que nous en avons les inventaires sous les yeux. Grâce à ces précieux renseignements, nous pénétrons dans un monde où ne nous conduisent pas les Thucydide et les Xéophon, dans celui des gens d'affaires, ou, si j'ose ainsi parler, de la bourse d'Athènes. Sans doute ceux que nous y rencontrons sont loin d'être des Aristide et des Phocion : certaines de leurs opérations font plus d'honneur à leur esprit inventif qu'à leur moralité ; mais n'en est-il pas de même dans nos sociétés modernes, et les avantages que procure à un peuple le développement du crédit et l'esprit d'entreprise ne compensent-ils pas le mal que peuvent causer les intrigues et les fraudes de quelques spéculateurs déshonnêtes ? Il arrivait à Athènes ce qui arrive aujourd'hui à Paris, à Berlin et à Vienne : les hommes dont c'est le métier de gagner de l'argent et qui ne connaissent point d'autre ambition se laissaient souvent entraîner à commettre des actes répréhensibles ; mais n'y

le montrer dans un article de la *Revue critique* (26 décembre 1874), M. Sigg n'ajoute pas beaucoup à la démonstration de M. Schæfer ; tout au plus confirme-t-il ses arguments par quelques utiles remarques de détail, par quelques observations qui semblent lui être propres. M. Rodolphe Dareste est du même avis que M. Schæfer ; il croit aussi que les plaidoyers prononcés par Apollodore ne sont pas de Démosthène. Pour les discours en question, nous renvoyons à la traduction des plaidoyers civils de Démosthène, qui va paraître (Plon, 2 vol. in-12, 1875). C'est une œuvre de science et de longue patience, où les connaissances spéciales du jurisconsulte et le savoir d'un helléniste consommé se sont réunis pour nous donner de ces curieux documents une version qui n'aura point de rivale.

étaient-ils point souvent sollicités et provoqués, comme ils le sont maintenant encore, par l'avidité de clients étrangers, eux aussi, à tout scrupule ? Faut-il plaindre outre mesure les niais qui, s'offrant comme complices, n'ont réussi qu'à se faire prendre pour dupes ? Si les banquiers athéniens, si Pasion, Phormion et leurs confrères n'avaient été que des escrocs, ils n'auraient point inspiré la confiance qui faisait affluer dans leurs caisses les dépôts des étrangers et des citoyens, les dariques de la Perse, les statères de Cyzique, les tétradrachmes d'Athènes. Sans se dissimuler des fautes et des abus qui sont de tous les temps, on comprendra, par les détails que fournissent les orateurs sur ce groupe et sur son rôle social, quels services rendaient les *trapézites*, et comment plusieurs d'entre eux, partis de fort bas, obtenaient vers la fin de leur carrière une considération que la cité même leur marquait par d'honorables et publics témoignages.

Comme toutes les sociétés encore dans l'enfance, la société grecque, pendant de longues années, n'avait connu qu'une forme de la richesse, la terre et ce qui servait à la féconder, instruments de labour, bétail, esclaves. A ce premier fonds, avec le temps, à mesure que l'on s'éloignait de la barbarie primitive et que croissait l'aisance, s'ajoutèrent le luxe de la maison, les meubles, les armes, les objets de prix, les bijoux de toute espèce. Le goût

de la parure est inné chez l'homme et surtout chez la femme ; nous ne pouvons, à l'aide des récentes découvertes, remonter si loin dans le passé de notre race, dans ce que l'on appelle l'*âge de pierre*, que nous n'y trouvions de grossiers bijoux en os, en corne, en coquillages, premiers essais d'une industrie pour qui le désir de plaire ne fut pas un stimulant moins actif que le besoin de vivre. Quand les métaux précieux furent découverts et que l'on sut les travailler, les bijoux devinrent, par la matière comme par la façon, un capital condensé sous un moindre volume et déjà bien plus mobile. Un nouveau pas fut fait par l'invention de la monnaie ; ce fut, à ce que l'on croit, vers la fin du VIII^e siècle que l'usage commença à s'en répandre dans le monde grec.

On avait là désormais une sûre et commode représentation du travail accumulé ; sous cette forme, l'épargne, aussitôt née, pouvait s'employer à produire d'autres valeurs, louer ses services, et enrichir ainsi tout à la fois son propriétaire et ceux qui s'assuraient son concours. Pourvu d'un tel moyen d'échange, servi par les dispositions naturelles d'une race semée dans des îles nombreuses et sur des côtes profondément découpées, excité et rémunéré par des goûts de bien-être et de luxe qui de jour en jour devenaient plus exigeants, le commerce maritime de la Grèce ne cessa de se développer pendant le cours du VII^e et du VI^e siècle,

après que l'Égypte se fut ouverte aux Hellènes et que les Phocéens furent entrés en relation avec la Gaule et avec l'Espagne même. La réserve monétaire considérable qui s'accumula peu à peu dans les principales cités grecques s'employait en prêts à intérêt, surtout en prêts maritimes ou *prêts à la grosse aventure*, qui donnaient les plus beaux profits; il en résulta que des intermédiaires devinrent bientôt nécessaires entre les emprunteurs et les capitalistes. Ceux-ci étaient souvent les premiers citoyens de leur ville, des hommes que leur naissance ou leur talent avait engagés dans la politique; il y avait avantage pour eux à trouver des gens habiles, tout entiers appliqués au commerce de l'argent, entre les mains desquels ils pussent déposer leurs fonds et qui se chargeassent de les faire valoir. Le cas était le même pour le négociant, toujours prêt à partir pour des voyages dont la durée était alors bien plus incertaine qu'aujourd'hui; les sommes qu'il n'emportait point, il tenait à les laisser dans une caisse qui fût bien gardée, et où pourtant elles ne dormissent point oisives, où elles travaillassent et produisissent des fruits dont une part lui reviendrait. Enfin chaque cité, petite ou grande, avait sa monnaie, symbole de son indépendance et de sa souveraineté. Plusieurs systèmes monétaires se partageaient le monde grec; la valeur de la drachme, que l'on peut prendre pour unité, différait suivant qu'elle était une fraction du talent

euboïque, de celui d'Égine ou de celui d'Athènes. De plus, certaines pièces, frappées en quantité médiocre par une petite ville, n'étaient guère connues que chez elle et chez ses plus proches voisins, et ne circulaient que dans un étroit rayon. Au contraire, d'autres types, ceux qui appartenaient à de grandes cités commerçantes, avaient été portés au loin par leurs marchands, et par eux répandus en très-grand nombre dans telle ou telle région. C'est ainsi que, pendant deux siècles environ, les tétradrachmes de Thasos furent presque les seules pièces qui eussent cours d'un bout à l'autre de la Thrace et dans tout le bassin du Danube, tandis que les didrachmes corinthiens, avec leur belle Pallas casquée, jouissaient de la même faveur en Épire et en Illyrie, sur toute la côte de l'Adriatique (1). Un peu plus tard, c'étaient les *chouelles du Laurium*, — c'est ainsi que l'on appelait familièrement les tétradrachmes d'Athènes (2), — qui, sûres de trouver partout bon accueil, s'envolaient par mil-

(1) M. Ernest Curtius et M. Fr. Lenormant refusent de voir une Pallas dans cette tête casquée; ils veulent y trouver une Aphrodite Uranie, déesse du commerce, de l'industrie, de la navigation, dont les Phéniciens auraient porté partout le culte et dans les temples de laquelle auraient été frappées les premières monnaies. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur cette question; mais on lira avec grand fruit la dissertation de M. Curtius, dans les *Monastberichte* de l'Académie de Berlin, p. 465-481; elle est intitulée: *Ueber den religiösen Charakter der Griechischen Münzen*. Voir aussi sur les monnaies corinthiennes, Fr. Lenormant, *Revue numismatique*, 1866, p. 78.

(2) Aristophane, *Oiseaux*, 1206. On donnait aussi à ces pièces, qui portaient la tête casquée d'Athénée, le nom populaire de *vierges* (*κόραι, παρθίνοι*) et de Pallas (*παλλάδις*). Pollux, IX, 74, 75.

liers vers tous les rivages de la Méditerranée. L'avantage était réel pour certaines monnaies, seules admises ou du moins préférées à toutes les autres sur tel ou tel marché; elles faisaient prime, et la prime variait suivant que le commerce, pour solder ses achats, avait à expédier, dans telle ou telle direction, plus ou moins de cet argent privilégié. On voit à quelles opérations complexes de change et d'agio donnaient lieu la diversité des monnaies et la hausse que subissaient par moments les espèces les plus demandées (1).

Les cités ioniennes, Smyrne, Éphèse, Phocée, surtout Milet, cette mère de tant de riches colonies, ce rendez-vous des caravanes de l'intérieur et des navires de tous pays, avaient déjà dû voir se dresser sur leur *agora* les comptoirs ou, comme on disait, les *tables* (τράπεζαι) des changeurs; mais les renseignemens nous manquent sur le commerce de l'argent à cette époque reculée. La première ville où nous voyions mentionnés, sous le nom qu'ils gardèrent dans l'histoire, les *trapézites* ou « gens de la table, » c'est, vers le temps des guerres médiques, Corinthe, alors si prospère. Pendant ses heureuses années de puissance et de

(1) Voir les intéressantes remarques de M. Fr. Lenormant, publiées sous ce titre : *De quelques espèces de monnaies grecques mentionnées dans les auteurs et les inscriptions. Revue de numismatique*, 1867, p. 179-188, 343-363; 1868, p. 9-20, 237-247, 419-431.

gloire, Thémistocle avait déposé 70 talents à la banque du Corinthien Philostéphanos; cette somme, énorme pour l'époque, avait tout à la fois fait la fortune du banquier, qui pouvait l'employer comme fonds de roulement, et servi de ressource au vainqueur de Salamine quand il lui avait fallu prendre le chemin de l'exil (1). Ce fut d'ailleurs surtout à Athènes, quand cette ville fut devenue

(1) C'est dans un ouvrage apocryphe, les *Lettres de Thémistocle*, que se trouve ce renseignement (lettres VI et VII à *Philostéphanos*, p. 745 et 746 des *Epistolographi græci*, donnés en 1873 par M. Rodolphe Hercher, dans la Bibliothèque grecque-latine de Didot). Nous n'en croyons pas moins que le renseignement a de la valeur, et que l'historien des banques grecques a le droit de le retenir et de l'employer. Il n'y a point à en appeler du jugement que porte Bentley sur l'ensemble de ces compositions pseudépistolaires, et particulièrement sur les lettres attribuées à Thémistocle. Pour ne conserver aucun doute à cet égard, il suffit de relire la dissertation de Bentley (p. 527-534 de la réimpression qui vient d'être donnée, par les soins de M. Ph. Wagner, dans l'excellente *Philologische und archæologische Bibliothek* que publie la librairie Calvary, des essais de Bentley sur les lettres de Phalaris et autres ouvrages analogues). L'étude que Bentley lui-même fait, avec tant de sens et de pénétration, du procédé des sophistes auteurs de tous ces ouvrages, autorise l'usage que nous faisons de ce texte. Les sophistes qui voulaient se cacher derrière quelque illustre mort cherchaient dans l'histoire les noms des personnages avec qui celui dont ils prenaient le masque avait été en relation; c'était à sa biographie qu'ils empruntaient et le nom de ces correspondants imaginaires et les circonstances qui servent de prétexte à chaque pièce de la correspondance, et, si l'on peut ainsi parler, de cheville où l'accrocher. Les autres contemporains avec qui Thémistocle est censé correspondre sont presque tous des personnages historiques, et chaque lettre contient le récit, plus ou moins altéré par l'esprit romanesque, de quelque fait emprunté à l'une ou à l'autre des versions qui couraient en Grèce sur l'exil de Thémistocle et les aventures qu'il avait eues après son départ d'Athènes. Là où ce n'est point une narration en forme, c'est une allusion à quelqu'un des incidents singuliers qui avaient rempli ces années d'exil et que les historiens racontaient diversement. La plupart des faits ainsi rappelés et visés

le centre d'un vaste empire maritime, que se développèrent et s'organisèrent les affaires de banque (ἡ ἀπὸ τῆς τραπεζῆς ἐργασία) (1). Presque toutes les données que nous possédons sur la manière dont elles

nous sont connus d'autre part; quant à ceux dont ne parlent point les auteurs qui nous sont parvenus, l'analogie nous conduit à croire qu'eux aussi reposaient sur quelque autorité ancienne, et, avant de les rejeter, nous devons nous remettre en l'esprit combien nous sommes mal renseignés sur toute la période qui sépare la prise de Sestos, où s'arrête Hérodote, du moment où commence, avec le récit de Thucydide, la guerre de Péloponèse. Un des ouvrages, mémoires contemporains ou histoires postérieures, qu'avait à sa disposition celui qui a fabriqué cette correspondance, devait mentionner le banquier Philostéphanos et le chiffre de la somme que le vainqueur de Salamine lui avait confiée; ce document ajoutait sans doute que Philostéphanos avait fidèlement rendu au proscrit la somme qui lui avait été confiée, et qu'il aurait aisément pu s'approprier, alors que Thémistocle était mis hors la loi et réfugié chez les Perses. Cette simple mention suffit à expliquer les deux lettres à Philostéphanos que contient la prétendue correspondance; la première traduit les alarmes que Thémistocle avait dû éprouver plus d'une fois en songeant à ce dépôt qu'il ne pouvait réclamer par les voies légales; la seconde exprime l'émotion joyeuse et reconnaissante qu'il dut éprouver en constatant que le dépositaire n'abusait point de son avantage et tenait sa parole. Les détails relatifs à des bruits inquiétants qui auraient atteint les oreilles de Thémistocle sont inventés pour motiver la correspondance. Le fond, le fait même du dépôt et de la fidélité avec laquelle il fut restitué, doit être vrai.

On a déjà remarqué d'ailleurs que le sophiste auteur de cette correspondance paraît avoir été un esprit plus curieux, plus soucieux de la vérité historique que ses pareils. Ainsi, la dernière de ces lettres contient un texte où l'alphabet cunéiforme employé pour écrire l'assyrien est nettement distingué de celui qui sert à représenter les mots de l'ancien perse. Voir dans la *Revue archéologique* (nouvelle série), t. XV, p. 246, les observations de Fr. Lenormant sur un passage des lettres de Thémistocle relatif à l'écriture cunéiforme.

(1) Établir, monter une banque, c'était κατασκευάζεσθαι τράπεζαν. Isée dans Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 5. Par suite, faire faillite, c'était ἀνασκευάζεσθαι τὴν τράπεζαν, mot à mot renverser la table. On voit combien, par son origine, cette expression présente d'analogie avec notre mot *banqueroute*. Elle se trouve dans Démosthène, *C. Apatur*, 9, et *C. Timothée*, 68.

étaient conduites se rapportent aux banquiers athéniens du V^e ou plutôt du IV^e siècle.

Ce qui chez les Athéniens favorisait singulièrement les affaires, ce qui donnait une activité tout exceptionnelle à ce commerce de l'argent et du crédit, c'est que le taux de l'intérêt y était affranchi de toute fixation, de toute restriction légale; Lysias nous cite, à ce propos, en les expliquant, les propres termes de la vieille loi de Solon (1). Ainsi, au milieu de toutes ces grossières erreurs économiques où est tombée l'antiquité, avec les législateurs comme à Sparte et dans bien d'autres cités, avec les philosophes comme dans les utopies platoniciennes, l'esprit pratique du législateur athénien avait vu tout d'abord la vérité. Il avait compris que l'argent est une marchandise comme les autres, dont le prix s'élève en raison inverse de son abondance sur le marché et en raison directe de la demande et des risques à courir. Ce principe si juste que l'Angleterre a proclamé depuis longtemps déjà, mais que la science moderne n'a pu faire passer encore dans la loi française, Solon l'avait posé à Athènes dès le commencement du sixième siècle avant notre ère. Nous sommes donc en droit de chercher dans cette espèce d'intuition, dans cette vue sensée, dans cette loi bien faite, une des causes qui expliquent

(1) Τὸ ἀργύριον στάσιμον εἶναι, ἐγ' ὁπόσω ἂν βούληται ὁ δανείζων.
Lysias, *C. Theomn.*, I, § 18.

l'essor industriel et commercial d'Athènes. Les capitaux de la Grèce entière tendaient à venir s'amasser sur ce marché où ils étaient sûrs de trouver un loyer très-avantageux que limitaient seuls les besoins de la place et les efforts naturels de la concurrence. L'intérêt annuel variait, suivant les circonstances, entre 12 et 18 pour 100, mais c'était par mois qu'il se calculait d'ordinaire. On disait d'un prêt qu'il avait été conclu à une drachme ou bien à sept, huit ou neuf oboles par mine (1). Dans certaines opérations, telles que le *prêt maritime* ou *prêt à la grosse aventure*, le capital louait bien plus cher encore son concours. Le prêteur n'était garanti de ses avances que par le corps du navire et par la cargaison, gage qu'un coup de vent suffisait à détruire. Il courait donc de grands risques; pourquoi ne les aurait-il pas fait payer? Dans ce cas, l'intérêt pouvait s'élever à 30 ou 35 pour 100, sans que personne s'en offusquât et sans que l'emprunteur cessât d'y trouver son compte. Les banquiers, qui connaissaient les capitaines et savaient choisir les plus habiles et les plus honnêtes, employaient souvent ainsi une partie des capitaux que leurs clients avaient déposés chez eux en compte courant.

Ces contemporains d'Isocrate et de Démos-

(1) On trouvera les principaux textes relatifs au taux de l'intérêt et à ses variations réunis dans K.-Fr. Hermann, *Lehrbuch der Griechischen Privatalterthümer*, 2^e édit., § 45, n. 3.

thène, qui disposaient de capitaux considérables et dont le crédit s'étendait à toutes les places de la mer Égée (1), n'en étaient pas moins les successeurs, en ligne directe, des humbles changeurs qui, deux ou trois siècles auparavant, avaient les premiers dressé dans le bazar des villes ioniennes leur modeste comptoir. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore ces princes de la finance qui traitent avec les royaumes et les empires portent dans toutes les langues modernes un nom qui leur vient de la planche, *banco* ou *tavolino*, derrière laquelle au moyen âge étaient assis en pleine rue les banquiers génois, pisans et florentins (2).

Ces comptoirs des premiers trapézites, aucun texte, aucun monument ne nous en indique la forme et la disposition. Gardons-nous seulement de nous les représenter couverts de piles d'or et d'argent, comme celles qui s'élèvent à la portée de la main sur le bureau d'un de nos caissiers. Les monnaies anciennes étaient de forme trop irrégulière et présentaient un trop fort relief pour qu'il fût commode de les disposer par rouleaux. Ces tables devaient plutôt être divisées en un certain

(1) Apollodore, étant triérarque, trouve à emprunter de l'argent partout où il veut, à Lampsaque, à Thasos, à Ténédos, « parce que, dit-il, j'étais fils de Pasion, que celui-ci était en relation avec beaucoup d'étrangers, et que son crédit était établi dans toute la Grèce. » (Démosthène (?), *Contre Polyclès*, 56).

(2) Sur ces ancêtres de nos financiers modernes, voyez, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} février 1873, un article de M. L. Simonin, *les Anciens banquiers florentins*.

nombre de compartiments, dont chacun contenait une des sortes les plus courantes ; quelques sébiles, quelques sacs de cuir ou de toile, complétaient le mobilier. Peu importe d'ailleurs, car, à l'époque qui nous occupe, la table où se comptent et s'échangent les monnaies ne joue plus dans les opérations de ces banquiers contre ou pour lesquels plaident Isocrate et Démosthène qu'un rôle tout à fait secondaire. On distingue alors, dans la langue courante, les simples *changeurs* (ἀργυραμειβοὶ ou κολλυβισταί) (1), trafiquants d'assez bas étage que devait posséder en nombre tout port tant soit peu fréquenté ; les *prêteurs* (δανισταί, τοκισταί ou χρήσται) (2), capitalistes qui font valoir leurs fonds en les prêtant soit à l'agriculture, soit surtout au commerce maritime ; enfin les *trapézites*, qui réunissent entre leurs

(1) Pollux, VII, 170.

(2) Démosth., *C. Phormion*, § 50. Platon, Aristote et Plutarque emploient le mot *τοκιστής*, avec un sens légèrement méprisant (*Thesaurus*, s. v.). Pour désigner les capitalistes qui prêtent leurs fonds, on se sert beaucoup aussi, à l'époque des orateurs, de cette expression : οἱ δανειζόντες. *C. Phormion*, § 51 ; *C. Pantænète*, § 52-53. Nous voyons par Aristophane que l'on employait aussi le mot *χρήσται*. Voici en quels termes Strepsiade se plaint des dettes qui dévorent son patrimoine et des intérêts qu'il a à servir (*Nuées*, v. 241) :

ὑπὸ γὰρ τόκων χρήστων τε δυσκολοτάτων
ἄγομαι, φέρομαι, τὰ χρήματ' ἐνεχυράζομαι.

A ce propos, le scholiaste fait cette remarque : Ἀθηναῖοι δὲ τοὺς μὲν δανιστάς χρήστας λέγουσι. Le scholiaste parle ici d'une manière trop absolue, car Démosthène emploie plutôt *χρήστης* dans le sens de débiteur (*Pour Phormion*, 6). Voir le *Thesaurus*, s. v. Une inscription du royaume de Naples (dans Mommsen, n° 990), nous a conservé, en caractères latins, le mot grec *μικροκτιστής*, prêteur à petit intérêt.

mais et pratiquent sur une grande échelle toutes les opérations auxquelles peuvent donner lieu le commerce des métaux précieux, bruts ou monnoyés, et les diverses formes du crédit. Les capitaux que créent le travail de la terre, l'industrie et le négoce, viennent se concentrer dans leurs caisses, comme chez nous dans les banques de dépôt ; par leur entremise, de ceux qui les ont produits, ils passent à ceux qui, pour produire à leur tour, en sollicitent l'usage et offrent d'en payer le loyer (1).

Ces capitaux prêtent au banquier leur concours sous différentes formes.

Nous voyons, dans les discours où il est question des banques et de leurs affaires, de nombreux déposants auxquels le banquier sert des intérêts. Il en touche de ceux auxquels, sous sa responsabilité, il a confié les sommes dont il était dépositaire ; il bénéficie de la différence (2). Rien de plus simple ; mais

(1) Οὐ γὰρ αὐτῶν ὄντα ἔχουσι. Teles dans Stobée, *Florilegium*, XCVII, 31. Cf. Dém., *Pour Phormion*, II : ἡ δ' ἔργασία (du banquier) προσόδους ἔχουσα ἐπικινδύνους ἀπὸ χρημάτων ἀλλοτρίων.

(2) C'est ce qui résulte implicitement d'un passage du discours de Démosthène *pour Phormion* (§ 5). L'orateur, exposant à quelles conditions Pasion avait cédé sa banque à son premier commis Phormion, dit qu'au moment de cette cession Pasion avait une cinquantaine de talents engagés dans les affaires à titre d'avances et de prêts à divers ; sur ces 50 talents, 11 représentaient des dépôts effectués à la banque par ses clients, fonds que Pasion, pour prendre la forte expression du grec, *faisait travailler* (ἐν οὖν τοῖς πενήκοντα ταλάντοις τούτοις ἀπὸ τῶν παρακαταθηκῶν τῆς τραπέζης ἑνδεκα τάλαντα ἰνεργά ἦν). Cf., *ibid.*, §§ 11 et 13, où il est question « des dépôts et des bénéfices à réaliser en les faisant valoir. »

parmi ceux dont les capitaux sont engagés dans telle ou telle banque, il y a des bailleurs de fonds qui occupent une situation particulière ; ce sont ceux que Démosthène appelle *les garants de la banque* (οἱ ἔγγυοὶ τῆς τραπεζῆς) ; ailleurs il emploie le terme d'*associés* (κοινωνοί) (1). Ces garants, comme il les appelle, devaient être des capitalistes qui, sans prendre une part active à la direction quotidienne de la banque et au détail des affaires, cautionnaient le banquier, le soutenaient de leur crédit, et se trouvaient ainsi associés à sa responsabilité. Un banquier, Héraclide, suspend ses paiements et disparaît. Les associés prennent l'affaire en main et se chargent de ce que nous appellerions *la liquidation*. Ils exercent au nom de la banque des poursuites contre les débiteurs ; ils font rentrer les sommes prêtées ou engagées de côté et d'autre, et rétablissent ainsi les affaires (2). Ceux qui se mettent ainsi à la place du banquier en fuite et qui ont qualité pour réclamer l'exécution des contrats et pour donner quittance devaient courir de plus gros risques que les autres créanciers et faire, en cas de succès, de plus gros profits ; il est évident qu'ils ne se contentaient pas de percevoir un intérêt fixe, mais qu'ils partageaient les bénéfices de l'entre-

(1) C. *Timothée*, § 31 : ἐπιτήδειος ὢν φορμίῳ καὶ κοινωνὸς ὁ Τιμοσθένης. De même *Contre Phormion*, § 8.

(2) C. *Apatourios*, § 9-12. *Liquidier*, c'est διαλύειν τὴν τραπεζάν. Dém. *Pour Phormion*, 50.

prise comme ses périls; ils devaient toucher un *dividende*.

La forme de la *société en participation* existait aussi à Athènes; mais nous ne voyons pas qu'elle ait été, du moins à l'époque des orateurs attiques, appliquée aux banques. Nous ne la rencontrons que dans l'exploitation des mines. Pour tirer parti d'une concession, il se formait des sociétés par actions. L'*action* ou la *part* de propriété s'appelait *μρίς*; charges et bénéfices se répartissaient également entre les actionnaires (1).

Parfois, de même que chez nous le banquier fait des avances sur dépôt de titre, il en fait en Grèce sur dépôt d'objets précieux, tels que bijoux, coupes et couronnes d'or (2).

Les clients de la banque jouissent encore d'un autre avantage: ils peuvent faire leurs paiements par son intermédiaire. Les banquiers avaient des *livres* (*ὑπομνήματα, τραπεζικὰ γράμματα*) auxquels les orateurs et autres écrivains anciens font de fréquentes allusions (3). Toutes les sommes qui leur

(1) Démosthène, *C. Phœnix*, § 3.

(2) Dém. *C. Timothée*, 31. *C. Nicostrate*, 9: κομίσας ὡς Θεοκλῆς τὸν εἴτε τραπεζιτεύοντα ἐκπώματα καὶ στέφανον χρυσοῦν... ἐκίλευσα τοῦτω δοῦναι χίλιας δραχμᾶς.

(3) Le mot attique, pour désigner les mentions portées sur les livres des banquiers, paraît avoir été *ὑπόμνημα*. Démosth., *C. Timothée*, § 5: οἱ τραπεζῖται εἰώθασιν ὑπομνήματα γράφασθαι ὧν τε διδόνασιν χρημάτων καὶ εἰς ὃ τι καὶ ὧν ἂν τις τιθῆται, ἐν ᾗ αὐτοῖς γνώριμα τὰ τε ληφθέντα καὶ τὰ τεθέντα πρὸς τοὺς λογισμοῦς. Cf. *ibid.*, § 8 et 30, où se trouvent les expressions *ὑπόμνημα γράφασθαι, ὑπογράφασθαι*. Quant à ces livres mêmes,

passaient par les mains figuraient sur ces registres avec la date de l'entrée et de la sortie. Ce n'était point seulement dans la ville où la banque avait son siège principal qu'elle pouvait rendre ce service à ses clients; grâce à ses relations, à ce que nous appellerions *ses correspondants*, elle était en position d'opérer pour leur compte des remises sur d'autres places. Un de nos juriconsultes les plus savants, M. Caillemer, a prouvé que les Athéniens ont connu la *lettre de change*, ou tout au moins le *chèque*, et que chez eux le contrat de change pouvait même être fortifié par un *aval*, espèce de cautionnement au moyen duquel un tiers vient garantir le paiement de la lettre de change. Le passage d'Isocrate (1) où il trouve une claire

je ne trouve point chez les orateurs de terme technique qui leur soit appliqué. Parlant de l'ensemble des papiers laissés par le banquier Pasion, Démosthène emploie le mot τὰ γράμματα, les écrits (*Pour Phormion*, § 18-19). Ce qui prouve qu'il s'agit bien ici des livres de la banque, c'est ce qu'ajoute Démosthène; selon lui (§ 35), Apollodore s'en servit pour tenter à tous ceux qui étaient restés débiteurs de son père des procès au moyen desquels il fit rentrer plus de vingt talents. Ailleurs, pour mieux définir cet écrit, Démosthène, ou plutôt Apollodore, puisque le discours n'est vraisemblablement point de Démosthène, emploie l'expression τραπεζιτικὰ γράμματα (ἀπολογία ποιήσεται ὅτι ἐν τοῖς γράμμασι τοῖς τραπεζιτικοῖ; ἐπ' Ἀλκισθέου ἀρχοντος ἦν ἐγγεγραμμένος τὸ τε καὶ τὸν τῶν ξύλων εἰληφώς, etc. *G. Timothée*, § 59). Deux lignes plus loin, c'est τὰ γράμματα τὰ ἀπὸ τῆ; τραπεζῆ;ς. Plutarque, dans son traité περὶ τοῦ μὴ δαίνεσθαι (§ V, 3), se sert du mot ἐφημερίς pour le registre ou, comme nous dirions, le *journal* où les prêteurs (οἱ δανείζοντες) inscrivaient jour par jour les sommes prêtées avec l'intérêt convenu. Ce terme était-il aussi en usage au temps de l'indépendance grecque? Nous l'ignorons; mais nous n'en avons pas trouvé trace dans les monuments de cette époque qui nous sont parvenus.

(1) *Τραπεζιτική*, § 37. Cf. plusieurs passages de Cicéron où l'on

mention de ce fait rappelle même le motif qui a donné naissance à cette institution, le désir de soustraire une somme d'argent aux risques du voyage. Les banquiers athéniens allèrent-ils plus loin ? eurent-ils l'idée de céder la lettre de change par voie d'endossement et de mobiliser ainsi la créance ? M. Caillemer incline à le croire. La législation athénienne sur les obligations diffère très-fort de la législation romaine, qui assujettit à de nombreuses formalités la cession des droits incorporels ; par le remarquable caractère de simplicité qu'elle présente, elle se rapproche à bien des égards des principes admis par nos codes modernes. Il y a donc là des analogies, des vraisemblances qui ont leur valeur ; on n'a pourtant jusqu'ici rien trouvé dans les textes qui nous autorise à penser que la créance née du contrat de change n'ait pas été à Athènes forcément personnelle, que la loi ou l'usage ait permis de la transmettre à un tiers. Renonçons donc jusqu'à un nouvel ordre à revendiquer pour les *trapézites* grecs le mérite d'avoir doté le commerce de ce merveilleux instrument ; laissons-en l'honneur aux Juifs et aux Italiens du moyen âge, dont les titres sont mieux établis.

croit retrouver la trace d'un procédé semblable, *Ad atticum*, XII, 24 ; *ibid.*, XV, 45 ; *Ad diversos*, II, 16. Les observations que fait à ce sujet M. Caillemer se trouvent dans ses *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes*, deuxième étude : *Lettres de change et contrats d'assurance*.

Que les banquiers athéniens aient fait ce pas décisif ou qu'ils se soient arrêtés à mi-chemin, — ce qui n'est point douteux, c'est que petit à petit, par la force des choses, on en vint à leur demander des services qu'ils ne semblaient point d'abord appelés à rendre. Ils étaient en relation avec tous ceux des citoyens qui s'occupaient d'affaires, avec tous les étrangers qui fréquentaient le marché d'Athènes (1); habitués à débattre des questions d'intérêt et à prendre leurs sûretés, ils savaient mieux que personne libeller un contrat dans les formes et de manière à sauvegarder tous les droits; enfin leurs bureaux étaient au centre du quartier marchand, sur l'*agora* même, où se rencontraient les capitalistes, les propriétaires de mines, les armateurs et les capitaines de navire, les négociants, tous ceux qui avaient de l'argent à placer, tous ceux qui désiraient en emprunter (2). On se promenait par groupes sous ces beaux platanes que Cimon avait jadis plantés, et qui devaient donner à cette partie de l'ancienne Athènes quelque chose de l'aspect que présentent aujourd'hui certaines villes turques; à force de crier et de gesticuler, on finissait par tomber d'accord. Quoi de plus simple

(1) Λύκων ὁ Ἡρακλειώτης τῇ τραπέζῃ τῇ τοῦ πατρὸς ἐχρῆτο ὡσπερ καὶ οἱ ἄλλοι ἔμποροι. Démosth., *C. Callip.*, 3. Isocrat., *Trapez.*, 4.

(2) Theophr., *Charact.*, 21 (μικροφιλοτιμία): καὶ τῆς μὲν ἀγορᾶς πρὸς τὰς τραπέζας προσφοιτῶν. Plat., *Apol. Soc.*, 1: καὶ ἐν ἀγορᾷ ἐπὶ τραπέζων. Cf. *Hippias minor*, 10: ἐν ἀγορᾷ ἐπὶ ταῖς τραπέζαις.

alors que d'entrer chez le banquier voisin et de réclamer le secours de son expérience pour mettre les choses en règle? On lui demandait donc de dresser l'acte qui constaterait les clauses et conditions du marché conclu, du prêt consenti, du paiement effectué (1). Le *trapézite* tirait de sa ceinture un long et mince encrier tubulaire, qui ressemblait fort à celui dont se servent aujourd'hui les scribes orientaux; outre l'encre, cette boîte renfermait les roseaux taillés qui venaient de l'Égypte et qui servaient de plumes. S'agissait-il d'une convention très-simple et qui pouvait tenir en quelques mots, on la griffonnait, dans une de ces écritures cursives et avec toutes ces abréviations et ligatures qui font souvent le désespoir des épigraphistes, sur un de ces *ostraca* ou tessons que l'Égypte nous a gardés en si grand nombre, et où se sont conservés tant de curieux monuments de l'administration ptolémaïque, des ordonnances de paiement, des quittances d'impôt. Dans une collection d'Athènes, M. Albert Dumont a trouvé une pièce du même genre provenant de l'Attique: c'est un reçu tracé à la pointe sèche sur un fragment de pot cassé. La lecture en est aisée: celui qui le délivre, et dont le nom manque, atteste qu'en retour de certaines dépenses ou de certaines

(2) Démosth., *C. Evergos*, 51. *C. Dionysodore*, 15. Plutarque, *De la fausse honte*, § 10: ὁ δὲ Περσῆος ἀργύριον τινὲ τῶν γνωρίμων δανείζων δι' ἀγορᾶς καὶ τραπέζης ἐπειρεῖτο τὸ συμβόλαιον.

avances qui n'y sont pas spécifiées il avait touché d'un certain Calamidès tant de mines de fer, à tant la mine (1). Devait-il au contraire entrer dans le pacte en question toute une série de clauses assez complexes et d'énonciations détaillées, on prenait deux feuilles de papyrus, et le banquier rédigeait l'acte en double exemplaire (2). C'était là proprement ce que l'on appelait la *syngraphè* ou contrat ; devant témoins chacune des parties y apposait son cachet, et en recevait un texte. Dans un des discours de la collection démosthénienne, le plaidoyer *contre Lacrite*, nous avons un contrat à la grosse avec toutes ses stipulations (3).

Ce n'était pas le tout d'avoir entre les mains son contrat dûment libellé ; il fallait pourvoir à sa garde, s'arranger pour ne point le perdre. Quand on de-

(1) On trouvera dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XI, p. 422, les *ostraca* qui appartiennent au musée du Louvre publiés et expliqués par M. Frœhner. C'est dans un journal grec, la *Néa Πατρίδα*, n° 418 (1867), que M. Dumont a représenté et commenté ce curieux *ostrakon* athénien, qui appartient au ministère de l'instruction publique d'Athènes.

(2) Il se pourrait que la *syngraphè* fût déjà la *charte-partie* (*carta partita*) du moyen âge, faite en double sur une seule feuille de papier que l'on coupait en deux, par une ligne irrégulière et brisée, pour en rapprocher ensuite les morceaux, quand il s'agissait de faire exécuter la convention. C'était le principe, le moyen de contrôle que nous employons encore pour les mandats, quittances et autres pièces détachées de registres à souche. Cette ingénieuse invention remonte-t-elle à l'antiquité grecque ? Nous l'ignorons. Les orateurs parlent sans cesse des *syngraphai*, par voie d'allusion ; mais comme elles étaient connues de tous leurs auditeurs, ils n'entrent dans aucun détail sur le procédé.

(3) § 10-13.

meurait à Athènes, rien de plus simple : on conservait l'acte dans une de ces boîtes en métal, ou dans l'un de ces coffres en bois peint, ornés de ferrures, où l'on serrait ses bijoux et objets de prix ; mais il arrivait souvent que l'un des deux contractants, parfois que tous les deux, sitôt la convention conclue, partissent pour quelque lointain voyage. On avait tout intérêt à ne point exposer son titre aux chances de la navigation. Comment donc faire pour le mettre à l'abri de tout hasard ? Le confier à un ami ? En avait-on beaucoup dont on fût assez sûr pour ne pas craindre de les exposer à une tentation ? Dans ce monde mêlé de citoyens et d'étrangers, parmi ces spéculateurs de toute provenance, il en était bien peu qui ne se sentissent à part eux très-capables de chercher à s'approprier le bien d'autrui le jour où, comme le dit un orateur dans une affaire de ce genre, « la chose vaudrait la peine de se mettre au-dessus de la honte » (*ἐξία ἀνασχυσίας*) (1) ; jugeant les autres d'après soi-même, on n'osait faire fonds sur la probité de ses compagnons les plus familiers. Or, pas plus que Rome, Athènes n'a connu l'institution des officiers ministériels. Dans presque toutes les sociétés modernes, on rencontre, sous un nom ou sous un autre, ces utiles intermédiaires. Ce sont des citoyens auxquels l'État de-

(1) Isocrate, *Trapézitique*, 8.

mande de remplir certaines conditions de capacité, d'honnêteté et de fortune, pour leur conférer en retour un important privilège; c'est à eux que les particuliers s'adresseront pour donner aux différentes manifestations de leur volonté, dans le domaine des intérêts pécuniaires, une forme précise et un caractère authentique; c'est entre leurs mains que l'on fera le dépôt des actes où s'est exprimée cette volonté; ils en doivent compte à leurs clients, compte aux pouvoirs publics. Chez les anciens, rien de pareil; l'embaras était donc grand. Cette fois encore, la pratique suggéra l'expédient par lequel se trouvait atténué ce vice des lois. Ce qui fait la fortune d'un banquier, c'est surtout la confiance qu'il inspire. « Pour arriver à faire des affaires, dit quelque part Démosthène (1), le premier capital, le plus nécessaire, c'est la confiance qu'on inspire. » Si le banquier est habile et intelligent, c'est tout profit; mais être intègre ou du moins en avoir la réputation, voilà ce dont à la longue il ne saurait se passer. Pour réussir, il fallait tenir ces promesses que nous trouvons résumées dans une épigramme de l'anthologie, où nous avons une véritable annonce, le prospectus d'une banque grecque; elle est ainsi traduite par M. Dehèque: « Cette caisse est ouverte égale-

(1) *Pour Phormion*, 44.

ment aux nationaux et aux étrangers. Y as-tu fait un dépôt, reprends tes fonds après règlement de compte. Qu'un autre imagine des retards de remboursement ; Caïcos, même la nuit, restitue à tout réclamant l'argent qu'on lui a prêté (1). »

La vertu, dans le vrai sens du mot, n'a jamais été, ne sera jamais l'apanage que d'un petit nombre d'âmes d'élite ; cependant, à côté ou, si l'on veut, au-dessous d'elle, il y a place pour une honnêteté moins noble et plus répandue, que conseillent les habitudes ou plutôt qu'imposent les nécessités de certains métiers. Cette probité professionnelle, on la trouvait, sauf exception, chez les trapézites (2). Après leur avoir fait rédiger les contrats comme à des praticiens éprouvés, on eut l'idée très-naturelle de leur confier ces mêmes contrats pour qu'ils les représentassent quand ils en seraient requis. Il est souvent question, chez les orateurs, d'actes que l'on dépose entre leurs mains. Les coffres-forts doublés de bronze et de fer, et scellés dans la muraille, que l'on a retrouvés à Pompéi, devaient être connus à Athè-

(1) *Anthologie*, IX, n. 436, et trad. Dehèque, t. I, p. 317 :

Ἄστοις καὶ ξένοισιν ἴσον νόμιον ἔδει τράπεζα·
 Θεις ἀνδρῶν, ψήφου πρὸς λόγον ἐρχομένης.
 Ἄλλος τις πρόφασιν λεγίτω· τὰ δ' ὀθνεῖα Καίκοις
 Χρήματα καὶ νυκτὸς βουλομένοις ἀριθμῆι.

(2) πιστοὶ διὰ τὴν τέχνην δοκοῦσιν εἶναι, dit Isocrate (*Trapézitique*, 2).

nes (1); les maisons les plus importantes durent s'arranger pour offrir aux déposants, dans la mesure du possible, toute sécurité. A leur manière, les banquiers athéniens avaient organisé chez eux ce que nous appellerions la garde et le service des titres (2).

Chez les Athéniens, la preuve testimoniale était regardée comme très-supérieure à la preuve chirographaire; on l'employait bien plus fréquemment, on lui attribuait une bien autre valeur. C'était donc par la présence de témoins convoqués tout exprès, et plus tard devant la justice, par leurs dires, que l'on constatait les dettes contractées, les paiements effectués. Or, l'habitude était si bien prise de compter sur l'exactitude et la loyauté des trapézites, que souvent on versait de l'argent dans leur caisse sans se faire accompagner de témoins (3). C'est ainsi que chez nous, pendant longtemps, les agents de change n'ont pas donné de reçus aux personnes qui leur remettaient soit des fonds, soit des titres au porteur. S'élevait-il ensuite quelque difficulté, les livres des banquiers produits devant le tribunal devaient

(1) Voir dans la *Revue archéologique*, 1868, t. XVIII, p. 175, et pl. XX, deux de ces coffres-forts de Pompei, qui appartiennent aujourd'hui au musée de Naples, et les explications que donne à ce propos M. Henri de Longpérier dans ses *Recherches sur les insignes de la questure et les récipients monétaires*.

(2) Démosth. *Contre Phormion*, § 6: καὶ συγγραφὴν ἰθίμην παρὰ Κίττω τῷ τραπεζίτῃ.

(3) Ἐὰ μὲν γὰρ συμβόλαια τὰ πρὸς τοὺς ἐπὶ ταῖς τραπέζαις ἀνεῦ μαρτύρων γίνονται. Isocr., *Trapez.*, 2, *ibid.*, 53.

trancher la question, tant on les savait tenus avec un soin extrême ! Un passage du discours *contre Callippe*, attribué à Démosthène, nous introduit dans les bureaux d'une banque grecque ; nous lisons, si l'on peut ainsi parler, par-dessus l'épaule de l'employé assis à sa table. « Tous les banquiers, dit l'orateur, lorsqu'un particulier dépose chez eux des fonds qui doivent être remis à une tierce personne, inscrivent sur leur livre d'abord le nom du déposant et le montant de la somme versée, puis écrivent à côté : « à l'ordre de tel ou tel. » S'ils connaissent de vue celui qui doit toucher l'argent, ils s'en tiennent là ; s'ils ne le connaissent pas, ils ajoutent encore une mention, le nom de quelqu'un qui leur est personnellement connu et qui devra leur présenter le tiers auquel ils auront à compter la somme (1). »

Ce n'était pas seulement aux particuliers que les banquiers prêtaient, moyennant certaines garanties ; ils faisaient aussi des avances à la cité ;

(1) § 4. Cf. § 7. Quelquefois, à ce qu'il semble, celui qui devait toucher une somme portée d'avance à son crédit se faisait reconnaître au moyen d'un signe convenu, d'un cachet ou d'un objet quelconque, qu'il lui suffisait de montrer. Il est question d'un *σύμβολον* de ce genre dans un passage de Lysias, malheureusement altéré. Lysias, XIX (*Sur les biens d'Aristophane*), § 25. Cf. un passage de Plaute, évidemment traduit de la comédie grecque qui lui a servi de modèle (*Bacchides*, II, 3, 29). Il y est question d'un *sumbulum* ; un Athénien a été réclamer à Éphèse, en montrant son *sumbulum*, une somme d'argent autrefois déposée là ; le dépositaire a refusé de reconnaître le signe :

Infit dicere

Adulterinum, non verum esse sumbulum.

ils souscrivaient des emprunts d'État. Sans doute ils s'arrangeaient pour y trouver leur compte, mais pourtant, à ce qu'il semble, souvent ils faisaient au trésor des conditions de faveur (1). Parfois même, dans les moments d'extrême pénurie, ils allaient plus loin : ils aidaient la république par des dons volontaires ; tantôt ils lui offraient de l'argent, tantôt des armes ou d'autres approvisionnements de guerre (2). C'est qu'ils avaient un intérêt majeur à devenir populaires. Débiteurs et créanciers d'un grand nombre d'étrangers et de citoyens, ils avaient assez souvent des procès. On sait quelle influence exerçaient sur les décisions des grands jurys athéniens, dont les membres se comptaient par centaines, les sentiments personnels des juges, leurs sympathies et leur antipathies. Il ne fallait point que les adversaires des trapézites pussent les représenter devant le tribunal comme d'avidés spéculateurs qui s'enrichissaient aux dépens de la cité et ne la faisaient point profiter de leurs bénéfices (3). Chez les

(1) C'est à des services de ce genre, rendus par Phormion à la république, que Démosthène paraît faire allusion vers la fin de son plaidoyer (§ 57). Voir aussi l'anecdote racontée par Suidas (s. v. *θεριστή*), qui se rapporte au temps des successeurs d'Alexandre. Comparez, pour une époque postérieure, le décret si long et si diffus (*C. I. Gr.*, n. 2335) par lequel les habitants de Ténos expriment leur reconnaissance à un banquier romain, L. Aufidius Bassus L. filius, qui leur avait, vers le temps de Pompée, prêté beaucoup d'argent. Ce personnage paraît avoir eu pour eux des ménagements qui n'étaient guère dans les habitudes des capitalistes italiens.

(2) Dém. (?), *C. Stephanos*, I, 85.

(3) *Εὐλογώτατα μισῖται ἡ ὀβολοστατικὴ*, dit Aristote. (*Polit.*, I,

Athéniens comme chez nous, les capitalistes étaient mal vus, ou du moins il était facile de soulever contre eux l'envie démocratique et de les rendre suspects. Les ignorants, en tout pays, ont de la peine à comprendre les services que le capital rend à la société; ils apprécient mal les risques que court celui qui le détient et le travail qu'il s'impose, et sont toujours tentés de ne voir qu'un fait, cette inégalité de fortune et de situation qui les choque. Ces préventions, un plaideur, dans le discours *contre Panténæte* (§ 52-54), les discute et les combat, mais non sans un certain embarras : « Si quelqu'un fait cette question à mon adversaire : « Qu'as-tu de sérieux à dire contre Nicobule ? » il répond : « Les Athéniens n'aiment pas les prêteurs. Nicobule est vu de mauvais œil; il marche à grands pas, il a le verbe haut, il porte un bâton. » Pour moi, je pense que tous les prêteurs sont dans leur droit. Il y en a sans doute qui ont encouru votre juste réprobation; mais c'est pour avoir fait des affaires un métier, pour être sans merci, étrangers à toute autre pensée que celle d'accroître leurs gains. Si j'ai prêté moi-même à Panténæte, j'ai souvent emprunté aussi : je connais donc bien ces gens-là, et je ne suis pas leur ami; mais certes je n'irai pas pour cela leur manquer de parole ni leur faire de

3, 23. On désignait souvent les banquiers, dans le langage familier et et avec une intention méprisante, par les termes *ὀβολοστάται*, *οἱ ὀβολοστατοῦντες*, mot à mot, « les peseurs d'oboles. »

méchants procès. Quand on a travaillé comme moi sur mer et à grands risques, et qu'après avoir amassé quelque bien on prête de l'argent pour rendre service et ne pas voir son capital fondre insensiblement entre ses mains, mérite-t-on d'être rangé parmi ces gens? Ou bien prétendrais-tu que pour t'avoir fait un prêt on doit être voué à la réprobation publique? » De plus, la plupart des banquiers n'étaient, du moins au début de leur carrière, que des affranchis ou des *météques*, et ils aspiraient au titre de citoyen.

Quand, après les guerres médiques, le commerce et l'industrie prirent chez les Athéniens un soudain essor, quand la fortune mobilière acquit en Attique une subite et nouvelle importance, ce furent des étrangers qui inaugurèrent à Athènes les opérations de banque. C'était dans les cités ioniennes, encore prospères malgré la conquête perse, ou dans l'opulente Corinthe, alors la première puissance navale du monde grec, qu'ils avaient appris le métier. Des premiers trapézites qui se fixèrent à Athènes, nous ne savons rien; mais ceux qui avec qui les orateurs nous mettent en relation sont tous d'origine servile. Partout, dans les services publics comme dans les ateliers industriels et les maisons de commerce, des esclaves, d'ailleurs traités presque toujours avec une extrême douceur, étaient employés comme ouvriers et comme surveillants, comme copistes et commis. Était-on

laborieux et intelligent, on parvenait bien vite à se faire affranchir ; dès lors on jouissait tout au moins des droits civils, on pouvait succéder à son ancien maître. On ne se souciait pas, une fois chef de maison, de rester cantonné dans la classe des étrangers domiciliés, d'être toujours astreint, pour ester en justice et pour accomplir certains actes de la vie civile, à réclamer la présence et l'intervention d'un répondant, d'un patron choisi parmi les citoyens ; on voulait devenir citoyen. C'était souvent moins pour soi-même que pour ses enfants. Pourquoi l'héritier auquel on léguait le fruit de ses labeurs n'arriverait-il point à l'influence, aux honneurs ? Pour cela il fallait qu'il ne fût pas le fils d'un simple affranchi, que le père eût déjà le droit de bourgeoisie. Or, même au IV^e siècle, la cité était encore très-fermée : pour en ouvrir les portes, il fallait une loi, et le peuple n'était point prodigue de cette faveur. Ceux qui obtenaient le plus aisément ce titre, c'étaient les princes étrangers, ces petits souverains du Bosphore cimmérien et de la Thrace qui assuraient aux Athéniens, sur leurs marchés, des avantages commerciaux ; c'étaient les Grecs influents, les chefs des partis qui pouvaient amener leur ville à l'alliance d'Athènes ; c'étaient enfin les généraux qui mettaient à sa disposition leurs bandes de mercenaires. Quelquefois pourtant de plus humbles personnages se trouvaient en mesure de rendre à la cité des

services moins brillants, mais plus précieux encore. Depuis la fin de la guerre du Péloponèse jusqu'à l'asservissement de la Grèce, le trésor d'Athènes est sans cesse à court : on entreprend des guerres ou bien l'on s'y laisse engager sans avoir tout d'abord pourvu à la dépense, sans vouloir s'imposer, sous forme de contributions extraordinaires, les sacrifices devant lesquels ne reculaient pas les fortes générations du siècle précédent. Dans de tels moments, quand arrivaient les pressantes dépêches d'amiraux et de généraux qui réclamaient la solde pour leurs équipages et leurs soldats, avec quel empressement on devait accueillir les offres des capitalistes qui se chargeaient de fournir tout de suite, à des intérêts modérés, les sommes nécessaires ! Ceux qui obligeaient ainsi l'État avaient aussi bien souvent l'occasion d'obliger les particuliers ; point de banquier qui ne comptât quelque client parmi les orateurs. Un ami montait donc à la tribune ; il rappelait les services antérieurs ; il proposait au peuple de récompenser, par l'octroi du titre de citoyen, tant de bienfaits et de sacrifices. Le décret passait ; Pasion, Phormion ou tel autre trapézite devenait bourgeois d'Athènes, et de par sa richesse entrait dans la première classe, celle des citoyens le plus imposés, faisait souche de chevaliers et de triérarques.

Dans les cités qui avaient quelque industrie et

quelque mouvement d'affaires, le commerce de l'argent et du crédit donnait de si beaux profits que l'on finit par vouloir en assurer tout au moins une part à l'État. Sous les successeurs d'Alexandre et après la conquête romaine, différentes villes, entre autres Athènes (1), Sinope (2), Ténos (3), Ilion (4), Cyzique (5), Délos (6), ont eu des banques publiques. Nous manquons de détails sur les opérations de ces établissements, car nous n'en apprenons l'existence que par d'accidentelles et brèves

(1) *C. I. Gr.*, n. 123, l. 4, 28, 29. Les amendes prononcées pour faux poids et fausses mesures sont payées à la δημοσία τράπεζα, et il est question de οἱ ἀρχοντες ἐπὶ τὴν δημοσίαν τράπεζαν.

(2) Le père de Diogènes le Cynique est directeur de la δημοσία τράπεζα, et il en profite pour falsifier la monnaie. (Diog. Laërt., VI, 2, 20.)

(3) A Ténos, parmi les magistrats, dans plusieurs listes figurent le τραπεζίτης. *C. I. Gr.*, 203-206.

(4) *C. I. Gr.*, 3560, 3600. Οἱ τραπέζιται. C'est dans leur caisse que le peuple verse l'argent de fondations destinées à subvenir aux dépenses des jeux. Ce dépôt s'appelle à Ilion ἔνθημα. Les banquiers paient un intérêt de 10 pour 100.

(5) Une inscription de Cyzique, que M. Ernest Curtius croit, d'après différents indices, des premiers temps de l'ère impériale, mentionne un certain Αὐξάνων, τραπεζίτης τῆς πόλεως (*Bulletin de l'Académie de Berlin*, 5 janvier 1874). L'emplacement de cette banque est sans doute celui qui se trouve indiqué, pour l'érection d'une statue, dans un autre texte épigraphique de Cyzique, παρὰ τὰς τραπέζας πρὸ τῆς στοᾶς τῆς Δορικῆς. *C. I. Gr.*, 3655.

(6) Ὁ ἐπὶ τὴν δημοσίαν τράπεζαν τὴν ἐν Δήλῳ figure plusieurs fois dans une inscription d'Athènes que M. Eustratiadis croit de la fin du second siècle avant notre ère. (Voir Ἐπιγραφαὶ ἀνεκδοταὶ publiées par la Société archéologique d'Athènes, n° 67, 1855.) C'est l'époque de la grande prospérité commerciale de Délos; la banque qui y fonctionne alors, sous la direction d'un fonctionnaire athénien et au profit d'Athènes, maîtresse de Délos, ne paraît pas, d'après le titre qu'elle porte, avoir rien de commun avec le temple.

mentions, par des allusions qui se rencontrent surtout dans les textes épigraphiques. Tout ce que nous entrevoyons, c'est que certains impôts, c'est que le produit des amendes entraient dans la caisse de ces banques et en formaient comme le fonds de roulement; c'est qu'elles étaient aussi chargées de la fabrication et de la frappe des monnaies; elles réalisaient ainsi, pour le compte de l'État, un bénéfice sur les métaux précieux qui leur arrivaient par diverses voies. Dans les petites villes, ce que l'on appelait *τράπεζα* ou *mensa publica* paraît n'avoir guère été autre chose que la caisse même de la cité, et le terme qui les désigne n'a peut-être que le sens de *trésor public* (1).

Le titre même de ce travail nous engage à nous renfermer dans l'Athènes du quatrième siècle ou tout au moins à ne faire hors de cette ville et de cette période que de courtes excursions; autrement, si nous exposions l'histoire du capital dans toute l'antiquité grecque, nous aurions à étudier aussi le rôle qu'ont joué dans le développement du crédit les temples et ce que l'on peut appeler leur fabrique. A l'origine de la civilisation, les temples ont été les premiers lieux de dépôt; leur

(1) Voir le passage où Cicéron, dans le *Pro Flacco*, 19, se moque de toutes les formalités qui étaient nécessaires, à Temnos, en Eolie, pour le moindre paiement: « In qua (civitate) nummus commoveri nullus potest sine quinque prætoribus, tribus quæstoribus, quattuor mensariis, qui apud illos a populo creantur. » Et plus loin: « Si prætor dedit, ut est scriptum, a quæstore numeravit, quæstor a mensa publica, mensa aut ex vectigali aut ex tributo! »

caractère d'*asyles*, c'est-à-dire d'enceintes inviolables, ne protégeait pas seulement les malheureux ou les coupables qui s'y réfugiaient, mais aussi les valeurs que l'on venait y confier à la divinité, représentée par ses prêtres. Le trésor du temple se composait d'abord des objets précieux de toute nature, statues, cratères, flacons, coupes en bronze, en or ou en argent, dont la piété des fidèles avait fait hommage au dieu, mais de plus renfermait des sommes considérables, soit en bijoux de toute espèce, soit en lingots ou en argent monnoyé, que des princes, des nobles ou de simples particuliers, avant de courir quelque aventure ou de partir pour un long voyage, remettaient, à titre de dépôt, aux gardiens du sanctuaire (1). Les conditions des dépôts pouvaient varier suivant les lieux, les temps, les circonstances : tantôt ils étaient exigibles dès qu'il plairait au déposant de les réclamer ; tantôt ils étaient faits pour un nombre déterminé d'années. Ce qui les distinguait, en tous cas, de ceux que recevaient les banques, c'est que les temples ne payaient point d'intérêt aux déposants ; c'était en effet ceux-ci qui recevaient, et non qui rendaient le service ; ils étaient trop heureux de savoir la conservation et la resti-

(1) Il y a dans Dion Chrysostôme (XXXI, 54) un passage curieux sur le nombre et la valeur des dépôts que recevait le temple d'Éphèse. Voir aussi les autres textes réunis et rapprochés, à ce propos, par Büchschütz, *Besitz und Erwerb*, p. 508-509.

tution du capital assurée par l'inviolabilité du temple et par l'honorabilité de son clergé. La sécurité tout exceptionnelle qu'ils trouvaient là faisait parfois préférer les sanctuaires aux caisses des banquiers. Ceux-ci offraient au capital un loyer rémunérateur; mais en échange ils lui faisaient courir des risques. Il n'était pas rare de voir les banques faire faillite (*ἀνασκευάζεσθαι*) et le banquier disparaître (1); au contraire les temples avaient, dans leurs propriétés territoriales, leurs richesses accumulées et leurs revenus réguliers, une réserve de capital qui leur assurait toujours, l'objet du dépôt eût-il disparu par l'infidélité de quelque subalterne, le moyen d'opérer un remboursement. De plus, la fabrique était trop intéressée à veiller sur une réputation qui était celle même du dieu, pour ne pas prévenir tout désordre; l'Apollon de Delphes et de Délos ne pouvait s'exposer à faire banqueroute.

Garantis par ces réserves, les administrateurs des grands temples ne se condamnèrent pas à laisser improductif tout le capital liquide qui venait s'accumuler entre leurs mains; un certain nombre de faits nous montrent plusieurs d'entre eux faisant à des particuliers ou à des États des prêts qui portaient intérêt; quant aux sanctuaires sur lesquels nous n'avons pas de renseignements, nous pouvons

(1) Τῆς τραπεζικῆς ἀνασκευασθείσης καὶ τοῦ Ἡρακλείδου κατ' ἀρχὰς χειρυμμένου. *Démosth. C. Apat.*, 9. Cf. *C. Timothée*, 68.

admettre, par analogie, qu'ils ne s'interdisaient pas des opérations analogues. D'un bout à l'autre du monde grec, les temples auraient donc, eux aussi, fait fonction d'établissements de crédit; au lieu d'immobiliser toutes les valeurs qui leur étaient confiées, tout le revenu qu'ils tiraient de leurs biens et de la piété des peuples, ils en reversaient dans la circulation une notable partie sous forme de prêts, d'avances faites aux particuliers ou à des cités grecques. Nous empruntons à un livre excellent, qui mériterait d'être traduit en français, le résumé des principaux faits qui nous révèlent les services rendus par les temples dans l'ordre économique (1).

« Les Amphyctyons prêtèrent à l'Athénien Clis-thènes, sur le trésor de Delphes, les sommes qui lui étaient nécessaires pour ses entreprises contre les tyrans (2). Dans les délibérations qui précédèrent, en 432, du côté des Péloponésiens, la déclaration de guerre que l'on se préparait à lancer contre les Athéniens, les Corinthiens disent à Sparte que, pour équiper une flotte capable de se mesurer avec la flotte athénienne, on pourrait faire un emprunt aux sanctuaires de Delphes et d'Olympie (3). Une inscription d'Athènes, connue sous le nom de mar-

(1) Büchschütz, *Besitz und Erwerb in Griechischen Alterthüme*, p. 507.

(2) Isocrate, *De l'échange*, § 232. Démosth., *C. Midias*, 144.

(3) Thuc., I, 121.

bre de Sandwich, nous a conservé, pour les années 377, 376 et 375 avant notre ère, toute une liste de débiteurs, cités et simples particuliers, qui paient au temple de Délos, pour des sommes qu'il leur a prêtées, des intérêts dont le total monte, pour ces trois années, à près de 9 talents (1). Une autre inscription, qui semble un peu plus ancienne, témoigne d'un prêt que ce même temple aurait fait, au taux très-bas de dix pour cent, pour cinq ans (2). Dans une troisième, qui serait de 335, le temple paraît avoir engagé une partie de ses capitaux dans une affaire de banque (3). Une inscription de Mykonos, malheureusement très-mutilée, contient la mention d'intérêts payés à un sanctuaire dont le nom ne se retrouve pas sur le marbre. Des faits qui précèdent, on peut conclure avec toute vraisemblance que d'autres temples employaient leurs fonds à des opérations du même genre. Nous n'avons pas de détails précis sur l'étendue de ces opérations; d'après le compte d'intérêts que nous a conservé le marbre de Sandwich, Boeckh évalue à environ 40 talents les sommes alors prêtées par le trésor du temple. Cette somme n'égale

(1) *C. I. Gr.*, n° 158, et les explications plus développées que Boeckh donne dans la *Staatsaushaltung der Athener*, II, p. 91 et suivantes, où il a publié à nouveau ce texte.

(2) Boeckh, *Erklärung einer attische Urkunde über das Vermögen der Apollinischen Heiligtums auf Delos*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1834, p. 23 (In-4°. Philosophische-historische-klasse).

(3) *C. I. Gr.*, n° 159, et Boeckh, *Staatsaushaltung*, II, p. 323.

pas le capital du banquier athénien Pasion, capital qui, au moment où il quitte la banque, s'élevait à 50 talents; mais nous ne sommes pas, d'après le marbre, en mesure d'affirmer que le compte d'intérêts qui y est gravé représente toutes les sommes alors prêtées par le temple. »

Si, comme le croit M. Ernest Curtius, comme il cherche à le prouver dans un travail auquel nous avons déjà renvoyé (1), les premiers essais de monnayage ont été faits dans les temples et sous leurs auspices, on voit quels services ces centres religieux ont rendus non seulement à la conscience des peuples, que les oracles avertissaient et dirigeaient, mais encore aux intérêts matériels, à la prospérité commerciale de la Grèce. Par l'instrument d'échange qu'ils lui auraient fourni, ils auraient mobilisé la richesse; par les sûretés qu'ils présentaient comme lieu de dépôt, ils ont contribué à garantir la propriété contre les chances de destruction si nombreuses encore dans cette société sans cesse troublée par des guerres extérieures et intérieures, ils ont aidé à former de gros capitaux; enfin, par les prêts qu'ils consentaient et l'intérêt modéré qu'ils réclamaient, n'ayant

(1) *Ueber den religiösen Charakter der Griechischen Münzen (Monatsberichte der Akademie, 1869, p. 465-481)*. M. Curtius revient sur les mêmes idées et présente de nouvelles preuves ou tout au moins fait valoir de nouveaux indices à l'appui de sa thèse dans une dissertation récente intitulée : *Münzen von Olympia (Zeitschrift für Numismatik, t. II, p. 265-278)*.

point à s'enrichir rapidement, ils ont fait travailler le capital et favorisé la production. Ce rôle économique des principaux sanctuaires de la Grèce mériterait d'être étudié dans un plus grand détail; nous nous contenterons ici de l'avoir signalé à l'attention des historiens de l'antiquité. La concurrence que faisait aux banquiers athéniens le trésor de Délos dans la première moitié du IV^e siècle avant notre ère, ne paraît pas leur avoir nui; en pareille matière, plus nombreuses sont les sources auxquelles peut puiser l'activité productrice, plus le profit est général et se répartit également. Plus il y a d'argent disponible, plus l'on emprunte, et tous ceux qui ont des capitaux à louer y trouvent leur compte. C'est ce que prouvera l'histoire de la banque de Pasion et de Phormion, telle que nous pouvons la retracer d'après Isocrate et Démosthène, telle que nous pouvons la faire connaître d'après les deux épisodes de sa longue vie que nous révèlent d'une part le *Trapézitique*, de l'autre les plaidoyers de Démosthène et d'Apolodore.

II.

On ignore à quel moment fut fondée la maison que conduisirent, l'un après l'autre, Pasion, contre

qui l'orateur Isocrate écrit le meilleur de ses plaidoyers, le *Trapézitique*, et Phormion, le client de Démosthène. Vers la fin de la guerre du Péloponèse, elle était dirigée par deux associés, Arcestrate et Antisthène. Le premier avait un esclave, Pasion, qui s'était fait de bonne heure remarquer par son intelligence et son activité; après avoir longtemps profité de ses services, Arcestrate affranchit Pasion, puis, de concert avec son associé, lui céda son affaire, peu de temps sans doute après le rétablissement de la démocratie. Toujours est-il qu'en 394, année où fut écrit le *Trapézitique*, Pasion était déjà chef de maison. C'est à lui, à lui seul, que s'en prend ce jeune Grec du Bosphore, le client d'Isocrate; c'est lui qu'il accuse de nier un dépôt, de ne pas vouloir représenter des sommes versées en compte-courant dans la caisse de la banque. Les faits allégués ici sont-ils vrais ou faux? Peu importe; le récit d'Isocrate n'en est pas moins intéressant par les physionomies et les tableaux de mœurs qui s'y dessinent, par tout ce qu'il nous apprend des allures et du langage de la gent financière d'Athènes. Nous ne nous astreindrons d'ailleurs pas à employer les termes mêmes d'Isocrate; nous ne nous bornerons pas à traduire le texte grec. Isocrate ne fait qu'indiquer bien des points qui, pour le lecteur français, ont besoin de quelques explications. Isocrate n'a d'ailleurs point cette vivacité

pittoresque, cette abondance et cette précision de détails que l'on admire chez Lysias. Tout est ici clair et bien ordonné, mais un peu sec et un peu court; il y a moins de couleur et de vie; l'imagination est forcée de suppléer certains traits oubliés dans le tableau.

Le discours est composé pour le fils de Sopæos, un de ces aventuriers grecs qui faisaient leur fortune auprès des petits princes à demi-barbares du Bosphore cimmérien et de la Thrace. C'étaient parfois d'habiles officiers qui savaient réunir une bande de mercenaires, ou armer et exercer à la grecque un corps de troupes indigènes; mais la plupart d'entre eux s'occupaient plutôt encore d'affaires d'argent; ils étaient les ministres des finances et les banquiers de ces princes; ils jouaient auprès d'eux un rôle analogue à celui que depuis plusieurs siècles les *sarafs* arméniens remplissent auprès des sultans et des pachas turcs. Quelquefois exposés comme ceux-ci à des disgrâces subites, suite de quelque intrigue de palais, ils finissaient presque toujours par s'en tirer. Au bout de quelque temps, ils achetaient le concours de quelque favorite ou de quelque confident du roi; ils réussissaient ainsi à convaincre leur maître qu'il avait plus d'intérêt à conserver un fidèle serviteur qu'à le pendre. Cela finissait par une réconciliation dont les sujets du prince et les marchands étrangers devaient bientôt payer les frais. C'est

qu'il en avait coûté cher au ministre pour fermer la bouche à ses ennemis et pour apaiser le souverain.

Sopæos était le favori de Satyros, prince du Bosphore, qui avait avec les Athéniens des relations garanties par un traité de commerce et fort profitables aux deux parties. Le Pirée tirait du Bosphore de grandes quantités de blé. Sopæos avait un fils qui voulut aller voir Athènes. Le père mit à la disposition du voyageur une forte somme d'argent et l'envoya au Pirée avec plusieurs cargaisons de blé et d'autres denrées. Le parvenu tenait à ce que l'héritier de sa fortune fit bonne figure à Athènes. Tout en jouissant des plaisirs de la grande ville, le jeune homme ne négligerait pas les affaires : il placerait les marchandises de son père ; il entretiendrait ses relations, recouvrerait ses créances et surveillerait l'emploi de ses fonds. Tout alla d'abord pour le mieux. Adressé par Sopæos à Pasion, un des premiers banquiers d'Athènes, le jeune homme trouva près de lui cet accueil empressé et obséquieux sur lequel peut compter partout un riche étranger, porteur d'une forte lettre de crédit. Pasion et ses associés étaient tout à la disposition du voyageur ; on lui procura des amis et des plaisirs ; on reçut en dépôt tout l'argent qu'il tira de la vente des marchandises ; on offrit, on promit de l'intéresser dans les plus belles affaires que ferait la banque. Notre fils de

ministre, tout entier aux distractions variées qu'une pareille ville savait offrir aux étrangers, se livrait sans inquiétude aux enchantements de ce séjour longtemps désiré ; il trouvait qu'à Athènes les banquiers même étaient de bien aimables gens.

Au bout de quelques semaines, il eut une désagréable surprise. Par un navire arrivant du Pont, on apprit qu'il y avait eu là-bas une révolution de palais : Sopæos avait déplu à son prince ; il avait été jeté en prison ; ses biens étaient confisqués, et Satyros allait envoyer à Athènes des délégués chargés de rechercher et de saisir toutes les marchandises et toutes les sommes que son ancien ministre y possédait. Peut-être même réclamerait-il l'extradition du fils de Sopæos. Athènes avait pour son commerce un tel besoin du bon vouloir de ces princes du Bosphore, que l'on ne risquerait pas de se brouiller avec lui pour une pareille bagatelle. Sopæos, puisqu'il avait perdu sa place, n'était plus à ménager ; les orateurs qui, quelques mois plus tôt, avaient peut-être proposé en son honneur les décrets les plus flatteurs, qui lui avaient fait donner la *proxénie* et la *protétrie*, seraient les premiers à conseiller de ne pas mécontenter ce potentat à propos d'un favori tombé en disgrâce.

Tout éperdu, le malheureux étranger alla trouver son bon ami Pasion, et lui conta l'affaire. Le rusé personnage parut prendre une grande part à sa peine. Il s'agissait d'abord pour la banque de

ne point se dessaisir des sommes qu'elle faisait valoir. Pasion conseilla donc au jeune homme de remettre sans difficulté aux représentants de Satyros les marchandises et le peu d'argent qu'il avait alors entre les mains ; quant au capital, beaucoup plus considérable, qui était déposé chez Pasion, il en dissimulerait l'existence : il dirait que ses dépenses avaient absorbé, jusqu'à la dernière obole, les fonds qui lui avaient été confiés ; il soutiendrait que, loin de posséder encore quelque chose, il était débiteur de Pasion et de plusieurs autres citoyens qui, sur la réputation et le crédit de son père, lui avaient à plusieurs reprises fait des avances. Ainsi Pasion se porterait créancier de trois cents drachmes ; un autre ami produirait des réclamations analogues ; tous ces compères affecteraient la plus sérieuse inquiétude à propos de leurs créances. Grâce à cette comédie, les députés du Bosphore comprendraient que, là où il n'y a rien, le roi perd ses droits.

Le crédule étranger, enchanté de l'idée, sourit sans doute, au milieu de son trouble et de ses alarmes, à l'idée du bon tour qu'il allait jouer à Satyros ; il serra les mains de Pasion ; il l'appela son sauveur. Tout en acceptant ces témoignages d'affection et de confiance, celui-ci, qui avait pris la mesure de son client, songeait déjà à rendre le tour encore meilleur, à hériter tout à la fois de Satyros et de Sopæos ; ce serait pitié de rendre

à ce dépensier, à ce naïf, 7 ou 8 beaux talents d'argent que, suivant l'expression athénienne, on pouvait si bien *faire travailler* (1)! Sa secrète pensée éclata bientôt. Le jeune homme, inquiet des mesures que les Athéniens pourraient prendre contre sa liberté, résolut de partir pour Byzance; il ne s'amusait plus à Athènes depuis qu'il n'y pouvait plus jeter l'argent par la fenêtre et que ses anciens compagnons de plaisir lui battaient froid. Figurez-vous, pour comprendre son ennui, un prince russe qui, après avoir été présenté à Paris dans les cercles et chez les femmes à la mode, après avoir été, pendant quelques mois, l'un des héros du boulevard, du foyer de l'Opéra et du champ de courses, apprend tout à coup et ne peut cacher à personne que tous ses biens de Russie sont confisqués; en une heure, le bruit se répand qu'au lieu de pouvoir tirer à vue sur son banquier il est menacé de la prison pour dettes. Imaginez quelle solitude se fait le jour même autour de lui, et de quelles réclamations pressantes l'assaillent tous les fournisseurs qui hier encore lui donnaient, lui offraient tout à crédit; vous n'aurez encore qu'une faible idée du changement qui s'était opéré dans la situation du jeune homme. Une menace d'extra-

(1) Vous rencontrez sans cesse chez les orateurs des expressions comme celles-ci : τὸ δάνειον ἐνεργὸν ποιεῖν (C. Dionysod., 29), ἀπὸ τῶν παρακαταθηκῶν τῆς τραπεζῆς ἑλθεῖν τάλαντ' ἐνεργὰ ἦν (Pour Phormion, 15), χρήματα ἀργά, ἐνεργά (C. Aphobos, I, 7, 10), etc.

dition pesait sur la tête de celui que poursuivait Satyros, et, s'il était livré à ces barbares, n'était-il point exposé à périr avec son père dans un de ces supplices ingénieusement raffinés dont les despotes orientaux n'ont jamais perdu la tradition ?

A Byzance, il trouverait peut-être à recouvrer des sommes dues à son père, et en tout cas sa liberté et sa vie y seraient en sûreté. Byzance avait le blé de la Thrace, et, protégée par sa position et ses fortes murailles, elle ne craignait point les petits rois barbares de l'Euxin ; elle ne trahirait pas son hôte. Le voyageur, avant de s'embarquer, alla voir Pasion pour retirer de ses mains son argent et lui prodiguer ses remerciements. Pasion le reçut avec politesse, mais avec embarras ; il reconnaissait la dette, mais il avait engagé les fonds dans l'intérêt même du déposant ; il lui fallait du temps pour les dégager ; il n'était pas encore en mesure de les rendre. Plus contrarié de ce retard qu'alarmé des suites, le client fut forcé de se contenter de ces raisons ; sa confiance en Pasion avait été trop entière pour s'évanouir en un jour. Pourtant, comme à de nouvelles démarches le banquier répondait toujours par les mêmes excuses et les mêmes prétextes, il finit par concevoir quelques soupçons ; il envoya à Pasion deux de ses amis. L'un au moins de ceux-ci, Ménexène, était un citoyen. En face de Ménexène, Pasion changea de ton. Il écouta d'un air surpris : « Il ne savait,

répliqua-t-il, ce qu'on lui voulait ; il n'avait rien reçu de celui au nom duquel on parlait ; il ne lui devait rien. Comme cet étranger l'avait lui-même déclaré aux députés de Satyros, c'était au contraire la banque qui lui avait prêté 300 drachmes et qui pouvait le poursuivre. » On ne put obtenir d'autre réponse.

Il n'y avait plus à en douter, Pasion avait décidé de s'approprier la plus grosse part des dépouilles du malheureux. La plainte était impossible. Il n'y avait rien eu d'écrit entre les deux parties, et le dépôt n'avait eu d'autre témoin qu'un jeune esclave, qui faisait fonction de caissier chez Pasion. D'ailleurs, on ne pouvait songer à entamer une revendication judiciaire et à citer ce témoin. Le volé s'était fait d'avance le complice et le garant de son voleur ; il avait arrangé avec lui une comédie dont il se trouvait maintenant la victime. N'avait-il pas lui-même dit et répété à qui voulait l'entendre qu'il ne possédait plus rien, qu'il ne vivait que des avances de Pasion et de quelques autres prêteurs ? S'il se donnait aujourd'hui un démenti, et qu'un tribunal contraignit Pasion de rendre gorge, à qui profiterait cette restitution ? Les représentants du roi mettraient opposition au paiement ; l'argent ne sortirait de la banque que pour tomber entre leurs mains, et tout le fruit qu'en retirerait le plaignant, ce serait d'être un peu plus compromis auprès du roi ; celui-ci ne manquerait point de faire payer au père l'effronté mensonge du fils.

L'impunité était donc à peu près assurée à Pasion, et sa dupe en devait être pour sa courte honte, quand se produisit dans ce petit drame une soudaine péripétie. Σοφᾶος non seulement était sorti de prison, mais il était plus en faveur que jamais auprès de son prince, qui, pour lui donner un public témoignage de réconciliation et d'amitié, avait fiancé son propre fils à la fille du ministre. C'étaient là les nouvelles inattendues qu'avaient apportées au Pirée les derniers navires arrivés du Bosphore ; elles ne tardèrent pas à se répandre dans toutes ces boutiques de barbier qui, pour les bavards et les curieux, remplaçaient sur le port ces cafés où s'entassaient aujourd'hui, au retour de leurs voyages, les marins de l'Archipel. Ce fut pour tous les matelots qui avaient visité ces contrées lointaines, pour tous ces marchands qui avaient là-bas des intérêts, pour les orateurs qui étaient en relation avec ces rois et leurs ministres, l'événement du jour. Jusqu'au soir, on ne parla pas d'autre chose ; dès le lendemain, on n'y pensait plus. A Athènes comme à Paris, on oubliait vite ; mais il était deux personnes pour qui ces événements avaient une importance capitale : c'étaient Pasion et le trop confiant étranger. Au lieu d'être comme la veille presque un proscrit, un de ces abandonnés du sort contre lesquels on peut tout oser, son client était redevenu le fils d'un ministre, le beau-frère d'un roi. L'infidélité dont il craignait

jusqu'alors de se plaindre, pour ne pas risquer de se perdre lui-même, il allait pouvoir la dénoncer tout haut, et désormais il trouverait autant d'amis qu'il en voudrait parmi les orateurs pour appuyer devant le tribunal l'effet d'un plaidoyer qu'il achèterait au meilleur faiseur. Sans doute Pasion pouvait se tirer d'affaire en restituant; mais il était bien résolu à n'employer ce moyen désespéré qu'à la dernière extrémité; ce qui est bon à prendre est bon à garder, et Pasion avait commencé à faire de ces capitaux, aussitôt placés à gros intérêts, un trop habile usage pour ne pas les regarder déjà presque comme sa propriété (1). Il s'agissait donc tout au moins de gagner du temps; d'un jour à l'autre, un caprice de maître ne pouvait-il renvoyer Sopæos en prison et refaire de son fils un pauvre hère que l'on aurait de nouveau à sa discrétion?

Le plus pressé, c'était d'éloigner cet employé de la banque, ce Kittos, unique témoin du versement considérable opéré par l'étranger. Pasion le fait donc en secret sortir d'Athènes, et quand celui qu'il a voulu spolier vient le sommer de laisser Kittos déposer, il prend hardiment l'offensive: il

(1) Le sentiment qu'éprouvait là Pasion, les moralistes l'avaient noté et décrit. Voyez Cébès le Thébain, dans son tableau, § 31 : καὶ γὰρ ἐκεῖνοι (s. ent. οἱ κακοὶ τραπιζῖται), ὅταν μὲν λάβωσι τὸ ἀργύριον παρὰ τῶν ἀνθρώπων, χαίρουσι, καὶ ἴδιον νομίζουσιν εἶναι· ὅταν δὲ ἀπαιτῶνται, ἀγανακτοῦσι, καὶ δεινὰ οἶονται πεπονημένοι ὡς μνημονεύοντες ὅτι ἐπὶ τούτῳ ἔλαβον τὰ θέματα, ἐφ' ᾧ οὐδὲν κωλύει τὸν θέμενον πάλιν κομίσασθαι.

accuse Ménexène et son ami d'avoir séduit l'employé et d'en avoir reçu 6 talents frauduleusement soustraits à la banque; il ajoute que, pour faire disparaître la preuve de ce vol, les instigateurs du délit ont fourni à leur complice les moyens de fuir. Pasion, on le voit, était homme de ressource. Son adversaire reste tout interdit devant une accusation aussi imprévue. Sans lui laisser le temps de se reconnaître, Pasion l'entraîne devant le *polémarque*, celui des archontes qui était chargé de la police des étrangers résidant à Athènes, et qui recevait les actions intentées contre eux. Là il pleure, il crie, il s'indigne; il demande que l'étranger, capable de s'enfuir avec l'argent dérobé, soit tout de suite jeté en prison ou qu'il fournisse une caution de 6 talents. La caution se trouva; mais c'était encore du temps perdu pour le fils de Sopæos. Avant d'attaquer Pasion, il fallait qu'il se défendît : au lieu de démontrer qu'il était victime d'un vol, il fallait qu'il commençât par prouver qu'il n'était point lui-même un suborneur et un voleur. Pasion pouvait espérer qu'il y aurait là de quoi décourager son créancier et le décider à repartir pour le Bosphore.

Par bonheur, Ménexène, qui avait aidé jusque-là son ami dans toutes ses démarches, était un homme énergique, capable de tenir tête à Pasion lui-même. Au lieu de renoncer à lutter, il partit tout d'abord à la recherche de cet employé, dont

le témoignage devait être décisif. Guidé par je ne sais quels indices, il le suivit jusque dans le Péloponèse, s'assura de sa personne et le ramena en triomphe à Athènes. Là, il invita devant le magistrat Pasion à laisser mettre Kittos à la torture. La loi athénienne défendait d'appliquer la question aux personnes de condition libre ; mais elle l'autorisait pour les esclaves de l'un ou de l'autre sexe. De nombreux passages des orateurs attiques prouvent la confiance que l'on avait dans les avantages et les résultats de ce cruel procédé (1). Nos sociétés modernes, qui n'y ont renoncé que depuis le siècle dernier, n'ont pas le droit de s'étonner outre mesure que ce préjugé ait existé quatre siècles avant notre ère chez les Athéniens. On croyait donc naïvement, comme nos pères l'ont cru pendant si longtemps, que l'on avait toute chance d'arracher ainsi la vérité à celui qui la savait et ne voulait point la dire ; aussi, quand on se trouvait en présence d'un adversaire dont les esclaves, pensait-on, pouvaient par leur dépo-

(1) Antiphon, I, 2, § 5 ; II, 3, § 4 ; VI, 25. Isée, *De l'héritage de Ciron*, 12. Lycurgue, *Contre Léocr.*, 29. Démosthène, *C. Onetor*, 37, etc. Le seul passage où se trahisse, à ma connaissance, un doute sur l'efficacité de ce moyen d'information, se rencontre dans le discours de Démosthène *contre Panténæte* (§ 40-41). Le plaideur raconte que, sommé par son adversaire de livrer son esclave à la question, il a consenti, puis il ajoute : « Ce n'était pourtant point que je trouvasse juste sa proposition. Comment trouver juste que le risque soit pour moi de payer deux talents, que pour mon adversaire de mauvaise foi il se réduise à une peine illusoire, et que la question dépende de la vie et de la force d'un esclave?... »

sition jeter de la lumière dans le débat, on le somrait de les livrer au tortionnaire. Vous aviez le droit de décliner cette requête ; mais c'était créer contre vous une présomption défavorable. Les juges étaient convaincus que, si les esclaves étaient mis à la question, la vérité parlerait par leur bouche ; ils étaient donc portés à penser que celui qui refusait de laisser ses serviteurs subir cette épreuve avait intérêt à cacher la vérité.

La situation de Pasion devenait mauvaise. Pour échapper à la douleur, Kittos finirait par avouer, d'une part qu'il avait vu l'étranger confier des fonds à la banque, de l'autre que c'était son propre maître qui l'avait éloigné d'Athènes. Il fallait à tout prix lui éviter la torture. Pasion avait plus d'un tour dans son sac ; voici ce qu'il imagina. Devant le polémarque, il affirma que Kittos était de condition libre et ne pouvait par conséquent être traité comme un esclave ; Ménexène répond que Pasion ne cherchait qu'à gagner du temps ; il s'oppose à la mise en liberté provisoire, à moins que Pasion ne fournisse une caution dont la valeur fût égale à celle des sommes dont la banque était débitrice envers son ami. Pasion s'exécute : il dépose 7 talents, près de 40,000 fr., afin d'épargner la question et d'assurer les privilèges de la liberté à celui que tout à l'heure encore il accusait d'être l'auteur d'un grave abus de confiance, le principal complice d'un vol commis à son préjudice.

L'inconséquence était évidente. Pris à son propre piège, Pasion semblait se contredire lui-même. Il sentit qu'il lui serait difficile d'expliquer à son avantage toutes ses démarches et qu'il était dans une impasse ; il tenta de revenir sur ses pas. Il fit dire à ses adversaires qu'ils pouvaient interroger Kittos comme ils le voudraient. Ceux-ci acceptèrent et convinrent de se rencontrer dans le temple de Vulcain avec Pasion, son esclave et les personnes chargées de le faire parler. Il y avait des citoyens, sorte d'experts attitrés ou d'arbitres spéciaux, qui, servis par des esclaves dressés à cet office, louaient en pareil cas leur concours ; c'étaient eux qui dirigeaient l'opération et qui prenaient note des aveux ainsi obtenus. Nous ne connaissons point toutes les variétés de torture que la loi et l'usage autorisaient ; ce qui est certain, c'est que l'on s'arrêtait bien en deçà des limites que s'était fixées notre ancienne législation. La situation était toute différente ; les pauvres gens auxquels, à Athènes, on infligeait cette épreuve n'étaient point, comme chez nous au moyen âge, des accusés présumés ou déjà déclarés coupables ; c'étaient de simples témoins. Dans la froide indifférence avec laquelle, pour obliger un plaideur, pour servir les intérêts d'un citoyen, on faisait souffrir des créatures humaines, il y a un curieux et triste effet de l'institution servile et de son action sur les âmes. On voit comment, par la force des

choses, elle a conduit le législateur athénien, si doux d'ailleurs, même pour l'esclave, à traiter comme des criminels des gens qu'il savait innocents, mais dont il attendait quelques renseignements sur les faits de la cause. Tout ceci n'est qu'une naturelle conséquence de l'idée que l'antiquité tout entière se faisait alors encore de l'esclave, cet *instrument doué de vie*, ἔμψυχον ὄργανον, comme le définit Aristote. Il n'en est pas moins vrai que, torturant ces malheureux sans avoir contre eux aucun sujet de colère ou de haine, le citoyen athénien ne pouvait aller aussi loin que le faisaient jadis les bourreaux de l'inquisition ou du parlement. Il y avait d'ailleurs un obstacle qui le retenait sur cette pente plus sûrement encore que le sentiment de la justice ou qu'un involontaire mouvement de pitié : c'était l'obligation imposée à quiconque mettait à la question les esclaves livrés par son adversaire de dédommager celui-ci du tort qu'il lui aurait fait en détériorant sa propriété. La bastonnade, la flagellation, la constriction exercée avec des cordes, étaient, à ce qu'il semble, les moyens d'intimidation les plus usités, et encore fallait-il n'en user qu'avec réserve. S'il en résultait une incapacité de travail un peu prolongée ou la perte d'un membre, si l'esclave périssait dans les tourments, vous pouviez tout à la fois perdre votre procès et vous voir condamné à payer une indemnité bien supérieure à la valeur réelle de l'esclave.

Peut-être y avait-il aussi une responsabilité pécuniaire pour les commissaires chargés de diriger ces cruels interrogatoires. Hormis dans certains cas assez rares où la haine pouvait emporter à d'horribles excès un furieux avide d'arracher l'aveu qui devait déshonorer son ennemi (1), la pensée des dommages et intérêts imposait donc une certaine modération dans l'emploi des rigueurs permises. On ne se faisait pas faute d'écorcher les épaules de l'entêté qui ne voulait rien dire, mais on ne frappait point assez fort pour le mettre au lit ; on s'arrangeait pour ne point lui casser les os et ne pas risquer de le voir expirer sous le bâton. Il y avait un art de prolonger l'épreuve sans la pousser au-delà des bornes et de mesurer la souffrance, d'une part à l'importance des déclarations qu'il s'agissait d'obtenir, de l'autre au sexe, à l'âge et aux forces du patient.

Ce n'en devait pas moins être pour le pauvre esclave, ainsi livré à des tourments qu'il n'avait rien fait pour mériter, une heure de poignantes angoisses. Souvent ce qu'il avait vu, ce qu'il savait et ce dont il était prêt à déposer n'était point ce

(1) Dans le discours d'Antiphon sur *le meurtre d'Hérode* (§ 31), nous trouvons un exemple de ces fureurs meurtrières. Il y est question d'un malheureux esclave qui, livré aux ennemis de son maître, accusé de meurtre et torturé par eux, dépose d'abord contre son maître pour se délivrer des tourments ; puis il voit qu'on s'apprête à le punir comme complice du crime dont il s'est fausement accusé ; alors il revient sur ses aveux et se dément. Exaspérés, ceux qui l'ont entre leurs mains le font périr dans d'atroces douleurs.

que l'on attendait de lui ; les coups de fouet pleuvaient sur son dos, parce qu'il ne voulait pas accuser faussement son maître. Que si au contraire les renseignements qu'il pouvait donner devaient nuire à son propriétaire, son embarras n'était pas moins cruel. Se taire, c'était se faire maltraiter ; parler, c'était s'exposer pour l'avenir, quand on serait retombé entre les mains d'un maître irrité, à des souffrances aussi vives et bien plus prolongées. Les esclaves accoutumés à la fatigue et à la peine, comme ceux qui travaillaient aux champs ou dans les mines, pouvaient encore se tirer à leur honneur de cette épreuve ; quelques coups de bâton étaient bientôt reçus ; mais il y avait à Athènes beaucoup d'esclaves qui remplissaient, soit dans des ateliers, soit dans des magasins ou des bureaux, des fonctions analogues à celles dont sont chargés chez nous des contre-maitres ou des petits employés. L'usage et les mœurs laissaient à ces hommes, souvent très-industrieux et très-capables, une grande liberté d'allures ; comme le remarque l'auteur d'un écrit attribué à Xénophon, il était difficile de les distinguer, à leur costume et à leur langage, des citoyens eux-mêmes (1). Pour faire sentir à ces gens la distance qui les séparait des autres habitants d'Athènes, il fallait une circonstance comme celle-ci ; rien, dans

(1) *De la république des Athéniens*, I, 10, 11, 12.

la vie assez douce qu'ils menaient d'ordinaire, ne les avait préparés à d'aussi durs traitements, et il y avait bien des chances pour qu'ils ne sussent pas résister à l'appareil menaçant de la torture et pour que la douleur leur arrachât bien vite des cris, des prières et des aveux. Kittos, par ses fonctions mêmes et par les habitudes qu'elles supposaient, appartenait à cette catégorie d'esclaves. Pasion n'en pouvait guère douter : avant même d'avoir senti les premières pointes de la souffrance, quand il verrait préparer les instruments du supplice, il parlerait, il confirmerait le fait du dépôt ; il attesterait que, s'il était parti pour le Péloponèse, c'était bien sur l'ordre de son maître.

Aussitôt donc que l'on se fut réuni, quand Pasion vit apprêter les cordes et les verges sous les yeux de l'esclave déjà pâissant, il changea de langage. « Interrogez Kittos, dit-il ; posez-lui toutes les questions que vous voudrez, mais ne le frappez point ; je ne suis pas venu pour le livrer à des bourreaux. » Devant ce refus formel de Pasion, les arbitres qui avaient été désignés pour appliquer la torture au témoin et recueillir ses aveux n'avaient plus qu'à se retirer ; c'est ce qu'ils firent, après avoir déclaré que suivant eux Pasion aurait dû remettre l'esclave. Le banquier répondait par de bruyantes protestations : « s'il ne voulait point voir expirer sous le fouet un fidèle serviteur, ce n'était pas qu'il eût la moindre envie de faire tort

à personne. C'est aux arbitres à se prononcer; s'ils décident contre lui, il paiera tout aussitôt. » Ceux-ci n'avaient pas mission de trancher cette question, et Pasion le savait. On se sépara donc sans que ce rendez-vous eût amené d'autre résultat que de constater le parti pris de Pasion, bien résolu à tenir closes les lèvres de Kittos.

Cependant Pasion n'avait pu se dissimuler l'impression produite sur les assistants; elle ne lui avait pas été favorable. L'affaire pouvait mal tourner; peut-être serait-il plus sage de transiger. Jour fut donc pris avec le fils de Sopæos; on se rencontra à l'Acropole, dans un temple. Là, loin de toute oreille et de tout regard indiscret, Pasion fut tout autre. D'un pan de son manteau il se cachait le visage comme un homme honteux de sa conduite, qui n'ose affronter les yeux d'un ami envers lequel il a eu des torts graves. Il aurait bien voulu rougir; mais en attendant il pleurait, il répétait qu'il avait fallu, pour le décider à nier un dépôt, de graves embarras d'argent : « bientôt il serait en mesure de faire la restitution demandée; il suppliait son client de lui pardonner et de tenir la chose secrète. Tout le succès de sa maison reposait sur la confiance qu'elle inspirait; que cette confiance vint à être ébranlée par une révélation malheureuse, et c'en était fait de son crédit. » L'étranger crut à un repentir sincère; il promit à Pasion de ne point chercher à le perdre, et le laissa libre

de choisir l'heure et le mode de paiement qui sauvegarderait le mieux tout à la fois les intérêts du créancier et ceux de la banque. Trois jours après, nouveau rendez-vous, encore sans témoins. Le banquier et son créancier s'engagèrent leur foi aux conditions suivantes. Pasion reconnaissait la dette, mais le public ne serait pas mis dans la confiance. Pasion s'embarquerait pour le Bosphore en compagnie de son client, et ce serait là qu'il lui rendrait l'argent. De cette manière, on n'en saurait rien à Athènes, et Pasion pourrait expliquer comme il l'entendrait son voyage et le dénouement de l'affaire. Au cas où, malgré ses promesses, il ne paierait pas, Satyros serait pris comme arbitre ; si le roi constatait que Pasion avait manqué à ses engagements, celui-ci aurait à verser, outre le principal de la dette, une moitié en sus de la somme réclamée. Les clauses du contrat furent mises par écrit, et, pour qu'aucune des deux parties n'eût la tentation de faire disparaître cet acte important, on décida de le confier à un tiers. On appela donc à l'Acropole Pyron, de Phères en Thessalie : c'était un capitaine de navire qui faisait de fréquents voyages entre Athènes et le royaume du Bosphore ; on déposa entre ses mains, sans doute après lui avoir administré le serment, le contrat scellé et cacheté. Dès qu'il serait prévenu que Sopæos n'avait plus rien à réclamer de Pasion et que l'affaire était terminée, il brûlerait l'acte ; si au contraire de nouvelles dif-

ficultés survenaient, il le remettrait à Satyros en personne.

Toutes les précautions semblaient bien prises ; le contrat était garanti par une clause pénale qui y faisait intervenir Satyros. Or Pasion, qui devait avoir des intérêts engagés dans le Bosphore, ne se soucierait pas d'en mécontenter le prince. Aussi le banquier avait-il en ce moment le ton très-humble ; c'est que la convention conclue n'avait pas suffi à le tirer des embarras où il s'était plongé par ses propres artifices. Ménexène, qui s'était vu accuser par lui d'avoir suborné un esclave et commis ou conseillé un vol, avait fort mal pris la chose ; il avait intenté une action pour son propre compte ; il exigeait que Kittos fut mis à la torture ; il réclamait de Pasion, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à la caution que celui-ci l'avait obligé à fournir. Pasion suppliait celui de ses deux adversaires avec lequel il s'était réconcilié de décider l'autre à retirer sa plainte ; mais le fils de Sopæos refusait de s'en mêler et le laissait s'arranger comme il l'entendrait avec Ménexène. Pasion mourait de peur que Ménexène n'entendit parler du contrat qu'il avait consenti à signer, car alors tout était perdu. Ménexène aurait contraint son ami à produire cet acte devant le tribunal ; tout le monde aurait su que le banquier reconnaissait la dette si effrontément niée, et la chose aurait fait scandale à Athènes. Pour sortir de cette situation, Pasion fit

un nouveau coup de partie. Il réussit à corrompre un des esclaves du capitaine entre les mains duquel avait été déposé l'accord conclu ; il se procura, par l'entremise de celui-ci, le texte même de l'acte ; il le falsifia et le fit remettre en place par son complice. Cette opération terminée, il relève la tête, il reprend son impudence accoutumée ; aux premières démarches de son client, qui le priaient de partir enfin pour l'Euxin, il répond qu'il ne songe nullement à ce voyage, et qu'il ne doit plus rien à cet importun qui le persécute de ses réclamations. On insiste ; Pasion demande que l'acte soit ouvert et lu devant témoins. On y consent, et on y trouve, au lieu de ce qu'y avaient mis les parties, une décharge générale donnée par l'étranger à son banquier. On voit d'ici la surprise de Ménexène et de son ami. A celui-ci, s'il ne voulait point perdre son argent et de plus passer pour un calomniateur, il ne restait plus qu'une voie : un procès intenté à Pasion devant les juges athéniens ; il s'agissait de prouver que Pasion avait commis ce que nous appellerions un faux en écriture privée.

La chose souffrit encore, à ce qu'il semble, quelque délai. L'étranger fit un voyage jusque dans le royaume du Bosphore. Pasion avait persisté à refuser de l'accompagner, mais il avait envoyé là-bas son esclave et confident Kittos. Le jeune homme et l'agent du banquier exposèrent l'affaire, chacun à son point de vue, devant Satyros. Le prince, avec

beaucoup de bon sens, se déclara incompetent; c'était à Athènes que s'était passé tout ce dont on l'entretenait et qu'avait été conclue la convention; il n'avait point, à distance, les éléments nécessaires pour se faire une opinion et pour trancher le débat. Il tint pourtant à donner au fils de son favori une preuve de bon vouloir et de sympathie; il réunit les capitaines et négociants athéniens qui se trouvaient alors dans le port, et il leur présenta son sujet; il les pria de prendre à Athènes sa défense et de ne point le laisser devenir la victime de Pasion. Il fit plus; il adressa au peuple athénien une lettre dans laquelle il recommandait aux magistrats et aux jurés athéniens celui qui allait comparaître devant eux, confiant dans leur justice; cette lettre, remise à Xénotimos, fut lue dans le cours des débats, mais ne nous a pas été conservée par les copistes. Ce fut ainsi, sous les auspices de son souverain et fort de son appui moral, que le client de Pasion, à son retour de voyage, vint soutenir sa demande devant un tribunal présidé par le polémarque; la qualité du plaignant, l'intervention de Satyros, sur laquelle le plaideur a soin d'insister dans sa péroraison, l'opulence de Pasion, les inquiétudes de ses associés et de ses nombreux clients, toutes ces circonstances durent contribuer à appeler l'attention publique sur les débats de cette cause.

Le client d'Isocrate gagna-t-il son procès? Au

premier moment, nous serions tentés de le croire, tant le discours prévient le lecteur en faveur de celui qui le prononce, tant il produit sur nous l'impression qu'Isocrate désirait produire sur l'esprit du jury. On se dit aussi que, si Isocrate a recueilli et conservé ce plaidoyer, c'est en souvenir du succès obtenu ; il aurait été fier d'avoir fait accueillir une requête qui pouvait sembler très-aventurée. En effet, qu'on ne l'oublie pas, les preuves matérielles faisaient défaut à l'adversaire de Pasion ; le fils de Sopæos ne pouvait fonder sa réclamation sur aucune pièce écrite, ni même sur aucun témoignage direct et concluant. Tout ce qu'il pouvait démontrer, c'est que Pasion s'était conduit à plusieurs reprises, dans le cours de cette longue contestation, en homme qui n'a pas la conscience et les mains nettes. Acceptons-nous toutes les assertions du client d'Isocrate, nous ne pouvons nous empêcher de prendre Pasion en quelque pitié : que de peine il se donne pour dépouiller un seul client et lui prendre quelques malheureux talents, c'est-à-dire 40,000 ou 50,000 fr. tout au plus ! Pasion

Est vraiment né trop tôt dans un siècle trop jeune !

De nos jours, grâce à nos procédés perfectionnés, un spéculateur sans vergogne peut jouer de plus beaux tours aux naïfs qui lui apportent leur

argent. Si Pasion avait été notre contemporain, comme il aurait su se servir de la publicité des journaux, disposer un bilan d'une manière adroite, composer habilement une assemblée d'actionnaires, et distribuer des dividendes fictifs ! Comme il se serait entendu à lancer une mauvaise affaire et à s'en retirer au bon moment, à en faire monter les actions jusqu'au jour où les siennes auraient été vendues !

L'opinion publique chez les Athéniens ne paraît pas avoir été très-sévère pour des combinaisons et des malices comme celles dont le fils de Sopæos accuse Pasion : elles pouvaient faire condamner à une restitution, voire à des dommages et intérêts ; mais elles n'entraînaient point cette condamnation pénale, et par suite cette note d'infamie qui, d'après nos lois, ne pourrait guère manquer, dans un cas comme celui-ci, de suivre la responsabilité civile. L'absence de tout ministère public épargnait au coupable le danger de voir la question portée sur ce scabreux terrain du crime commis envers la société. De plus, la race grecque n'a jamais été bien exigeante en fait de moralité. Le vrai héros national, ce n'est point Achille ; c'est cet Ulysse qui sait si bien dérober et mentir, qui cherche à tromper sa protectrice elle-même, Pallas-Athéné. Ulysse, croyez-le bien, à la place de Pasion, aurait eu comme lui la pensée de garder le dépôt ; mais il aurait su s'y prendre avec plus d'adresse encore ;

il aurait évité de mettre dans la confiance ce commis qui gêne ensuite si fort les mouvements du banquier.

Rien de moins prouvé d'ailleurs, quand on y réfléchit, que la culpabilité de Pasion ; peut-être, en bonne conscience, devrions-nous demander pardon à sa mémoire de la complaisance avec laquelle nous avons reproduit les allégations de son adversaire. Comme dit le proverbe : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Pour condamner Pasion, il faudrait que nous eussions entendu sa défense et les témoins produits aux débats. La conservation du discours ne prouve pas le gain du procès ; on a pu, tout en donnant tort au client d'Isocrate, admirer et vanter le talent que l'auteur du plaidoyer avait montré, le parti qu'il avait tiré d'une mauvaise cause. La critique moderne a relevé, dans le *Trapézitique*, des passages qui semblent contradictoires, d'autres où l'exagération paraît évidente, en un mot divers indices qui peuvent faire soupçonner la véracité de l'avocat, auteur du plaidoyer ; ce qui paraît surtout bien invraisemblable, c'est ce qu'Isocrate raconte de cet acte que Pasion aurait réussi à soustraire des mains du dépositaire, qu'il aurait falsifié tout à son aise, puis, sans que personne s'en aperçût, réintégré dans l'endroit où on le conservait. Ce tour d'escamotage, si habilement exécuté, semble suspect. Ce que raconte de lui-même le plaideur ne donne

pas une haute idée de sa moralité; Pasion peut très-bien avoir eu à se défendre contre un aventurier qui, en faisant sonner bien haut le crédit de son père auprès de Satyros, qu'Athènes tenait à ménager, aurait espéré intimider Pasion par la menace d'un procès scandaleux et lui extorquer de l'argent. Pour appeler les choses par leur nom, il y aurait eu là une vraie tentative de chantage (1).

La meilleure raison que nous ayons de suspendre notre jugement, de faire au moins toutes nos réserves, c'est que la prospérité de Pasion ne fit que grandir, et cette prospérité ne pouvait naître que de l'estime inspirée à toute une vaste clientèle d'Athéniens et d'étrangers. Rappelant, une quarantaine d'années plus tard, les origines de cette fortune, très-humble à ses débuts, Démosthène disait, sans crainte d'être contredit : « Pasion obtint la confiance : c'est une chose merveilleuse et rare, chez les hommes qui travaillent sur le marché et qui s'occupent du commerce de l'argent, que de paraître à la fois actif et honnête (2). »

Admettrait-on que, dans les premières années de sa carrière, Pasion aurait un jour cédé à une

(1) Voir les observations de Hornbostel, *Ueber die von Demosthenes in Sachen der Apollodors verfassten Gerichtsreden*. Ratzeburg, 1851, p. 15 et suiv., note 8. L'impression de Blass est la même (*Isokrates und Isaios*, p. 214).

(2) *Pour Phormion*, § 44.

tentation qui se serait trouvée trop forte pour lui? Toujours est-il qu'il aurait profité de la leçon. Intelligent comme il l'était, il comprit bien vite que le plus sûr calcul, c'était encore de se recommander par une probité scrupuleuse. L'ancien propriétaire de la banque, Archestratos, y avait laissé des fonds, et, pendant un certain temps, continua à soutenir de son crédit son successeur (1). Entre les mains du nouveau titulaire, cette maison de banque devint la première d'Athènes; les citoyens les plus riches et les mieux posés, tels que Agyrrhios (2), Démosthène le père (3), Timothée, le fils de Conon (4), lui remirent leurs fonds ou lui empruntèrent de l'argent. Plus d'une fois il avait eu l'occasion de rendre à l'État, avec toutes les apparences du désintéressement, d'importants services pécuniaires (5); il obtint donc aisément le titre de citoyen (6). Sur toutes ces années d'intelligents efforts couronnés par un succès toujours croissant, les détails nous manquent; nous n'en connaissons que les résultats, tels qu'ils

(1) C'est ce qui résulte implicitement d'un passage du *Trapézitique* (§ 43). Archestratos joue là le rôle d'un de ces *εγγυηται* dont nous avons parlé plus haut.

(2) *Trapézitique*, 31-32.

(3) Démosth., *C. Aphobos*, I, 11.

(4) Voyez le discours *contre Timothée*.

(5) En une fois, il donna à l'État 1,000 boucliers sortis de la fabrique qu'il possédait, et 5 trirèmes qu'il équipa lui-même. *C. Stephanos*, I, 85.

(6) *C. Néæra*, 2. *Pour Phormion*, 47. *C. Stephanos*, II, 15. *C. Nikostratos*, 18.

furent constatés par les dispositions que prit le banquier avant de se retirer et par l'inventaire qui fut dressé après sa mort. Sur l'héritage qu'il laissa à ses fils et à sa veuve, sur les différentes valeurs dont se composait le patrimoine, sur les contestations auxquelles donna lieu le partage, les renseignements abondent, et celui qui veut les résumer et les grouper n'a que l'embarras du choix.

III.

Nous possédons, dans le recueil des discours attribués à Démosthène par son premier éditeur alexandrin, le poète Callimaque, jusqu'à sept plaidoyers qui ont été prononcés par Apollodore, le fils aîné de Pasion (1), et un huitième, où cet Apol-

(1) A. Schæfer en comptait huit. Acceptant l'assertion de Libanius, l'auteur des arguments de Démosthène, il attribuait à Apollodore le discours *sur la couronne triérarchique*. Dans une dissertation qui est un modèle d'exposition et de critique, M. Ad. Kirchoff a montré qu'il n'y avait rien dans ce discours qui se rapportât à la personne d'Apollodore; que pas un de ces mots, pas une de ces allusions qui nous frappent dans les autres discours de la même catégorie ne se rencontrent ici (voir *Ueber die Rede vom Trierarchischem Kranze*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, in-4^e, 1865). L'étude du style a conduit ici M. Johannes Sigg à reconnaître des différences notables entre le discours *de la couronne triérarchique* et les autres discours attribués à Apollodore (*Der Verfasser neun angeblich von Demosthenes für Apollodor geschriebener Reden*, Teubner, 1873, in-8^o). Il attribue ce discours à un logographe qui ne serait ni Démosthène ni

lodore est vivement attaqué par le successeur de son père, Phormion. Par l'un de ces discours, nous apprenons incidemment que Pasion était encore à la tête de sa maison en 372 (1), et par un autre qu'il mourut en 370, après une longue et douloureuse maladie (2). C'est donc dans ce court intervalle que, se sentant âgé et déjà souffrant, il mit ordre à ses affaires et régla l'avenir avec une sagesse qui fait honneur à son jugement.

L'employé principal de la banque n'était point alors, comme on aurait pu s'y attendre, ce Kittos qui y remplissait les fonctions de caissier au temps du procès contre le fils de Sopæos. Affranchi par son maître à la suite de ce procès et des dangers qu'il y avait courus, Kittos n'était pourtant pas resté au service de Pasion ; peut-être celui-ci ne s'était-il pas soucié de garder auprès de lui quelqu'un qui avait été trop avant dans ses secrets et qui lui rappelait des souvenirs désagréables. Kittos

Apollodore, et dont le nom reste inconnu. Ce plaidoyer ne renferme d'ailleurs rien qui puisse se rapporter à l'étude que nous avons entreprise. Voici donc les huit discours qui contiennent les renseignements que nous avons utilisés dans la dernière partie de cette étude :

XLV et XLVI. *Contre Stephanos, pour faux témoignage.*

XLIX. *Contre Timothée, au sujet de sa dette.*

L. *Contre Polyclès, au sujet d'une triérarchie prolongée au delà du terme.*

LII. *Contre Callippe.*

LIII. *Contre Nicostratos, au sujet des esclaves d'Aréthousios.*

LIX. *Contre Nèvre.*

Plus l'Exception contre Apollodore en faveur de Phormion (XXXVI).

(1) *C. Timothée, 29, 50.*

(2) *Pour Phormion, 7. C. Timothée, 42. C. Stephanos, II, 13.*

quitta donc son premier patron ; profitant de leçons prises à si bonne école, il s'établit pour son compte (1). Chez Pasion, il avait été remplacé par un autre commis, lui aussi d'origine étrangère et servile, Phormion. Comme première récompense de son assiduité et de son intelligence, Phormion avait reçu la liberté ; puis, à mesure que les années s'appesantissaient sur son vieux maître, il avait pris dans la maison une place de plus en plus importante ; sous la haute surveillance de Pasion, il avait fini par être chargé de tout le détail et par diriger les affaires (2).

La banque donnait de très-beaux revenus ; on aurait pu croire que Pasion la laisserait à son fils aîné, Apollodore, qui était déjà un homme fait ; mais Apollodore avait d'autres visées. Son père l'avait élevé en fils de famille, lui avait fait donner une éducation très-soignée, l'avait laissé fréquenter les écoles des rhéteurs, se lier avec des jeunes gens ambitieux et riches. Apollodore rêvait la politique, les honneurs, la puissance ; peut-être eût-il rougi de s'asseoir derrière le comptoir paternel. En tous cas, Pasion n'avait pas assez de

(1) Démosthène, *C. Phormion*, § 6. Le Kittos chez qui l'un des personnages dont il est question dans ce discours a déposé un contrat et qui est appelé *Κιττός ὁ τραπεζίτης*, doit être le même que celui du *Τραπεζίτικη*. Ce n'est pourtant qu'une conjecture très-vraisemblable.

(2) Dém. *pour Phormion*, 48. *C. Callip.*, 7, 29. *C. Stephan.*, I, 33: Ἴσται γὰρ πάντες, καὶ ὅτ' ἦν ὁ πᾶτερ ἐπὶ τοῦ τραπεζιτείου, τοῦτον (Φορμίωνα) καθήμενον καὶ διοικοῦντα ἐπὶ τῇ τραπεζῇ. Cf. *ibid.*, 72.

confiance dans son assiduité et son jugement pour lui confier la conduite d'une affaire qui réclamait une attention de toutes les heures, de toutes les minutes. Ce fut sur Phormion qu'il jeta les yeux pour continuer son œuvre. Pasion était alors propriétaire non seulement de la banque, mais encore d'une fabrique de boucliers : il fit avec Phormion un contrat par lequel il lui louait les deux entreprises (1). La location portait, pour la fabrique, sur le matériel et sur les esclaves qui servaient à l'exploiter ; pour la banque, sur l'achalandage, sur l'usage des capitaux que de nombreux déposants avaient versés dans la caisse de la maison (2). De plus, Pasion donnait sa garantie pour le remboursement de onze talents, provenant des fonds de dépôt, qui avaient été prêtés à divers par la

(1) Sur ce contrat, et les conditions auxquelles il était conclu, voir surtout le discours *pour Phormion*, §§ 37, 51. Le texte du contrat n'a pas été conservé dans le discours *pour Phormion*, mais on le trouve inséré dans le discours *contre Stephanos* (I, 31). Que cette pièce soit ou non authentique, il se laisse rétablir d'une manière certaine d'après le contexte (§ 32 et 33 de *C. Stephanos*). Quant à la prétention d'Apollodore, que les actes produits par Phormion seraient des faux, il n'y a point à s'y arrêter, pas plus que ne firent les tribunaux athéniens.

(2) C'est là proprement le point sur lequel porte le débat dans le procès entre Apollodore et Phormion. Démosthène prouve jusqu'à l'évidence que Phormion n'avait pas reçu de capital, pas plus que n'en reçurent ses successeurs. Voyez surtout les §§ 12 et 13 que traduit ainsi M. Dareste : « Les preuves ne manquent pas pour convaincre Apollodore d'imposture quand il réclame le capital de la banque. Mais ce qui, à mon sens, prouve le mieux que Phormion n'a reçu aucun capital de ce genre, c'est que dans l'acte de louage Pasion figure comme débiteur de la banque et non comme ayant fourni un capital. C'est ensuite qu'au moment du partage Apollodore n'a élevé aucune réclamation. C'est

banque, sur hypothèque; Phormion, encore simple affranchi, aurait été dans une situation difficile, s'il avait fallu poursuivre, devant les tribunaux, le recouvrement de ces créances. Afin que Phormion fût couvert de ce côté au regard des déposants, Pasion s'était reconnu débiteur de ces onze talents (1). Si Phormion n'avait pas été connu et aimé de ses clients, si ceux-ci n'avaient pas été, pour ainsi parler, parties au contrat, Phormion n'aurait pu, malgré cette garantie partielle, faire honneur à ses engagements; le petit pécule qu'il avait pu ramasser depuis son affranchissement aurait été bien vite dévoré; mais, loin de se retirer et de fuir, l'argent afflua; ceux qui avaient l'habitude de confier à la maison le soin de leurs intérêts virent avec plaisir un homme jeune encore et actif prendre la place du vieillard.

Celui-ci, tout en ayant pour Phormion une estime et une sympathie réelle, lui avait fait des conditions assez dures. Il lui louait l'usine un ta-

enfin que ce dernier, relouant depuis lors la chose à d'autres pour le même prix, ne paraît pas, comme vous le verrez, avoir compris dans la location de la banque celle d'un capital fourni par lui. Et pourtant, s'il était vrai que son père eût fourni ce capital et que Phormion ne l'eût pas rendu, il aurait fallu qu'Apollodore se procurât d'ailleurs une somme égale pour la remettre aux nouveaux fermiers. Je dis donc qu'il a loué depuis à Xénon, Euphron et Callistrate, qu'il n'a remis non plus à ces derniers aucun capital à lui propre, que la location a porté exclusivement sur les sommes déposées par compte et sur le droit de les faire valoir. Pour preuve de ce que j'avance, prends-moi les dépositions des témoins. »

(1) *Pour Phormion*, § 5-6. Voir la note de M. Dareste, p. 166.

lent (5,560 fr.), et il semble qu'elle rapportât aisément cette somme; mais le loyer annuel de la banque avait été fixé à 100 mines (9,200 fr.), et huit ans plus tard, quand Phormion s'en retira, à l'expiration de son bail, les héritiers de Pasion se virent forcés de la louer au même prix, quoique sa réputation et son crédit n'eussent fait que grandir entre les mains de Phormion (1). Sa gestion avait été heureuse et brillante. Peu d'années après que Phormion eut succédé à Pasion, il y eut une crise financière qui entraîna beaucoup de faillites; le crédit de Phormion ne subit point d'éclipse. C'est ce dont témoigne Démosthène. « Pasion, Athéniens, eut raison d'avoir confiance en Phormion; l'événement l'a bien prouvé. En effet, les autres banquiers, quoiqu'ils n'eussent point de loyer à payer et qu'ils travaillassent pour eux-mêmes et avec leurs propres fonds, succombèrent tous; mais Phormion, qui avait à servir tous les ans une rente de 2 talents et 40 mines, vous a conservé la banque de Pasion (2). »

Un an ou dix-huit mois après que fut passé l'acte de cession, Pasion, se sentant mortellement

(1) Τοῦ ἴσου ἀργυρίου, dit Démosthène (§ 12). La contradiction apparente qui semble exister entre ce passage et un autre du même discours (§ 37) est très-bien expliquée, sans que l'on ait besoin de corriger le texte comme l'a fait Vœmel (édition Didot), par M. Dareste (*Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. II, p. 168, note 19).

(2) *Pour Phormion*, 51.

atteint, s'occupait d'assurer l'avenir de ses enfants et la conservation de son patrimoine. Il allait laisser une veuve et deux fils ; Apollodore, déjà majeur, Pasiclès, encore adolescent. La fortune était considérable, une des plus belles qu'il y eût alors en Attique. Il y avait pour 20 talents d'immeubles et près de 40 talents placés dans les affaires, en prêts maritimes, en hypothèques, en créances de toute nature, qui devaient être appuyées sur de solides garanties ; c'était un ensemble d'environ 60 talents, c'est-à-dire de plus de 330,000 fr. (1). On voit, par l'exemple de Démosthène, ce que pouvait devenir, entre les mains de tuteurs infidèles, le bien d'un mineur, comment il s'évanouissait jusqu'à ne presque plus laisser de traces. Pour éviter ce danger, Pasion jeta les yeux sur un homme dont il avait éprouvé l'intelligence et la loyauté, sur son ancien employé, sur son successeur, Phormion ; il lui confia la tutelle de son fils Pasiclès, tout en associant à cette responsabilité, comme membres d'une sorte de conseil de famille, quelques autres amis et parents. Afin d'être plus sûr encore de Phormion, il lui fit promettre d'épouser sa veuve Archippé ; celle-ci aurait pour dot 2 talents placés, l'un en Attique, l'autre dans l'île de Peparethos, une maison d'habitation évaluée à 100 mines, le mobilier qui la garnissait, des ser-

(1) *Pour Phormion*, 5.

vantes, des bijoux, tout ce qu'il lui fallait enfin pour soutenir le train auquel était accoutumée la femme d'un riche banquier (1). Plus tard, Démosthène prouve par de nombreux exemples que Pasion n'avait rien ordonné là qui ne fût dans les usages des trapézites, en Attique comme à Égine et dans d'autres villes (2).

Tous ou presque tous, les trapézites étaient des étrangers ; quelques-uns de ces métèques ou de ces affranchis, ceux qui avaient fait les plus brillantes affaires, obtenaient vers la fin de leur carrière le droit de bourgeoisie. En attendant, tout entiers à la poursuite du gain, ils n'avaient pas ces distractions, ces goûts, cette habitude de vivre au dehors que donnait aux citoyens leur participation aux affaires publiques ; le bonheur domestique et les affections de famille devaient être le seul repos et la seule joie qu'ils trouvassent à côté des préoccupations et des tracas de leurs spéculations. Aussi, à ce qu'il semble, la femme prenait-elle plus de place dans leur vie que dans celle du citoyen. Il en est de même aujourd'hui, dans l'empire turc, chez ces Arméniens qui, jusqu'à ces dernières années, placés dans une condition très-inférieure à celle des musulmans, ne pouvaient chercher l'emploi de leur intelligence et de leur activité que dans le commerce, et ne demandaient

(1) *Pour Phormion*, 8. *Contre Stephanos*, I, 28.

(2) *Pour Phormion*, 28-32.

de plaisirs qu'à leurs réunions et à leurs tendresses de famille.

Dans ces ménages où l'homme était ainsi rejeté par l'infériorité de sa condition légale vers le foyer, vers l'intimité conjugale, la femme avait un rôle supérieur à celui que lui faisaient ailleurs les mœurs de la bourgeoisie athénienne. Associée à une fortune très-humble à ses débuts, mais qui n'avait pas cessé de grandir, elle en avait gravi pas à pas tous les degrés ; elle en avait partagé tous les efforts, toutes les émotions, toutes les épreuves. Sans se montrer au comptoir, ce que n'auraient pas permis les habitudes antiques, elle pouvait pourtant faire profiter son mari de ce tact et de ce sens pratique que les femmes font souvent admirer dans le commerce, et qui les rend parfois d'incomparables chefs de maison. Plus d'une donnait de bons conseils à son mari, lui procurait, par les amies qu'elle fréquentait et les propos qu'elle recueillait, d'utiles renseignements sur ses créanciers ou ses débiteurs, et le guidait, avec un flair subtil, dans le placement de ses fonds. Celle qui avait été, dans les premières années, la simple concubine de l'esclave encore sans pécule et sans droit, devenait ainsi, par la force des choses, par la vertu d'une longue et réciproque confiance, par l'ascendant des services discrètement rendus, plus épouse que la femme d'un riche Athénien, que celle d'un Périclès ou d'un Alcibiade.

La femme du banquier était ainsi au courant des affaires de la maison ; l'usage s'était établi, dans ce groupe de commerçants, quand on se voyait sur le point d'être enlevé par la mort à sa famille et à ses affaires, de léguer sa femme au successeur que l'on s'était choisi. Le premier employé de la banque, ancien esclave de celui dont il était devenu, par l'affranchissement, l'égal et le collaborateur, épousait la veuve, prenait la tutelle des enfants et continuait l'œuvre commencée. La femme que lui donnait ainsi la dernière volonté du mourant était tout à la fois un auxiliaire dont l'expérience lui serait utile, et une surveillante qui l'empêcherait de frustrer les enfants de leur part dans la fortune déjà gagnée et dans les bénéfices futurs.

Cette combinaison, dont les avantages avaient été plus d'une fois éprouvés, eut dans le cas qui nous occupe les plus heureux effets. Pasion eut meilleure chance que son contemporain, le père de Démosthène ; ses souhaits furent réalisés, ses prévisions confirmées par l'événement. La veuve de Pasion paraît avoir été une femme de tête et de cœur ; elle vécut en bonne intelligence avec Phormion ; elle eut de lui plusieurs enfants, et tant qu'elle vécut, elle contint le caractère inquiet et jaloux d'Apollodore, le fils aîné du premier lit ; elle empêcha ce remuant personnage de s'insurger contre la volonté de son père et de chercher noise à Phormion. Celui-ci semble, de son côté,

s'être conduit en honnête homme ; bien différent des tuteurs de Démosthène, il remplit toutes les conditions du contrat auquel il avait consenti. Il eut les soins et la tendresse d'un père pour son beau-fils et pupille, Pasiclès ; celui-ci ne se laissa jamais entraîner à épouser les rancunes de son frère Apollodore et à s'unir à lui pour humilier et dépouiller Phormion. En toute occurrence, Phormion paraît avoir porté dans ses démêlés avec Apollodore l'esprit le plus conciliant, et n'avoir jamais oublié ce qu'il devait au père de son mortel ennemi ; d'après les assertions de Démosthène, appuyées sur les dires de nombreux témoins, il alla, pour éviter une rupture ouverte, jusqu'à la dernière limite des concessions, et ce fut à son corps défendant que, dix-huit ans après la mort de Pasion, en 352, il dut se résoudre à soutenir contre le fils de son ancien patron le procès dans lequel Démosthène lui prêta le concours de sa science juridique et de son talent oratoire.

Le discours de Démosthène est intitulé *Exception* (παράγραφῃ) pour *Phormion* ; ce titre même indique quelle est la thèse du défendeur ; celui-ci vient affirmer par diverses raisons que la demande n'est même pas recevable. Pourtant, pas plus ici que dans les autres plaidoyers qui portent ce même titre d'*Exceptions*, l'orateur ne se restreint à la tâche de faire valoir les moyens légaux qui justifient

sa fin de non-recevoir (1). Il ne veut point avoir l'air de se couvrir de ce prétexte, faute d'être sûr de son droit ; ici comme dans les autres discours de la même famille, sans traiter la question principale d'une manière aussi étendue et aussi complète que s'il avait dû plaider au fond, il y touche pourtant ; il tient à montrer qu'il ne s'abrite derrière ce bouclier que par respect pour la loi, qui le veut ainsi : fallût-il engager la bataille dans d'autres conditions et avec d'autres armes, il serait encore certain de triompher. On trouve donc dans ce discours presque tout ce qu'il faut pour écrire l'histoire des démêlés d'Apollodore et de Phormion. Là où subsistent quelques obscurités, on a la ressource de demander des lumières à l'un des huit plaidoyers prononcés dans d'autres débats par le très-processif Apollodore ; il n'en est pour ainsi dire aucun qui ne nous apprenne quelque chose des affaires de Pasion et de sa succession.

Nous ne sommes pas sûrs d'avoir le testament même de Pasion, quoiqu'il soit cité, au moins par extrait, dans le discours d'Apollodore *contre Stephanos* (2) ; les pièces insérées dans certains des discours des orateurs attiques ont été trop souvent démontrées apocryphes pour qu'il ne soit pas pré-

(1) Sur la *παράγραφη* et l'interversion des rôles qui en résultait pour les parties, voir Meier et Schoemann, *Der Attische Process*, p. 644 et suivantes.

(2) *C. Stephanos*, I, 28.

férable de renoncer, jusqu'à nouvel ordre, à les employer comme authentiques (1). Nous pouvons pourtant en retrouver les principales clauses dans les discours où il est sans cesse invoqué et discuté. Or, d'après le résumé que nous en donne Démosthène, le vieillard, qui savait Apollodore dépensier et brouillon, aurait désiré, ce semble, que son patrimoine restât indivis jusqu'à la majorité de son second fils. Phormion et ceux qui lui avaient été adjoints dans la tutelle l'auraient administré en gens économes et avisés; ils auraient servi au fils aîné la moitié du revenu commun. C'eût été autant de gagné, huit années pendant lesquelles Apollodore n'aurait pas pu gaspiller sa fortune. Par malheur, pour que les biens fussent soumis à ce régime, il fallait le consentement d'Apollodore; majeur, peut-être déjà marié à la fille de Deinias, un riche citoyen, il avait le droit de réclamer sa part d'héritage. La loi attique s'accordait à cet égard avec la loi française; elle professait aussi « qu'à l'indivision nul n'est tenu. » Apollodore n'y aurait consenti que s'il avait eu la haute main sur la gestion du patri-

(1) L'étude critique de ces pièces a fait le sujet du premier semestre de notre cours d'antiquités à l'École des hautes études, en 1874-75. Avec les élèves de la conférence, nous avons examiné les pièces insérées dans les discours d'Andocide *sur les mystères*, d'Eschine *contre Timarque*, et de Démosthène *contre Midias*. Nous comptons poursuivre ces recherches, les étendre à toute la collection des orateurs, et en résumer, un jour ou l'autre, les conclusions dans un travail d'ensemble.

moine ; dans ce cas, Pasiclès aurait couru risque de n'en plus trouver à sa majorité que de bien faibles débris. Dans l'intérêt de leur pupille, les tuteurs préférèrent procéder tout de suite au partage (1). A titre d'ainé, Apollodore avait reçu, comme préciput, une maison sise à Athènes (2) ; les autres immeubles, biens de ville et de campagne, furent répartis entre les deux frères. Les propriétés assignées à l'ainé rapportaient, année moyenne, 30 mines environ. Pour les valeurs mobilières, pour les créances, on fit de même. Seules la banque et l'usine demeurèrent en dehors du partage jusqu'à l'expiration du bail en vertu duquel Phormion les exploitait ; celui-ci payait tous les ans la moitié des loyers à Apollodore, et versait l'autre au compte du mineur (3).

Apollodore ne semble point avoir soulevé de difficultés ni au moment de ce partage, qui lui assurait la jouissance d'une belle fortune, ni un peu plus tôt, pendant la dernière maladie de son père, quand celui-ci fit connaître les dispositions qu'il avait prises (4). Peut-être, en laissant voir son mécontentement, eût-il craint de perdre les avantages que lui faisait Pasion. Après le décès, Apollodore,

(1) *P. Phormion*, 8.

(2) *P. Phormion*, 34, 35.

(3) *P. Phormion*, 37-38.

(4) Il résulte du discours *contre Timothée* (§ 42) qu'Apollodore était auprès de son père pendant sa dernière maladie, et fut mis par lui au courant de ses affaires et de ses intentions.

qui avait espéré rester tuteur de son frère et de sa mère, et maître ainsi de tout l'héritage, ne prit pas longtemps la peine de dissimuler son désappointement et sa colère. La veuve, suivant l'usage, avait donné quelques mois aux regrets et au deuil ; puis, obéissant à la volonté suprême du défunt, elle avait épousé Phormion. Apollodore, comme triérarque, était alors absent d'Athènes (1). Lorsqu'il revint, il manifesta tout haut l'indignation que lui causait ce qu'il appelait une mésalliance ; il traita Phormion avec le dernier mépris, et, se prétendant lésé dans son honneur et ses intérêts par cette union, il alla jusqu'à menacer Phormion d'un procès criminel ; déjà la plainte était déposée au greffe de l'archonte. On ne voit pas comment Apollodore aurait pu soutenir jusqu'au bout cette incartade. Rien de plus évident que le droit et l'innocence de Phormion. Ce n'en eût pas moins été beaucoup de bruit et de scandale ; la mémoire de Pasion, la considération de Phormion et de sa femme, le crédit de la banque, auraient souffert de ces débats. Des amis s'entremirent ; la mère et le beau-père firent les premiers pas. Apollodore devait commencer à sentir qu'il s'était bien aventuré. La plainte fut retirée ; les relations furent reprises entre Apollodore et les nouveaux époux (2).

Peut-être fut-ce par quelque service pécuniaire,

(1) *C. Stephanos*, II, 21. I, 3.

(2) *C. Stephanos*, I, 3-5.

promis ou rendu, que Phormion obtint alors de se réconcilier avec cet incommode personnage. Apollodore voulait faire figure à Athènes. Il n'avait ni une naissance illustre, ni de grands talents ; il prétendait donc attirer l'attention par l'activité qu'il déployait, par le faste qu'il affichait. Pour se faire connaître, il avait intenté des procès politiques à plusieurs orateurs et généraux. Chorégies, triérarchies, tout ce qui pouvait fixer sur lui les yeux, il le recherchait avec autant d'empressement que d'autres fuyaient ces corvées (1). Au moins, s'il se ruinait à ce jeu, la cité en profitait ; mais combien d'autres dépenses qui n'avaient même pas cette excuse ! La richesse de ses vêtements, la suite de valets qu'il trainait derrière lui, les courtisanes qu'il entretenait à grands frais, tout lui servait à se faire remarquer ; il voulait qu'en le voyant passer sur l'*agora* étrangers et citoyens se montrassent le fils du célèbre banquier Pasion (2).

Avec de pareils goûts, Apollodore avait besoin d'argent, de beaucoup d'argent ; aussi le voyons-nous occupé, pendant plusieurs années après la mort de son père, à compulser ses papiers et les livres de la banque. A l'aide des mentions qu'il y trouve, il recouvre d'anciennes créances ; il met en demeure les débiteurs de Pasion à mesure que les dettes deviennent exigibles, et, s'il y a lieu, il les

(1) *C. Stephanos*, I, 78.

(2) *P. Phormion*, 40, 45, 53.

poursuit devant les tribunaux. Nous avons le discours qu'il prononça, dans un procès de ce genre, contre Timothée, le fils de Conon, et, comme son père, l'un des meilleurs généraux d'Athènes. Dans sa carrière agitée, commandant de flottes qui se trouvaient souvent arrêtées, au cours de leurs opérations, par la négligence du gouvernement athénien, par le manque de vivres et de solde, Timothée avait eu plus d'une fois l'occasion de recourir au crédit de Pasion ; il avait un compte ouvert à la banque ; celle-ci fit pour lui des paiements considérables pendant que quelque disgrâce ou quelque longue campagne le tenait éloigné d'Athènes. Pasion se croyait assez couvert de toutes ses avances par les grands biens que Timothée avait hérités de son père dans l'île de Chypre, et par la loyauté de ce personnage, dont Isocrate admire si fort les talents et les vertus. Absent d'Athènes au moment de la mort de Pasion, Timothée, à son retour, ne s'était point hâté de se mettre en règle ; tout au contraire, aux demandes des héritiers, il répondit par des refus obstinés. De ces dettes, dit-il, les unes ne le regardaient pas, et ceux qui avaient touché l'argent, son ancien trésorier, puis un amiral béotien, avaient abusé de son nom auprès de Pasion ; quant aux autres, rien ne lui prouvait que les versements en question eussent jamais été réellement effectués. C'était en tout un peu plus de 43 mines que réclamait Apollodore dans un plai-

doyer qui ne manque pas d'adresse. Plutarque prétend savoir qu'il obtint gain de cause et que Timothée fut forcé de payer (362). Dans le plaidoyer contre *Callippe*, antérieur de quelques années, Apollodore était défendeur. Il luttait contre un *proxène* ou consul d'Héraclée du Pont, qui réclamait de ce chef une somme déposée à la banque par un marchand héracléote, Lycon, mort depuis lors à Argos. Les héritiers affirmaient que Pasion, d'après l'ordre formel du défunt, avait après le décès remis cette somme à l'un des amis du dépositaire et en avait reçu décharge. Nous ignorons l'issue du débat. Dans l'un comme dans l'autre procès, Apollodore et Phormion paraissent en bons termes ; le fils de Pasion, pour expliquer au tribunal comment les choses se sont passées, a sans cesse recours au témoignage de l'ancien caissier de son père (1).

Par ces recherches et ces mises en demeure, par des procès comme celui où paraît avoir succombé Timothée, Apollodore réussit à recouvrer environ 20 talents (112,000 fr.), qui devaient se partager également, comme valeurs de la succession, entre Pasiclès et lui ; mais si nous en croyons Démosthène, il s'en attribua plus de la moitié (2). Peut-être la justice voulait-elle qu'il fût indemnisé de toute la peine qu'il avait prise ; c'était comme

(1) *C. Timothée*, 43. *C. Callippe*, 7.

(2) *P. Phormion*, 36.

une sorte de commission qu'il touchait sur les rentrées. Avec son ambition et ses goûts, il y était d'autant plus intéressé que la fin du bail conclu jadis entre Pasion et Phormion vint, l'année même où il plaidait contre Timothée, diminuer la sécurité que lui offrait jusqu'alors le caractère et le crédit bien établi de son locataire. La durée du bail avait été calculée de manière qu'il expirât au moment où Pasiclès, devenu majeur, pourrait prendre la gestion de sa fortune. En 362, le fils cadet de Pasion fut inscrit sur la liste des citoyens. On forma alors deux lots des entreprises : d'une part la banque, et de l'autre la fabrique de boucliers, qui étaient depuis dix ans exploitées par Phormion. Apollodore, à titre d'ainé, eut le choix ; il prit la fabrique de boucliers, et la banque échut à Pasiclès. Phormion payait pour l'usine 1 talent (1), pour la banque 1 talent et 40 mines de loyer annuel ; Apollodore recevait donc de ce chef 1 talent et 20 mines. Comme la fabrique ne rapportait en moyenne que 1 talent, on pourrait s'étonner qu'Apollodore n'ait pas choisi la banque ; après la retraite de Phormion les quatre associés qui l'affermèrent, Xénon, Euphræos, Euphron et Callistrate, en donnèrent le même loyer que Phormion ; mais le commerce de l'argent est toujours plus chanceux que l'industrie ; les

(1) *P. Phormion*, 10-11.

faillites n'étaient pas rares chez les banquiers athéniens (1).

Quoique le loyer n'eût pas été augmenté, on pouvait craindre que les fermiers n'eussent encore de la peine à tenir leurs engagements. La retraite de Phormion enlevait au fonds beaucoup de sa valeur; aussitôt que furent rendus et approuvés par Pasiclès ses comptes de tutelle, et qu'il eut reçu décharge du bail, Phormion s'empessa de s'établir en son propre nom. Son traité avec Pasion lui défendait de monter une maison pour son compte sans le consentement des fils de Pasion (2); mais Pasiclès, qui n'avait eu qu'à se louer de lui, ne pouvait lui refuser cette autorisation, et Apollodore, alors engagé dans des procès où il faisait sans cesse appel au témoignage de Phormion, n'aurait pas risqué, en contrariant l'ancien caissier de son père, de tarir la source de ses rentrées si fructueuses.

Phormion put donc fonder enfin une banque rivale de celle qu'il avait si longtemps dirigée avec succès. Si ses économies ne lui suffisaient pas, il lui fut aisé, avec son expérience, ses relations et l'estime dont il jouissait, de se procurer tout ce qu'il voulut de capitaux. La meilleure portion de la clientèle dut le suivre, la plupart des dépôts

(1) C'est la raison que donne expressément Démosthène du choix que fit Apollodore entre la fabrique et la banque. *Pour Phormion*, 11.

(2) *C. Stephanos*, I, 34.

pririent le chemin de sa caisse. La maison nouvelle fut bien vite une des plus importantes d'Athènes et de la Grèce; son chef put beaucoup donner à la cité et l'aider de sa garantie pour acquérir, en temps de disette, les blés du Bosphore cimmérien.

Les anciens avaient souvent des idées bien fausses en matière d'économie politique, ce qui ne doit point nous étonner, beaucoup de nos contemporains n'étant guère, à cet égard, plus avancés que les législateurs du monde antique; on ne voit pourtant pas que jamais à Athènes les démagogues aient publiquement attaqué l'*infâme capital*, et le peuple, tout en ne pouvant se défendre parfois d'une certaine jalousie à l'endroit des riches, paraît s'être fait une idée assez nette des avantages du crédit et de son rôle social. « Phormion, lisons-nous chez Démosthène, possède auprès de ceux qui le connaissent un crédit qui égale, qui dépasse de beaucoup la valeur des sommes qu'il vous a fournies à diverses reprises, et, par ce crédit, il rend service à la cité en même temps qu'à lui-même. » Dès l'année 361, Phormion, comme jadis son maître Pasion, recevait le droit de bourgeoisie (1).

De si brillants succès ne pouvaient manquer d'exciter l'envie d'Apollodore. Sa mère, la veuve

(1) C. Stephanos, I, 18.

de Pasion, mourut l'année même où Phormion devenait citoyen. Elle léguait 2,000 drachmes aux enfants d'Apollodore. Celui-ci ne fut pas satisfait du legs ; il réclama 3,000 drachmes de plus, une servante, une part des vêtements et des bijoux ; il parla encore de procès. Plusieurs parents s'entremirent ; Phormion céda, remit en tout 5,000 drachmes et les effets demandés ; l'héritage fut partagé, par quart et par tête, entre les quatre fils issus des deux mariages. Là-dessus, à l'Acropole, dans le Parthénon même, Apollodore déclare devant témoins qu'il n'a plus rien à réclamer de Phormion, que tous leurs comptes sont réglés. L'accord intervenu et cette sorte de décharge générale sont mis par écrit sous la forme d'une sentence arbitrale (*γνώσις*) rendue par Deinias, le beau-père, et Nicias, le beau-frère d'Apollodore, ainsi que par Lysinos et Androménès, qui représentaient Phormion. Ces derniers avaient eu soin de faire consigner dans l'acte que c'était à titre gracieux et pour l'amour de la concorde que Phormion consentait à ce sacrifice. Pour mieux témoigner sa satisfaction, Apollodore faisait bientôt à son beau-père l'honneur de lui emprunter plus de 2 talents, qu'il ne lui rendit jamais (1).

Malgré cet héritage, malgré cet emprunt, Apollodore, par vanité, par désordre, par mauvaise admi-

(1) *P. Phormion*, 12-17, 38. *C. Stephanos*, I, 75, 81.

nistration, s'obérait de plus en plus (1). A mesure que ses embarras d'argent devenaient plus pressants, sa colère augmentait; il ne pouvait souffrir de voir l'ancien esclave de son père, Phormion, un homme de rien, un parvenu, augmenter d'année en année sa fortune et jouir de la considération générale, tandis que lui-même, l'héritier de l'une des plus riches maisons d'Athènes, sentait l'opinion publique se détourner de lui, et comptait déjà les heures qui le séparaient encore de la ruine, de la misère, du déshonneur. A force de méditer sur ce contraste, de retourner ces idées dans son esprit inquiet et aigri, il en vint à se persuader que Phormion l'avait volé, qu'il avait gardé la meilleure part du bien de son père. En 352, dix-huit ans donc après la mort de Pasion et dix ans après le décès de sa veuve, après la quittance régulière et définitive qu'il avait donnée à Phormion, il réclama de celui-ci, par une assignation judiciaire, la somme de 20 talents (112,000 fr.). Elle représentait, prétendait-il, avec les intérêts calculés jusqu'au jour du procès, le capital que Pasion, en quittant les affaires, aurait laissé à son successeur à titre de prêt, et dont Phormion se serait attribué la propriété (2).

(3) *P. Phormion*, passim. Cf. *C. Stephanos*, I, 56, 73, 75, 85, etc.

(1) *P. Phormion*, 3. Le capital, le fonds de roulement d'une maison de banque s'appelait *ἀφορμή*, mot à mot, « le point de départ. » Τὰ χρήματα ἀποστειρῶν ἐνεχείρισεν ἃ τῆς τραπεζῆς εἶχεν ἀφορμὴν. *C. Stephanos*, I, 5. Cf. *P. Phormion*, 11, 12.

Par la réponse de Démosthène et par deux plaidoyers subséquents d'Apollodore lui-même, les discours *contre Stephanos*, nous pouvons nous faire une idée des suppositions gratuites, des mensonges, des mauvaises raisons qu'Apollodore entassa pour donner à sa requête tout au moins un air de vraisemblance. Sans cette mise de fonds, soutenait-il, jamais Phormion n'aurait pu faire marcher l'affaire ; jamais, parti de si bas, il ne serait arrivé à la richesse, tandis que lui-même, Apollodore, fils du riche Pasion, s'est ruiné au service de l'État. S'il ne peut démontrer ce qu'il avance, c'est que Phormion lui a rendu la preuve impossible en persuadant à sa femme de détruire les papiers de son premier mari, les livres de la banque. Le prétendu mariage entre sa mère et Phormion est d'ailleurs nul et de nul effet, car jamais Pasion n'aurait admis l'idée que sa veuve épousât ce misérable affranchi. Le bail, le prétendu testament, tout cela n'est autre chose que des pièces supposées ; s'il n'a pas parlé plus tôt, c'est que Phormion lui avait promis de l'indemniser ; Phormion n'ayant pas tenu ses promesses, il est contraint de s'adresser au tribunal pour obtenir justice.

Rien de moins juridique et de plus faible que toute cette argumentation ; il n'en était pas moins prudent de prendre cette attaque au sérieux et de se mettre en défense. Actif, intrigant, effronté, Apollodore ne manquait pas d'un certain talent

de parole ; il avait eu parfois des succès d'audience. Quant à Phormion, il avait trop bien réussi pour ne point avoir beaucoup d'envieux ; il connaissait aussi trop bien les tribunaux pour se confier uniquement dans son bon droit. Répondre lui-même à son ennemi, il n'y pouvait songer. Nous ignorons le lieu de sa naissance ; toujours est-il qu'après tant d'années passées dans l'Attique, il n'avait pu apprendre à en parler purement la langue. Apollodore se moque des solécismes de Phormion (1), et, par les premiers mots du plaidoyer de Démosthène, nous voyons qu'il exagère peut-être, mais ne ment pas (2). Phormion ne pouvait donc même pas réciter devant le tribunal un discours appris par cœur ; il aurait fait rire à ses dépens. Peut-être faut-il chercher là, dans cette incapacité de parler en public, une des raisons qui l'avaient décidé jusqu'alors à faire tant de concessions pour éviter un débat judiciaire. Ici pourtant, à ces calomnies, à ces folles prétentions, il fallait, sous peine de devenir un jouet et une proie, opposer enfin une résistance énergique. Heureusement pour Phormion, les tribunaux athéniens s'étaient par degrés laissés aller à faire fléchir la vieille règle qui voulait que les parties, et les parties seules, portassent la parole devant la cour,

(1) *C. Stephanos*, I, 30.

(2) Τὴν μὲν ἀπειρίαν τοῦ λέγειν, καὶ ὡς ἀδυνάτως ἔχει Φορμίωνα, αὐτοὶ πάντες ὁρᾶτε. *P. Phormion*, 1.

chacune dans sa propre cause; vers le milieu du IV^e siècle, l'intervention d'un tiers, véritable avocat à la manière romaine ou moderne, devient chose assez fréquente. Ce n'est point un droit, mais c'est une tolérance qui passe en habitude; pour autoriser un ami, qui sera souvent un orateur de profession, à venir plaider pour l'un des acteurs du procès, le jury, surtout quand il s'agit du défendeur, se contente souvent du plus léger prétexte : il suffit de faire valoir sa jeunesse, son inexpérience, son origine étrangère, les liens de la parenté ou d'une vieille amitié. On prononce quelques mots dans ce sens, et, sur un signe des juges, celui dont on a réclamé le secours monte à la tribune et prononce le vrai plaidoyer (1).

Phormion était bien connu sur les quais du Pirée et sur le marché d'Athènes pour sa mauvaise prononciation et l'incorrection de son langage; les jurés lui sauraient gré de ménager leurs oreilles, de leur épargner son patois, de leur faire entendre en son lieu et place quelqu'un qui sût son métier. Ce fut à Démosthène qu'il s'adressa. Celui-ci, âgé de trente-deux ans, était depuis la mort ou la re-

(1) Le discours pour *Euxénippe*, qu'Hypéride prononce en son propre nom comme défenseur d'Euxénippe, nous révèle le changement qui s'était fait à cet égard dans les idées et dans les usages. On protestait encore parfois contre l'intervention des *συνήγοροι*; mais elle devenait de plus en plus fréquente, et l'orateur en prend ici hautement la défense (*τί τούτων ἐν τῇ πόλει βέλτιον ἢ δημοτικώτερον ἐστί*). Col. XXV, XXVI, éd. Blass. Cf., du même Hypéride, l'*Apologie pour Lycophron*, col. IX.

traite de son maître Isée le plus en vogue des logographes athéniens, et déjà il commençait à se faire connaître comme orateur politique ; il avait, deux ans plus tôt, prononcé son beau discours *Sur la loi de Leptine*, et la *première Philippique* est de l'année qui suivit le procès de Phormion. Démosthène accepta ; il composa pour Phormion un plaidoyer qui est un chef-d'œuvre dans son genre. En lisant ce discours, on est tenté de croire que si le jeune homme se chargea de cette cause et s'y surpassa, ce ne fut point seulement pour bien gagner les riches honoraires que dut lui offrir l'opulent banquier ; on se figure y sentir partout l'accent d'une franche sympathie pour Phormion, d'une antipathie et d'un mépris non moins sincère pour Apollodore. Peut-être Démosthène au début de sa carrière avait-il rencontré sur son chemin le fils de Pasion, avait-il été contrecarré et vivement agacé par ce personnage vaniteux, tracassier et brouillon. Ce qui paraît encore plus probable, c'est qu'il s'était déjà noué entre Démosthène et Phormion des relations d'affaires, comme celles qui existaient jadis entre Pasion et son célèbre contemporain, l'orateur Callistrate (1). De plus en plus attiré par la politique, qui devait bientôt l'absorber tout entier, Démosthène avait tout

(1) C'est Apollodore qui, dans le discours *contre Timothée* (§ 47), parle, comme d'un fait connu de tous, des rapports amicaux de Pasion et de Callistrate (ἰπικτηδίου ὄντος αὐτῷ Καλλιστράτου).

intérêt à s'assurer, par un de ces services que l'on n'oublie pas, le dévouement d'un banquier adroit et fidèle qui lui fit valoir sa fortune, et qui pût au besoin lui faire des avances de fonds. Dans la suite de sa vie, il serait aisé de signaler plus d'une circonstance où il dut lui être nécessaire de disposer sur l'heure d'une somme importante; tantôt il s'agissait d'acheter le silence et même le secret concours d'un adversaire comme le vénal et brillant Démade; tantôt il fallait sans tarder pourvoir aux dépenses d'un de ces voyages qu'entreprit plus d'une fois l'orateur pour aller combattre dans le Péloponèse ou dans d'autres parties de la Grèce les intrigues et les discours des partisans de Philippe.

Nous ignorons si ce fut Démosthène qui prononça lui-même le discours qu'il avait composé; certains indices semblent exclure cette hypothèse, qui par elle-même eût paru très-vraisemblable (1). En tout cas, ce ne fut pas Phormion lui-même qui récita le plaidoyer, mais il fut confié à quelqu'un qui sût, par l'action et le débit, lui donner tout son effet. C'est ce que prouvent les premières lignes de l'exorde: « Vous savez tous, Athéniens, combien Phormion est inhabile à parler, et comme il lui serait impossible de le faire. Il est donc nécessaire que nous, ses amis, venions vous dire et vous

(1) Sur cette question, voir les observations d'Arnold Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, Beilage, p. 169.

exposer ce que nous l'avons souvent entendu raconter, afin que, renseignés et éclairés par nous sur ce qui est juste, vous puissiez rendre un arrêt équitable et conforme à votre serment. »

Démosthène ou celui qu'il chargea de le remplacer, opposant à l'action d'Apollodore une *exception* ou fin de non-recevoir, parla le premier. On retrouve dans ce discours les meilleures, les plus rares qualités du grand orateur. Rien n'est plus clair et mieux ordonné que le plan de cet ouvrage ; l'inanité des prétentions d'Apollodore y est démontrée jusqu'à l'évidence, et l'insolente audace avec laquelle il les a produites est expliquée par les vices de son caractère. Dans la discussion des preuves et l'exposition des lois qui régissent la matière, on reconnaît la précision habituelle à Démosthène et le talent qu'il possède, comme Isée, de voir les choses de haut, d'en indiquer la cause et la raison philosophique.

Apollodore réclamait 20 talents qu'il prétendait avoir été laissés par Pasion, comme fonds de roulement, à son successeur ; selon lui, s'il ne pouvait fournir la preuve de ces avances dont l'héritage aurait été frustré, c'est que Phormion aurait retenu, falsifié, détruit les papiers de Pasion. La réponse est facile. Le partage du patrimoine n'avait pu être fait d'abord au lendemain de la mort de Pasion, puis, pour la partie restée indivise et tenue

à loyer par Phormion, lors de la majorité de Pasiclès, sans consulter ces papiers ; à la suite de ces deux partages, Apollodore n'a soulevé aucune réclamation. D'ailleurs les livres de Pasion ont été si bien remis à son fils aîné, que celui-ci s'en est servi pour faire rentrer, par toute une série de poursuites, des dettes arriérées jusqu'à concurrence de 20 talents. De plus, Pasiclès, aussi intéressé qu'Apollodore à posséder ces papiers, ne s'est jamais plaint à ce sujet de Phormion, et lui prête encore aujourd'hui devant le tribunal l'appui de son témoignage (1). Enfin, ce qui suffirait à rendre la demande non recevable, il y a une décharge générale donnée huit ans plus tôt par Apollodore, après la mort de sa mère, décharge constatée par une sentence arbitrale. Cette quittance n'existât-elle pas, la prescription devrait encore couvrir Phormion contre toute attaque ; les faits articulés remontent à près de vingt ans.

Ce qui relève encore tous ces arguments, si forts par eux-mêmes, c'est que, dans la manière dont ils sont mis en œuvre, on reconnaît cette fière et dédaigneuse véhémence que Démosthène a fait si souvent sentir aux Philocrate, aux Démade, aux Eschine, à tous les pensionnaires de la Macédoine. Écoutez cette page où Démosthène raille les prétentions d'Apollodore et lui montre

(1) *P. Phormion*, 22.

combien toute sa conduite est déplacée et déraisonnable :

« Je m'étonne que tu ne songes point qu'Archestratos, qui a été jadis le *maître* de ton père, a ici un fils, Antimachos, qui n'a point la fortune qu'il mériterait ; or celui-ci ne vient pas t'attaquer, et ne se plaint pas d'être ta victime. Il te voit pourtant porter un manteau de la laine la plus fine ; il te voit affranchir une de tes maîtresses, en marier et en doter une autre, toi qui es un homme marié ; il te voit mener partout avec toi une suite de trois jeunes esclaves, et vivre d'une manière si débauchée qu'il suffit de te rencontrer pour deviner tes vices. Antimachos manque de bien des choses nécessaires à la vie, et il voit aussi Phormion dans l'aisance. Cependant, si tu te crois des droits sur les biens de Phormion parce qu'autrefois il a appartenu à ton père, Antimachos, en vertu de ce même titre, serait plus fondé que toi à élever de pareilles prétentions, car ton père a été esclave du sien, de sorte qu'à ce compte il aurait des droits sur toi aussi bien que sur Phormion. Mais toi, tu en es venu à ce point d'aveuglement que tu te mets dans le cas d'évoquer toi-même des souvenirs qui ne devraient, à ce qu'il semble, être rappelés que par tes ennemis, et tu déshonores ainsi et toi-même et les parents que tu as perdus ; tu insultes la cité. Ces biens et ces privilèges que ton père a acquis grâce à la bienveillance des citoyens qui nous

entendent ici, et dont jouit maintenant Phormion après ton père, tu ne sais pas les conserver avec décence et dignité, de manière qu'ils fassent honneur et à ceux de qui tu les tiens, et à vous autres qui les avez reçus. Non, il faut que tu sois toujours occupé à nous en dévoiler l'origine, à nous démontrer, à nous prouver de quel néant les Athéniens t'ont tiré pour te faire citoyen; tu sembles presque vouloir les en faire rougir. Quelle est donc ta folie — de quel autre mot pourrais-je me servir? — si tu ne comprends pas ceci : c'est nous qui aujourd'hui défendons ta cause quand nous soutenons que Phormion, une fois devenu libre, n'a plus de compte à rendre à personne pour avoir autrefois appartenu à ton père; au contraire, quand tu ne veux point traiter Phormion comme ton égal, tu parles contre ton propre intérêt. Les droits que tu prétends posséder aujourd'hui sur Phormion, ces mêmes droits, les anciens maîtres de ton père les feront valoir aussi sur ta fortune. Que Pasion, lui aussi, a été esclave, et qu'il a été libéré de la même manière que Phormion, c'est ce que prouvent les témoignages que l'on va vous lire; ils vous convaincront que Pasion a appartenu à Archestratos (1). »

Nous aimerions à citer encore un passage où l'orateur, prenant son adversaire à partie, l'ac-

(1) *P. Phormion*, 45-48.

cable de questions ironiques et brusques, lui demande lequel des deux ressemble le mieux à Passion, lui, Apollodore, qui vit mal et gaspille son bien, ou Phormion, l'honnête et laborieux Phormion, auquel d'eux-mêmes les citoyens ont ouvert leurs rangs (1). La péroraison aussi mériterait d'être traduite; Démosthène y résume, avec netteté et rapidité tout à la fois, les motifs qu'il a allégués pour faire repousser la demande d'Apollodore; il énumère ensuite les services que son client a déjà rendus à la cité; il fait pressentir ceux qu'il peut lui rendre encore, si on le met une fois pour toutes à l'abri de ces injustes attaques; il achève ainsi de le rendre intéressant. Puis, comme pour éviter de paraître chercher à exercer, par le tour et le ton de cette péroraison, une sorte de pression sur l'esprit des juges, il recourt à un artifice dont Isée lui avait donné l'exemple: il termine en faisant lire aux juges une loi et des témoignages (2).

Quelque impudent que fût Apollodore, il ne devait point être à son aise pendant que Démosthène ou son porte-parole l'écrasait ainsi de son mépris, le fustigeait devant la cour d'une main vive et cruelle. L'impression produite fut profonde; quand Apollodore se leva pour répondre, les juges, comme il nous l'apprend lui-même dans

(1) 31.

(2) 57-63.

un autre plaidoyer, refusèrent de l'entendre ; il put à peine jeter quelques mots au milieu du bruit, et il n'obtint même pas qu'un cinquième des voix se prononçât en sa faveur (1). Dans ces conditions, non seulement il perdait son procès et était condamné aux dépens, mais il avait encore à verser au trésor l'amende que l'on appelait l'*épobélie*, c'est-à-dire une obole par drachme ou le sixième de la somme indûment réclamée par lui. C'était payer cher l'exagération de sa demande : l'*épobélie*, dans le cas actuel, montait à 3 talents et 20 mines (près de 20,000 fr.), et, sous peine d'être dépouillé du droit d'intenter d'autres actions et de paraître à la tribune, il fallait se mettre en règle, s'acquitter de cette dette publique dans un bref délai. Une fortune même moins compromise que celle d'Apollodore aurait eu peine à réparer de pareilles brèches ; or, deux ans après nous le voyons encore se faire condamner, pour une proposition contraire aux lois, à une amende de 1 talent, qu'il trouva moyen de payer (2). Nous ne le suivrons pas dans les efforts désespérés qu'il tenta pour se venger sinon de Phormion, qu'il n'osait plus attaquer de front, au moins de ceux qui avaient aidé Phormion à gagner son procès. Nous avons deux plaidoyers dirigés contre un certain Stéphanos, qu'il poursuit comme faux témoin ; dans

(1) *C. Stephanos*, I, 6.(2) *C. Néère*, 3-8.

ces discours, tout pleins de sophismes qui se réfutent d'eux-mêmes, éclate une rage que n'arrête plus aucun respect humain. Passe encore pour les invectives dont il accable Phormion ; mais son propre père, il en parle comme d'un vieillard tombé en enfance ; son frère Pasiclès, il le renie ; sa mère, il l'insulte et la déshonore. A l'entendre, Pasiclès serait né d'un commerce adultère ; bien avant la mort de Pasion, Phormion aurait été l'amant de celle qu'il devait épouser plus tard (1). Le discours *contre Néère*, postérieur de quelques années, nous montre Apollodore poursuivant, à propos du nouveau procès où il a succombé, une vengeance du même genre ; puis à partir de 340 environ, il disparaît de l'histoire. Tout nous porte à penser que, s'il ne mourut pas vers ce temps, il finit par tomber dans la misère et dans un complet discrédit. Quand à Pasiclès et à Phormion, nous apprenons par quelques mots d'un discours perdu d'Hypéride que, depuis la réforme opérée par Démosthène en 340, ils figuraient encore au nombre des citoyens les plus riches (2). Ces courts fragments laisseraient même croire qu'ils s'étaient associés ; fils de banquier, Pasiclès a pu entrer dans la maison nouvelle que Phormion avait fondée, et

(1) *C. Stephanos*, I, 3, 27, 49, 79, 83-84.

(2) Fr. 137, 138, 139, 140, dans l'édition de Blass. Blass distingue deux discours, un *κατὰ Πασικλίου*, et un *πρὸς Πασικλία περὶ ἀντιδόσιως*. Il est très-possible qu'il ne s'agisse ici que d'un même discours, cité sous deux titres différents par les grammairiens.

plus tard en partager la direction et les bénéfices avec ses demi-frères, les deux fils que sa mère avait eus de Phormion.

Nous ne craignons pas d'avoir retenu trop longtemps l'attention sur les trapézites athéniens, sur leurs origines, leurs mœurs, leurs opérations, les services qu'ils rendaient à la cité. Tant que l'histoire économique de l'antiquité ne sera pas tout au moins préparée, esquissée à grands traits, l'histoire politique offrira presque à chaque pas des problèmes insolubles. Ainsi, pour ne parler que d'Athènes, on a tout d'abord peine à comprendre comment, avec les vices de sa constitution, les entraînements de sa démocratie et les fautes continuelles de ses hommes d'État, elle a pu fournir encore une pareille carrière, avoir deux siècles d'une incomparable grandeur et réparer si vite ses pertes au lendemain de chacun de ses désastres. Ce qui explique cette élasticité, ce ressort, ce sont surtout les habitudes laborieuses de la population athénienne; c'est l'espèce de divination par laquelle Athènes, avec sa vive intelligence, avait pressenti certaines vérités économiques, ébauché certaines institutions commerciales. Chez les Athéniens, tout le monde ou presque tout le monde, citoyens, étrangers, esclaves, travaillait et produisait, chacun à sa manière. Dans le tableau de la vie athénienne que nous cherchons à tracer d'après les orateurs attiques, aurait-il été juste

d'oublier les trapézites, ces obscurs et patients ouvriers de la fortune publique, ces lointains ancêtres des banquiers juifs et lombards auxquels se rattachent, par une filiation directe, ceux qui dans la société moderne manient, avec une bien autre puissance, ces merveilleux instruments de progrès, le capital et le crédit (1) ?

(1) Cet essai fait partie de nos études sur *l'éloquence politique et judiciaire à Athènes*. Nous avons publié la première partie de cet ouvrage sous ce titre : *Les précurseurs de Démosthènes*, in-8°, Hachette, 1873. Nous espérons pouvoir donner l'an prochain la seconde partie, *Démosthènes avocat*.

NOTE ADDITIONNELLE.

Les maisons de banque étaient nombreuses à Athènes au quatrième siècle. Voici, rangés par ordre alphabétique, les noms de tous les banquiers que nous trouvons mentionnés dans les orateurs attiques de cette période :

ARCHESTRATOS avait été le maître de Pasion, l'avait affranchi et formé aux affaires. Il avait pour associé **ANTISTHÉNÈS**. C'est eux qui paraissent avoir fondé la maison que continue Pasion, et dont il augmente l'importance (Démosthène, *P. Phormion*, § 43). Archestratos n'avait pas laissé de fortune à son fils Antimachos (*Ibid.*, 45).

ARISTOLOCHOS, fils de Charidème. Avait fait de mauvaises affaires quelque temps avant 352. (*P. Phormion*, 50. *C. Stephanos*, I, 63).

BLÉPÉOS fait une affaire avec Mantias, le père de Mantithéos et Bæotos. Il leur fournit sa garantie pour leur permettre d'emprunter une somme de 2,000 drachmes dont ils ont besoin pour une entreprise de mines (Démosth., *Bæotos*, II, 52).

EUPHRÆOS et **EUPHRON**, deux des quatre associés qui, après Phormion, louent et continuent la banque de Pasion (Démosth., *P. Phormion*, § 13). Euphræos avait commencé par être employé dans la banque de Pasion (*C. Timothée*, 44).

HÉRACLIDE. Conon d'Halæ avait des fonds chez lui (*ἐπὶ τῇ τραπεζίᾳ τῆς Ἡρακλείδου*) (Démosth., *C. Olympiod.*, § 12).

KALLISTRATOS, associé d'Euphræos et d'Euphron (Démosth., *P. Phormion*, § 13).

KITROS, ancien commis de Pasion. s'est établi pour son compte (Démosth., *C. Phormion*, § 6).

PYLADE, banquier chez qui Démosthène le père avait 600 drachmes au moment de sa mort (Démosth., *C. Aphobos*, I, 11).

SOCLES. A marié sa femme à son successeur Timodemus (*P. Phormion*, § 29).

SOCRATE. A marié sa femme, comme avait fait Pasion, à son successeur et ancien esclave, **SATYROS** (Démosth., *P. Phormion*, § 28).

SOSINOMOS et **TIMODEMOS**, peu de temps avant 352, ont fait de mauvaises affaires, ont été ruinés par une liquidation forcée (*P. Phormion*, § 50). Timodemus avait épousé la femme de Soclès, dont il avait été l'esclave (*P. Phormion*, § 29).

STRYMODOROS, banquier à Egène, avait donné successivement à son successeur, Hermæos, sa femme et sa fille en mariage (Démosth., *P. Phormion*, § 29).

THÉOCLÈS, banquier (*C. Apatourios*, 7).

XÉNON, associé d'Euphræos, d'Euphron et de Kallistratos (Démosth., *P. Phormion*, § 13).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

II, III, IV.

On lira avec profit, à propos de ces monuments d'un même style antérieur à l'hellénisme qui se trouvent sur divers points de la péninsule, un intéressant article de M. H. Gelzer, dans la *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, publiée par Lepsius et Brugsch, numéro de janvier et février 1875, p. 14-26. M. Gelzer porte sur ces monuments un jugement qui s'accorde tout à fait avec le nôtre. « Nous avons à faire ici, dit-il, à un art qui a subi l'influence de l'Assyrie, mais qui a pourtant son propre caractère spécifique, qui est vraiment particulier à l'Asie-Mineure. »

M. Gelzer, qui cherche à éclaircir par les textes cunéiformes le peu que les auteurs et les monuments figurés nous apprennent sur l'histoire de la péninsule pendant ces âges reculés, attribuée aux Cimmériens des Grecs, qu'il croit être les mêmes que les Saces des Perses, les monuments de *Nymphis*, de *Ghiaour-kalé* et de *Boghaz-keui*. Dans la scène principale du grand bas-relief de *Iasili-kaia*, à Boghaz-keui, il est disposé à reconnaître « le mariage du roi avec une divinité qui répond à l'Anaitis perse. » Cette divinité serait la déesse nationale de la Cappadoce ; on l'aurait ainsi représentée accueillant le conquérant étranger, le prince cimmérien, acceptant son hommage et l'investissant du pouvoir suprême. Les données que M. Gelzer tire des textes cunéiformes pour rétablir, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'Asie-

Mineure pendant plusieurs siècles, semblent mériter une sérieuse considération.

Dans un autre ordre d'idées, nous citerons encore, comme touchant à plusieurs des points que nous avons signalés à l'attention des archéologues, un récent travail de l'éminent archéologue M. E. Curtius, aujourd'hui le plus brillant héritier des Gerhard et des Otto Jahn. Ce mémoire, d'un haut intérêt, a pour titre : *Ueber Wappengebrauch und Wappentil im Griechischen Alterthum* (aus den Abhandlungen der kœnigl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 1874), in-4^o, 40 pages et une planche. L'auteur admet pleinement la théorie à l'appui de laquelle nous croyons avoir produit quelques faits nouveaux ; il croit à l'influence profonde et durable que Babylone et Ninive auraient exercée, par plusieurs voies et par différents intermédiaires, sur la naissance et les premiers développements de l'art hellénique. Cette doctrine, il l'autorise et la confirme encore par l'étude attentive et fine qu'il entreprend des types employés, dans la haute antiquité grecque, comme armes héraldiques, comme symboles, représentant soit la personne de l'individu sur son cachet, soit la cité sur ses médailles et sur ses monuments civils ou religieux. L'usage en lui-même et les formes principales sous lesquelles il s'offre à nous, M. Curtius en trouve l'origine en Assyrie et chez les peuples qui ont servi de lien entre les vallées du Tigre et de l'Euphrate d'une part, et de l'autre les cités grecques d'Asie-Mineure, des îles et du continent.

VII.

Au moment où nous avons réimprimé ce *Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire*, nous n'avions pas connaissance d'un travail que nous avons découvert récemment dans le recueil, trop peu connu en

Occident, de l'Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος de Constantinople. Ce travail est dû au fils d'un célèbre antiquaire, M. le docteur J. Millingen, fixé depuis de longues années à Constantinople, et il a pour titre : περί τινων ἐπιγραφῶν τῆς πόλεως Τόμωσ. Il se trouve dans le tome IV des mémoires du *Sylllogos*, où il est accompagné d'une planche (p. 103-108). En publiant les neuf textes qui lui avaient été communiqués par un ecclésiastique anglais, M. Curtis, M. Millingen fait remarquer que quatre d'entre ces inscriptions, deux grecques et deux latines, n'ont pas été comprises dans la publication de M. Koumanoudis, à laquelle il renvoie, et paraissent inédites. Des deux latines que n'ont pas connues les éditeurs du *Corpus*, l'une est tellement mutilée qu'il paraît impossible de la restituer, l'autre est une inscription funéraire sans intérêt ; mais nous reproduirons les deux textes grecs que M. Millingen ajoute à l'épigraphie de Tomis. Voici le premier (n° 4 sur la planche 6 du *Sylllogos*) :

Ἄγαθ]ῆ Τύχη
 Τ]ὸν Ποντάρχην καὶ ἄρ[ξαν-
 τ]α τῆς Ἐξαπό[λ]ειως
 τὸν] υἱὸν τοῦ Πόντου καὶ
 π]ρῶτον ἀγωνοθέτην
 θεοῦ Ἀντινόου Τ. Φλα-
 οῦιον Ποσειδῶνιον
 υἱὸν Φαίδρου τοῦ Ποντάρ-
 χου καὶ υἱοῦ τῆς πόλε-
 ως, φυλῆ Ἀργαδίων
 τὸν ἑαυτῆς προστάτην.

Voici le second texte (9 de la même planche) :

Ποσειδῶνι Ἐλικωνίῳ
 Ποσειδῶνιος εὐχαριστήριον
 ἀνέθηκεν.

Le n° 4 nous fournit plusieurs renseignements intéressants. La mention des jeux célébrés par le personnage auquel avait été élevée la statue, par le pontarque T. Flavius Poseidonios, en l'honneur d'Antinoüs, nous montre que l'inscription date du règne d'Hadrien. A ce moment, comme nous l'apprend ce marbre, la confédération dont Tomis était la capitale ne comprenait pas cinq villes, comme elle l'avait fait antérieurement (1), mais six ; la *Pentapole* se serait changée en *Hexapole*. Quelle est la cité dont l'accession aurait ainsi augmenté le nombre des villes confédérées ? Il nous est impossible de le dire, puisque nous n'avons même pu fixer avec certitude la liste des villes qui composaient antérieurement la Pentapole ; en tout cas, il ne manque pas sur cette côte de cités maritimes qui ont pu se rattacher ainsi à cette ligue. Si la liste est bien celle que nous avons cru pouvoir proposer, on pourrait hésiter, pour la sixième confédérée, entre Callatis et Dionysopolis. Les fonctions de pontarque et d'archonte de la confédération des Grecs (τοῦ κοινῶ τῶν Ἑλλήνων) ou de la confédération des six villes sont-elles distinctes de celles du pontarque, ou n'est-ce qu'un même titre en deux parties ? n'y a-t-il là qu'une redondance de nomenclature officielle ? Là encore le texte nouveau ne nous apporte aucune lumière. L'usage de donner aux citoyens qui honoraient leur pays le titre de fils adoptifs de la cité et de la province, que nous avons signalé et cherché à expliquer soit en Asie-Mineure, soit à Lesbos (2), se retrouve ici pour la première fois dans l'épigraphie de Tomis. Le personnage ici honoré est appelé υἱὸς τοῦ Πόντου, et son père, Phaidros, qui avait été aussi pontarque, υἱὸς τῆς Πόλεως.

Plusieurs traits, dans ces textes nouveaux, confirment et rappellent encore l'origine milésienne de Tomis. C'est ce

(1) Voir plus haut, p. 192, n. 2.

(2) Voir p. 175-178.

surnom d'*Heliconios*, que nous voyons donné à Poseidon ; c'était sous ce vocable que les Ioniens d'Asie-Mineure adoraient Poseidon dans l'enceinte sacrée appelée Panionium, auprès du mont Mycale (1). La tribu ionienne des Argadeis existe encore à Tomis au second siècle de notre ère, sous Hadrien, et la copie donnée par M. Curtis (n° 5) du texte que M. Koumanoudis a publié sous le n° 10 confirme la conjecture que nous avons hasardée à propos du nom de tribu qui s'y lit. M. Koumanoudis avait donné *Αιωρετων*, ce qui semble inexplicable. Nous avons, d'après l'examen de la copie épigraphique, indiqué qu'il y avait, entre ΑΙ et Ο, la place d'une lettre (2) ; M. Curtis a lu ΑΙΚΟΡΕΩΝ. Ce mot, par lui-même, n'a aucun sens ; mais on peut y reconnaître soit une abréviation locale d'*Αιγιοκαπεῖς*, nom bien connu d'une autre des quatre tribus ioniennes primitives, soit ce nom même défiguré par une erreur du lapicide, qui aurait sauté deux lettres.

M. Millingen a été frappé, comme M. Koumanoudis, de l'expression τοῦ ἐὼνόςμου Πόντου, qui se rencontre deux fois dans ces textes (3). Il en donne une explication qui diffère de celle que nous avons proposée sous toutes réserves ; nous croyons qu'il a résolu ce petit problème, dont la solution nous avait échappé, à M. Koumanoudis et à moi. J'avais vu dans ἐὼνόςμος un synonyme prétentieux d'*εὐξεινος* ; mais Πόντος, ce n'est pas ici la mer sur laquelle est située Tomis, c'est la région même dont fait partie Tomis, une contrée appelée *Pontos*, dont Tomis est la métropole. Or, comment distinguer ce *Pontos* européen du *Pontos* asiatique, de celui qui forma les différents districts connus sous le nom de *Pontus cappadocicus*, *Pontus galaticus*, *Pontus polemoniacus*, et parfois, d'une

(1) Voir sur ce culte Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, p. 18.

(2) P. 198, n. 4.

(3) P. 196.

manière générale, *Pontus* sans épithète, dans la formule *Bithynia et Pontus*? Il y avait une manière bien simple d'éviter toute confusion, c'était de désigner par sa situation géographique le Pont de la côte européenne. Pour ceux qui, après avoir franchi les détroits, entraient dans l'Euxin, cette province était à gauche, tandis qu'en tournant vers la droite, le navire se serait dirigé vers le Pont d'Asie. Or, l'on sait qu'en grec *εὐώνυμος* est synonyme d'*ἀριστερός*; c'est un euphémisme pour désigner la gauche. *Εὐώνυμος Πόντος* serait une formule abrégée pour *ὁ Πόντος ὁ ἐξ εὐωνύμου χειρὸς*, le *Pont de gauche*. Nous ne croyons pas que l'on puisse rendre compte de ce terme d'une manière plus naturelle et plus ingénieuse, et nous adoptons pleinement l'hypothèse de M. Millingen.

VIII.

L'inscription de Vyza, que nous avons commentée dès 1868, a, dans ces derniers temps, attiré l'attention de M. Mommsen (1). Nous sommes heureux de voir qu'en l'étudiant il soit arrivé, sans connaître notre dissertation (2), à la même conclusion que nous; ce nous est une forte raison de croire que nous avons rencontré juste. Comme nous, M. Mommsen reconnaît l'époux de Polemocratia dans le Sadalas qui mourut en 712 de Rome, d'après Dion, et sa femme dans la Polemocratia, cette veuve dont Brutus s'est approprié le trésor. Pas plus que nous, il ne se laisse arrêter par la contradiction qui existe entre le récit de Dion, où Sadalas n'a pas d'enfants, et celui d'Appien, où Polemocratia amène à Brutus son fils or-

(1) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 251-263.

(2) « Adest titulus, » dit-il p. 251, « ante hos viginti annos a Rangabio editus, sed adhuc quod sciam a viris doctis neglectus hic. »

phelin. Il ne croit pas vraisemblable que ce nom de Polemocratia, si peu commun, ait été porté vers le même temps par deux princesses thraces, et il admet aussi une inexactitude dans la manière dont les faits sont présentés par Dion. Comme nous, il cherche le fils de Sadalas et de Polemocratia, l'ancien pupille de Brutus et l'auteur de l'inscription de Vyza, dans le prince, nommé Cotys, qui était mort quelque temps avant 738, et dont Lollius défend les héritiers encore mineurs contre les invasions des Besses.

M. Mommsen ne se borne d'ailleurs point à éclaircir ce point. S'aidant à la fois des auteurs, des médailles et des inscriptions, notamment de celles que M. Curtius avait publiées et qui proviennent de Cyzique, il rétablit la série des rois des Odryses depuis le temps de la dictature de César jusqu'à la réduction de la Thrace en province romaine, sous Claude (46 ap. J.-C.), c'est-à-dire pendant un siècle environ. Dans le cours de cette exposition, il cite une inscription inédite de Vyza qui fournit une précieuse confirmation d'un passage de Tacite (*Ann.*, III, 38-39). La voici :

Θεῶ ἀγίῳ ὑψίστῳ
 ὑπὲρ τῆς Ροιμη-
 τάλευ καὶ Πυθι-
 δάριδος ἐκ τοῦ κα-
 τὰ τὸν Κοιλα[λ]ητικὸν
 πόλεμον κινδύνου
 σωτηρίας εὐξάμενος
 καὶ ἰπιτυχῶν Γάιος
 Ἰούλιος Πρόκος χαρι-
 στήριον (1).

(1) M. Mommsen conjecture qu'il faut lire à l'avant-dernière ligne Πρόκος.

Quiconque s'occupera de l'histoire de la Thrace et de ses derniers rois devra désormais consulter cette importante dissertation et la table généalogique qui la termine.

XII.

A propos des livres des banquiers (p. 345), je me suis peut-être servi d'une expression impropre en disant que, produits devant le tribunal en cas de contestation sur quelque somme prêtée, « ils devaient trancher la question. » Comme le fait remarquer M. Dareste (*Plaidoyers civils*, t. II, p. 223), et comme le prouve indirectement tout le discours *contre Timothée*, les livres ne faisaient pas preuve par eux-mêmes en justice. Les mentions qu'ils portaient n'étaient qu'une présomption, qu'un élément de preuve. La preuve par excellence restait toujours à Athènes la preuve testimoniale.

J'ai oublié de faire remarquer que la banque de Pasion n'était pas en ville, mais au Pirée, dans le voisinage du port et sous la main des négociants et des capitaines. C'est ce qui me paraît résulter moins du passage auquel se réfère à ce propos M. Dareste (*G. Timothée*, 6), que d'un texte du discours *contre Callippè* (§ 8) où Pasion, interrogé, en ville, par Callippe sur la question de savoir si un certain paiement a été effectué, lui répond : « Je le crois; mais si tu veux descendre au Pirée, tu sauras au juste à quoi t'en tenir. » Il est possible qu'il y eût aussi un bureau en ville; mais certainement la caisse principale et les livres étaient au Pirée. D'après un autre endroit du discours *contre Timothée*, il semble que la maison d'habitation de Pasion était au Pirée (§ 22). Le riche banquier demeurait, comme nous dirions, près de ses bureaux.

TABLE ANALYTIQUE

N. B. Chercher au *t* (th) les mots grecs commençant par *θ*, au *c* (ch) ceux commençant par *χ*. Ceux dont la première lettre est un *x* sont rangés sous la lettre *c* ou la lettre *k*, suivant que telle ou telle transcription est plus usitée, en français, pour tel ou tel mot. Le *φ* est considéré comme équivalent au *f*. L'abréviation *n.* signifie *note*.

- | | |
|---|---|
| <p>Abonoteichos, 244-245. <i>Ἀγορανόμος</i>, magistrat à Tomis, 197. Administration byzantine, 321-323. <i>Ἀφορμή</i>, 429, note 1. <i>Αἰγιοκορεῖς</i>, tribu ionienne, se retrouve peut-être à Tomis, 198, 449. Aigle à deux têtes, 64. Aladja (<i>Monuments funéraires d'</i>), 45, 69. <i>Ἀλαμπάντα</i>, 304, n. 1. <i>Ἀλτηνός</i>, épithète d'Apollon, 214. Amasia (Inscription d'), 144-154. — Tombes royales d', 152. <i>Amastira</i>, Amastris (Inscription d'), 167. <i>Ἀνατιεῖροι</i>, 308, note 1. <i>Ἀνθέων</i>, 148. <i>Ἀνέθηκας</i> (Ellipse d'), 146. — <i>Ἀνέθηκα</i>, 167.</p> | <p>Ancyre (Inscription d'), 154-159, 239. — Ancyre au IV^e siècle de notre ère, 253. Animal supportant une figure humaine debout, 27-35, 64. — Les formes animales mieux traitées que la figure humaine dans les bas-reliefs de la Pétérie, 62. — Mélange de l'animal et de l'homme, 70, 89-90. <i>Ἀντίπατρος</i>, sens de ce mot, 199. Apollodore (Les plaidoyers d'), 340, n. 1; 407, n. 1. Sa vie, 409-443. <i>Ἀπὸ τοῖς ἰδίοις</i>, 166. <i>Ἀργαδεῖς</i>, tribu à Tomis, 192, 449. <i>Ἀργυραμοῖβοι</i>, 352. Argus, 86-100. <i>Ἀρχιερεὺς τοῦ Πόντου</i>, 171, n. 5. <i>Ἄρχων τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων</i> (en Mésie), 193. Assyrien (L'art). Son influence, 62-69.</p> |
|---|---|

- Banquet (Le) funèbre, 293, n. 1.
Βάφραρος, nom propre, 165.
 Barth (H.), 45, 46, n. 1.
Βασιλευχος; à substituer dans Ap-
 pien à *Βασιλικος*, 218, n. 1.
 Bas-reliefs taillés dans le roc,
 49, 50; d'Euuk, 61.
Barián (Bas-reliefs de), 31, 65.
Βαθυκέρχης, 171.
Baghaz-keuï 13, 28-29, 51, 71.
Boli (Inscriptions de), 164-166.
Βουλή de Tomis, 203.
 Bronze d'Asie-Mineure, 25-41.
 Bronzes de Sardaigne, 26-27.
 Büchschütz, 375-376.
 Byza, en Thrace, 214, 450.
- Cadastre (Le) dans les souvenirs
 du peuple, en Grèce, 318-
 324.
- Cæcilius (A.) Proclus, 168.
 Caillemer, 339, n. 1; 356.
 Callisthène (pseudo), 131-132.
 Callistrate d'Aphidna, 433.
 Ceinture des figures de Ghiaour-
 kalé, 37.
 César, sa campagne contre Phar-
 nace, 264-287.
 Change (Lettre de), 356.
 Chaussure (La) à pointe recour-
 bée en arrière, 52-53.
 Chèque, 356.
Χρησται, 352.
- Claudia (La vestale), 116-148.
 Clustumina (La tribu) à Amas-
 tris, 169.
- Coiffure des figures sculptées
 dans le roc en Asie-Mineure,
 36.
 Cotys, 215-225.
 Culte de Rome et d'Auguste,
 171, 173, 174.
 Curtius (Ernest), 223, n. 3;
 345, n. 1; 377, n. 1; 446.
- Δανεισται*, 352.
Daphné (Couvent de), 315-317.
 Daresté (Rodolphe). Sa traduc-
 tion des *Plaidoyers civils* de
 Démosthène, 340, note 1.
Delikli-tach, 44.
 Démosthène. Son plaidoyer *pour*
Phormion, 339, 407-443.
 Desjardins (Ernest), 182, 185,
 189.
 Diefenbach, 244, 251.
 Dilthey, 134-136.
 Dioscourias (Tribu) à Amas-
 tris.
 Divination (Scènes de) dans les
 peintures du Palatin, 123-
 137; — par l'inspection des
 os et par le vol des oiseaux,
 chez les Grecs modernes,
 327-336.
 Dumont (Albert), 217, n. 1;
 224, 293, n. 1; 312.
- Egger (Émile), 339, n. 1.
Εγγυηται τῆς τραπέζης, 354.
Εγρημερίς, 355, n. 3.
Ἐδικος, magistrat à Tomis, 197.
Ἐλευώνιος, épithète d'Apollon à
 Tomis, 449.

- Ἐνεργὰ χρήματα, 384, n. 1.
 Ἐνθεμα, 371, n. 4.
 Ἐποδελία, 440.
 Ermakow, 144.
 Esclaves (Les) qui servaient de modèles, 7. — La torture appliquée aux esclaves à Athènes, 392-396.
 Euīnik, 29, 50, 59-60.
 Εὐποστάρης, à Tomis, 197-198.
 Εὐάνυμος (ὁ) Πόντος. Sens de cette expression, 196, 449-450.
 Fauriel, 305-306.
 φλαβία νία πόλις, 199, 202.
 Fleurs dans la main des personnages, 72.
 Forteresses d'Asie-Mineure, 44, 47-49.
 Galatée, 102-111.
 Galates (Les), 229-263.
 Galmiche (Eusèbe). Son recueil d'inscriptions de Bithynie, 160-181.
 Gelzer, 445.
 Genre (Tableaux de) antiques, 126-127.
 Gerhard, 26, 28, 40, n. 1; 67.
 Ghiaour-kalé, 9, 13, 36.
 Granier de Cassagnac, 256.
 Guèpes (Les), explication des vers, 1077-1086.
 Guillaume (E.), 9, 43.
 Hamilton, 43, n. 1; 45.
 Helbig, 91, 92, n. 1 et 2; 93, 94, 101, n. 1; 106, 107, 115, 118-119, 122, 126-127, 138-140.
 Héra, 96-98.
 Hermès, 87, 94-95.
 Hérodote, 9, 17, 18, 21, n. 1.
 Heuzey (L.), 72, n. 1; 214, 304, n. 1.
 Hexapole du Pont, 447.
 Hiéroglyphes; qu'il n'y en a pas à Nymphis, 15-17.
 Hirtius (Récit d'), traduit, 269-274.
 Hommaire de Hell, 163.
 Houx (Étymologie de), 258-259.
 Husson (Hyacinthe), 294, n. 1.
 Hyde-Clarke, 11, 12, 16, n. 1; 22, n. 2; 23.
 Iasili-kaia, 45.
 Intérêt de l'argent à Athènes, 349.
 Io dans les monuments figurés, 85-100.
 Ionien. Origine ionienne de Tomis, 191-192.
 Ionique (Origines de l'ordre), 61, 68-69.
 Jérôme (Texte de saint) expliqué, 231, 253-256.
 Julius (C.) Scapula, 154-156.
 Karabéli, 18-19.
 Karaïskakis, 327-328.
 Καλισσι, 247.
 Kiepert, 10, 18.

- Kittos, 388, 399, 391, 392, 396, 400, 408.
- Κοινὸν (τὸ). Liste des κοινὰ mentionnés dans l'ouvrage.
- Κοινὸν Βιθυνίας, 172-173.
- Κοινὸν (τὸ) τῶν Ἑλλήνων (Mésie inférieure), 193, 448.
- Κοινὸν Ἀσθίων, 174.
- Κοινὸν Μακεδόνων, 193, n. 5.
- Κοινὸν (τὸ) τῆς Περσικῆς (Mésie inférieure), 193.
- Κοινὸν Πόντου, 172.
- Κοινωνοὶ (associés d'une banque), 354.
- Κόκκος, 256-263.
- Κόλλυμισταί, 352.
- Koumanoudis (Et.), 187, n. 1; 188, 189.
- Koutorga (De), 339.
- Κτησαμένη, pour Κτισμένη, 158.
- Kumbet (Tombeau de), 69.
- Κυρβάσια, 52.
- Kustendjé, 162.
- Lais modèle, 8.
- Lajard (F.), 28, n. 1; 32, n. 1, 33, 34.
- Langlois (Victor), 28, n. 2.
- Layard, 31, n. 1; 32, 33, 34, 62.
- Leake, 57.
- Legrand (Émile), 304, n. 1; 305, n. 1; 311.
- Λεκανομαντεία, 129-132.
- Lenormant (François), 17-18, 314, 345, n. 1; 346.
- Λεστιάροχος, 168-174.
- Lion (Le) de Kalaba, 62, 70. — Combat du lion et du bélier, 64.
- Livie, 79-83.
- Longpérier (De), 40, n. 1; 67.
- Lucien, le *Pseudomantis*, 244-251.
- Lycia Pamphylia, province, 172.
- Lydie. La langue lydienne, 232.
- Malthaia (Bas-reliefs de), 30-31, 65.
- Mariette, 58, n. 1.
- Memnon, 22.
- Mensa publica, 372.
- Μερίς, 355.
- Métrodore, gouverneur d'Amasia, 146. — Distinct de Métrodore de Scepsis, 153.
- Miller, 167, n. 1; 182.
- Millingen (Dr J.), 447.
- Modèle (L'étude du) chez les artistes de l'antiquité, 3-8.
- Μόμμων, nom propre, 158.
- Mommsen (Th.), 450-451.
- Mordtmann, 162-163.
- Müller (Max), 294, 296, n. 1.
- Myrologue* maniote, 302.
- Nahr-el-Kelb* (Bas-reliefs du), 20-21.
- Niobé (La) du Sipyle, 23-24.
- Noms propres gaulois. Moment où ils disparaissent en Galatie, 240-243.

- Nymphi* (Le bas-relief de), 9-24, 43-44.
- Ὀβολοσταται, οἱ ὀβολοστατοῦντες, 367.
- Οἶκος τῶν ἐν Τόμει ναυκλήρων, 195.
- Ούσουβίμ, 261, n. 1.
- Πάβλος, pour Παῦλος, 158.
- Palais en Asie-Mineure, 59-60.
- Παραγραφή, 418, n. 1.
- Paris (Gaston), 294, n. 1.
- Parrhasius. Anecdote controuvée à son sujet, 7, n. 1.
- Pasiclés, 413, 417, 420, 425, 426, 441.
- Pasion, 379-443.
- Paysage (Le) dans les peintures du Palatin, 101, 114, 112, 137.
- Pentapole de Thrace, 192-193.
- Περίφραγμα, 158.
- Pharnace I^{er}. Inscription en son honneur, 146-153.
- Pharnace II, 264-287.
- Phormion, 409-443.
- Pichnich-Kalési*, 44, 47-49.
- Place (Victor), 31.
- Polemocratia, 215-225, 450-451.
- Politis (N.-G.), 307, n. 2.
- Polychromie (La) en Asie-Mineure, 70-71.
- Polyphème, 102-111.
- Ποντίσσης à Amastris, 170-174; à Tomis, 193, 448.
- Προγράμια, 329, n. 1.
- Πρόγνοι θεῶν, 214.
- Πρωτεύων τῶν ἐπαρχιῶν, 178-179.
- Psellos (Michel), 130.
- Ptérie (La), 46-47.
- Rangabé, 215, n. 1.
- Renan, 11, 58.
- Renier (Léon), 74-84, 160, 187, n. 2; 189, n. 1; 194, n. 1; 202, 242, 289, n. 1.
- Rome. Comment elle gouverne les provinces, 205-212. — Souvenirs qu'a laissés en Grèce son administration, 318-324.
- Ῥωμαῖοι, tribu à Tomis, 198.
- Rosa (Pietro), 75, 76.
- Rue (Représentation d'une) de Rome, 113-122.
- Sadala, 215-225, 450.
- Sakellarios, 308, 1.
- Sardanapale (Le) de Tarse, 28.
- Sathas (Constantin), 305, n. 1.
- Satyros, 381-401.
- Saulcy (De). Bronze donné par lui au Louvre, 24, n. 1.
- Schæfer (Arnold), 340, n. 1; 407, n. 1; 434, n. 1.
- Schmidt (Bernard), 307.
- Scotios (Mont), 278, n. 2.
- Sigg (Johannes), 340, n. 1.
- Sphinx à Euiuk, 60.
- Συγγραφή, 360.

- Συμβολοι, 365, n. 1.
 Συνήγορος, 432, n. 1.
 Svoboda, 11, 23.
- Taureaux mitrés à Euſiuk, 60-61.
 Temples (Les). Les premières banques, 373-378.
 Texier, 10, 12, 16, 24, n. 1 ; 29, n. 1 ; 53, 59.
 Thémistocle (*Les lettres de*), 347, n. 1.
 Théodote modèle, 8.
 Θεοτακίς, nom propre, 158.
 Θεμηχόος, 163.
 Thucydide fait de l'archéologie, 290.
 Tiberiana domus, 77-78, 88-81.
 Timothée, 423.
 Tissot, 213.
 Τοκισταί, 352.
 Τοῖς οὖσι ἰαντῆς τέχνους, formule funéraire, 158.
 Tombeau des Harpies, 53.
 Tombes phrygiennes. 41, 56-58. — Tombeau des rois de Pont, 72, n. 1.
 Tomis, 181-205, 447-449.
 Trapézites (Les), 337-444. — Le *Trapézitique* d'Isocrate, 339, 378-407. — La *Τράπεζα* primitive, 351-352. — *Τραπεζίτικὰ γράμματα*, 355, n. 3. — *Κατασκευάζεσθαι, ἀνασκευάζεσθαι, διαλύειν τὴν τράπεζαν*, 348, n. 1 ; 354. — *Τράπεζα δημοσία*, 371, n. 1, 2, 6. — *Τραπεζίτης τῆς πόλεως*, 371, n. 5. — Liste des trapézites nommés par les orateurs, 444.
- Troësmis, 194.
 Truie (Figure de la). Indice des trésors cachés, 324-326.
 Ἰδρομαντία, 128-132.
 Ἰὼς τῆς Διάσου, 175. — Sens du mot ἰὼς dans cette formule et autres analogues, 175-178. — ἰὼς τοῦ Πόντου, 448.
 Ἰπόμημα, 355, n. 1.
 Ἰς, prétendu mot celtique, 256-263.
 Ἰσγη, 260-261.
 Van Lennep, 46, n. 2.
 Vénus (La) de Corinthe. Sa légende, 313-317.
Vierge (La) de l'hirondelle, 331-335.
 Wachsmuth (Curtius), 307, n. 1 ; 329, n. 1.
 Waddington, 16, n. 1 ; 171, n. 5 ; 175-178, 197, n. 3 ; 208.
 Witte (De), 70.
 Zéla, 268-275.
 Zeuxis et les jeunes filles de Crotona, 8.

TABLE DES PLANCHES

| | Pages |
|--|-------|
| I. Le bas-relief de Nymphi, d'après une photographie de M. Svoboda..... | 9 |
| II. Bronze d'Asie-Mineure..... | 25 |
| III. Pterium (Boghaz-Keui), Isili-Kaia, développement des bas-reliefs de la grande enceinte..... | 51 |
| IV. Plan de la maison de Livie, sur le Palatin..... | 74 |
| V. Io, Argus et Hermès..... | 85 |
| VI. Polyphème et Galatée..... | 101 |
| VII. Vue d'une rue de Rome..... | 111 |
| VIII. Scènes de divination..... | 124 |
| IX. Le champ de bataille de Zéla..... | 265 |

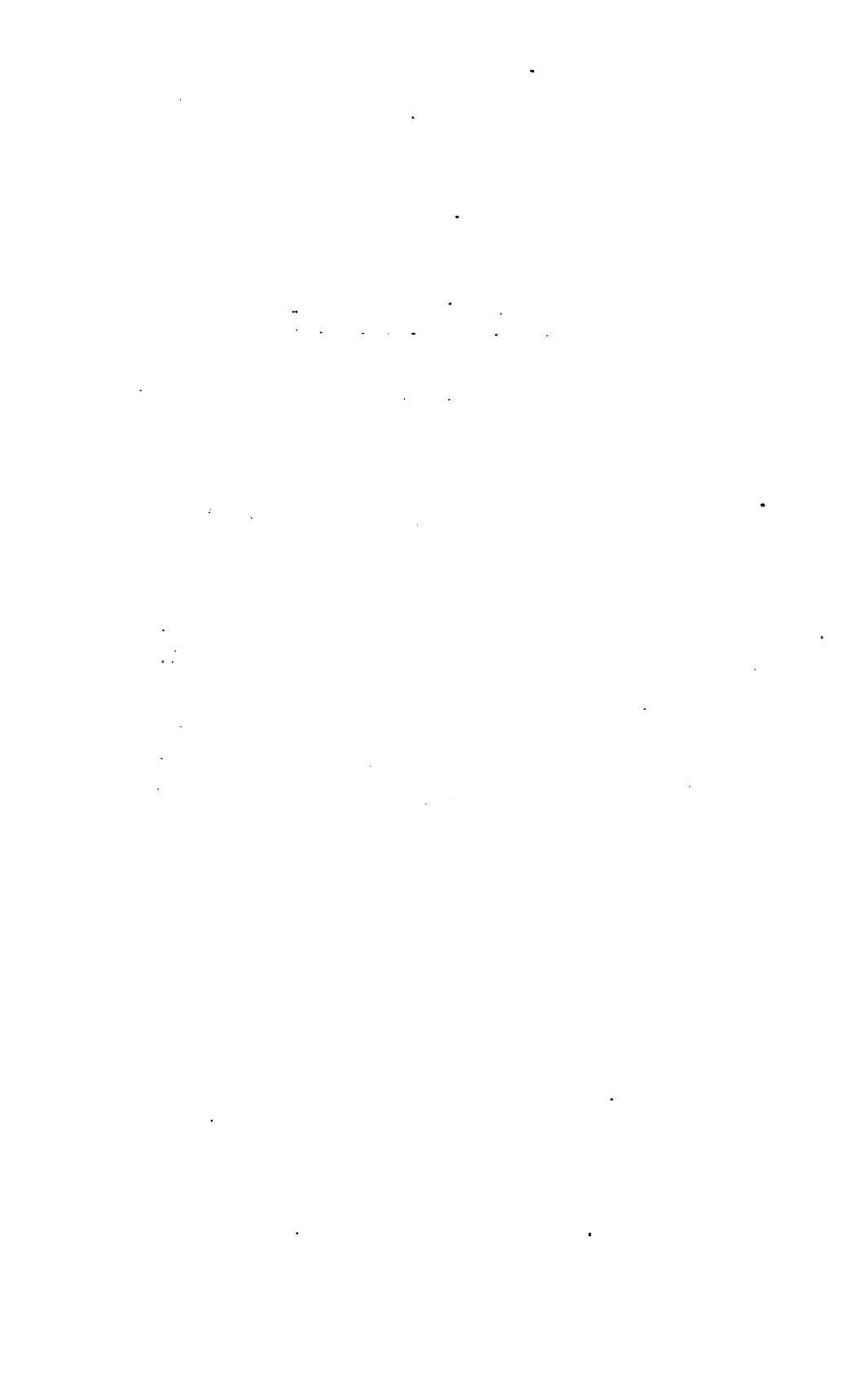


TABLE DES MATIÈRES

| | Pages. |
|---------------|--------|
| PRÉFACE | VII |

ARCHÉOLOGIE.

| | |
|--|-----|
| I. De l'étude et de l'usage du modèle vivant chez les artistes grecs | 3 |
| II. Le bas-relief de Nymphi d'après de nouveaux renseignements..... | 9 |
| III. Un bronze d'Asie-Mineure | 25 |
| IV. L'art de l'Asie-Mineure; ses origines, son influence. . . | 43 |
| V. Les peintures du Palatin..... | 74 |
| 1. La maison de Livie..... | 74 |
| 2. Io, Argus, Hermès et Héra | 84 |
| 3. Polyphème et Galatée..... | 100 |
| 4. Vue d'une rue de Rome..... | 111 |
| 5. Deux scènes de magie | 123 |

ÉPIGRAPHIE.

| | |
|--|-----|
| VI. Trois inscriptions inédites d'Asie-Mineure | 143 |
| VII. Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire..... | 160 |
| VIII. Deux inscriptions de Thrace..... | 213 |

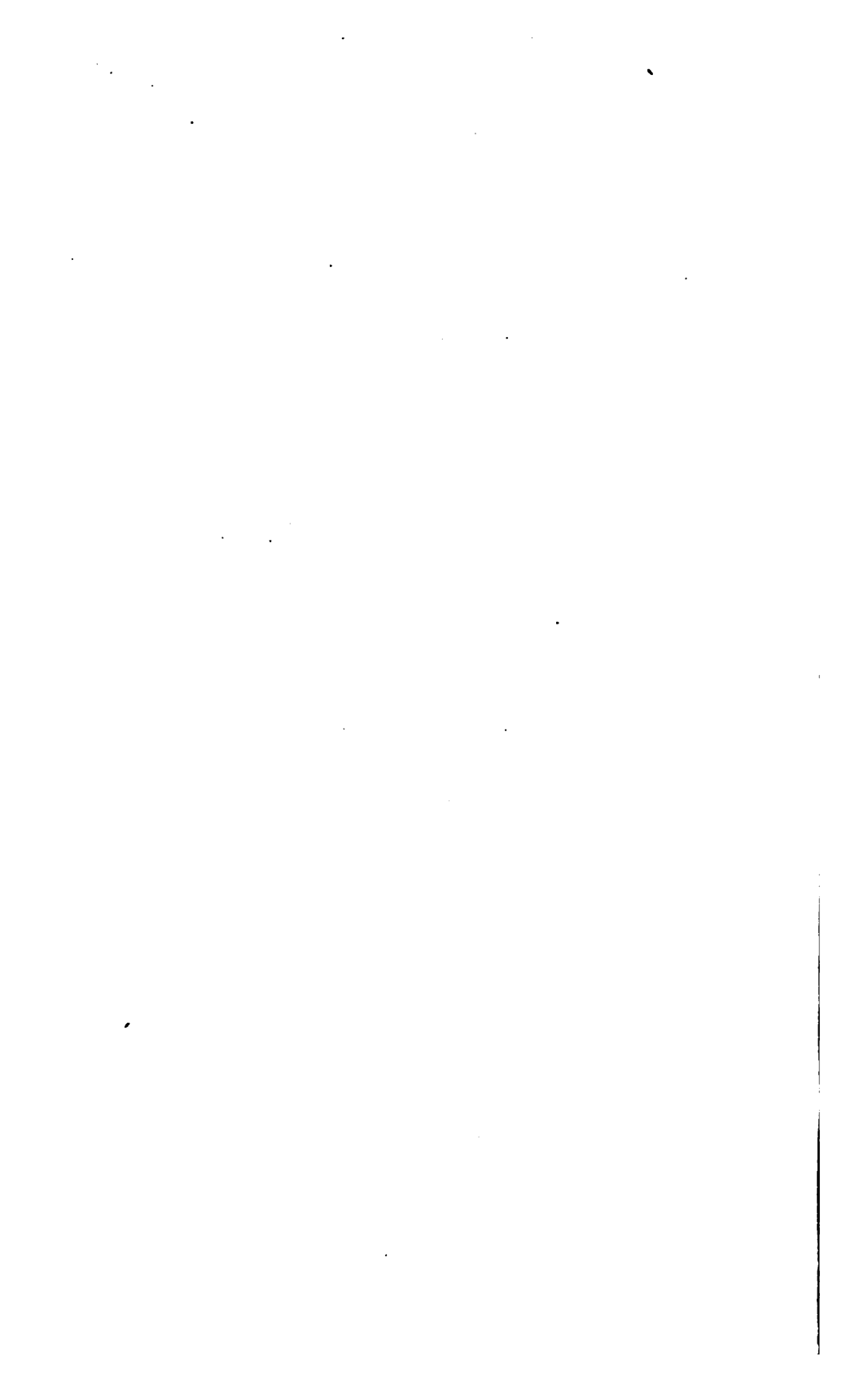
HISTOIRE.

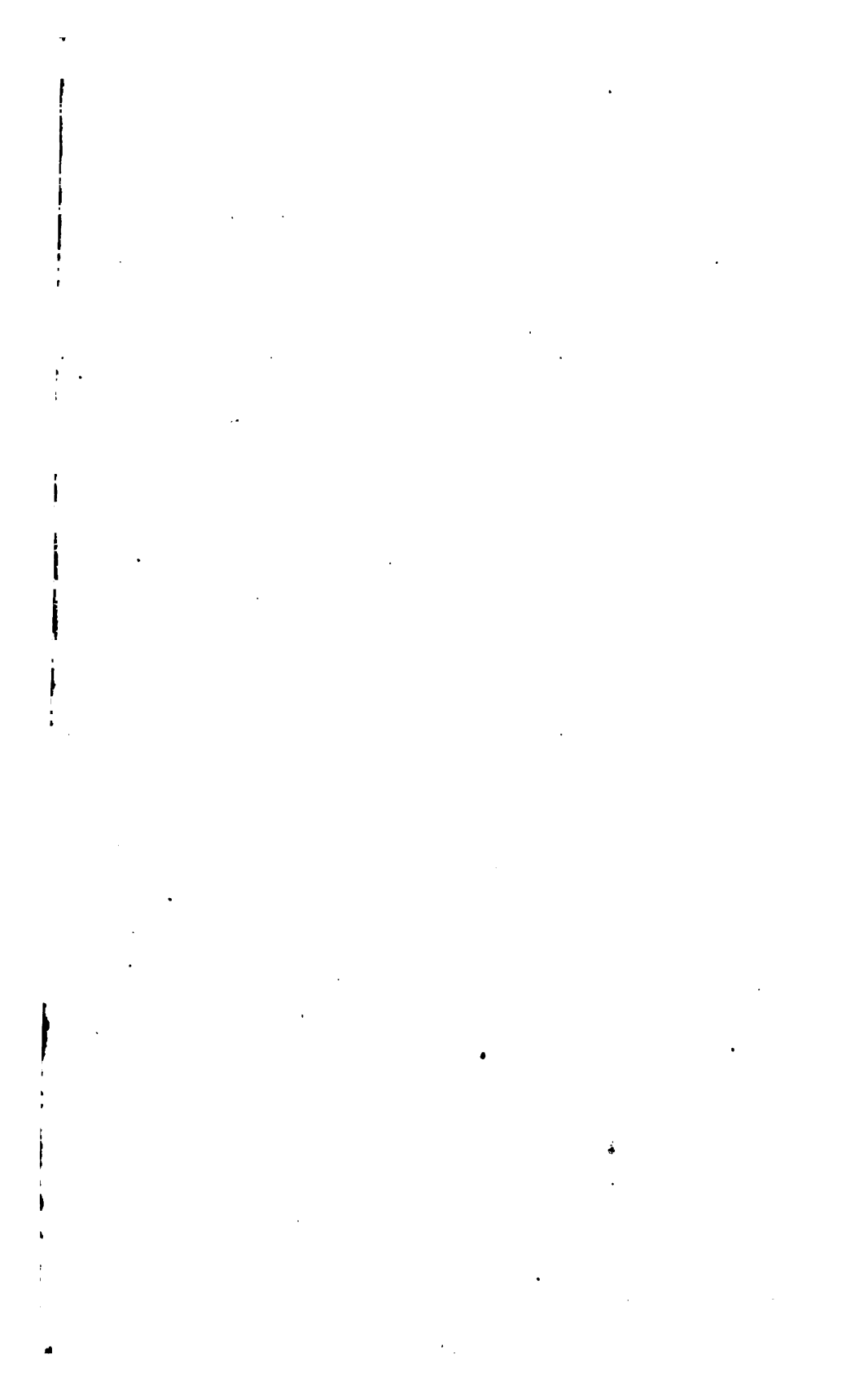
| | |
|---|-----|
| IX. De la disparition de la langue gauloise en Galatie..... | 229 |
| Appendice..... | 250 |

| | Pages. |
|--|--------|
| X. La campagne de César contre Pharnace..... | 264 |
| XI. Quelques croyances et superstitions populaires des Grecs modernes ; notes recueillies en Grèce..... | 288 |
| XII. Le commerce de l'argent et le crédit à Athènes au IV ^e siècle avant notre ère. La banque de Pasion et de Phormion..... | 337 |
| Additions et corrections | 445 |
| Table analytique | 453 |
| Table des planches | 459 |

ERRATA.

| Pages. | Au lieu de : | Lisez : |
|------------------------|----------------|---------------|
| 158, l. 13, | κτησαμένη, | κτησαμένη. |
| 195, n. 1, l. 1, | δοξάντα, | δοξάντα. |
| 253, l. dernière, | Varon, | Varron. |
| 329, l. 1 de la note, | Grieehenland, | Grieehenland. |
| 356, l. 10 de la note, | ὅτι, | ὅτι. |
| 357, l. 1 de la note, | atticum, | Atticum. |
| 368, l. 22, | ceux qui avec, | ceux avec. |
| 369, l. 24, | des | de. |
| 376, note 2, | Erhlærung, | Erklærung. |
| 444, l. 36, | Egène, | Egine. |
| 446, l. 14, | exercée, | exercée. |





LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET C^o

L'HELLÉNISME EN FRANCE

Leçons sur l'influence des études grecques sur la langue
et la littérature françaises

Par **E. EGGER**, de l'Institut

2 volumes in-8..... 15 fr.

ROME ET LES BARBARES

ÉTUDES SUR LA GERMANIE DE TACITE

Par **A. GEFFROY**, de l'Institut

1 volume in-8..... 7 fr 50

MOINES ET SIBYLLES

DANS L'ANTIQUITÉ JUDEO-GRECQUE

Par **FERD. DELAUNAY**

Ouvrage couronné par l'Académie française

1 volume in-8..... 7 fr.

L'ART ET L'ARCHÉOLOGIE

Par **ERNEST VINET**

1 volume in-8..... 7 fr. 50

HISTOIRE D'ALCIBIADE

ET DE LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE

Depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente Tyrans

Par **HENRY HOUSSAYE**

Ouvrage couronné par l'Académie française

2^e édition. 2 vol. in-8 ornés d'un beau portrait. 14 fr.

ROME SOUTERRAINE

Résumé des découvertes de M. de Rossi dans les Catacombes romaines

PAR **J. SPENCER NORTHCOTE** ET **W.-R. BROWNLOW**

Traduit de l'anglais, avec des additions et des notes

Par **M. PAUL ALLARD**

2^e édition. — 1 beau volume grand in-8, illustré de vignettes
et de chromolithographies..... 30 fr.

Relié..... 35 fr.

VOYAGE EN TERRE SAINTE

Par **M. F. DE SAULCY**

2^e édition. — 2 beaux volumes grand in-8, ornés de 15 cartes,
plans et vignettes..... 20 fr.; relié 27 fr.

Paris. — Typ. Pillet fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

